



**HAL**  
open science

# La pauvreté rurale en Algérie : formes, causes et effets des politiques de lutte contre la pauvreté. Cas de deux communes, Sidi Sémiane et Menaceur (wilaya de Tipaza)

Soraya Mokdad

## ► To cite this version:

Soraya Mokdad. La pauvreté rurale en Algérie : formes, causes et effets des politiques de lutte contre la pauvreté. Cas de deux communes, Sidi Sémiane et Menaceur (wilaya de Tipaza). Economies et finances. Institut National d'Etudes Supérieures Agronomiques de Montpellier, 2018. Français. NNT: . tel-02788561

**HAL Id: tel-02788561**

**<https://hal.inrae.fr/tel-02788561>**

Submitted on 5 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THÈSE POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR DE MONTPELLIER SUPAGRO

En Sciences économiques  
École doctorale EDEG – Économie et Gestion  
Portée par l'Université de Montpellier  
Unité Mixte de Recherche MOISA (UMR 1110)

**La pauvreté rurale en Algérie : formes, causes et effets des politiques de lutte contre la pauvreté.  
Cas de deux communes, Sidi Sémiane et Menaceur (wilaya de Tipaza)**

**Présentée par Soraya MOKDAD  
Le 7 novembre 2018**

**Thèse en cotutelle entre Montpellier Supagro et l'ENSA d'Alger,  
sous la direction de Sandrine Costa, et Zoheir Tafer**

**Devant le jury composé de :**

Sandrine Costa, Chargée de recherche HDR, INRA  
Cyrille Ferraton, Maître de conférence HDR, Paul Valéry  
Zoheir Tafer, Professeur, Université de Bechar, Algérie  
David Vallat, Maître de conférence HDR, Université de Lyon  
Abdelatif Chelil, Professeur, Université de Tlemcen  
Abdelatif Kerzabi, Professeur, Université de Tlemcen

Directrice de thèse  
Co-Encadrant de thèse  
Directeur de thèse  
Rapporteur  
Rapporteur  
Président



**UNIVERSITÉ  
DE MONTPELLIER**





« L'Université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur ».



*« Croyez en vos rêves et ils se réaliseront peut-être.*

*Croyez en vous et ils se réaliseront certainement. »*

*Martin Luther King*



*À mes chers parents qui m'ont tout donné,  
À mes chères sœurs qui m'ont toujours soutenue,  
À mes adorables neveux,  
À vous, je dédie cette Thèse.*



## REMERCIEMENTS

Pour arriver au bout de ce long parcours, le chemin n'a guère été simple, il a été parsemé de difficultés et de doutes. Une thèse est un exercice aussi difficile que complexe, on apprend des autres et de soi...

Ce travail de recherche a été rendu possible grâce à la contribution d'un bon nombre de personnes.

Mes premiers remerciements vont à mes directeurs de thèse, Mme Sandrine Costa et M. Cyrille Ferraton, qui ont accepté de conduire cette thèse à terme, de lui donner l'âme et le sens qu'elle a aujourd'hui. Je vous remercie tous les deux pour la confiance que vous m'avez accordée, pour la qualité de votre encadrement et toutes les facilités que vous avez mises en place pour me permettre de finaliser cette thèse dans les meilleures conditions possibles. J'ai eu beaucoup de chance de vous rencontrer et de travailler avec vous, j'ai beaucoup appris avec vous.

Mes remerciements s'adressent particulièrement à mon directeur de thèse en Algérie, M. Zoheir Tafer. Pour m'avoir soutenue depuis le début de cette grande aventure, pour m'avoir continuellement accompagnée, encadrée, défendue et surtout pour avoir toujours cru en moi, merci.

Mes remerciements s'adressent à M. Ali Daoudi pour ses orientations enrichissantes lors des comités de thèse ainsi qu'à d'autres moments.

Je remercie Mme Paule Moustier, la directrice de l'UMR Moisa pour tout son soutien, et plus particulièrement dans des moments difficiles de cette thèse.

Je remercie M. Patrick Sensis, directeur de l'École Doctorale Économie et Gestion (EDEG), pour son appui et son soutien.

Je remercie tout le personnel administratif de Moisa pour son efficacité à résoudre les problèmes, son grand professionnalisme, mais aussi pour son écoute et son attention à l'égard des doctorants. Merci à l'équipe pour son accompagnement et toutes les facilités administratives et logistiques depuis mon accueil à l'UMR, des missions sur le terrain jusqu'à la fin de cette thèse. Sa collaboration active est l'un des facteurs d'aboutissement de mon travail dans de bonnes conditions. Saloua Bouhsina., Naima Labib., et Anne Cécile Le Roux, merci.

Je ne manquerai pas de remercier Michaël Tropé pour son aide épisodique et Cédric Taveau d'être venu à ma rescousse pour les nombreux soucis d'informatique.

Je remercie Sophie Drogué pour ses conseils qui m'ont éclairée et pour sa disponibilité à chaque fois que j'ai eu besoin d'une orientation d'ordre pratique.

Je remercie Fabrice Gouriveau. Pour son inestimable aide vers la fin de la thèse, Jean Marc Roussel pour son aide et son soutien, et Zohair Bouhsina pour ses conseils et orientations.

Je remercie toute l'équipe du centre de documentation de Bartoli avec qui j'ai passé des journées entières de travail à la doc et qui a toujours répondu présent à tous mes questionnements. Pour les sourires de tous les matins et la bonne humeur. Je remercie Isabelle Perez. pour sa précieuse aide, Jean Walter Schleich. et Laurent Garnier. pour leur professionnalisme.

Je remercie l'équipe de documentation de l'IAM Montpellier : Cécile Adamole, Rafaèle Sarrade, et plus particulièrement Dominique Poulailleau pour son aide depuis le début de cette thèse. Sans oublier Isabelle Ferrier pour toute son efficacité pour l'aspect administratif.

Je remercie M. Mohamed Djouldem. pour sa précieuse aide et pour les échanges constructifs autour du sujet de ma thèse, ainsi que M. Jean Luc Dubois pour ses précieuses orientations au début et à la fin de cette thèse. Je remercie mon collègue de bureau M. Chady Jabbour, pour sa discrétion, son soutien et pour toute son amitié.

Mes vifs remerciements s'adressent à la Conservation Générale des Forêts à Alger. Je remercie d'une manière particulière le Conservateur des forêts de la Wilaya de Tipaza, M. Mahfoud Boudina., d'avoir mis en œuvre toutes les commodités nécessaires à la réussite de l'enquête. Je remercie le chef de circonscription des forêts de Cherchell, M. Rabah Hammami., pour son apport durant toutes les étapes de l'enquête. Je remercie le directeur de la maison des jeunes de la ville de Cherchell de m'avoir hébergée, et le personnel d'avoir veillé sur ma sécurité et ma tranquillité pendant toute la période d'enquête.

Je remercie les Présidents des Assemblées Populaires et Communales et les Secrétaires Généraux des communes de Sidi Sémiane et de Menaceur de m'avoir accueillie, d'avoir mis à ma disposition toutes les données nécessaires et de m'avoir éclairée sur la pauvreté et les pauvres de leurs communes.

Je remercie M. Benaïssa Rachid. pour sa contribution et sa collaboration active et M. Amokrane Fouzi. du Centre National d'Études Sociales à Alger pour sa participation.

Enfin, je remercie toutes les populations de Sidi Sémiane et de Menaceur qui ont participé à cette enquête et qui m'ont accueillie pendant plus de trois mois d'enquête. Je remercie les populations démunies que j'ai rencontrées, qui m'ont accueillie avec hospitalité malgré leur pauvreté, qui ont accepté de répondre à toutes mes questions même si je n'avais pas grand-chose à leur offrir. J'espère faire entendre vos voix grâce à cette thèse, que Dieu vous protège...

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	9
TABLE DES MATIÈRES .....	11
LISTE DES ACRONYMES .....	19
LISTE DES FIGURES .....	21
LISTE DES TABLEAUX .....	23
RÉSUMÉ .....	25
ABSTRACT .....	27
INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	29
CHAPITRE 1 : ÉTAT DE L'ART SUR LA QUESTION DE LA PAUVRETÉ .....	39
1 Introduction .....	39
2 Types et autres concepts gravitant autour du phénomène de pauvreté .....	39
2.1 Un concept évolutif .....	39
2.2 La pauvreté : un seul phénomène pour plusieurs définitions... ..	40
3 Les principales approches de la pauvreté .....	42
3.1 L'école welfariste (The Welfarist School) .....	42
3.2 L'école des besoins de base (The Basic Needs School) .....	43
3.3 L'approche par les « capacités » (The Capability school) .....	43
3.4 Les « capacités » selon Nussbaum .....	46
4 La pauvreté, un seul phénomène sous plusieurs formes .....	48
4.1 La pauvreté absolue .....	48
4.2 La pauvreté relative .....	49
4.3 La pauvreté objective .....	49
4.4 La pauvreté subjective .....	49
4.5 La pauvreté instantanée par rapport au cycle de vie .....	50
5 Les autres concepts proches de la pauvreté (précarité, exclusion, vulnérabilité, inégalité) .....	50
5.1 La précarité .....	50
5.2 L'exclusion .....	50
5.3 D'autres formes plus élémentaires de la pauvreté .....	51
5.4 Les relations entre les différents concepts liés à la pauvreté : exclusion, pauvreté et inégalités sociales .....	52

6	Indicateurs et seuils de pauvreté .....	53
6.1	Quels indicateurs pour quel type de pauvreté ? .....	53
6.1.1	L'Indicateur de Développement Humain (IDH) .....	53
6.1.2	L'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH) .....	54
6.1.3	L'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) .....	55
6.1.4	L'Indicateur Sexo-spécifique de Développement Humain (ISDH) .....	55
6.1.5	L'Indicateur de Participation Féminine à la vie économique et politique (IPF) .....	56
6.1.6	L'indice des Inégalités de Genre (IIG).....	56
6.2	Le seuil de pauvreté .....	56
7	Conclusion .....	58
CHAPITRE 2 : COLONISATIONS ET PAUVRETÉ EN ALGÉRIE .....		59
1	Introduction .....	59
2	Période précoloniale : la régence turque et la question de la pauvreté en Algérie — « Les premiers âges ».....	59
2.1	L'installation des Turcs à Alger (1516-1529) et la structure administrative ottomane .....	59
2.2	La situation économique de l'Algérie à l'époque ottomane .....	60
2.2.1	Salaire et pouvoir d'achat.....	60
2.2.2	Monnaie et inflation .....	61
2.3	Le statut des terres au temps des ottomans .....	62
2.3.1	Les terres du Beylik .....	62
2.3.2	Les terres Arch .....	63
2.3.3	Les terres Makhzen .....	63
2.3.4	Les terres Melk.....	63
3	La colonisation française et la pauvreté au XIX <sup>e</sup> siècle : « comment s'est-elle construite ? ».....	63
3.1	L'Algérie à la veille de la colonisation française .....	63
3.2	L'entrée en colonisation.....	64
3.3	Les bureaux arabes, diffuseurs de civilisation française ou percepteurs d'amendes ? .....	65
3.4	Le processus d'érosion de la base matérielle de la société rurale pendant la période coloniale .....	66
3.4.1	L'instrument juridique et la dépossession foncière : le sénatus-consulte de 1863, une dislocation préméditée de la société algérienne .....	66
3.4.2	Les arrêtés du 8 septembre et du 7 décembre 1830.....	67
3.4.3	Les ordonnances de 1844 et 1851 .....	67
3.4.4	La loi de 1851.....	67

3.4.5	La théorie du cantonnement .....	68
3.4.6	La loi de 1863 ou le sénatus-consulte de 1863.....	68
3.4.7	La loi de 1873 ou loi Warnier .....	70
3.4.8	La loi de 1926.....	71
4	Les instruments économiques .....	71
4.1	Les impôts .....	71
4.2	Les amendes, l'endettement et la monétarisation de l'économie indigène .....	72
5	Les indicateurs et conséquences .....	73
5.1	Le bilan démographique lors de la conquête de l'Algérie (1830-1880) .....	73
5.2	Les effets des transformations causées par le sénatus-consulte .....	73
5.3	L'insurrection, une conséquence violente de la paupérisation.....	74
5.4	La pratique de la conquête totale : 1839-1847 .....	75
5.5	Les pertes humaines de guerre entre 1830 et 1875.....	75
5.6	Exode, faim et famines .....	76
5.7	Situation sanitaire et nutritionnelle .....	76
5.8	L'effondrement du système d'enseignement et de la culture .....	77
5.8.1	Le démantèlement des zaouïas et la décadence de l'enseignement traditionnel .....	78
5.8.2	La femme algérienne du point de vue de la colonisation .....	79
5.8.3	L'éducation de la femme algérienne pendant la colonisation .....	80
6	Conclusion.....	81
<b>CHAPITRE 3 : LA QUESTION DE LA PAUVRETÉ DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES EN ALGÉRIE APRÈS L'INDÉPENDANCE.....</b>		<b>82</b>
1	Introduction .....	82
2	Politiques économiques.....	83
2.1	Les principales étapes dans l'évolution de l'économie algérienne.....	83
2.1.1	De l'indépendance à 1978.....	83
2.1.2	Période 1978-1989 : un essai de réforme échoué.....	84
2.1.3	Période 1989-1991 .....	86
2.1.4	Période 1991-2000 .....	86
2.1.5	Période 2000-2015 .....	88
2.2	Le bilan économique de l'Algérie .....	90
3	Politiques de lutte contre la pauvreté .....	91
3.1	La première phase : la lutte contre la pauvreté. Un engagement sous-tendu par les politiques de développement.....	91

3.2	La deuxième phase : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Un défi dans le cadre de l'économie de marché.....	92
3.3	Le recueil des politiques de réduction de la pauvreté en Algérie.....	93
3.3.1	Les activités de solidarité nationale.....	93
3.3.2	Le filet social.....	94
3.3.3	L'Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS).....	94
3.3.4	L'indemnité d'activité d'intérêt général (IAIG).....	95
3.3.5	Les contrats de préemplois (CPE).....	95
3.3.6	La politique du logement.....	96
3.3.7	Les projets pilotes.....	96
4	Rétrospective des politiques agricoles en Algérie depuis l'indépendance.....	97
4.1	L'avènement de l'autogestion.....	98
4.2	Le plan triennal (1967-1969).....	98
4.3	Le premier plan quadriennal (1970-1973) et la Révolution agraire.....	99
4.4	Le second plan quadriennal (1974-1977).....	100
4.5	Le premier plan quinquennal et l'instauration des domaines agricoles socialistes (1980-1984).....	100
4.6	Le second plan quinquennal (1985-1989) et la réorganisation du secteur agricole.....	101
4.7	Le secteur agricole pendant la décennie noire.....	103
4.8	Le Plan National de Développement Agricole (PNDAR).....	104
4.8.1	Objectifs du programme de relance du secteur agricole.....	105
4.8.2	Les composantes du PNDAR.....	105
4.9	Le renouveau agricole et rural.....	108
5	Les politiques et planifications alimentaires.....	109
5.1	La politique de subventions des prix à la consommation.....	109
5.2	La stabilisation du marché des produits laitiers.....	109
5.3	Supplémentations de groupes à risque en micronutriments.....	110
5.4	Le programme d'alimentation scolaire.....	110
5.5	Le programme de formation scolaire.....	110
5.6	La production d'aliments de sevrage.....	110
5.7	La suppression des subventions sur certains produits.....	110
5.8	L'augmentation des prix à la production.....	111
6	La protection des couches les plus défavorisées.....	111
6.1	L'indemnité complémentaire d'allocations familiales (ICAF).....	111
6.2	L'indemnité pour salaire unique (IPSU).....	111

6.3 L'indemnité complémentaire de pension de rente (ICPR) .....	111
6.4 L'indemnité aux catégories sociales sans revenus (ICSR) .....	111
7 Conclusion.....	112
<b>CHAPITRE 4 : LES PAUVRES A SIDI SÉMIANE ET MENACEUR : POURQUOI LE DEVIENNENT-ILS ? POURQUOI LE RESTENT-ILS ? MÉTHODOLOGIE ET TERRAIN D'ÉTUDE .....</b>	
1 Introduction .....	113
2 Problématique de la recherche .....	113
3 Questions de recherche.....	123
4 Les hypothèses de recherche .....	123
5 Approche multidisciplinaire et cadre conceptuel de la recherche .....	125
6 L'identification des dimensions de la pauvreté dans le cadre de notre recherche ...	127
7 Méthodologie.....	129
7.1 Conditions générales de l'enquête dans la zone d'étude .....	129
7.2 Enquête institutionnelle .....	131
7.2.1 La Direction Générale des forêts de la wilaya de Tipaza.....	131
7.2.2 La Subdivision Agricole de Cherchell .....	132
7.2.3 La Subdivision Agricole de Sidi Amar .....	132
7.2.4 L'APC (Assemblée Populaire Communale) de la commune de Sidi Sémiane et Menaceur et leur daïra de Cherchell .....	132
7.2.5 Les associations caritatives dans la zone d'étude.....	132
7.3 Enquête ménage.....	133
7.3.1 Les indicateurs nationaux utilisés dans le choix de la zone d'étude : typologie des communes .....	134
7.3.2 Les indicateurs utilisés dans l'enquête ménage.....	137
8 Protocole d'enquête.....	140
8.1 Critères de choix de la zone d'étude.....	140
8.2 Principe d'échantillonnage.....	141
8.3 Réadaptation des questionnaires à la réalité du terrain après la phase d'immersion .....	143
8.4 La collecte des données .....	144
8.5 Choix des méthodes d'analyses.....	144
<b>CHAPITRE 5 : LA PAUVRETÉ RURALE, LE TERRORISME, L'EXODE, ET LES « CAPABILITÉS » .....</b>	
1 Introduction .....	145

2	Comparaison entre les populations pauvres des deux communes .....	146
2.1	Caractéristiques générales de l'échantillon « ménage pauvre » .....	146
2.2	Caractéristiques socioéconomiques des ménages pauvres enquêtés.....	148
2.3	L'histoire des ménages pauvres dans la zone d'étude : à la recherche des causes historiques de la pauvreté.....	149
2.4	Le terrorisme et la pauvreté dans la zone d'étude .....	151
2.5	Les mécanismes de lutte contre la pauvreté dans la zone d'étude.....	155
2.5.1	Les aides sociales pour les catégories les plus démunies dans la zone d'étude .....	155
2.5.2	D'autres formes d'aides pour les pauvres de Sidi Sémiane et Menaceur.....	157
3	Comparaison entre les populations non pauvres des deux communes .....	159
3.1	Caractéristiques de l'échantillon non pauvre .....	159
3.2	Le terrorisme dans la région d'étude : à la recherche des causes de la pauvreté dans l'histoire commune de la zone.....	164
3.3	Evolution de l'activité économique principale de la population non pauvre durant les trois phases du terrorisme .....	166
3.4	Évolution du capital et des moyens d'existence des populations non pauvres pendant la période du terrorisme .....	167
3.5	Conditions de vie de la population non pauvre pendant le terrorisme (des années 1990 à la période actuelle).....	170
3.5.1	Type d'habitat .....	170
3.5.2	Statut d'occupation du logement.....	173
3.5.3	L'éducation .....	174
3.5.4	L'état de santé .....	178
3.6	L'exode rural vers les villes (Sidi Ghiles et Cherchell) : un luxe pour le pauvre.....	182
3.7	La population de Sidi Sémiane vue par celle de Menaceur et inversement ....	186
4	Les causes locales de pauvreté : entre politiques et conditions naturelles .....	189
5	Les différentes perceptions de la pauvreté dans la zone d'étude .....	193
5.1	La perception politique de la pauvreté.....	193
5.2	La perception sociale .....	194
5.2.1	La perception du pauvre par lui-même .....	194
5.2.2	La perception du pauvre par les non pauvres.....	195
5.3	Solidarité sociale et entraide religieuse .....	196
5.4	Lien entre terrorisme, exode et pauvreté dans la zone d'étude .....	198
6	Les politiques de développement dans la zone d'étude.....	199
6.1	Les mécanismes d'aides dans la région d'étude .....	199
6.2	Les politiques de développement dans la région d'étude, le cas des PPDR ..	200

6.3 Quelques changements dans les conditions de vie des populations malgré les contraintes .....	205
6.3.1 Par la population .....	205
6.3.2 Par le Président de l'APC de Sidi Sémiane.....	206
6.3.3 Par le Conservateur des forêts de la wilaya de Tipaza.....	206
7 Les principaux résultats de la recherche en rapport avec la théorie des « capabilités » .....	207
8 Conclusion.....	212
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	214
1 Rappel des justifications de la thèse, de la méthodologie de recherche et des indicateurs mobilisés.....	214
2 Principaux résultats de la thèse.....	215
3 Apports et implications de la recherche .....	216
4 Limites et perspectives de la recherche.....	217
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	219
Annexe : Questionnaires ménages pauvres et non pauvres .....	228



## LISTE DES ACRONYMES

**ADS** : Agence de Développement Social  
**AFS** : Allocation Forfaitaire de Solidarité  
**AMG** : Aide Médicale Gratuite  
**ANAT** : Agence Nationale d'Aménagement du Territoire  
**ANGEM** : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit en Algérie  
**ANSEJ** : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes  
**BADR** : Banque Nationale de Développement Rural  
**CAPAM** : Coopérative Agricole de Production d'Anciens Moudjahidines  
**CF** : Conservation des Forêts  
**CM** : Chef de Ménage  
**CNEAP** : Centre National d'Études et d'Analyses pour la Population  
**CNEAP** : Centre Nationale d'Étude Appliquées aux Populations  
**CNL** : Caisse Nationale de Logement  
**COFEL** : Coopérative de Commercialisation des Fruits et Légumes  
**CNRA** : Conseil National de la Révolution Algérienne  
**CPE** : Contrat Préemploi  
**CPR** : Chantier Populaire de Reboisement  
**CPU** : Contrat Préemploi Universitaire  
**CTB** : Coopération Technique Belge  
**EAC** : Exploitation Agricole Collective  
**EAI** : Exploitation Agricole Individuelle  
**FAO** : Food Agriculture Organization  
**FIDA** : Fonds International de Développement Agricole  
**FLN** : Front de Libération Nationale  
**FMI** : Fonds Monétaire International  
**FNDA** : Fonds National de Développement Agricole  
**FNRA** : Fonds National de la Révolution Agraire  
**GCA** : Générale des Concessions Agricoles  
**IAIG** : Allocation d'Activité d'Intérêt Général  
**ICV** : Indice des Conditions de Vie  
**IDED** : Indice de Développement Economique Durable  
**IDER** : Indice de Développement Economique et Rural  
**IDH** : Indice de Développement Humain  
**IDHS** : Indice de Développement Humain et Social  
**IDR** : Indice de Développement Rural.

**IDRD** : Indice de Développement Rural Durable  
**IDRS** : Indice de Développement Soutenable  
**IDS** : Indice de Développement Social  
**IIG** : Indice des Inégalités de Genre  
**IPF** : Indice de Participation des Femmes  
**IPH** : Indicateur de Pauvreté Humaine  
**MDDR** : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural  
**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique  
**OFLA** : Office des fruits et légumes Algérie  
**OMS** : Office Mondiale de la Santé  
**ONRA** : Office National de la Réforme Agraire  
**ONS** : Office Nationale des Statistiques  
**ONTA** : Office Nationale des Terres Agricoles  
**PAPC** : Président d'Assemblée Populaire Communale  
**PAS** : Programme d'Ajustement Structurel  
**PER** : Programme d'Emploi Rural  
**PIB** : Produit Intérieur Brut  
**PNB** : Produit National Brut  
**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement  
**PPDRI** : Projet de Proximité de Développement Rural Intégré  
**PRAR** : Politique de Renouveau Agricole et Rural  
**PRR** : Politique du Renouveau Rural  
**QUIBB** : Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être  
**RGPH** : Rapport Général sur le Développement Humain  
**RNDH** : Recensement national de Développement Humain  
**SMIG** : Salaire Minimal Interprofessionnel Garanti  
**SNDRD** : Stratégie Nationale de Développement Rural Durable  
**SDRD** : Stratégie de Développement Rural Durable  
**Unicef** : United Nations International Children's Emergency Fund

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : L'extension progressive du champ thématique de la pauvreté .....	42
Figure 2 : Biens, capacités et fonctionnements .....	45
Figure 3 : Dimensions du bien-être et de la pauvreté.....	48
Figure 4 : Carte de la pauvreté des communes du sud et communes du nord l'Algérie .....	118
Figure 5 : Évolution de l'IDH et de ses composantes .....	119
Figure 6 : Evolution de l'Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités (IDHI) et ses composantes.....	120
Figure 7 : Indice de pauvreté par strate (MICS4-2012) .....	121
Figure 8 : Indice de pauvreté multidimensionnelle par zone naturelle (MICS4-2012).....	122
Figure 9 : Approche méthodologique adoptée dans le cadre de la recherche .....	129
Figure 10 : Principales institutions enquêtées de la zone d'étude .....	133
Figure 11 : composantes des questionnaires adressés aux pauvres et aux non pauvres .....	134
Figure 12 : Architecture des indices et indicateurs de développement .....	135
Figure 13 : Principes méthodologiques de l'enquête sur les populations dans la zone d'étude .....	140
Figure 14 : Nombre d'échantillons de ménages pauvres et non pauvres dans les deux communes d'étude .....	141
Figure 15 : Répartition géographique des ménages pauvres et non pauvres enquêtés .....	142
Figure 16 : Caractéristiques de l'échantillon dans les communes de Sidi Sémiane et Menaceur. ....	147
Figure 17 : Répartition des chefs de ménages questionnés selon le sexe dans les communes de Sidi Sémiane et Menaceur.....	148
Figure 18 : Répartition des chefs de ménages pauvres selon leur statut matrimonial.....	148
Figure 19 : La pauvreté chez les parents des ménages pauvres enquêtés.....	150
Figure 20 : Causes de pauvreté des parents des chefs de ménages pauvres enquêtés .....	150
Figure 21 : L'évolution de l'état de pauvreté des populations pauvres enquêtées dans les deux communes par rapport à la période du terrorisme.....	152
Figure 23 : Le terrorisme, facteur ou pas de la pauvreté des enquêtés pauvres ?.....	154
Figure 24 : Répartition des formes d'aides de l'État à la population pauvre enquêtée .....	155
Figure 25 : Perception par les pauvres de l'État et des aides sociales.....	157
Figure 26 : Caractéristiques de l'échantillon non pauvres dans les deux communes.....	160
Figure 27 : Répartition de la population non pauvre questionnée selon le sexe, le statut matrimonial et l'activité économique.....	161
Figure 28 : Photographie d'anciens habitats ruraux (en terre) dans lesquels vivent toujours les veuves du massacre dans le douar de Aifer. ....	162
Figure 29 : La pauvreté et le foncier dans l'histoire des ménages non pauvres interrogés .....	163
Figure 30 : Agriculteurs interrogés sur leurs parcelles de terre habitant la ville.....	164
Figure 31 : Évolution de l'activité économique de la population non pauvre.....	166
Figure 32 : Évolution du capital de la population non pauvre pendant le terrorisme.....	170

Figure 33 : Évolution du type d'habitat de la population non pauvre pendant la période du terrorisme. .....	171
Figure 34 : Photographie d'un habitat rural ancien (en Terre) transformé en étable pour le bétail. ..	172
Figure 35 : Photographie d'habitat rural en construction conçu dans le cadre du programme d'Etat.	172
Figure 36 : Évolution du statut d'occupation de l'habitat de la population non pauvre pendant la période du terrorisme .....	173
Figure 37 : L'éducation des enfants et le terrorisme .....	175
Figure 38 : L'éducation, facteur de réussite ou pas des enfants ? .....	176
Figure 39 : L'éducation et l'emploi chez les filles des enquêtés non pauvres .....	177
Figure 40 : Photographies d'écoliers rentrant à pieds de l'école en direction de leurs douars.....	178
Figure 41 : État de santé de la population non pauvre enquêtée .....	182
Figure 42 : L'exode chez la population non pauvre enquêtée.....	183
Figure 43 : Photographie représentant la densité des maquis et vastité du territoire d'étude. ....	185
Figure 44 : La perception de la population d'une commune par rapport à l'autre .....	188
Figure 45 : La vision des populations sur leurs communes.....	190
Figure 46 : La répartition de la population bénéficiaire d'un programme agricole de l'État .....	190
Figure 47 : Serres et arboriculture acquis dans le cadre des programmes de L'Etat.....	191

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des « capacités » humaines centrales de Nussbaum (2002) et des « capacités » basiques de Sen (1983). .....	47
Tableau 2 : Le poids des hydrocarbures dans la distribution du PIB national .....	85
Tableau 3 : Évolution de la consommation (en dollar US par habitant) .....	89
Tableau 4 : Évolution de la précarité occupée (en %).....	89
Tableau 4 : Changement du nombre de bénéficiaires de l'AFS.....	94
Tableau 5 : Résultats des contrats de préemplois suivant les secteurs d'activité.....	96
Tableau 6 : Évolution de la pauvreté absolue.....	115
Tableau 7 : L'indice synthétique (IDRS) et composite de la commune de Sidi Sémiane.....	135
Tableau 8 : Les indices de développement de Sidi Sémiane et Menaceur .....	136
Tableau 9 : Nature des PPDRI et superficies plantées à Sidi Sémiane .....	202
Tableau 10 : Récapitulatif des ménages touchés par les PPDRI à Sidi Sémiane .....	202
Tableau 11 : Nature des PPDRI et superficies plantées à Menaceur.....	203
Tableau 12 : Récapitulatif des ménages concernés par les PPDRI à Menaceur.....	204
Tableau 13 : Récapitulatif des principaux indicateurs et résultats de la recherche en liaison avec les « capacités ».....	210



## RÉSUMÉ

La thèse a pour but de caractériser la pauvreté en milieu rural algérien et d'identifier les causes de paupérisation des populations locales par une recherche des causes à la fois historiques, sociales et politiques, ainsi que de leurs effets sur les populations de deux communes représentatives de Sidi Sémiane et de Menaceur dans la wilaya de Tipaza. Deux séries de causes sont principalement explorées : des causes historiques remontant à la colonisation, et des causes liées à la perte des moyens d'existence des populations locales provoquée par le terrorisme qui a frappé toute l'Algérie pendant les années 1990.

La pauvreté est un concept qui ne cesse d'évoluer et sa dimension est plurielle, de la dimension absolue à subjective, en passant par la dimension relative. L'approche adoptée dans cette thèse est celle des « capacités » d'Amartya Sen, pour qui la pauvreté n'est pas seulement un manque de revenus, mais aussi un manque de libertés qu'a un individu à choisir sa vie. Aussi originale qu'innovante, la plus grande difficulté de cette approche réside dans la fixation d'indicateurs objectivement mesurables ; nous avons donc procédé à un essai de standardisation de ces indicateurs dans les deux communes rurales étudiées. Les méthodes, à la fois qualitatives et quantitatives, ont été adressées à deux groupes de populations pauvres et non pauvres dans les deux communes.

Le choix de ces deux communes s'est basé sur plusieurs critères que sont leur pauvreté selon l'étude du PNUD de 2006 et sur un ensemble d'indicateurs de développement de ces communes définis dans l'étude de typologie des communes du ministère délégué au Développement Rural en 2004 et dans celle du Renouveau Rural réalisée par le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural en 2006.

Les résultats de notre étude ont été obtenus grâce à des comparaisons entre populations pauvres et non pauvres de ces mêmes communes.

Le premier résultat a révélé qu'il n'y avait pas de relation directe entre la pauvreté « des pauvres » et le terrorisme. Le profil des pauvres, plutôt féminin, est réalisé à partir des listes des pauvres prédéfinies par les Assemblées Populaires Communales (APC) des deux communes. Cependant, un lien indirect a été identifié entre le terrorisme et le bouleversement dans le mode de vie des populations, notamment dans l'éducation des enfants — et surtout celle des filles — suite à l'exode vers les villes de Cherchell et Sidi Ghiles.

L'exode provoqué par le terrorisme a conduit à la perte des moyens d'existence pour les populations qui ont émigré vers les villes d'une manière définitive ou momentanée, ainsi que pour celles ayant choisi de rester en montagne. L'exode en lui-même a été un luxe pour le pauvre qui n'avait pas les moyens de subsister en ville.

Le développement des « capacités » des populations de Sidi Sémiane et Menaceur s'est fait à la fois par la lutte contre le terrorisme (en collaboration avec la gendarmerie nationale) et par la reprise et/ou la continuité du travail agricole.

Le deuxième résultat concerne les formes de solidarités sociales et religieuses et les politiques publiques. Les formes de solidarités sociales, étudiées grâce à une association caritative œuvrant dans

la zone d'étude, restent tributaires des dons des personnes bienfaitantes et de la collaboration avec d'autres associations dans le territoire et en dehors de celui-ci. L'entraide de type religieux, qui se résume dans la zakât et l'aumône occasionnelle (sadaqa), ne semble pas être très importante si l'on se réfère aux réponses des personnes enquêtées. Le ciblage des bénéficiaires dans l'attribution des aides sociales pour les pauvres ainsi que les montants de ces dernières se sont avérés insuffisants compte tenu du niveau de vie actuel en Algérie.

Les politiques de développement régional, notamment les Projets de Développement Rural Intégré, souffrent de problèmes qui se perpétuent du fait de dysfonctionnements de la gouvernance locale. Le mauvais ciblage des bénéficiaires dans les projets de développement semble être aussi un obstacle majeur. La lenteur dans les délais de réalisation des projets, la cherté des intrants et l'enclavement des terres sont des contraintes majeures dans le développement de l'agriculture dans la zone d'étude.

Les résultats sur les « capacités » des populations rapportées à celles initiées par Amartya Sen et développées par Martha Nussbaum (ce qui a constitué un axe central dans notre recherche) ont révélé que les « capacités » des pauvres, qui résident selon Amartya Sen dans leurs facultés à choisir leur vie, sont inhibées par l'absence à la fois des fonctionnements ou des réalisations qui peuvent être personnels (absence de santé par exemple), environnementaux (absence de capital, accès aux aides sociales, et/ou religieuses par exemple), contraignant leurs libertés substantielles (capacité de travailler), ou se traduisant par des conditions de vie difficile (être mal logé, être mal nourri, risque d'abandon scolaire des enfants, etc.).

En ce qui concerne les « capacités » des populations non pauvres, leurs facteurs de conversion (par exemple : bonne santé, présence de capital, attachement à la terre, contrôle sur l'environnement suite à l'armement pendant la décennie noire) étant plus importants que ceux des pauvres, ils leur ont permis d'avoir une liberté substantielle plus importante, leur permettant de « pouvoir être », autrement dit de pouvoir choisir leur vie, que ce soit en ville ou en montagne, selon la théorie des « capacités » vue par Martha Nussbaum.

**Mots-clés :** Pauvreté rurale, « capacités », perte des moyens d'existence, facteurs de pauvreté, Algérie.

## ABSTRACT

The object of the thesis is to define poverty within Algerian rural areas, and to identify local populations impoverishment causes through a research of historical, social and political causes and their consequences on the populations of the two local municipalities of Sidi Semiane and Menaceur, in Tipaza's province.

Two series of causes are mainly explored: historical causes related to colonization, and the lack of local population's livelihoods due to terrorism during the 90's in Algeria.

The concept of poverty is still evolving and has multiple dimensions, from an absolute to a subjective dimension, through a relative one.

This thesis builds upon Amartya Sen's capabilities approach, which assumes that poverty is not only a lack of income but also a lack of freedom that people face when leading their own life.

As original as innovative, its biggest constraint lays in the determination of indicators that are objectively measurable; we have thus proceeded with a standardisation essay of these indicators in the above-mentioned rural municipalities. Both qualitative and quantitative methods were applied to study poor and non-poor population in the two municipalities.

These municipalities have been selected based on a number of criteria, including the 2006 PNUD survey and a range of development indicators extracted from a typology survey carried out by the Delegated Ministry of Rural Development in 2004, and the one done by the Ministry of Agriculture and Rural Development in 2006 concerning the rural renewal.

The results are based on the comparison between a poor and a non-poor population of the two municipalities. The first result revealed an indirect relationship between poverty (of the poor people) and terrorism. According to the Communal Popular Assembly of the two municipalities, women are more affected by poverty than men so the term of poverty have a feminine connotation in this area. However, an indirect relationship was identified between terrorism and lifestyle changes, particularly children's education and especially girls' education through the migration to Cherchell and Sidi Ghiles cities.

Migrations caused by terrorism have led to a lack of livelihoods the populations who migrated definitely and temporary and those which decided to remain in their hometown in the mountains. Migration has been a "luxury" for those "poor people" who had no livelihoods sources in the city.

The capabilities development of Sidi Sémiane and Menaceur population has been achieved through the fight against terrorism with the cooperation of national police forces and thanks to the continuity of the agricultural labour.

The different forms of social solidarity were examined through a charity who is mainly dependent on people's donations and which works closely with other charities in and outside those areas.

The religious support which consists of "Zakat" and an occasional charity "Sadaqa" is not that important according to people.

The attribution of social support for poor people together with the amount of money are not sufficient compared to lifestyle standards in Algeria. Regional development policies, in particular integrated rural development projects, are suffering from continuous problems linked to local governance failure, and development projects are often hindered by improper beneficiary selection. The non-respect of project deadlines, the high cost of instruments and the difficult access to the land are major obstacles slowing down agricultural development in those areas.

Results on population's capabilities (that are the main point of our survey), based on Amartya Sen's studies and further detailed by Martha Nussbaum, revealed that the poor's capabilities in choosing their own life are prevented by achievements that can be personal (e.g. lack of healthcare), environmental (e.g. lack of capital, social and/or religious support), imposing restrictions on their freedom (working capacity), and implying difficult life conditions (e.g. housing problems, malnutrition, children early school drop-out).

Concerning the non-poor population's conditions, their conversion factors (e.g. good health, capital base, strong ties to the land, control over the environment following the armament during the black decade. They gained a very important substantial freedom allowing them "TO BE", i.e. to choose their own lifestyle whether in the city or in the mountain according to Martha Nussbaum's capabilities theory.

**Keywords:** Rural Poverty, "Capabilities", Lack of Livelihoods, Poverty causes, Algeria.

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Phénomène grave et complexe, la pauvreté est un sujet de préoccupation économique majeur. Son concept évolutif et sa définition plurielle ont beaucoup changé en fonction des individus, des temps et des lieux. À titre d'exemple, au Canada, la statistique publique se refuse à publier des chiffres relatifs à la pauvreté, faute d'accord sur le concept. Elle peut parfois être représentée par des images d'individus vivant en marge de la société, comme des vagabonds ou des sans-abri. En période de crise, elle renvoie à des situations conjuguant chômage et perte de liens sociaux. Dans son aspect le plus récent, elle peut aussi concerner des travailleurs à bas niveaux de salaire et aux conditions de vie dégradées.

La définition de la pauvreté quant à elle est variée ; sa définition monétaire est la plus ancienne et concerne une insuffisance durable de revenus appelée « pauvreté absolue ». Elle est déterminée par un revenu au-dessous duquel les besoins fondamentaux de l'individu ne sont pas satisfaits (nourriture, logement, habillement, etc.).

Revenons brièvement sur l'évolution historique du concept : dans les années 1890, le darwinisme<sup>1</sup> définit la pauvreté comme « *un phénomène qui répond à des lois dites scientifiques qu'il faut mesurer et analyser* ». Seebohm Rowntree<sup>2</sup> consacra une partie de sa vie à l'analyse des ressources. Plus tard naît une autre définition, la « pauvreté relative », qui se mesure quant à elle par une inégalité entre les individus d'une même société ayant un modèle de consommation considéré comme normal. Vient par la suite la théorie welfariste<sup>3</sup>, qui domine depuis deux siècles et qui définit la pauvreté comme « *un niveau de revenu socialement inacceptable* ». La définition est axée sur le revenu. Peter Townsend<sup>4</sup> élabore dans les années 1970 une approche relativiste de la pauvreté. Selon cet auteur, les pauvres sont un groupe qui a des conditions de vie inférieures à celles dont bénéficie le reste de la société. John Rawls, dans son livre *Théorie de la Justice* (1971), donne une définition philosophique de la pauvreté en s'appuyant sur ce qu'il considère comme les biens premiers (c'est-à-dire les droits de base), la liberté de choix renvoyant la définition à la notion d'injustice.

Une autre approche révolutionne la définition et l'approche du concept : celle d'Amartya Sen, qui repose sur une analyse multidimensionnelle de la pauvreté par les « *capabilities* ». Ce dernier considère que la pauvreté doit prendre en compte les facteurs du « bien-être ». Sen pense que la pauvreté ne doit pas être considérée comme un manque de ressources monétaires uniquement : la condition physique des personnes et leurs accomplissements personnels doivent y être intégrés. Sa phrase « *la valeur du niveau*

---

<sup>1</sup> Le darwinisme social désigne l'application de la théorie de la sélection naturelle, en principe réservée au monde animal, à la société humaine.

<sup>2</sup> Seebohm Rowntree est un sociologue du XIX<sup>e</sup> siècle, connu pour ses divers travaux sur la pauvreté primaire et secondaire.

<sup>3</sup> Le welfarisme est une école de pensée qui définit le bien-être social exclusivement à partir des fonctions d'utilité (c'est-à-dire la satisfaction des préférences) et qui prône le rôle de l'État-providence.

<sup>4</sup> Peter Townsend est un professeur en économie qui a beaucoup travaillé sur la pauvreté et les inégalités, notamment celles des enfants, qu'ils soient issus de pays riches ou pauvres.

*de vie a tout à voir avec la vie, non pas avec la possession des biens* » (Sen, 1987) résume parfaitement cette idée.

Des institutions et organisations internationales (par exemple la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement, la Commission européenne) se sont également intéressées à la question. Leur approche initialement unidimensionnelle (monétaire) a permis d'identifier les populations pauvres, mais selon des critères limités, car axés sur les ressources monétaires, c'est-à-dire le revenu ou la consommation.

La pauvreté dans le monde a beaucoup évolué en trente ans : le nombre de pauvres est passé de 1,9 milliard en 1981 à 800 millions en 2013<sup>5</sup>, alors que la population mondiale est passée de 4,5 à 7,2 milliards de personnes selon la Banque Mondiale. Il en résulte que le taux d'extrême pauvreté a été divisé par 3,9 en trente ans : 10,7 % de la population des pays en voie de développement ou émergents vit aujourd'hui avec moins de 1,90 dollar US par jour, contre 38,9 % il y a trente ans. Les régions les plus touchées par cette pauvreté se trouvent en Asie de l'Est et dans le Pacifique, où la réduction est étonnante : 71 millions de personnes vivaient avec moins de 1,90 dollar US par jour dans ces régions du monde en 2013, contre un milliard en 1981. L'évolution du niveau de vie en Chine et au Vietnam est à l'origine de cette régression. Il en est de même pour l'Afrique subsaharienne, où la pauvreté a baissé en vingt-trois ans, passant de 54,3 % en 1990 à 41 % en 2013. Malgré cette baisse relative, l'augmentation démographique fait que le nombre de personnes extrêmement pauvres continue d'y augmenter, passant de 276 millions en 1990 à 389 millions en 2013. Ces chiffres ne reflètent pas la réalité exacte de la pauvreté, car il arrive qu'un pays ne possède même pas de statistiques récentes, et le seuil de pauvreté fixé à 1,90 dollar US par jour n'est qu'une tendance.

Même si la pauvreté absolue (nombre de personnes vivant sous un seuil fixe de revenus) peut se résorber, l'écart entre le niveau de vie des plus pauvres et celui de la classe considérée comme moyenne s'accroît. Les inégalités sont à l'origine de tensions sociales importantes dans le monde.<sup>6</sup>

L'objectif que se sont assigné les ONG d'éradiquer la pauvreté d'ici 2030 paraît très ambitieux. La Chine et l'Indonésie à elles seules possèdent chacune 25 millions de personnes en extrême pauvreté. L'Inde a encore 217 millions de personnes en situation de pauvreté extrême et sa capacité à réduire ce chiffre jouera un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté dans le monde. À vrai dire, actuellement, pour résoudre cette question de l'extrême pauvreté, il faut s'orienter vers les pays en crise marqués par la vulnérabilité politique, les conflits et les guerres, la mauvaise gouvernance, une faible diversification de l'économie et une multitude de problèmes socioéconomiques et politiques (Cuesta et al, 2016). Paradoxalement, les pays pourvus d'une grande richesse naturelle sont dans leur majorité composés de populations pauvres. L'Algérie en fait partie.

---

<sup>5</sup> Ces chiffres ne concernent que la pauvreté dans les pays en développement.

<sup>6</sup> <http://www.inégalités.fr>

Ce pays, situé au nord de l'Afrique, a pour capitale administrative et économique Alger. C'est un pays à revenu intermédiaire, avec un revenu par habitant en 2014 de 2625 USD, soit environ 7870 \$ en PPA<sup>7</sup> ; son Indice de Développement Humain selon le Rapport Mondial du Développement Humain, est passé de 0,704 en 2004 à 0,745 en 2014, hissant le pays du 108<sup>e</sup> au 86<sup>e</sup> rang mondial (sur un total de 192 pays). L'Algérie, le plus grand pays d'Afrique avec une superficie de 2 381 741 km<sup>2</sup>, a vécu des périodes de crises et des guerres sans merci. Pendant des siècles, cette terre si riche a vécu plusieurs longues occupations : parmi elles, les occupations ottomane puis française, avec plus de cent trente ans de colonisation, ainsi qu'une guerre civile de plus de dix ans dans les années 1990 qui a mis l'Algérie à genoux. Ces événements ont eu des effets sur l'organisation sociale et économique du pays. La pauvreté, l'un des effets hérités de ces guerres, a été élargie à des franges de la société qui vivaient jusque-là à l'abri du besoin.

Rappelons quelques indicateurs économiques actuels du plus grand pays du Maghreb. L'Algérie vit depuis plus de cinquante ans avec une économie basée sur les hydrocarbures : 98 % des exportations du pays en sont issues ; ceux-ci ont généré quelque 600 milliards de dollars US de recettes en devises entre 2000 et 2012 selon les bilans de Sonatrach<sup>8</sup>. Ceci a permis à l'Algérie d'effacer sa dette depuis plusieurs années et de disposer à la fin de l'année 2012 de réserves de change conséquentes, garantissant trois années d'importations (200 milliards de dollars US selon le FMI, 190 milliards selon la banque d'Algérie). À ces chiffres s'ajoutent 173 tonnes d'or.

Malgré cela, dans ce pays de 37 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le PIB reste modeste puisqu'il est de 188,6 milliards de dollars US en 2012 selon le FMI, dont plus de 40 à 45 % générés par les hydrocarbures. Selon l'estimation de l'Office National des Statistiques (ONS), les importations ne sont également pas rassurantes : 70 à 75 % des besoins des ménages et des entreprises sont satisfaits par des achats provenant de l'étranger<sup>9</sup>. Quant à la facture globale des importations alimentaires, elle a été de 2,82 milliards de dollars US pour les quatre premiers mois de 2017, contre 2,62 milliards de dollars US à la même période en 2016, soit une hausse de 7,8 %. Ainsi, le montant des importations du lait et des produits laitiers s'est chiffré à 545,25 millions de dollars US pour les quatre premiers mois de 2017 (contre 311,85 millions de dollars US pour la même période en 2016), soit une hausse de près de 75 %<sup>10</sup>.

---

<sup>7</sup> La parité de pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

<sup>8</sup> Sonatrach est la principale compagnie nationale des hydrocarbures en Algérie.

<sup>9</sup> Alfred Mignot, *L'Algérie de Bouteflika, une économie rentière et léthargique*, La Tribune le 13/05/2013.

<sup>10</sup> www.aps.dz

La population de l'Algérie a dépassé les 41 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017<sup>11</sup> et sera d'environ 50 millions en 2030. En avril 2017, selon l'ONS, la population active a atteint 12,28 millions de personnes (contre 12,12 millions en septembre 2016), avec un solde positif de 160 000 personnes, soit une hausse de 1,3 % en un an. Les femmes représentaient alors 20,6 % de la population active, soit 2524 millions de personnes.

Si le dinar algérien (Da) était estimé en 1970 à 4,94 dinars pour un dollar US, il est passé en 1980 à 5,03 dinars pour un dollar US, et en 1995 à 47,68 dinars pour un dollar US. Après le rééchelonnement, il est passé le 22 août 2017 à 129,50 dinars pour un euro, avec un cours sur le marché parallèle qui fluctue entre 189 à 193 dinars pour un euro.

Le rapport préliminaire du Fonds Monétaire International (FMI) sur les perspectives économiques mondiales pour l'Algérie montre que si, en 2016, la croissance du PIB réel a été de 4,2 %, la situation devrait fortement se dégrader en 2017 et en 2018. En effet, le FMI mise sur une croissance de 1,4 % du PIB algérien en 2017 et en 2018 et l'économie algérienne devrait connaître une quasi-stagnation, avec un taux de croissance du PIB avoisinant les 0,6 %. Comme conséquence, le taux de chômage devrait manifestement augmenter sur la même période : il est estimé à 13,2 % en 2018 avec une tendance inflationniste, toujours selon le FMI.

En résumé, la période actuelle n'incite pas à l'optimisme et face aux tensions budgétaires qui s'annoncent comme inévitables entre 2017 et 2020, le cours du pétrole n'est plus une solution. Le gouvernement est contraint de mettre en place des stratégies d'adaptation efficaces, que ce soit sur le plan économique, social ou politique.

Selon l'Office Nationale des Statistiques, sur près de 40 millions d'habitants en 2016 en Algérie, la population urbaine représentait 28 millions de personnes et la population rurale 11,9 millions, soit respectivement 70 % et 30 % de la population totale.

Selon la Banque Mondiale (2016), il existe actuellement en Algérie environ quatre millions de pauvres : près de 10 % de la population algérienne se trouve dans une situation de précarité. Les mesures de la pauvreté par la Banque Mondiale seront abordées dans le premier chapitre de cette thèse.

Appréhender le phénomène de la pauvreté dans le contexte actuel est donc difficile, et nécessite de revenir sur les grandes étapes de l'histoire algérienne, sur l'évolution de la société et de ses formes de solidarité et d'entraides sociales et religieuses, mais aussi sur l'évolution des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et sur leurs effets sur les populations.

La première fois que cette question de la pauvreté a été abordée sans complexes en Algérie, c'était lors de la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion organisée en octobre 2000 à

---

<sup>11</sup> La population algérienne était de 12 millions en 1965, de 34 591 000 le 1<sup>er</sup> juillet 2008, de 37,5 millions d'habitants en 2010, de 39,5 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de 40,4 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et de 41,3 millions le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Alger. Cet événement a permis de mettre en relief l'évolution inquiétante du phénomène et d'attirer l'attention sur la gestion des questions sociales du pays.

C'est ainsi qu'à l'occasion de cette conférence, le ministère chargé de la Solidarité Nationale, avec l'appui du Programme National Uni pour le Développement (PNUD), a confié à l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) l'élaboration d'une étude relative à la répartition spatiale de la pauvreté, intitulée « *Carte de la Pauvreté* ». Les résultats de cette étude ont permis d'identifier les poches les plus vulnérables et les domaines de précarité, guidant ainsi les actions de lutte contre la pauvreté. Cent soixante-seize communes ont été alors identifiées comme étant pauvres, dont quarante-sept en situation de grande précarité — la majorité d'entre elles se trouvant en zones steppiques et sahariennes. Un peu plus tard, en 2006, une étude d'affinement de la carte de la pauvreté a été effectuée par l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) pour approfondir les conclusions de l'étude « *Carte de la pauvreté* » élaborée en 2000.

Selon Benallaoua (2015) : « *Depuis l'année 2000, les études semblent toujours insuffisantes et inaccessibles. Elles font état d'un recul phénoménal de la pauvreté en Algérie entre 2000 et 2005. En effet, une nette tendance à la baisse de la pauvreté se manifeste même si elle affiche des niveaux élevés. La question de la fiabilité des approches adoptées et leur hétérogénéité exige la prudence dans l'interprétation des chiffres avancés. Les enquêtes de type « niveau de vie » sont réalisées à des intervalles allongés et leurs résultats ne sont diffusés que partiellement, voire protégés complètement, car sensibles politiquement.* » À titre d'exemple, selon De Bernis, représentant de l'ONU en Algérie, l'étude qui a été faite par le CENEAP en 2005 et qui n'a pas été publiée comportait des résultats qui ne reflétaient pas la réalité du terrain en Algérie (ONU, 2006). Selon Benallaoua (2015), le reproche fait à cette étude est qu'elle n'a pas permis la détermination d'une ligne absolue de pauvreté adaptée pour le cas algérien. Elle aurait au contraire établi un taux de pauvreté individuel deux fois moins important que celui qui aurait dû l'être.

Un autre volet relatif à la lutte contre la pauvreté est celui d'un tissu associatif algérien très critiqué. Selon les sources officielles, l'Algérie accueillait 81 000 associations en 2008<sup>12</sup>, mais leur nombre florissant n'est pas un indicateur fiable du dynamisme de la société civile algérienne. Il y a en fait, selon les études, un écart considérable entre le nombre d'associations officiellement recensées et le nombre d'associations réellement actives<sup>13</sup>. De plus, le mouvement associatif n'est pas implanté de manière homogène sur l'ensemble du territoire algérien. Les associations sont beaucoup plus nombreuses dans les zones urbaines et dans les régions où prédominent les modes d'organisation communautaire ou villageoise (Kabylie et M'Zab). Selon Derras (2007), ces associations connaissent un déficit démocratique dans leur fonctionnement, le niveau de participation de la population est faible et le niveau

---

<sup>12</sup> « Mouvement associatif, les dégâts de la politique de l'allégeance », El Watan, 14/06/2008.

<sup>13</sup> Seulement 2 % des associations sont officiellement recensées, c'est-à-dire 1 500 des 75 000 organisations répertoriées dans l'étude de Derras (2004).

de formation des cadres associatifs est assez élevé puisqu'ils sont universitaires pour la plupart d'entre eux et issus du secteur public<sup>14</sup>. Il faut souligner que le financement de ces associations est tributaire de l'État.

La presse algérienne s'est aussi montrée assez critique vis-à-vis des associations et a dénoncé, à de nombreuses reprises, l'instrumentalisation de la société civile à des fins politiciennes. Selon Thieux (2009), les responsables politiques n'y vont pas de main morte avec les associations en Algérie : en juin 2008, le ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales, M. Zehrouni, a critiqué les associations en déclarant que « *la société algérienne avait besoin d'associations crédibles qui s'engagent à travailler avec les communes et les wilayas en vue d'améliorer le quotidien des citoyens* »<sup>15</sup>.

Selon Perret (2012), le système algérien de sécurité sociale est depuis devenu un véritable moyen de solidarité nationale, qu'il soit contributif ou non contributif, mais il se heurte à des problèmes ces dernières années : « *difficulté de recouvrement des cotisations pour l'un et dépendance aux cours du pétrole pour l'autre. Plus de 75 % des recettes du budget de l'État proviennent des hydrocarbures entre 2005 et 2008, soit plus de 30 % du PIB selon les données du FMI (jusqu'à 37,2 % en 2008)* ».

**L'objectif de notre travail est d'explorer et de préciser les dynamiques de la pauvreté en milieu rural algérien. Cette problématique factuelle s'appuie sur une réflexion d'ordre méthodologique. De ce fait, l'objet du travail est de tendre des passerelles entre l'histoire et le présent des communes** pour enrichir l'analyse de la pauvreté dans ces dernières. Nous tenterons d'affiner la connaissance des populations de ces communes, et de celle liée à leur connaissance de leurs territoires, de leurs capacités d'action, et des conditions dans lesquelles sont mis en œuvre les dispositifs de lutte contre la pauvreté.

### **Pourquoi devient-on pauvre et pourquoi reste-t-on pauvre en milieu rural en Algérie aujourd'hui ?**

En rapport avec cette question principale, nous nous pencherons sur i) les profils des pauvres ruraux en Algérie aujourd'hui, et ii) nous étudierons comment cette pauvreté s'est ancrée dans la société au cours de l'histoire.

La seconde question de recherche se penchera plus spécifiquement sur les causes locales de la pauvreté d'une part, et sur les formes de solidarités sociales et religieuses et les politiques publiques et leurs rôles dans les processus de lutte contre la pauvreté d'une autre part. Pour y répondre, nous explorerons plusieurs pistes de recherches :

---

<sup>14</sup> Derras (2007) avance un taux de participation de la population entre 3 et 4 %. Ces données sont à prendre en compte avec précaution, mais à titre comparatif le taux de participation au Maroc serait d'environ 11 %, tandis qu'en France ce taux fluctuerait entre 39 % et 43 %.

<sup>15</sup> El Watan, 14/6/2008 ; La Tribune, 14/06/2008.

### **Première hypothèse de travail**

Dans le milieu rural algérien, l'économie repose essentiellement sur des activités agricoles, et la majorité des ménages ruraux tire historiquement ses conditions d'existence des exploitations agricoles. La pauvreté au sein des ménages ruraux émerge et se développe dès lors que les populations agricoles sont exposées à des contextes de destruction et/ou de fragilisation de leur base économique productive. La perte des moyens d'existence de ces ménages les conduit à la pauvreté. Les formes de cette pauvreté rurale peuvent trouver leurs origines dans le terrorisme ayant frappé l'Algérie d'une manière générale, et dans notre zone d'étude en particulier.

### **Deuxième hypothèse de travail**

Elle concerne les institutions et le cadre organisationnel du monde rural. La cohésion sociale est assurée par l'existence d'institutions et d'organisations sociales, culturelles et religieuses héritées du passé. Ces institutions, qui produisent des normes et des règles de fonctionnement des groupes sociaux, assurent *in fine* des fonctions de reproduction des sociétés locales. Elles relaient les familles dans les actions de solidarité dès lors qu'un membre de la société locale se trouve exposé à des situations de vulnérabilité et de précarité sociale. La destruction de ces institutions — ou leur affaiblissement — expose la société locale à la pauvreté. Ainsi, en l'absence de renouvellement de ces institutions sociales et dans un contexte d'affaiblissement des liens de solidarité sociale développés par les familles elles-mêmes ou par l'État-providence, la pauvreté menace alors les ménages ruraux peu dotés en moyens d'existence ou ne bénéficiant peu ou plus des actions publiques. Les travaux de Serge Paugam (2008), de Marion Selz (2005) ainsi que de Robert Vuarin (1990) nous ont beaucoup inspirée dans l'interprétation des résultats de cette hypothèse.

### **Troisième hypothèse de travail**

Les populations locales tentent de faire face à cette pauvreté rurale par le développement de leurs capacités, mais ceci n'est pas toujours évident face à des perspectives d'emploi qui se réduisent de plus en plus, dans une ambiance de crise économique qui s'annonce en Algérie suite à la chute du prix du pétrole depuis 2008 et à la menace de la mise en place d'une politique d'austérité. Les politiques publiques d'investissements réalisées jusque-là grâce à une économie de rente se voient diminuées, ne laissant que peu de chances aux populations locales d'accéder à l'emploi ou de développer leur agriculture, considérée comme activité génératrice de revenu principal en milieu rural.

Ces deux questions de recherche et les hypothèses que nous avons formulées seront traitées grâce à l'analyse des données d'enquêtes auprès des ménages algériens. Pour identifier notre zone d'étude, nous avons utilisé l'étude de « *La carte de la pauvreté* » réalisée en 2001 et celle de son affinement

réalisée en 2006 par l'ANAT en collaboration avec le PNUD, appelée « *Communes pauvres : territoires, populations et capacités d'action* ».

Notre objectif étant ambitieux, nous avons finalement travaillé sur un échantillon de plus de 200 entretiens avec les ménages ruraux représentatifs de leurs régions et de leur milieu. L'analyse de la trajectoire des ménages est réalisée en mobilisant l'approche des « capacités » d'Amartya Sen<sup>16</sup>. Nous nous sommes appuyée sur des entretiens avec les ménages, pour mieux explorer les pistes d'analyse dégagées en début d'enquête afin de cerner les causes de leur pauvreté (voir le chapitre 4 sur la méthode).

Le chapitre 1 est consacré à une revue de littérature empirique et théorique : il présente les principales écoles traitant de la question de la pauvreté, les types et autres concepts gravitant autour du phénomène, les approches et les formes de la pauvreté.

Le chapitre 2 présente l'histoire de la pauvreté en Algérie et le rôle des colonisations dans l'ancrage de celle-ci, depuis l'occupation ottomane jusqu'à la colonisation française, ainsi que la décennie noire par laquelle est passée l'Algérie pendant les années 1990.

Le chapitre 3 traite de la question de la pauvreté dans les politiques publiques en Algérie après l'indépendance. La suite de ce chapitre concerne notre terrain d'étude qu'est le rural algérien.

Dans le chapitre 4, nous revenons davantage sur la problématique, les questions et les hypothèses de recherche présentées dans l'introduction générale et nous les situons dans le cadre d'analyse générale auquel nous avons fait appel tout au long de cette thèse : l'approche par les « capacités ». Il comporte aussi les différents indicateurs de « capacités » utilisés dans le cadre de notre recherche.

Notre unité de base étant le ménage, nous présenterons notre échantillon de ménages pauvres et non pauvres répartis dans les douars des deux communes d'étude.

Nous avons fait appel à deux méthodes d'analyse qualitative et quantitative dans les deux communes en ciblant les catégories de populations pauvres et non pauvres. La première méthode, également qualifiée de compréhensive, a été cruciale dans notre travail de thèse, car elle s'est déroulée en deux phases. Nous avons cherché d'abord à catégoriser d'une manière décontextualisée la pauvreté locale puis à recontextualiser et à replacer le phénomène dans son cadre que nous avons essayé d'expliquer dans ce travail (nous reviendrons sur ce point dans le chapitre 4). Nous avons au départ abordé la question de la pauvreté rurale avec les personnes concernées d'une manière séparée du contexte dans lequel elles vivent. Durant cette première phase de travail, la période d'immersion, cette méthode nous a permis de ne pas être aveuglée par un questionnaire directif.

Dans la phase de contextualisation, nous avons relié les résultats des réponses et de nos observations au contexte général dans lequel évoluent les populations locales. Les travaux d'Amanda Vickery

---

<sup>16</sup> Amartya Sen est un économiste et philosophe indien, prix Nobel de sciences économiques en 1998.

(1998)<sup>17</sup> sur les jeunes femmes de la classe sociale supérieure en Angleterre au XIX<sup>e</sup> siècle illustrent parfaitement ce genre de démarche.

Notre approche qualitative repose sur des outils bien connus : les entretiens (semi-directifs ou non directifs) nous ont permis de comprendre et de fournir des éléments de compréhension nouveaux, surtout lorsqu'il s'agit d'itinéraires de vie des personnes ou de leur histoire, de leurs comportements, de leurs modes de vies, de stratégies de « capacité ». Ces types d'entretiens sont des impératifs pour découvrir les moments et les causes qui guident les parcours.

Ces entretiens ont été parfois enregistrés et filmés afin de ne pas passer à côté d'une information potentiellement intéressante.

Nous avons également mené des entretiens de groupes (*focus group*) avec des femmes veuves à Aifer. Cet outil a servi à créer une dynamique d'échange et de participation de groupe et à examiner par moments les interactions entre ces femmes.

L'observation nous a permis par moments d'expliquer certains comportements. « *L'observation sans armes est vide, l'observation trop armée n'apprend rien : c'est à vous de construire ce que vous devrez vérifier. On n'observe pas sans référence, sans points de repère.* » (Beaud et Weber, 2003.)

L'approche quantitative, quant à elle, avait pour cible les populations pauvres et non pauvres. Elle a porté sur des questionnaires structurés et a ciblé des rubriques ou des thématiques pertinentes (voir le chapitre 4). L'échantillonnage des non pauvres est aléatoire et composé d'agriculteurs répartis dans presque tous les douars des deux communes. L'échantillon des pauvres retenus a été élaboré en collaboration avec les services des activités sociales des deux communes.

Le chapitre 5 vise essentiellement à répondre à la question principale de recherche de la thèse et présente les résultats des analyses statistiques. Ainsi, dans ce chapitre, nous identifions le profil des ménages pauvres dans les deux communes, les causes et dynamiques de pauvreté afin de répondre à nos trois hypothèses de recherche. Deux types de comparaison entre populations pauvres et non pauvres des deux communes sont présentés pour répondre à la question principale. Les différentes perceptions de la pauvreté sont abordées en tant qu'éléments de discussions de nos résultats.

La première comparaison repose sur la typologie des pauvres identifiés par les institutions locales de Sidi Sémiâne et Menaceur et sur l'histoire de leur pauvreté, sur les différentes formes de solidarités sociales et religieuses ainsi que sur les aides sociales dont ils bénéficient.

La deuxième comparaison a permis de donner des résultats sur l'évolution des conditions de vie des populations et sur la perte des moyens d'existence liée au terrorisme. L'exode, qui est l'une des conséquences de ce dernier, a en effet transformé les modes de vie des populations locales.

---

<sup>17</sup> Dumez, H. (2016). *Méthodologie de la recherche qualitative : Les questions clés de la démarche compréhensive*, Vuibert.

Les résultats ont permis d'identifier des indicateurs de «capabilités» développées par les populations et qui seront comparées à celles de Sen et de Nussbaum à la fin du chapitre. Cette partie des résultats constitue la valeur ajoutée de notre travail de recherche.

Pour finir, nous abordons les formes de solidarités sociales et les politiques de développement initiées dans la zone d'étude, et plus particulièrement celles traitant des Projets de Proximité de Développement Rural Intégré et des contraintes de leur mise en œuvre dans notre terrain d'étude.

Les statistiques descriptives présentent la structure des budgets communaux liés aux infrastructures et aux projets agricoles mis en œuvre par les programmes de développement agricole dans les deux communes.

# CHAPITRE 1 :

## ÉTAT DE L'ART SUR LA QUESTION DE LA PAUVRETÉ

### 1 Introduction

L'une des difficultés principales dans l'étude de la pauvreté en tant que phénomène socioéconomique est l'absence de consensus quant à sa définition, car les opinions divergent tant sur le concept en lui-même que sur la compréhension de ses causes. De ce fait, il apparaît utile en premier lieu de confronter ces différents points de vue tout en analysant l'évolution du concept de pauvreté, ce qui nous permettra dans un second temps de comprendre les outils de mesure de la pauvreté sous ses différents aspects. Par ailleurs, il s'agira de définir le phénomène en matière de prévalence dans le monde en général, et en Algérie en particulier.

### 2 Types et autres concepts gravitant autour du phénomène de pauvreté

#### 2.1 Un concept évolutif

Tout au long de l'histoire, la pauvreté a fait l'objet de nombreuses controverses. Adam Smith, en 1776, la décrit comme une privation des besoins de la vie quotidienne, mais cette définition change à la fin des années 1890 quand le darwinisme social définit le phénomène comme obéissant à des lois scientifiques qui doivent être mesurées.

Pendant cette période, Booth (1889-1891), Rowntree (1901) et Hunter (1904), bâtisseurs de la recherche sur la pauvreté, réalisent les premières enquêtes sociales et étudient le concept en s'inspirant de ses formes à Londres et au Yorkshire. L'identification des pauvres se fait par des critères économiques (monétaires) et sociologiques (nature et stabilité de l'emploi entre autres) (Bisiaux, 2012). Rowntree est doté d'une vision plus précise de la pauvreté : il se propose d'estimer les ressources monétaires nécessaires pour couvrir les besoins d'alimentation, d'habillement et de logement, les trois besoins qui semblent être les plus discriminants à l'époque quand il s'agit de différencier la population selon sa vulnérabilité socioéconomique. Sa vision sur la pauvreté est donc plus objective et quantitative.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'école sociologique de Chicago émergente reconsidère l'étude de la pauvreté et propose une explication « plus scientifique » à la pauvreté urbaine en la reliant à d'autres phénomènes sociaux tels que la délinquance, la déviance et la dissolution des liens familiaux. Ce n'est qu'à la fin des années 1950 qu'apparaît la notion de la pauvreté en tant que pathologie culturelle. Dans les années 1970, Peter Townsend propose une approche relativiste où la définition de la pauvreté tient alors à la référence qu'elle fait à un standard défini par rapport à la société dans laquelle vit l'individu. Cette époque est appelée par les spécialistes du sujet « *époque de la redécouverte de la pauvreté* » : elle se distingue des périodes précédentes par des travaux et des auteurs qui cherchent à analyser la pauvreté

en termes de causes et d'effets. Citons par exemple Miller (1964) qui s'attèle à établir des statistiques pointues pour démontrer l'impact de l'éducation et du travail des femmes sur le revenu du ménage, ou encore Hoggart (1957) qui fait appel aux causes non structurelles de la pauvreté et formule sa propre caractérisation du phénomène.

Cependant, la notion de pauvreté monétaire persiste chez plusieurs auteurs, même s'ils y associent des notions innovantes telles que les besoins de base (l'éducation et la santé). Chambers (1974) incorpore également dans ses travaux la notion de « vulnérabilité », à savoir le bien-être, l'estime de soi et l'aptitude à décider de ses choix.

L'évolution de l'étude de la pauvreté est parfaitement décrite par Kanbur (2002) qui souligne que, tandis que les années 1970 et 1980 étaient plus marquées par la conceptualisation, la période qui suivra jusqu'au début des années 2000 sera dominée par des études de terrain. Ceci le conduit à affirmer que la pauvreté n'est pas un concept général, mais plutôt une construction sociale liée à des besoins typiques d'une société et à des représentations sociales : sa définition peut changer selon les valeurs, le temps et les normes auxquelles l'individu appartient. En somme, la difficulté de poser une définition consensuelle de la pauvreté dépend à la fois de la difficulté intrinsèque du phénomène, mais aussi du chercheur lui-même, affecté par ses croyances, ses normes, ou encore ses choix politiques.

## **2.2 La pauvreté : un seul phénomène pour plusieurs définitions...**

Il se dégage de ce recensement abondant de la littérature sur le phénomène de pauvreté que sa perception a connu de nombreuses modifications, ce qui a conduit à l'évolution et à la multitude des définitions. Selon Wargnier De Revna (1990), les origines du mot « pauvre » proviennent du latin *pauper* et/ou de son équivalent grec *pénes* (pauvre) et *penia* (pauvreté), tous deux apparentés à *peina* (faim) ou encore *ponos* (douleur) et *poiné* (châtiment, peine). Ainsi, de l'origine du mot apparaissent déjà quelques caractéristiques du pauvre : c'est une personne qui a faim, qui éprouve de la douleur et de la peine.

Amartya Sen (1993) confirme « *qu'il y'a une raison forte pour juger l'avantage individuel en termes de possibilités. Dans cette perspective, la pauvreté doit être vue comme une privation des besoins de base plutôt qu'un bas revenu qui est le critère standard de la pauvreté* ». Ravallion (1994) considère que « *la pauvreté peut exister dans une société donnée quand une ou plusieurs personnes n'atteignent pas un niveau de bien-être économique, considéré comme un minimum raisonnable près des normes de cette société* ».

Larivière et Martin (1997) définissent ainsi la pauvreté : « *Un état de privation à long terme de bien-être jugé inadéquat pour vivre décemment. La pauvreté est donc synonyme de carence, elle est fonction d'un manque connu face à des besoins que l'on peut identifier. Elle concerne en priorité ceux ou celles qui éprouvent des difficultés à s'intégrer au système socioéconomique pour toutes sortes de*

raisons. » Ames, Brown et Devarajan (2000) ont donné leur point de vue sur la question : « [...] elle peut être définie au mieux comme étant une privation inacceptable du bien-être de l'être humain. Une personne peut donc être considérée comme pauvre quand elle ne peut se procurer les biens et services en quantité suffisante pour satisfaire ses besoins matériels fondamentaux. »

Selon Michel Mollat (2006) : « Le pauvre est celui qui, de façon permanente ou temporaire, se trouve dans une situation de faiblesse, de dépendance, d'humiliation caractérisée par la privation des moyens, variables selon les époques et les sociétés, de puissance et de considération sociale : argent, relation, influence, pouvoir, science, qualification technique, honorabilité de naissance, vigueur physique, capacité intellectuelle, liberté et dignité personnelle. Vivant au jour le jour, il n'a aucune chance de se lever sans l'aide d'autrui. Une telle définition peut inclure tous les frustrés, tous les laissés pour compte, tous les asociaux, tous les marginaux ; elle n'est spécifique d'aucune région, d'aucun milieu. »

D'autres auteurs ont pu également investir dans une définition plus objective de la pauvreté telle que Fields (1994) : « La pauvreté est l'incapacité d'un individu ou d'un ménage à avoir les ressources de base requises pour la satisfaction des besoins de base. » Par conséquent, Lipton (1996) argumente : « Dans n'importe quelle période, une personne est pauvre si et seulement si elle ou son accès aux ressources économiques est insuffisant. » Selon Kabeer (2005) : « la pauvreté se manifeste par un dénuement matériel, mais ses causes s'enracinent dans les relations de pouvoir qui déterminent la répartition des ressources matérielles et symboliques les plus valorisées dans la société. Ces relations placent les hommes, les femmes et les enfants pauvres en position de subordination et de dépendance par rapport à ceux et celles qui possèdent un accès privilégié à ces ressources. En plus de subir un dénuement matériel, les pauvres sont aussi donc dépourvus de pouvoir. »

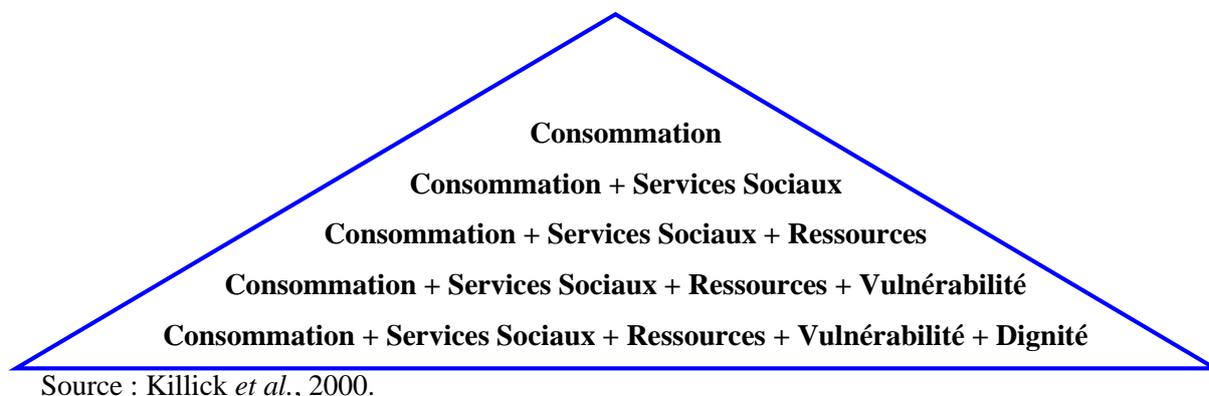
Lelart (2006) considère quant à lui que la pauvreté « est définie quantitativement comme étant un certain revenu par personne par jour ou par an, sans la disposition d'un patrimoine, mais elle est aussi qualitative où elle tient compte des conditions de vie ». En 2001, le rapport de la Banque Mondiale sur le développement dans le monde, « *Combattre la pauvreté* », a mis en relief dans la définition de la pauvreté d'autres aspects pour inclure le risque, la vulnérabilité, le manque d'autonomie, le sentiment d'impuissance et d'insécurité et le manque de respect de soi.

Compte tenu de ce qui a précédé, la pauvreté apparaît comme un concept très large : il ne s'agit pas seulement de ne pas avoir assez d'argent pour répondre à ses besoins de base en nourriture, en vêtements et en logement. C'est ce que souligne la définition de la Banque mondiale :

« La pauvreté, c'est être malade et ne pas pouvoir voir un médecin. La pauvreté, ce n'est pas ne pas pouvoir aller à l'école et ne pas savoir lire. La pauvreté, c'est de ne pas avoir de travail, s'inquiéter de l'avenir et vivre au jour le jour. La pauvreté a de nombreux visages... Elle a été décrite de maintes manières. Le plus souvent, la pauvreté est une situation à laquelle les gens veulent échapper. La pauvreté est donc un appel à l'action — pour les pauvres comme pour les riches —, un appel à l'action pour changer le monde pour que beaucoup plus de gens aient assez à manger, un logement décent,

accès à l'instruction, à des soins de santé et à la protection contre la violence, ainsi qu'un mot à dire par rapport à ce qui se passe dans leur collectivité. » (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2009.)

À partir des définitions qui ont précédé, il est permis de dresser un schéma retraçant l'évolution du concept par le biais de l'extension de son champ thématique.



**Figure 1 : L'extension progressive du champ thématique de la pauvreté**

Il ressort que le concept se limitait à ses débuts à la consommation (alimentaire), avant d'englober d'autres besoins de base (services sociaux). Par la suite, ces deux éléments se sont élargis aux ressources disponibles et à la capacité de l'individu d'en acquérir (vulnérabilité). Le dernier élément ajouté fait plus appel à la psychologie (un état d'esprit) qu'au secteur économique, car il est relié à la dignité humaine ou au ressenti du pauvre quant à sa situation et au regard de l'autre.

Pour mieux appréhender le phénomène, il est nécessaire de se pencher sur les approches adoptées par les différentes écoles de pensées qui se sont intéressées à ses formes et à ses causes.

### **3 Les principales approches de la pauvreté**

La pauvreté a été appréhendée par différentes écoles. Nous en retenons trois qui l'ont abordée parfois de manières très différentes : l'école welfariste, l'école des besoins de base et l'approche par les « capacités ».

#### **3.1 L'école welfariste (The Welfarist School)**

Le welfarisme désigne chez les économistes « la politique de l'État-providence ». Il s'agit des interventions des pouvoirs publics dans les économies de marché destinées à soutenir l'activité productive et à assurer une protection sociale contre la maladie, le chômage, la vieillesse ou autres facteurs responsables d'une insuffisance des revenus et de la non-satisfaction des besoins élémentaires chez une fraction de la population. Cette approche est strictement utilitariste, car le bien-être est défini par la composante monétaire qu'est le revenu disponible. À partir de la consommation obtenue grâce au revenu, l'individu gagnera une satisfaction, une préférence, et l'utilité de cette dernière sera exprimée en fonction du classement de ses préférences. De ce fait, le bien-être est défini par le niveau d'utilité

qu'atteint un individu, quels que soient ses choix individuels. Il peut s'agir d'un état mental tel que le bonheur et le plaisir, ou la satisfaction du désir procurée à une personne par la consommation de biens et services. L'une des définitions données par cette école est que : « *La pauvreté existe dans une société donnée lorsqu'une ou plusieurs personnes n'atteignent pas un niveau de bien-être économique considéré comme un minimum raisonnable par les normes de cette société.* » (Lipton et Ravallion, 1995).

Cette approche a été jugée extrême du fait qu'elle ne prend pas en considération les difficultés d'accès aux besoins de base. Mais elle reste très utilisée par les économistes dont la réflexion est axée sur la consommation réelle et le bien matériel. Deux piliers fondamentaux résultent de cette approche :

- Les individus sont les seuls à savoir ce qui est dans leur intérêt, ils ont donc des préférences différentes ;
- L'État doit limiter ses interventions, il doit mettre l'accent sur des politiques qui, tout en réduisant la pauvreté, sont basées sur l'augmentation de la productivité, par conséquent du revenu.

Par ailleurs, Sen considère l'utilitarisme comme trop pauvre pour constituer un fondement solide pour une théorie normative, car celle-ci doit prêter attention à l'action. Dans l'utilitarisme, la liberté n'a qu'une valeur instrumentale : seul compte le résultat.

### **3.2 L'école des besoins de base (The Basic Needs School)**

Cette école privilégie un certain nombre de biens jugés nécessaires, compte tenu des choix individuels. Herrin (1997) met l'accent sur le concept de besoin de base en précisant que « *les besoins de base ne sont pas un concept de bien-être* ». L'approche des besoins de base est définie par une conception sociale et s'intéresse aux opportunités des personnes en termes d'accès aux ressources et de consommation potentielle. Streeten et al (1981) considèrent que les besoins de base peuvent être expliqués en termes de quantités minimales spécifiques pour la nourriture, l'abri, l'eau et l'assainissement qui sont nécessaires à la prévention de la maladie et de la sous-alimentation. Cependant, la principale critique faite à cette approche réside dans la détermination même des besoins de base. Ceci n'a pas empêché les Nations unies de s'en inspirer dans la création de l'Indice de Développement Humain (IDH) élaboré, mesuré et publié par le PNUD.

### **3.3 L'approche par les « capacités » (The Capability school)**

Cette approche est initiée par Amartya Sen (1998), qui insiste sur le fait qu'il faut non seulement prendre en compte ce que possèdent les individus, mais aussi leur capacité ou leur liberté à utiliser leurs biens pour choisir leur propre mode de vie. Il faut donc accorder autant d'importance à la qualité de vie qu'à la possession des commodités. Sen (1995) rappelle également le lien entre les ressources ou moyens et les accomplissements, à savoir l'espace des libertés.

Les piliers de cette approche sont ceux des « modes de fonctionnement » (*functionings*) et de « capacités » ou « capacités » (*capabilities*). Les « modes » décrivent ce qu'un individu peut réaliser avec les biens qu'il possède (se nourrir suffisamment, se déplacer sans entraves, savoir lire et écrire), alors que les « capacités » sont les différentes combinaisons possibles des premiers. Une « capacité » est donc un vecteur de modes de fonctionnement exprimant la liberté, pour un individu, de choisir entre différentes conditions de vie (Monet, 2007). De ce fait, plus la liberté de choisir entre différents fonctionnements est importante, plus la capacité est élevée. En fait, l'approche de Sen (1983) dans l'illustration de sa démarche est marquée par un exemple classique :

*« Prendre la bicyclette est bien sur une commodité. Elle a plusieurs caractéristiques et on va se concentrer sur une caractéristique particulière qui est le transport. Ainsi, le transport caractéristique du vélo donne à la personne les possibilités de se déplacer. Ces possibilités peuvent donner à la personne l'utilité ou le bonheur s'il cherche un tel mouvement ou qu'il le trouve agréable. Donc, il y a dans ce cas une séquence depuis une commodité (dans ce cas le vélo) aux caractéristiques (dans ce cas le transport), aux possibilités (« capabilities »), à la fonction (dans ce cas, la capacité de se déplacer), à l'utilité (dans ce cas-ci, le plaisir de se déplacer). »*

Pour Jacquet (2004), les travaux de Sen, en plus considérer des richesses monétaires, prennent en compte toutes les opportunités qui se présentent à l'individu, qu'elles soient économiques, sociales et politiques, en relation avec son état de santé, son niveau d'éducation, son espérance de vie ou encore la possibilité de faire entendre sa voix dans l'environnement dans lequel il évolue. La question de la démocratie est alors au rendez-vous, pas dans le sens où elle accroît le développement économique, mais plus dans le sens d'un développement qui n'exclut pas les souhaits des individus.

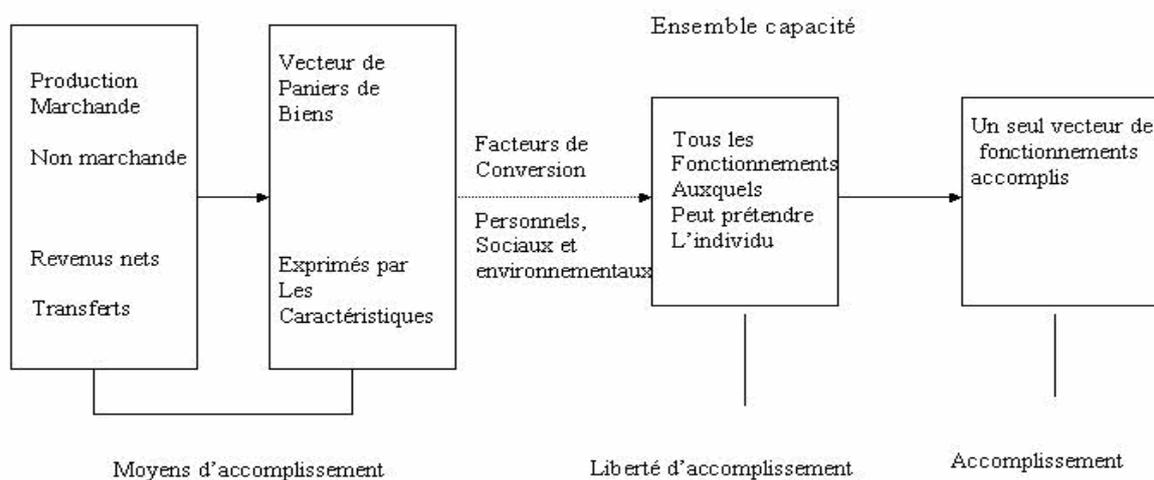
Le pauvre est un individu qui n'a pas la liberté de réaliser les fonctionnements qu'il possède. Il se peut qu'un individu possède un revenu convenable, mais qu'il ne soit pas capable de le transformer en moyen d'atteindre un niveau de bien-être minimal. Selon Bertin (2008), le revenu d'après Sen<sup>18</sup> ne constitue plus qu'un élément parmi d'autres du bien-être individuel. Dès cet instant, la pauvreté peut être définie « *comme un manque fondamental de « capacités » minimales adéquates* ». Sen prend souvent l'exemple du handicap physique pour illustrer la nécessité de prendre en compte la liberté réelle d'user de ses ressources matérielles (revenu, richesse) et formelles (liberté, droits) (Figure 2). Mais la construction de la notion de « capacité » provient des analyses économiques et sociales de la pauvreté, et c'est particulièrement dans ce domaine qu'elle fait sens :

*« Une personne peut disposer d'un revenu plus élevé et d'une ration alimentaire plus abondante que ceux d'un autre individu, mais disposer néanmoins d'une moindre liberté de mener une existence de personne bien nourrie, en raison d'un métabolisme basal plus élevé, d'une plus grande vulnérabilité aux maladies parasitaires, d'une plus grande taille, ou d'une grossesse. De même, lorsqu'on aborde le problème de la pauvreté dans les pays riches, il faut tenir compte du fait que nombre de « pauvres » sur*

---

<sup>18</sup> Sen, 1992, titre, éd., p.160 Alexandre Bertin (2008).

le plan des revenus et d'autres biens premiers, présentent également des caractéristiques — âge, handicap, mauvais état de santé, etc. — qui leur rendent plus difficile la conversion des biens premiers en « capacités » de base, telles que la capacité de se déplacer, de mener une vie saine et de prendre part à la vie de la collectivité. Ni les biens premiers ni les ressources définies plus largement ne peuvent rendre compte de la « capacité » dont jouit effectivement une personne. » (Sen, 2002.)



Source: Understanding Sen's Capability Approach, 2001.

**Figure 2 : Biens, capacités et fonctionnements**

Mais si l'approche proposée par Sen connaît aujourd'hui un succès avéré, certaines de ses limites sont difficiles à dépasser : tout d'abord, il n'est pas évident de mesurer les différents états (les « capacités ») auxquels pourrait potentiellement accéder un individu. Même si de nombreux chercheurs tentent de surmonter ce problème en utilisant des modèles économétriques performants, les principales applications ne font jusqu'alors que mesurer la pauvreté comme un défaut de fonctionnement, ce qui nous ramène à la mesure des besoins de base. La définition d'un cadre conceptuel et de la façon de le rendre opérationnel pose donc un sérieux problème : la controverse actuelle tourne soit autour de l'idée de privilégier une approche commune qui, par l'établissement d'une liste définitive de « capacités », standardise les valeurs individuelles, soit au contraire de privilégier une approche relativiste qui risque de ne plus être valable dans le temps et l'espace.

En résumé, la théorie des « capacités » est souvent critiquée pour son imprécision et pour sa difficulté d'application sur le terrain. Les critiques faites à cette approche sont sa foi trop grande en la liberté de choix des individus, son rapport perplexe à la théorie économique néoclassique, son manque d'objectivité et une certaine tendance au relativisme des valeurs<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Voir notamment deux critiques d'orientations diverses : Cohen (1993) et Sugden (1993).

### 3.4 Les « capacités » selon Nussbaum

L'approche des « capacités » est une antithèse qui se soutient d'abord sur une critique de la persistance de la richesse comme mesure de la qualité de vie, surtout dans les sociétés occidentales. L'approche des « capacités » ne répond pas au dogme du PIB (Produit Intérieur Brut), elle est trop souvent considérée comme une représentation de la qualité de vie d'un pays.

Pour Nussbaum (2012) cité par Vialan (2012), il s'agit « *des réponses à la question : Qu'est-ce que cette personne est capable de faire et d'être ?* », c'est-à-dire une composition de possibilités, de libertés de choisir et d'agir : « *il ne s'agit donc pas simplement des capacités dont une personne est dotée, mais des libertés ou des possibilités créées par une combinaison de capacités personnelles et d'un environnement politique, social et économique.* » Pour rendre plus compréhensible cette définition, Nussbaum distingue les « capacités internes » (les caractéristiques d'une personne qui ont trait à sa personnalité, ses capacités à la fois motrices, perceptives ou intellectuelles et qu'il ne faut pas confondre avec le caractère inné d'une personne), des « capacités combinées » que sont les capacités internes « *auxquelles s'ajoutent les conditions sociales, politiques et économiques dont le fonctionnement correspondant peut effectivement être choisi* ».

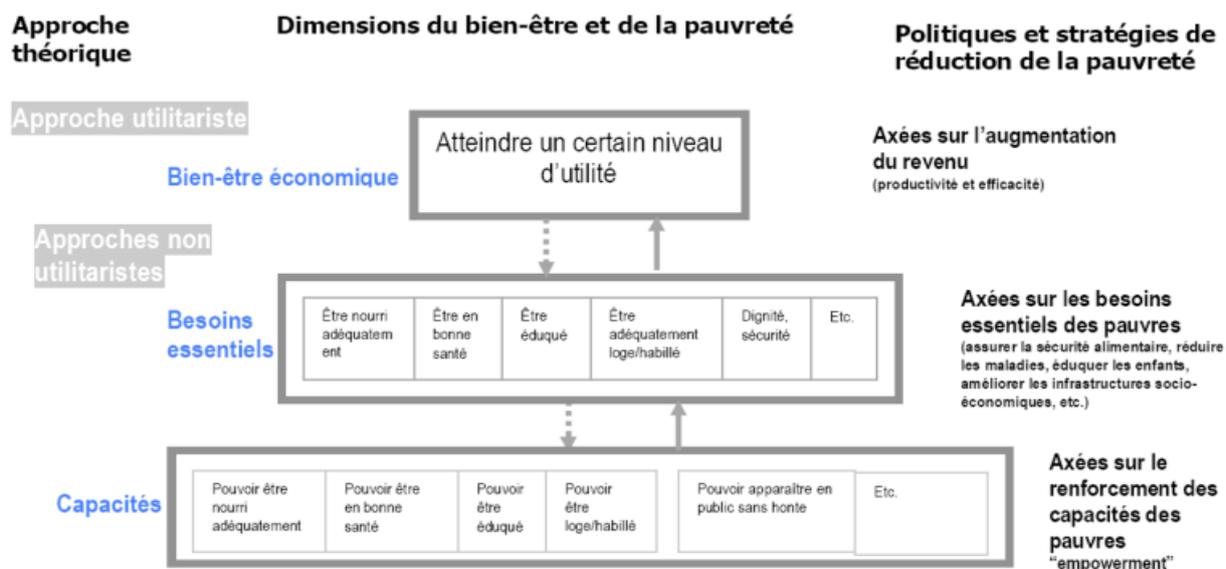
Cette distinction conforte le rôle incontournable joué par les politiques publiques pour mettre en place une approche par les « capacités ». Nussbaum (2012), propose alors de manière pragmatique une liste de dix « capacités », dites centrales, qui définissent un seuil minimum de « capacités » sur lesquelles s'appuyer pour mettre en place une politique publique fondée sur ce concept. Elles correspondent au minimum exigé par la dignité humaine.

**Tableau 1 : Liste des « capacités » humaines centrales de Nussbaum (2002) et des « capacités » basiques de Sen (1983).**

« Capabilités » selon Nausbaum	« Capabilités » basiques, noyau dur de la pauvreté (Sen)
La vie (« <i>life</i> »)	Atteindre les minimas nutritionnels
La santé physique (« <i>bodily health</i> »)	Échapper aux maladies évitables
L'intuition, l'imagination et la réflexion (« <i>senses, imagination and thought</i> »)	Être éduqué
Les émotions (« <i>emotions</i> »)	Être protégé (logement)
La raison pratique (« <i>practical reason</i> »)	Être habillé
L'attachement aux autres (« <i>affiliation</i> »)	Être capable de se déplacer
L'attachement aux autres espèces (« <i>other species</i> »)	Vivre sans honte (dignité)
Le jeu (« <i>play</i> »)	Participer aux activités de la communauté
Le contrôle de son environnement (« <i>control over one's environment</i> »)	Avoir le respect de soi-même

Sources : Sen (1983) et Nussbaum (2002).

Les « capacités » de Nussbaum sont selon Sen trop directives, puisque les bases démocratiques de la discussion publique pour sélectionner les « capacités » pertinentes ne sont pas prises en compte (Samhi, 2010). Enfin, des interférences existent entre les trois approches de la pauvreté abordées.



Source : PNUD, 2007.

**Figure 3 : Dimensions du bien-être et de la pauvreté**

Par exemple, le fait d'avoir les capacités à se nourrir adéquatement est lié à une certaine satisfaction d'un besoin essentiel, en l'occurrence celui d'être nourri adéquatement. Dans le même sens, le fait de satisfaire les besoins essentiels et d'en avoir les capacités procure ce qu'on appelle l'utilité.

## 4 La pauvreté, un seul phénomène sous plusieurs formes

### 4.1 La pauvreté absolue

D'après Morriison (2003), la pauvreté absolue se définit par l'incapacité de satisfaire les besoins essentiels en nourriture, vêtements, logements et soins. Elle renvoie à un niveau de consommation minimale par individu, qui lui-même varie en fonction de l'âge, du sexe et de la corpulence de l'individu. De ce fait, une personne est pauvre si elle n'arrive pas, à cause de la faiblesse de ses ressources, à combler ses besoins de base (alimentaires et non alimentaires). Pour être plus claire, selon Marniesse (1999), on trace une ligne de pauvreté et on définit les pauvres comme les ménages qui se placent en dessous de cette ligne. Le seuil de pauvreté absolue augmente donc avec le PIB par habitant. Ce seuil de pauvreté, qui est l'indication habituelle dans les pays en voie de développement, détermine le revenu nécessaire à l'achat du panier minimal de biens alimentaires indispensables à la survie quotidienne (qui correspond selon les normes de la FAO à 2400 calories pour la pauvreté et à 1800 calories pour l'extrême pauvreté), auquel on ajoute le revenu utile à l'achat de biens non alimentaires tels que l'habillement, les produits d'hygiène, l'énergie, etc.

## 4.2 La pauvreté relative

On parle de pauvreté relative lorsque, dans une même communauté, certaines personnes sont moins bien équipées que d'autres. Le concept de pauvreté relative fait appel à la distribution des revenus et correspond à un indicateur d'inégalité : « *Est pauvre celui qui n'a pas accès aux besoins consommés par la grande majorité de ses concitoyens.* » (Morrisson, 2003.) Peter Townsend (1999) présente une définition selon laquelle la pauvreté ne peut être définie d'une façon absolue, indépendante du lieu et de l'époque, mais relative à la société : « *[...] les individus, familles ou groupes de la population peuvent être considérés en état de pauvreté quand ils manquent des ressources nécessaires pour obtenir l'alimentation type, la participation aux activités et avoir les conditions de vie et les commodités qui sont habituellement ou sont au moins largement encouragées ou approuvées dans les sociétés auxquelles ils appartiennent... Leurs ressources sont si significativement inférieures à celles qui sont déterminées par la moyenne individuelle ou familiale qu'ils sont, en fait, exclus des modes de vie courants, des habitudes, et des activités.* »

La pauvreté absolue et la pauvreté relative sont interdépendantes. La mesure de pauvreté absolue est caractéristique des pays en voie de développement, et plus utile en temps de crise économique. Une mesure de pauvreté relative s'intéresse aux « oubliés » de la croissance, en période prospère.

À cet effet, Morrisson (2002) donne un exemple pour mieux comprendre les deux définitions : « *[...] une personne qui ne peut pas acheter une auto ou un téléviseur se trouve dans un pays riche défavorisée et en pauvreté relative puisque d'autres ménages possèdent des biens, mais elle n'est pas pauvre en termes absolus parce que ces biens ne sont pas indispensables pour vivre.* »

## 4.3 La pauvreté objective

Selon cette définition, est considérée comme pauvre toute personne dont les ressources sont inférieures à un seuil défini, qui est le revenu permettant d'acquérir les biens nécessaires. Ces seuils monétaires peuvent être des seuils absolus ou relatifs. Les seuils absolus font référence à l'idée de « minimum vital » aux niveaux et modes de vie qui prévalent dans une société à un moment donné (Townsend, 1999). Il s'agit donc principalement d'une définition monétaire (Razafindrakoto, Roubaud, 2005). D'après le PNUD (1995), elle est couramment utilisée par les chercheurs en raison des contraintes rencontrées en tentant de réunir les multiples différences utilisées au sein d'une catégorie de population.

## 4.4 La pauvreté subjective

Les approches subjectives de la pauvreté, dites de « l'école de Leyde », rarement utilisées par les économistes, ont été introduites par Van Praag et Hagenaaars en 1968. Elles veulent savoir si le ménage peut être à l'aise pour mettre de l'argent de côté, ou à l'opposé s'il doit puiser dans ses réserves, pour voir s'il dispose ou non de la somme minimale perçue pour « joindre les deux bouts ». En d'autres

termes, cette définition reconnaît explicitement que les seuils de pauvreté sont le résultat de jugements initialement subjectifs de ce qui constitue un niveau de vie minimum acceptable par la population d'une société donnée. Pour une approche critique, certains économistes font valoir que les modèles basés sur des mesures subjectives peuvent ne pas être utilisés pour expliquer les décisions individuelles (Schwarze, 2008).

La pauvreté subjective se définit également comme la difficulté à équilibrer son budget, quelles que soient les causes de cette situation. Elle est qualifiée de subjective pour deux raisons :

- D'une part parce qu'elle repose sur la perception par les individus eux-mêmes de leurs difficultés financières ;
- D'autre part parce que ces difficultés peuvent résulter du choix implicite de vivre au-dessus de ses propres moyens...

#### **4.5 La pauvreté instantanée par rapport au cycle de vie**

Cette appellation est parfois remplacée par « pauvreté d'existence ». Elle est en apparence semblable aux mesures absolues de la pauvreté fondée sur la construction de paniers de consommation minimaux, mais est néanmoins « d'essence relative » : les pauvres sont en effet, ici aussi, « les plus mal lotis », à savoir ceux qui sont en dessous d'un seuil fixé de façon arbitraire et conventionnelle.

### **5 Les autres concepts proches de la pauvreté (précarité, exclusion, vulnérabilité, inégalité)**

#### **5.1 La précarité**

La précarité est l'absence d'une ou de plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et peut avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à une grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités dans un avenir prévisible.

#### **5.2 L'exclusion**

Concept apprécié par certains auteurs puisqu'il dépasse la simple analyse économique, il est mal perçu par d'autres qui le voient comme cachant les inégalités socioéconomiques. L'exclusion reste un concept flou par les auteurs, imprécis et difficile à quantifier (Castel, 1995).

La question de l'exclusion a beaucoup été débattue ces dernières années. On lui reproche une dimension trop politique, ou un manque de construction scientifique. Mais, malgré les critiques les plus dures, ce concept reste une interprétation sociale de la pauvreté (Roy et Soulet, 2001).

### 5.3 D'autres formes plus élémentaires de la pauvreté

Paugam et Selz (2005) proposent une analyse inédite de la pauvreté en Europe. La disqualification sociale reconnaît le processus d'exclusion du marché de l'emploi, elle se caractérise par une transformation des conditions de vie et de l'identité sociale qui évolue dans le temps. La fragilité se traduit par un sentiment de perte de dignité, de découragement et de problèmes de santé qui sont parfois des prétextes pour compenser des échecs.

Longtemps, dans l'histoire, la pauvreté a été assimilée à la paresse ou à l'injustice. La paresse renvoie la responsabilité au pauvre, et le pays ne développe pas beaucoup de politiques sociales. L'injustice au contraire interpelle la société : les pouvoirs publics sont contraints d'aider les pauvres et le pays doit lutter contre les inégalités.

Le PIB par habitant et le PNB par habitant et par région mettent en exergue des écarts de niveaux de vie entre pays et régions, selon les niveaux d'éducation et de développement ainsi que selon la forme et l'intensité des liens sociaux : liens de filiation (famille, affection, attachement, socialisation), liens de participation élective (vie sociale, réseaux, autonomie), liens de participation organique (école, vie professionnelle), liens de citoyenneté (appartenance à une nation, identité et valeurs communes). Ces liens apportent protection et reconnaissance. Trois modèles sociaux et familiaux se dégagent. Le modèle public individualiste caractérise les sociétés nordiques qui garantissent le niveau de vie des pauvres. Le modèle familialiste méditerranéen exige des obligations à l'égard de la famille. Le modèle de responsabilité partagée (France, Grande-Bretagne, Allemagne) recherche l'équilibre entre famille et pouvoirs publics ; il amplifie le risque de disqualification sociale.

La pauvreté intégrée est une forme de pauvreté qui désigne un groupe social large non stigmatisé. Elle touche surtout les pays en développement et certaines régions d'Europe de l'Est : le niveau de vie y est bas, les personnes vivent entre elles, autour de la famille, des villages... Il existe aussi une autre forme de la pauvreté, celle de la « *culture de la pauvreté* » intégrée par les enfants que Lewis (1971) définit par le sentiment d'infériorité, d'impuissance, d'être en marge de la société et dépendant. Cette marginalisation conduit à un manque ou à une absence de participation aux institutions sociales, à une discrimination et une méfiance.

Les pauvres se protègent ; le fait d'avoir beaucoup d'enfants est perçu comme une richesse pour les pauvres, très ancrés dans les valeurs familiales. Il est perçu comme un signe de puissance qui les protège du regard parfois vexant de la société. En plus de procurer un ancrage identitaire et social, cette conception de la famille est un indicateur, car le ménage élargi représente une force potentielle de travail en période difficile.

La pauvreté marginale est parfois limitée et peu perceptible, car elle ne concerne qu'une partie de la population dans un contexte de croissance économique précis : on parle des « *ratés du système* » et des « *oubliés de la croissance* ». La pauvreté disqualifiante ou de marginalisation résulte de la perte du travail qui procure un sentiment d'échec profond ou de déclassement social.

Une autre configuration d'exclusion se manifeste par l'insécurité urbaine, notamment la violence dans les banlieues qui n'est autre qu'une traduction de la disqualification sociale territorialisée (par exemple les ghettos américains et les banlieues françaises). Cette forme d'exclusion traduit une identité sociale négative et de misère morale, donnant naissance à tous les maux de la société...

#### **5.4 Les relations entre les différents concepts liés à la pauvreté : exclusion, pauvreté et inégalités sociales**

D'après Racine (2010), dans les pays en développement, les individus, qu'ils soient en ménage ou en communauté, sont souvent exposés à des chocs aussi divers que fluctuants (risques climatiques, fluctuations économiques, perte de capital physique, etc.). Ces risques, pourtant réels, ont longtemps été négligés par les analyses sur la pauvreté et le bien-être.

Ce n'est qu'au début des années 2000 que l'intérêt pour la prise en compte du risque et de la vulnérabilité est perceptible dans les politiques publiques de lutte contre la pauvreté<sup>20</sup>, comme en témoigne le *Rapport mondial sur le développement* de 2000, dans lequel une bonne partie du texte est consacrée à la notion de vulnérabilité. Celle-ci y est définie comme étant « *la probabilité qu'un choc entraîne une décroissance du bien-être* » et considérée comme étant une des préoccupations centrales des pays pauvres.

Pour Dercon (2006), la vulnérabilité « *désigne l'existence et l'ampleur d'une menace de pauvreté et de misère, c'est-à-dire le danger qu'un niveau de bien-être socialement inacceptable se réalise* ».

Si le risque et la vulnérabilité<sup>21</sup> ont des liens avec la pauvreté, il serait intéressant d'étudier la façon dont ils agissent sur ce phénomène : en général, deux types de chocs peuvent induire un risque de pauvreté : les chocs adverses macroéconomiques (variation des indices de prix, baisse des prix des produits, etc.) et les chocs adverses idiosyncrasiques (inhérents à l'individu, comme la maladie ou la perte d'emploi). Ces chocs sont susceptibles de conduire à des baisses importantes de revenus ou de consommation, et donc à une réduction du bien-être<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> Cependant, la notion de vulnérabilité était déjà utilisée dans son acception générale. Chambers, par exemple, l'a définie comme « *l'exposition aux imprévus et au stress, etc., une situation contre laquelle on ne peut se protéger en raison d'un manque de moyens pour y faire face sans pertes préjudiciables* » (Chambers, 1989 : 1).

<sup>21</sup> Les deux notions sont très souvent utilisées de manière concomitante, même si une certaine nuance pourrait exister. Le risque concerne plutôt les états de la nature auxquels sont exposés les individus et sur lesquels ces derniers n'ont pas d'emprise.

<sup>22</sup> Une analyse descriptive du QUIBB (Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être) de 2005 révèle par exemple que, parmi les ménages touchés par un choc, 46 % ont indiqué avoir été atteints par les effets de la sécheresse, 10,2 % par une

## 6 Indicateurs et seuils de pauvreté

### 6.1 Quels indicateurs pour quel type de pauvreté ?

#### 6.1.1 L'Indicateur de Développement Humain (IDH)

Il mesure le niveau de développement des pays du monde en termes de « qualité de vie ». Créé par le PNUD en 1990, il a pour objectif de remédier aux insuffisances du PIB, qui calcule seulement la situation économique d'un pays sans renseigner sur la question de la situation sociale. Le postulat de départ de l'IDH est donc que le calcul du revenu national en termes monétaires (qui est égal en théorie au PIB) ne suffit pas à rendre compte du niveau de développement d'un pays : les variables distributives, l'espérance de vie, l'alphabétisation et, de manière générale « *la mesure quantitative de la liberté humaine* » doivent être aussi prises en compte (Kora, 2103).

De ce fait, le calcul de l'IDH prend en compte quatre indicateurs, selon trois dimensions qui correspondent à trois types de « capacités » :

- **La santé** : elle est mesurée par l'espérance de la vie à la naissance ; c'est la capacité à mener une vie longue et en bonne santé ;
- **L'éducation** : c'est l'aptitude à acquérir des connaissances, à communiquer et à participer à la vie de la communauté. Le niveau d'éducation est mesuré par deux facteurs : la durée moyenne de scolarisation et la durée attendue de scolarisation par enfant ;
- **Le niveau de vie** : c'est l'accès aux ressources nécessaires pour se procurer un niveau de vie convenable (mesuré par le revenu national brut par habitant).

Le coefficient de Gini, du nom du statisticien italien Corrado Gini, permet simplement de calculer le degré d'inégalité de la distribution des revenus et du niveau de vie d'un pays. Il se mesure par un nombre entre 0 et 1, où 0 représente l'égalité parfaite des revenus, et 1 l'inégalité absolue. En général, les pays les plus égalitaires ont un seuil variant entre 0,2 et 0,3, et les plus inégalitaires peuvent atteindre un chiffre d'environ 0,6. Le coefficient établit un seuil d'alerte autour de 0,4.

L'IDH a connu des modifications importantes depuis sa création, et le dernier rapport du PNUD (2016) intègre trois nouvelles mesures rendant compte des inégalités multidimensionnelles, des disparités de genre et des déprivations extrêmes.

Le dernier rapport affirme que l'IDH devrait finir par inclure les libertés politiques, les droits de l'homme et « *la capacité d'apparaître en public sans avoir honte* » (A. Smith). Depuis 1990, il aurait augmenté de plus de 18 %, en bénéficiant à tous les États sauf au Zimbabwe, à la Zambie et à la République Démocratique du Congo. Cela peut paraître surprenant, mais parmi les vingt-cinq États à l'IDH le plus élevé, on retrouve l'Éthiopie (11<sup>e</sup>), le Botswana, le Bénin et le Burkina Faso.

---

maladie sévère ou chronique d'un des membres du ménage, et 13,7 % ont déclaré enregistrer une importante baisse de produits agricoles.

À l'heure actuelle, l'IDH fait l'objet de plusieurs critiques. Pour Amartya Sen, l'IDH était censé être un outil de calcul comme le PNB, il évoque ainsi le terme de « rusticité » de l'IDH. Pourtant, « *faire d'un chiffre tel que l'IDH un fourre-tout devant rendre compte d'un nombre de plus en plus important de considérations serait une erreur grossière, mais l'approche du développement humain est suffisamment flexible pour faire place à de nouvelles préoccupations et considérations... Sans que cela nécessite de tenter de façon confuse de toutes les agréger en une mesure globale* » (Sen, 2010).

### 6.1.2 L'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH)

Il mesure le degré de pauvreté ou la proportion de la population vivant dans des conditions de « dénuement extrême », en se focalisant sur les enjeux sociaux propres au développement. Il existe deux versions de l'IPH : l'une pour les pays en voie de développement (IPH-1) ; l'autre pour les pays développés (IPH-2). Contrairement à l'IDH qui mesure les résultats moyens, l'IPH-1 mesure les défavorisations (ou « incapacités ») dans les trois dimensions principales du développement étudiées par l'IDH :

- **Le déficit en termes de longévité** : c'est la vulnérabilité au décès, mesurée par la probabilité à la naissance de ne pas survivre jusqu'à quarante ans ;
- **Le déficit en termes des niveaux de connaissances** : c'est le fait d'être exclu du monde de la lecture et de la communication, mesuré par le taux d'analphabétisme adulte ;
- **Le déficit en termes de conditions de vie** : c'est le manque d'accès aux moyens économiques, calculé en réalisant une moyenne entre le pourcentage de la population sans accès à l'eau potable et le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans victimes de malnutrition.

L'IPH-2 s'applique quant à lui aux pays développés de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique). Il mesure les défavorisations dans les mêmes dimensions que l'IPH-1, et décèle le degré d'exclusion sociale. Les critères sont cependant adaptés aux conditions de vie de l'OCDE : la vulnérabilité au décès est mesurée par la probabilité à la naissance de ne pas survivre jusqu'à l'âge de soixante ans, et le niveau de vie décent par le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Un critère d'exclusion sociale est ajouté au calcul : il est évalué à partir du taux de chômage de longue durée (soit plus de douze mois). Au dernier classement, la Norvège apparaissait en première position de ce classement IPH-2 et la France au huitième rang (Kora 2013). Il faut savoir que la Norvège, pays riche, compte moins d'un demi-million de pauvres avec un des seuils de pauvreté les plus élevés<sup>23</sup> de tous les pays européens : il occupe la 28<sup>e</sup> et dernière place des pays les plus pauvres d'Europe.<sup>24</sup>

---

<sup>23</sup> Est considérée pauvre en Norvège une personne dont le revenu annuel est de 19 438 euros par an.

<sup>24</sup> [www.journaldunet.com](http://www.journaldunet.com)

### 6.1.3 L'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)

Calculé par les « capacités », cet indice remplace l'IPH pour le PNUD depuis 1997. Il se calcule comme l'IDH, en ajoutant le nombre moyen de personnes pauvres et les privations des ménages pauvres. Les dimensions de l'IDH sont divisées en dix « indicateurs de privation ». L'IPM permet de souligner le caractère multidimensionnel de la pauvreté et de montrer que son incidence et son intensité changent en fonction des régions ou des groupes. Il se calcule en faisant le produit du nombre de personnes touchées par la pauvreté multidimensionnelle et du nombre de privations subies par ménage « multidimensionnellement pauvre » (c'est-à-dire « privé » dans plus de trois indicateurs listés ci-dessus). La pauvreté multidimensionnelle se distingue donc de la pauvreté strictement monétaire : certains pays touchés par cette dernière, comme l'Ouzbékistan ou la Tanzanie, le seront moins par la pauvreté multidimensionnelle. En général, plus l'IDH est bas, plus l'IPM sera plus élevé que la pauvreté monétaire. Le taux est, en moyenne, de 3 % en Europe et de 65 % en Afrique subsaharienne (93 % au Niger).

Cependant, l'IPM se heurte à la difficulté d'utiliser des données exhaustives et récentes pour les dix sous-indicateurs : sur les cent quatre pays étudiés, seuls soixante-trois d'entre eux possèdent les données pour les dix indicateurs et les séries s'étalent entre 2000 et 2008. Comme pour les indicateurs de pauvreté monétaire, on ne peut pas dater précisément l'IPM ; pour 2010, les valeurs correspondent aux « années 2000 ».

### 6.1.4 L'Indicateur Sexo-spécifique de Développement Humain (ISDH)

Il s'agit d'un outil de mesure qui ajuste l'Indice de Développement Humain (IDH) en fonction des inégalités entre sexes. Alors que l'IDH ou l'IPH mesurent des résultats moyens, l'ISDH ajuste ces résultats pour les traduire en termes d'inégalités entre hommes et femmes : il correspond en fait à un IDH calculé séparément pour la population masculine et pour la population féminine, avec un facteur de correction introduit pour représenter le fait que la durée de vie des femmes est naturellement plus élevée que celle des hommes. Les inégalités sont donc évaluées à partir des trois critères classiques de l'IDH :

- **La longévité et la santé** : il s'agit de l'espérance de vie moyenne à la naissance ;
- **L'instruction et l'accès au savoir** : c'est le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation (primaire, secondaire et supérieur) ;
- **Le niveau de vie** : il s'agit du revenu du travail estimé selon le pouvoir d'achat relatif de chaque pays pour les mêmes types de biens et de services.

La discrimination sexuelle est considérée comme extrême lorsque l'ISDH féminin est inférieur de vingt points à l'IDH. Avec ce calcul, les neuf pays où la discrimination sexuelle est la plus extrême sont : le Yémen (-58), l'Arabie Saoudite (-35), Oman (-32), la Guinée Bissau (-31), le Soudan (-29), la Syrie (-23), la Libye (-22), le Belize (-21) et l'Algérie (-20).

### 6.1.5 L'Indicateur de Participation Féminine à la vie économique et politique (IPF)

Il mesure la représentation relative des femmes dans les sphères du pouvoir économique et politique. Il prend en compte les écarts entre les hommes et les femmes en termes de nombre de sièges parlementaires, de fonctions administratives, ou encore de revenus moyens. Compte tenu de la faible disponibilité des données dans ces domaines pour de nombreux pays, l'indice est calculé à partir de trois catégories fixes de variables :

- **La participation à la vie politique** : il s'agit de la proportion de femmes siégeant dans les assemblées parlementaires ;
- **La participation à la vie professionnelle** : c'est la proportion de femmes occupant des professions libérales et techniques, ou dans les fonctions administratives et d'encadrement ;
- **La participation à la vie économique** : c'est le PIB réel, évalué à parité de pouvoir d'achat (PPA).

### 6.1.6 L'indice des Inégalités de Genre (IIG)

Cet indice est le plus développé en termes de mesures génériques. Il prend en compte le niveau d'instruction, la participation économique et politique et les questions de santé spécifiquement féminines. L'IIG incorpore donc à l'IDH trois dimensions sexospécifiques :

- **La santé de la reproduction** : il s'agit du taux de mortalité maternelle et du taux de fécondité chez les adolescentes ;
- **L'autonomisation** : c'est la part de représentation des femmes par rapport aux hommes au Parlement (la moyenne mondiale est de 16 %, le Rwanda étant le seul État à dépasser les 50 %) ;
- **Le taux d'activité** : c'est le nombre de femmes cherchant activement un travail ou qui en occupent un à temps partiel ou complet.

Dans le dernier rapport du PNUD, les Pays-Bas sont classés en tête de liste en ce qui concerne l'égalité de genre, suivis par le Danemark, la Suède et la Suisse. Le Qatar, l'Arabie Saoudite et le Yémen sont les derniers pour les égalités de genre alors même qu'ils sont considérés comme des pays développés avec un IDH élevé. L'Arabie Saoudite est seulement 128<sup>e</sup> sur 138 en ce qui concerne les égalités de genre même si elle occupe le 55<sup>e</sup> rang mondial pour l'IDH. Le Burundi est l'exemple inverse : bien que son IDH soit très faible, il est l'État qui s'approche le plus d'une égalité de genre (Kora, 2103).

## 6.2 Le seuil de pauvreté

Dans une première approche, dite « nutritionnelle », la pauvreté correspond à la situation des individus dont la santé est en danger et dont les conditions de survie ne sont plus assurées. Le seuil est d'abord exprimé comme le minimum calorique indispensable à la survie ; il peut alors être calculé sur l'échelle des revenus à partir des dépenses nécessaires à l'achat de ce minimum nutritionnel. Une

deuxième approche élargit le concept de pauvreté à l'ensemble des besoins qui doivent être satisfaits pour mener une vie digne en société. Une dernière approche postule que le seuil de pauvreté peut être mesuré par la part des déciles inférieurs dans la distribution des revenus et qu'il doit refléter une certaine stratification sociale. L'examen comparatif de ces trois approches permettra de préciser la mesure du seuil de pauvreté sous deux aspects : la place des jugements de valeur puis son caractère absolu.

Les seuils de pauvreté dans les pays en développement sont souvent fixés par une approche nutritionnelle élargie aux autres besoins essentiels ; néanmoins, l'évaluation du seuil de pauvreté n'est pas prise en compte pour des besoins certes essentiels, mais non alimentaires tels que le transport ou l'éducation. Certains, à l'instar d'Aho, Larivière et Martin (1997), proposent une démarche basée sur le rapport moyen des dépenses non alimentaires aux dépenses alimentaires. Soulignons aussi que même au niveau national, il est parfois nécessaire de tenir compte de la diversité des situations et des contextes : il peut exister des différences d'habitudes alimentaires ou de prix entre deux régions par exemple. Dans ce cas-là, il est plus opportun d'établir plusieurs seuils susceptibles de refléter ces différentes « pauvretés régionales », ou encore de distinguer pauvreté urbaine et pauvreté rurale.

En résumé, et lorsqu'on s'intéresse à l'évolution de la pauvreté, il est préférable d'étudier la force des diagnostics et des conclusions, en retenant différentes valeurs possibles de ce seuil. Étant donné qu'il est souvent imprécis, une première démarche est de définir des « ultras pauvres » à partir d'une valeur inférieure du seuil de pauvreté. Dans son étude sur la pauvreté en Côte d'Ivoire à partir des enquêtes LSMS (*Living Standards Measurement Study*) de la Banque mondiale, Grootaert (1995) retient deux seuils : le premier correspond à la pauvreté générale et est mesuré par les dépenses du troisième décile en 1985 ; la pauvreté extrême est ensuite mesurée par un second seuil, correspondant aux dépenses du premier décile. L'analyse de la pauvreté est alors complétée par celle de l'extrême pauvreté. Une approche plus systématique consiste à envisager un ensemble de valeurs possibles du seuil de pauvreté. Dans ce cas précis, la robustesse du diagnostic sur l'évolution de la pauvreté est alors définie par la comparaison des différents résultats obtenus à partir du balayage des valeurs possibles du seuil de pauvreté.

Citons aussi l'étude de Morley et Vos (1998) qui, pour confirmer le constat d'une baisse de la pauvreté au Paraguay entre 1983 et 1996, établissent un graphique des mesures d'incidence de la pauvreté en fonction de multiples seuils de pauvreté de référence ; comme les courbes obtenues pour les différentes années ne se coupent pas, ils concluent à la robustesse de la baisse de la pauvreté.

Par ailleurs et dans les travaux de comparaison internationale sur les pays en développement (Banque mondiale, 1990 ; Ravallion, 1995), la tendance est de prendre en considération un seuil critique unique, estimé à un (1) dollar US, en parité des pouvoirs d'achat de 1985, par jour et par personne. Nous concluons donc que les seuils de pauvreté pourront être plus pertinents lorsqu'ils sont spécifiés à un niveau national.

Enfin, l'actualisation du seuil et du taux de pauvreté dans le monde à un instant « t » repose sur les données de prix collectées dans le monde entier à un moment le plus proche possible de cet instant « t ».

et a une incidence non seulement sur le positionnement de ce seuil, mais également sur les coûts supportés par les pauvres de la planète pour satisfaire leurs besoins en denrées essentielles, en habillement et en logement. Cette mesure globale n'est pourtant que l'un des nombreux indicateurs importants à surveiller pour pouvoir atteindre plus efficacement les pauvres et les populations vulnérables. Dans le même sens, Ana Revenga, directrice principale du pôle Pauvreté et équité de la Banque mondiale, explique : « *Lorsque des organisations internationales définissent des objectifs mondiaux, elles doivent avoir un moyen commun de comparer les progrès réalisés d'un pays à l'autre, avec notamment un traitement de la pauvreté absolue identique partout... Mais les seuils nationaux de pauvreté fixés par chaque pays, en fonction de leurs niveaux de vie, sont tout aussi importants, surtout lorsque les gouvernements et les décideurs planifient les programmes pour améliorer le quotidien des populations ou les politiques qui aideront les pauvres à s'extraire de la misère.* » (Banque mondiale, 2014.)

## 7 Conclusion

Il n'est pas aisé de traiter un sujet aussi vaste que la pauvreté et cela se démontre par la littérature passée en revue dans ce chapitre. La pauvreté est multidimensionnelle, elle peut se cacher sous différentes formes et porte donc les noms qui la décrivent selon l'acuité, le contexte et le temps. Par ailleurs, on rencontre dans la littérature spécialisée tant de concepts proches de celui de la pauvreté et subtilement différents à la fois, que cela complique davantage la tâche du consensus. La mesure ou la quantification de la pauvreté en est d'autant plus ardue, même si on assiste depuis les trois dernières décennies à un foisonnement d'indicateurs et de méthodes de calcul plus ou moins précis, et loin eux aussi de faire le consensus.

Parmi les trois écoles abordées, seule l'approche par les « capacités » d'Amarthya Sen sera retenue pour la suite de l'étude et sera abordée au chapitre 4. Il y sera question de développer une grille d'analyse de l'approche pour l'Algérie, et ce même si l'une des limites de cette approche est la difficulté à définir un cadre conceptuel précis puisqu'il s'agit, comme cité plus haut, de l'espace intermédiaire des libertés entre les moyens qu'on possède et les accomplissements auxquels on aspire.

Le chapitre « colonisations et pauvreté » suivant traitera de la question de la pauvreté en Algérie au cours de plusieurs périodes.

## **CHAPITRE 2 : COLONISATIONS ET PAUVRETÉ EN ALGÉRIE**

### **1 Introduction**

La pauvreté a de tout temps existé au sein des sociétés, mais certaines périodes historiques ont accentué davantage le phénomène. Ainsi, en Algérie ou Numidie dans l'Antiquité, les siècles d'occupations ottomane (précédée l'invasion des vandales puis par la conquête arabe), et par la suite française, ont enraciné le phénomène et l'ont élargi à des franges de la population qui vivaient jusque-là à l'abri du besoin. Appréhender le phénomène de la pauvreté revient donc à passer en revue les grandes étapes de l'histoire algérienne, de l'évolution de la société et du processus de dislocation à la suite des conquêtes...

### **2 Période précoloniale : la régence turque et la question de la pauvreté en Algérie — « Les premiers âges »**

#### **2.1 L'installation des Turcs à Alger (1516-1529) et la structure administrative ottomane**

L'occupation des Turcs résulte de la construction du fort du Penon par les Espagnols sur l'un des quatre îlots faisant face à Alger. Ce sont les Grecs de Mytilène (Lesbos), Baba Arroudj et, après sa mort, son frère cadet Kheir Eddine (surnommé Barberousse), qui commencèrent à chasser les Espagnols en se mettant sous la protection de la « Sublime Porte » (l'Empire ottoman) et en libérant le nord de l'Algérie en 1529.

La structure administrative, qui a peu varié de 1529 à 1830, est à cette époque des plus simples, dans le sens où le paiement des impôts constituent le véritable intérêt du pouvoir ottoman. À Alger, de 1529 à 1587, les régents portent le titre de Belebey, alors qu'en province il y a trois Beys (à l'ouest à Mazouna, puis Mascara et Oran; au centre, celui du Titteri, à Médéa ; à Constantine, les populations sont réparties en trois : celles du Makhzen supérieur sont exemptes d'impôts, mais mobilisables n'importe quand ; celles du Makhzen inférieur paient peu d'impôts et sont rarement mobilisables ; les tribus raïas enfin sont exemptées de service militaire, mais assujetties à tous les impôts.

À cette période, l'Algérie est de plus une terre d'asile pour la communauté juive souvent citadine, de vocation commerçante et artisanne. Aussi les juifs sont-ils nombreux dans les chefs-lieux de Beylikat, Médéa et Constantine surtout. Apparaissent également les Koulouglis (des métis nés d'une mère indigène et d'un père turc - souvent un janissaire, soldat d'élite astreint au célibat) chargés entre autres de collecter les impôts.

## 2.2 La situation économique de l'Algérie à l'époque ottomane

### 2.2.1 Salaire et pouvoir d'achat

Cette époque d'occupation ottomane est considérée comme une phase difficile pour la population locale : à raison d'un Sâa<sup>25</sup> de céréales par mois ou de son équivalent en pain, un manœuvre célibataire doit consacrer plus de deux tiers de son salaire à cette dépense. Le blé étant inaccessible, la classe moyenne se rabat alors sur l'orge, dont le prix monte pour atteindre jusqu'à deux tiers du prix du blé. En sachant que le Sâa d'orge est estimé à dix journées de travail et que le minimum vital pour une famille est de cinq litres d'orge par jour, soit 2,5 Sâa par mois, il est clair que le salaire d'un journalier ne suffit pas. Cette inflation se combine à une peste foudroyante, à des famines et à des épidémies qui frappent d'abord la classe pauvre (les riches s'étant constitué des réserves de nourriture et ayant barricadé les moissons de campagnes). Selon Merrouche (2007), un rapport français de 1664 estime que deux tiers des habitants d'Alger auraient péri à cause de la famine et de la peste.

Ces années noires sont suivies d'une période de véritable affaissement des prix des céréales. De 1668 à 1699, le prix d'un Sâa de blé vaut un peu plus de dix *jornatas*<sup>26</sup> de manœuvre deux années seulement (1689 et 1690). Deux courtes périodes sont même particulièrement propices aux consommateurs populaires : les années 1668-1672 et les années 1680-1684. (Merrouche, 2007)

Les quelques années de répit (1808-1814) ne renouent pas avec la prospérité du dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le pouvoir d'achat est en comparaison du siècle précédent médiocre, et les quelques améliorations sont de brèves durées. Le rapport « Sâa de blé/*jornata* » se fixe en 1813, puis baisse en 1814 avant d'entamer une période terrible entre 1815 et 1819. Après une évolution en 1822, la crise prend fin en laissant de profondes séquelles : des pénuries alimentaires, une épidémie exterminatrice, un abaissement démographique et un effondrement de la production agricole. D'autres facteurs font que le Constantinois, région prospère dans l'Algérie du XVIII<sup>e</sup> siècle, est frappé plus fortement que le reste du pays : conjuguées à la fin des guerres européennes en 1815, les rentrées financières du Beylik s'amointrissent. (Merrouche, 2007).

C'est à cette période que se produit un tournant dans l'histoire de l'Algérie : la mort du Raïs Hamidou (un amiral emblématique de la marine algérienne) lors du combat et de la destruction de la flotte d'Alger par les Anglais en 1816. Les années 1820 sont des années de soulagement avec la baisse du prix du blé. Du point de vue économique, la situation se dégrade. Pendant ces trois décennies, le Sâa de blé ne descend qu'en 1810 en dessous de 9 *jornatas*. La série noire commence par une suite continue d'années catastrophiques. (Merrouche, 2007)

---

<sup>25</sup> Le Sâa est une unité de mesure utilisée dans le monde musulman médiéval et qui équivaut à 2 055 kg environ.

<sup>26</sup> Il s'agit d'une monnaie utilisée à l'époque ottomane.

Il n'existe toutefois pas d'indication sur les salaires des ouvriers au-delà de 1823. Les comptes des divers chantiers donnent des précisions sur les prix, donc sur les montants globaux, et non sur les salaires. Compte tenu de la grande stabilité des salaires en période normale, il a été supposé qu'ils ont été maintenus tels quels dans les dernières années du règne d'Hussein Dey.

À partir de 1827, le blocus d'Alger par les Français et l'attente officielle d'une intervention française contre la ville poussent le pouvoir à vider Alger de ses Berranis<sup>27</sup>. Les conséquences se résument dans l'intensification des travaux de défense, la rareté de la main-d'œuvre, la recherche de paix sociale de la part d'un pouvoir affaibli.

### 2.2.2 Monnaie et inflation

Depuis plus d'un siècle, les études qui ont traité de la société algérienne à l'époque ottomane l'ont envisagée dans une optique de statu quo dans tous les domaines. Durant les trois siècles de présence ottomane en Algérie, la monnaie connaît pourtant des mutations de poids, de titre, de valeur, et de dénomination.

Inspirée des analyses de Merrouche (2007) dans ce qui suivra, la période de 1580 à 1620 est marquée par de graves dérèglements monétaires : l'effondrement de la valeur de l'aspre<sup>28</sup> est suivi d'une hausse drastique des prix (surtout dans l'immobilier et le foncier). Cette période connaît pourtant une richesse exceptionnelle grâce à la course maritime. Braudel (1996) la décrit comme « *la seconde fortune d'Alger... aussi éclatante que la première, sûrement d'une ampleur accrue.* » Si la période allant de 1630 à 1685 est marquée par la stabilité remarquable de la monnaie d'Alger, la ville connaît pourtant des famines et des épidémies parmi les plus dangereuses et une déstabilisation politique inédite. La tendance s'inverse dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : la stabilité monétaire coïncide avec un équilibre politique et une prospérité économique qui touchent surtout Alger et les régions exportatrices du Constantinois et de l'Oranais et qui bénéficient spécialement à la classe bourgeoise des marchands et des nobles. Mais en parallèle, entre 1795 et 1805, la stabilité de la monnaie s'accompagne d'une hausse des prix des produits agricoles. Dans certaines régions, cette hausse est plus importante du fait de l'intervention du pouvoir qui veut exploiter à son profit la flambée des exportations.

L'analyse des mouvements des prix et des revenus témoigne de la pertinence du modèle Labroussien appliqué aux crises de subsistance qui ont marqué l'histoire de l'Algérie à l'époque ottomane<sup>29</sup>.

En 1805 survient une crise politique majeure : l'assassinat du dey Mustapha Pacha et de ses collaborateurs, enrichis par l'exportation à des prix élevés des céréales vers l'Europe en guerre. Cette

---

<sup>27</sup> Les Berranis sont les étrangers dans la ville, venant de l'intérieur du pays.

<sup>28</sup> L'aspre est une petite monnaie d'argent en usage chez les Turcs.

<sup>29</sup> Ernest Labrousse, à la fin des années 1930, développe la conception selon laquelle l'histoire politique est très liée aux faits économiques et sociaux.

exportation continue alors que la famine frappe Alger, cas de figure classique des crises agraires à l'ancienne qui affectent les classes populaires, mais qui profitent amplement à certains groupes privilégiés. Cette relation étroite entre pouvoir et grande fortune est un fait qui prédomine tout au long de la période étudiée et un décalage se crée entre les couches des populations urbaines et rurales, d'une part, et au niveau de la société dans son ensemble, d'autre part. À Alger, la domination de monnaies étrangères provenant souvent de pays en guerre avec l'Algérie est aussi à l'origine de formes particulières de dépendance. Comme dans toutes les sociétés, l'enrichissement suscite des goûts originaux, avec une demande d'objets de luxe et d'aisance domestique venant de l'Europe : les marques de distinction envahissent les maisons nobles et bourgeoises. Les signes de la modernité restent cependant réservés au domaine de la consommation.

Par ailleurs, une crise plus profonde, de cause naturelle, frappe durablement la société algérienne. En résumé, les mauvaises récoltes et les épidémies se succèdent à un rythme accéléré, comme si un cycle de mort remplaçait un cycle de vie ; sauf pour les groupes privilégiés qui se protègent des fléaux et ne se soucient guère du reste de la population.

## **2.3 Le statut des terres au temps des ottomans**

La colonisation française de l'Algérie débute le 5 juillet 1830, remplaçant le protectorat ottoman et son gouvernement par des beys et des deys. À cette époque, les terres à vocation agricole ou autre sont divisées en quatre catégories majeures.

### **2.3.1 Les terres du Beylik**

Elles sont la propriété de l'État qui a la faculté de les vendre, de les louer ou de les concéder à des tiers. Elles sont subdivisées en trois catégories.

- Les terres Habous ou Wakf, dont l'appellation dérive des verbes arabes *Habbassa* ou *Wakafa*, désignent toute terre arrivée entre les mains de son dernier dévolutaire et protégée de ce fait de toute réclamation. Le propriétaire renonce ensuite à cette terre par un acte juridique, au profit d'une communauté religieuse chargée de redistribuer la quasi-totalité de la production aux plus démunis. De ce fait, cette terre devient une fondation sacrée, inviolable et ne pouvant être ni vendue ni léguée. Ce type de terre a son équivalent dans les sociétés chrétiennes et est désigné, entre autres, par le terme « terre du clergé » ;
- Les terres mortes sur lesquelles le souverain exerce des droits tels que l'Iktaa, acte par lequel il concède à un particulier une terre qui n'appartenait pas auparavant à un autre particulier, ou encore la Tenure, terre concédée aux hauts dignitaires dans une optique politique, militaire ou économique ;
- Les terres tombées en déshérence ou déclarées vacantes, concédées occasionnellement à titre d'usufruit.

### 2.3.2 Les terres Arch

Appelées Arch à l'est ou Sebaga (« le premier arrivé ») à l'ouest, ces terres font partie des territoires des tribus berbères ou arabes, dans des zones bien délimitées. Ces terres sont caractérisées par trois éléments essentiels :

- Seuls les hommes peuvent en hériter, les femmes étant exclues de tout droit y afférant ;
- Les litiges survenant sur les terres Arch ne doivent être réglés que par la Djemâa et non pas par les cadis (docteurs en droit musulman) ;
- Les possesseurs des terres Arch versent au souverain un impôt appelé *hokkor*, remplacé par la *zakât* musulmane par l'Emir Abdelkader.

### 2.3.3 Les terres Makhzen

Elles appartiennent à l'origine à l'État (terres du Beylik), mais sont concédées aux colonies militaires appelées Smala, Daïra, M'Kahlia, etc., colonies dont les membres sont à la fois militaires et agriculteurs.

### 2.3.4 Les terres Melk

Elles appartiennent à des particuliers qui en ont la jouissance totale et absolue. Elles peuvent, de ce fait, faire l'objet de vente, de location et d'hypothèque.

À présent, étudions la période coloniale et passons en revue les principales lois sur le foncier qui sont promulguées à cette époque.

## 3 La colonisation française et la pauvreté au XIX<sup>e</sup> siècle : « comment s'est-elle construite ? »

Le XIX<sup>e</sup> siècle a longtemps été le parent pauvre d'une histoire algérienne marquée par les actions de résistance et de soulèvements armés contre la colonisation. Comprendre l'histoire commune et douloureuse de la France et de l'Algérie pourrait peut-être mieux aider à saisir la situation actuelle, et surtout les enjeux et le processus de la conquête militaire et de la colonisation.

### 3.1 L'Algérie à la veille de la colonisation française

Les Turcs ont su exploiter la position centrale d'Alger pour établir leur pouvoir. En réussissant la réunion de la fraction occidentale de l'Algérie avec la partie orientale, la régence d'Alger garantit le contrôle de tout le Maghreb central.

Le géographe Marc Côte (1988) a rappelé l'importance de la montagne dans l'organisation de la vie : « elle était fortement cultivée, portait des densités souvent bien supérieures à celles des plaines, constituait le centre de gravité des collectivités », ce qui ne veut pas dire que fonds de vallées et plaines

étaient inoccupés. Entre l'un et l'autre milieu, il a toujours existé des complémentarités qui conféraient aux populations une relative autonomie. Les conditions climatiques favorisaient la pratique d'une agriculture vivrière, le plus souvent associée à l'élevage, dans les zones du Tell, « *terres de culture par excellence* » (Bouchène et al, 2014).

Selon Yacono (1954), la population algérienne était éprouvée par la domination turque et elle n'excédait pas 3 millions d'habitants en 1830, la plus grande partie vivant en zones rurales. Durant la période turque, le développement urbain est très disproportionné. Alger connaît un essor remarquable grâce à la course maritime et à son statut de capitale de la régence. Quelques produits de luxe alimentent le commerce extérieur. Les autres villes côtières comme Oran, Ténès, Bougie ou Bône subissent les mêmes revers à cause de la décadence de la course et de la crise qui frappe le commerce des grains avec l'Europe.

En dehors des zones montagneuses où la population se regroupe dans des villages, dans les plaines, les fellahs et pasteurs vivent disséminés dans des hameaux et parfois dans des tentes. Cette population est fragile, une année de sécheresse suffisant à réduire les productions agricoles, à décimer les troupeaux et à tuer les corps fragilisés par la malnutrition, surtout lorsque les aléas climatiques se conjuguent avec les épidémies meurtrières. D'après (Dresch, cité par Julien, 1964)<sup>30</sup>, il y a alors un équilibre entre les techniques et les conditions naturelles : « *On n'exigeait pas de la terre plus qu'elle ne pouvait donner ; [...] il y avait donc un second équilibre entre les ressources de la terre et une population relativement réduite.* » (Peryoulou et al, 2014).

Mais le poids de la fiscalité est l'un des facteurs de l'appauvrissement des populations rurales. La répétition des révoltes au XIX<sup>e</sup> siècle est la réponse ultime des communautés rurales exaspérées par les excès des collecteurs d'impôts. Aussi, avant que n'éclate l'affaire de l'éventail<sup>31</sup> en avril 1827, la situation générale des populations est difficile. Rien ne peut prévoir cependant la fin de la régence turque d'Alger.

### 3.2 L'entrée en colonisation

L'expédition française, trois ans après « l'affaire », met fin à trois siècles de présence turque. La France trouve un peuple sans État qui doit se résoudre à céder par les armes, surtout après la chute d'Alger. Toutefois, il faut préciser que la question algérienne reste longtemps ignorée de l'opinion française. De 1830 à 1848, sous la monarchie de juillet, elle est bien loin d'occuper le premier plan de la vie politique : la conquête de l'Algérie est un sujet très secondaire au regard des mutations profondes

---

<sup>31</sup> Le coup de l'éventail entre le pacha turc Hussein Dey et le consul français Pierre Deval est un incident diplomatique qui a conduit au blocus maritime d'Alger par la marine royale française.

de la société entraînée par le développement du capitalisme, l'industrialisation et l'urbanisation (Chevalier, 1978).

La violence de la conquête contraint les citoyens à fuir les villes. En 1832 par exemple, les populations de Blida et de Koléa, refusant de payer une contribution de 200 000 piastres imposée par le duc de Rovigo, prennent le chemin de l'exode (Ducrot, 1895, cité par Lachraf 1965), de même pour la population de Médéa, contrainte « *d'émigrer [...] pour errer dans la plaine et peut-être mourir de faim*<sup>32</sup> ». Les populations rurales vivent les mêmes drames. Le premier des massacres affecte la tribu des Aoufia, exterminée par le duc de Rovigo en avril 1832 à la suite d'un simple vol dont elle était d'ailleurs innocente...

En 1841, les règles d'octroi de concessions et de formation de villages de colonisation sont définies. Les candidats doivent déposer leur dossier au ministère de la Guerre et leur passage en Algérie est pris en charge (Sessions, 2010). Les terres domaniales, celles des hommes et de tribus vaincus, sont donc saisies et remises aux nouveaux propriétaires. En 1948, la Constitution de la II<sup>e</sup> République fait de l'Algérie un « territoire français », dans lequel sont organisés quatre types de territoires : civils, arabes, sous administration militaire et « mixtes ».

### **3.3 Les bureaux arabes, diffuseurs de civilisation française ou percepteurs d'amendes ?**

Les départements établis ne couvrent pas la totalité du territoire de l'Algérie, ils ne sont constitués que de poches de peuplements européens, formant des sortes d'îlots au sein d'un vaste espace resté sous administration militaire, en d'autres termes sous le contrôle des « bureaux arabes ». Ces bureaux sont officialisés en 1844 avec la nomination de responsables sans formation particulière, détachés de leur corps militaire d'origine et dont la connaissance de la langue arabe est médiocre. Les chefs des bureaux arabes, responsables de l'ordre et de la sécurité, doivent assurer des missions d'une grande diversité et touchant tous les domaines, de la fiscalité, à la justice en passant par les renseignements. Ils doivent aussi s'occuper de l'économie, de l'éducation, de la santé et de la vie religieuse. Ils peuvent de ce fait accumuler tout un savoir-faire sur le pays et sa population (Frémeaux, 1993)<sup>33</sup>.

Il faut savoir que le vaste pouvoir accordé aux chefs de bureaux arabes ouvre droit à tous les abus, puisqu'ils vont jusqu'à s'accorder le droit de vie ou de mort sur les populations qu'ils gèrent. Un dilemme naît entre le développement de la colonisation accordée à l'armée et l'assimilation qui est en jeu : Napoléon III doit trancher. L'argumentaire des militaires consiste à prétendre mieux connaître les sociétés locales que les colons, qu'ils qualifient « d'assoiffés du foncier ». L'administration militaire n'est pas favorable à l'assimilation, même si elle se dit respectueuse des mœurs locales. D'un autre côté, les Européens, plus citoyens qu'agriculteurs, comprennent nombre d'intellectuels, de journalistes et

---

<sup>32</sup> Ducrot, A.-A. (1895). La vie militaire du général Ducrot, d'après sa correspondance 1839-1871. Paris, Ed. Plon, 2 vol.

<sup>33</sup> Le commandant Louis Rinn (1838-1905), qui fit toute sa carrière dans les bureaux arabes à partir de 1864, est un représentant emblématique de ce corps d'officiers des bureaux arabes.

d'hommes d'affaires qui réclament l'instauration d'un régime civil leur assurant les rênes de la colonie. Leur objectif est l'assimilation.

### **3.4 Le processus d'érosion de la base matérielle de la société rurale pendant la période coloniale**

Dans les zones urbaines, la population ne se relève pas de l'énorme décroissance, de l'exil et de l'émigration vers la campagne et l'orient. Dépourvu de son élite citadine, le pays doit de plus faire face à une multitude de crises entre 1845 et 1868. Dans l'Algérie rurale, l'état de guerre fragilise le rythme des productions agricoles et le cheptel diminue entre 1866 et 1867 suite à de terribles années de sécheresse. À ceci s'ajoute la famine qui se propage et provoque une catastrophe démographique : 500 000 personnes auraient disparu au cours de ces années terribles (Sari, 1983).

#### **3.4.1 L'instrument juridique et la dépossession foncière : le sénatus-consulte de 1863, une dislocation préméditée de la société algérienne**

Selon Guinard (2014), la mainmise sur les biens immobiliers débute dès la conquête d'Alger. L'augmentation de l'immigration européenne dicte au gouvernement du général Jacques Louis Randon (1795-1871) de procéder au resserrement des terres détenues par les tribus. Cette politique du cantonnement finit par refouler les populations rurales, avant que le sénatus-consulte de 1863 et la loi Warnier de 1873 ne dotent la dépossession d'un cadre juridique (Ageron, 1968). L'idée d'un Royaume arabe est annoncée en 1863 : elle se traduit par la promulgation du sénatus-consulte le 22 avril 1863, présenté comme le défenseur de la propriété foncière. Il est suivi d'un second sénatus-consulte le 14 juillet 1865, ainsi que de la loi Warnier et d'autres textes abordés plus en détail dans le paragraphe qui suit.

Il est relativement aisé, grâce à ce qui a été exposé plus haut, de conclure que les lois régissant le foncier Algérien, relevaient avant 1830 du *fiqh*<sup>34</sup> musulman et des coutumes locales, et de ce fait constituaient un obstacle de taille pour le colonisateur qui voulait s'accaparer les terres et les redistribuer au profit des futurs colons, « *persona non grata* » outre-mer, mais qui devaient constituer le fer de lance de la politique de repeuplement mise sur pied par la France. Les intentions de la France de l'époque étaient claires et le fond en est donné par Lamoricière<sup>35</sup> : « *Il est nécessaire de faire appel aux colons européens, et ce parce que nous ne pouvons en aucun cas faire totalement confiance aux indigènes [...]. La seule chose qui nous permette d'espérer pouvoir un jour affermir nos pas en Algérie, c'est de peupler*

---

<sup>34</sup> Il s'agit de l'interprétation temporelle des règles de la charia.

<sup>35</sup> Christophe Louis de Lamoricière est un général français qui a gagné ses premiers galons lors de « l'expédition d'Alger ». Il est par ailleurs le dirigeant du premier « bureau arabe » (instauré par la France pour faciliter les rapports entre la population locale et les militaires) et membre de l'Assemblée législative qui énonce le décret de 1848 relatif à l'établissement des colonies agricoles.

*ce pays par des colons chrétiens s'adonnant à l'agriculture. Pour cela, nous nous devons de tout mettre en œuvre pour attirer le plus grand nombre de colons immédiatement en Algérie et les encourager à s'y établir en leur attribuant des terres dès leur arrivée... »*

Rien qu'entre 1830 et 1927, ce ne sont pas moins de 68 textes de loi relatifs au foncier agricole qui sont promulgués.

### **3.4.2 Les arrêtés du 8 septembre et du 7 décembre 1830**

Après la chute d'Alger le 5 juillet 1830, le dey et le maréchal de Bourmont signent la convention dite d'Alger. Dans le 5<sup>e</sup> article de cette dernière, les autorités militaires garantissent aux Algériens la liberté du culte, mais leur assurent aussi la sauvegarde de leurs biens, de leurs commerces et de leurs terres. Cependant, en moins de six mois sont promulgués deux arrêtés, celui du 8 septembre 1830 et celui du 7 décembre de la même année : il est décidé d'affecter les biens des anciens dignitaires algériens et ceux réservés à la Mecque et Médine au domaine public (entendons par là à l'administration coloniale).

### **3.4.3 Les ordonnances de 1844 et 1851**

Ces deux ordonnances complémentaires comportent un certain nombre de mesures à l'égard du foncier algérien. Les plus importantes sont :

- Les terres incultes font désormais partie du domaine de l'État — le prétexte pour la saisie de milliers d'hectares en jachère ;
- La suppression du caractère inaliénable des terres habous ;
- La régularisation de toutes les transactions (même celles qui présentaient un caractère douteux). Sous prétexte de vouloir déterminer avec exactitude la véritable taille du patrimoine de l'État, les propriétaires terriens se voient obligés de présenter des titres de propriété portant « *des dates certaines* » d'établissement. Une grande proportion de propriétaires terriens sont ainsi expropriés.

Cette dernière mesure est l'une des plus iniques. À titre d'exemple et rien que pour la Mitidja, région des plus fertiles, c'est plus de la moitié des terres qui sont spoliées et près de 2 000 familles algériennes qui sont expropriées. Cependant, au regard de l'administration coloniale, cette loi n'est pas suffisante et il en faut encore d'autres. C'est alors qu'est promulguée la loi de 1851.

### **3.4.4 La loi de 1851**

Après dix-sept années de rudes résistances, l'Algérie est quelque peu « pacifiée » et le colonisateur peut désormais agir plus librement. C'est ainsi qu'est décrétée en 1851 une loi qui se substitue aux ordonnances de 1844 et de 1846, dans le but évident de consolider l'arsenal juridique relatif au foncier agricole, ou plutôt pour renforcer la mainmise sur le patrimoine foncier algérien. Et même si cette loi

n'apporte pas de grands changements par rapport aux ordonnances passées, elle contient néanmoins deux dispositions importantes :

- L'inviolabilité de la propriété une fois celle-ci déterminée ;
- L'établissement des droits de propriété et de jouissance sur les terres des particuliers ou des tribus, tels qu'ils existaient entre 1830 et 1851, ou tels qu'ils étaient établis par l'administration coloniale.

Cette loi subit beaucoup de critiques, tant de la part des colons que de la population algérienne concernée. Bien évidemment, la stratégie du colonisateur en Algérie est axée sur la satisfaction des revendications des colons avant de penser à rendre justice à qui de droit, et c'est ainsi qu'apparaît l'idée du Cantonnement.

### 3.4.5 La théorie du cantonnement

Le « cantonnement » est un mot emprunté au vocabulaire forestier dans lequel il désigne la conversion du droit d'usage en droit de propriété sur une partie du fonds apporté à cet usage. Le cantonnement en Algérie est une mesure prise par l'administration coloniale dans un but parfaitement exprimé par le maréchal Randon<sup>36</sup> : « *L'objectif du cantonnement est de préparer l'avenir du pays pour le développement de la colonisation et l'installation aussi large que possible de l'élément européen.* » Pour y parvenir, le colonisateur jette son dévolu sur les terres arch et sebaga et utilise un artifice juridique pour se les accaparer. À temps des Ottomans, les possesseurs de ces terres versaient au beylik un impôt régulier, impôt que le colonisateur assimile à un loyer : ceci rend les possesseurs, aux yeux de l'administration coloniale, non pas propriétaires, mais de simples locataires d'une terre faisant partie du domaine du souverain et donc de l'État, représenté par l'État français. Cependant, et en raison de considérations politiques françaises internes, la mise en pratique du projet de cantonnement est abandonnée au profit d'une autre disposition, non moins célèbre : celle du « *sénatus-consulte* ».

### 3.4.6 La loi de 1863 ou le sénatus-consulte de 1863

Dans une célèbre lettre de Napoléon III adressée au gouverneur d'Algérie (le duc Aimable Pélissier) (Bernard, 1930), l'empereur veut amorcer une nouvelle étape dans la conquête de l'Algérie. Ainsi et dans le but de resserrer l'étau sur les tribus algériennes (cœur de toutes les résistances passées et futures), il a l'ingéniosité, en usant d'ambiguïtés, de sous-entendus et de langage diplomatique, d'énoncer un certain nombre de réflexions devant donner par la suite naissance au sénatus-consulte du foncier agricole algérien. En voici quelques passages intéressants : « *Lorsque la restauration fit la conquête d'Alger, elle a promis aux Arabes de respecter leur religion et leur propriété. Cet engagement solennel existe toujours pour nous, et je tiens à honorer d'exécuter.* »

---

<sup>36</sup>Jacques Louis César Alexandre, comte de Randon (25 mars 1795 à Grenoble - 16 janvier 1871 à Genève) est un militaire et homme politique français. Il fut maréchal de France et gouverneur d'Algérie.

Ceci est bien évidemment destiné aux « opprimés » pour démontrer la bonne foi de la France, venue non pas pour coloniser, mais plutôt pour conquérir... Il écrit plus loin que « *la première condition d'une société civilisée, c'est le respect du droit de chacun* » et il affiche les intentions du projet de loi : « *J'ai chargé le maréchal Randon de préparer un projet de sénatus-consulte dont l'article principal sera de rendre les tribus ou fractions de tribus propriétaires incommutables des territoires qu'elles occupent à demeure fixe et dont elles ont la jouissance traditionnelle à quelque titre que ce soit.* »

Si le sénatus-consulte est très critiqué de part et d'autre de la Méditerranée, retenons l'appréciation de Ferdinand Barrot<sup>37</sup> : « *À côté de ces enfants de notre adoption que vous traitez avec une si grande magnanimité et une si infinie indulgence, il y a les enfants de notre sang, que la France a appelés sur cette terre. Ceux-là vous demanderont leur part de justice et de sympathie. D'où vient qu'il est nécessaire, jusque dans cette enceinte, de protester contre l'injuste dédain dont ils ont été l'objet et contre les appréciations venues du dehors, appréciations mêlées d'erreurs si criantes que cela les fait ressembler à des calomnies ?* »

Néanmoins, et même si le sénatus-consulte apparaît comme étant plus favorable aux « indigènes » qu'aux colons, il aspire néanmoins à atteindre plusieurs objectifs, parfois contradictoires :

- Satisfaire les colons et faire taire les contestations de plus en plus virulentes à l'égard de l'Empire ;
- Faire passer la France pour une nation juste et clémente, avec des méthodes à l'opposé de celles prévalant au même moment en Amérique (le génocide des natifs américains) ;
- Entériner à tout jamais toutes les transactions passées (à savoir les spoliations) en leur donnant un caractère irréversible ;
- Et, plus important encore, affaiblir l'autorité et le pouvoir des tribus en les contrôlant au moyen de dispositions visant en apparence à abandonner les prétentions de l'État français sur les terres arch. En réalité, il s'agit de couper l'herbe sous les pieds des chefs de tribus et de tuer dans l'œuf toute tentative de rébellion.

Signalons au passage que l'une des dispositions prises dans le cadre du sénatus-consulte est l'un des points décisifs de la politique foncière d'après 1873. Les français, qui ignorent tout de la signification réelle de la notion de « *Arch* », introduisent une autre notion qui, elle, est inconnue en Algérie, en assimilant les terres Arch à des terres collectives.

Le sénatus-consulte est abandonné en 1870, car il suscite plus de résistance que de sympathie. De plus, la France connaît d'énormes difficultés économiques et politiques (qui précipitent la chute du Second Empire). Le temps n'est pas à la clémence, d'autant plus que la France perd la même année

---

<sup>37</sup>Homme politique français et fervent défenseur de Napoléon III, Ferdinand Barrot occupa plusieurs postes dont celui de Secrétaire de la Présidence en 1849, ministre de l'Intérieur le 31 octobre de la même année, et ambassadeur à Turin à sa sortie du ministère en mars 1850. Il fut aussi conseiller d'État puis entra au Sénat du Second Empire le 4 mars 1853 et devint grand référendaire de cette assemblée.

l'Alsace et la Lorraine au profit des Prussiens de Guillaume II. Mais l'abrogation d'une loi fait place à une autre loi foncière.

### 3.4.7 La loi de 1873 ou loi Warnier

Venue en remplacement du sénatus-consulte de 1863, cette loi, qui porte le nom de son rapporteur Auguste Warnier<sup>38</sup>, est considérée par bon nombre d'historiens comme l'une des pires et des plus inhumaines jamais appliquées en Algérie. L'un des motifs conduisant à la promulgation de cette loi est énoncé sans ambages et en quelques mots : il s'agit de « *l'intérêt politique de la France qui est de ne pas oublier que la colonisation a besoin de terres* ». Elle est aussi considérée comme étant la loi conduisant à la mainmise définitive et quasi absolue sur 4 000 000 d'hectares des terres les plus fertiles de l'Algérie, et dont une partie était encore aux mains des « indigènes ». On retrouve les éléments suivants parmi les principales dispositions de cette loi :

- Appliquer la législation française sur toutes les transactions relatives au foncier, qu'elles soient entre Européens et Algériens ou entre les Algériens eux-mêmes ;
- Lever tous les obstacles sur les transactions au profit d'Européens et alléger les procédures au maximum ;
- Mettre en place des propriétés individuelles et diviser ainsi les territoires : *Divide et Impera* (« diviser pour régner »). Il devient beaucoup plus aisé pour les Européens d'acheter, moyennant des sommes modiques, les lopins de terre détenus par des individus isolés. Certes, il est possible aux propriétaires de contester les prix fixés par l'administration, mais il est encore plus coûteux d'intenter un procès (soumis à la législation française, ne l'oublions pas...);
- Abolir la *Chefâa*<sup>39</sup>, droit qui empêchait l'intrusion d'étrangers dans la propriété familiale ;
- Mettre en place de mesures de licitation<sup>40</sup>, inconnue dans le droit traditionnel algérien, mais qui est en plus une licitation judiciaire et forcée, conduisant à la ruine des milliers de familles algériennes et qui sera l'une des causes de la grande famine et de l'insurrection des Algériens en 1871.

---

<sup>38</sup>Auguste Hubert Warnier, médecin et homme politique français et par ailleurs député d'Alger et membre de la commission du séquestre, Président de la commission des indemnités aux victimes de l'insurrection kabyle de 1871, membre de la commission de la propriété immobilière en Algérie, est l'idole de toute une génération de colons pour son rôle dans la ruine de bien des tribus...

<sup>39</sup>Elle est différente de la conception actuelle de la *Chefâa* dans la législation de plusieurs pays musulmans et arabes, et s'appelle « droit de préemption » dans le droit immobilier.

<sup>40</sup>La licitation, du latin *licitatio*, consiste à mettre en vente aux enchères, de manière volontaire par les propriétaires, un bien en indivision successorale. Elle peut être de gré à gré, amiable ou judiciaire.

L'une des conséquences de la loi Warnier est la diminution de la population, qui passe de 2 652 000 Algériens en 1866 à 2 152 000 en 1872... Plus de 500 000 personnes meurent en moins de six ans pour cause de famine, de maladie, de misère et de liquidations sommaires...

### 3.4.8 La loi de 1926

Il s'agit de l'une des dernières grandes lois décrétées en Algérie pendant la période coloniale et touchant au foncier agricole. Elle sera quelque peu modifiée en 1951, mais elle conservera l'essentiel de ses dispositions :

- La reconnaissance totale des titres de propriété contestés jusqu'alors et détenus par des Européens ;
- L'allégement des procédures de délivrance de titres de propriété au profit des Européens ;
- La francisation<sup>41</sup> accentuée des immeubles ruraux.

## 4 Les instruments économiques

### 4.1 Les impôts

Le même système de perception des impôts que celui de la régence ottomane est maintenu pendant la période de colonisation française et légitimé dans la convention du 5 juillet 1830 : « *l'exercice de la religion mahométane restera libre* » disait le texte<sup>42</sup>. La contribution des impôts est établie dès les premiers jours de la conquête par un arrêt du 7 décembre 1830.

En Algérie, les impôts sont donc régis par le droit musulman ; une occasion pour les autorités coloniales, car comme le disait Larcher (1923) : « *le mieux était, au moins provisionnement, de régulariser à notre profit les impôts existants, et notamment ceux auxquels le Coran lui-même assujettit les fidèles.* » Ces impôts constituent, jusqu'après la Première Guerre mondiale, la principale ressource des budgets de l'Algérie à tous les échelons (commune, département, colonie). Le bénéfice des impôts arabes varie chaque année selon l'importance de la récolte et du bétail ; il est estimé en moyenne à 15 millions de francs. Cependant, au total des impôts arabes s'ajoutent quelques centimes qui en haussent le chiffre jusqu'à 17 ou 18 millions de francs. Le premier impôt sur la propriété bâtie n'existe que depuis la loi du 20 juillet 1861.

D'après de Salighy, inspecteur des finances, la part des indigènes dans les contributions directes est beaucoup plus forte : elle représente 75 % du total payé par les deux catégories de contribuables (européens et indigènes). Ces chiffres montrent la différence qui existe en matière de taxes foncières entre l'agriculteur européen et l'agriculteur indigène dont la situation misérable rappelle celle de

---

<sup>41</sup>Transformation visant à adopter l'apparence française.

<sup>42</sup> Convention reproduite dans Robert Estoublon et Adolphe Lefebure, code de l'Algérie annoté, op.cit.

l'agriculteur français du Moyen Âge. En plus des impôts directs, les indigènes paient aussi une bonne part d'impôts indirects dans le cadre des services de l'enregistrement et par le biais de contributions diverses (tabacs, poids et mesures, octrois de mer, droits de douane). Burdeau (1892), estime que la charge des contribuables indigènes d'Algérie s'élève à environ 40 millions de francs, payée exclusivement par l'agriculture : ce chiffre est bien en dessous du chiffre actuel, dit-il. La charge moyenne annuelle par tête pour l'indigène est de plus de 10 francs, ce qui est excessif. M. Saurin cité par (Bouchène et al, 2014), déclare que le fellah indigène, dans les régions saturées de l'Algérie, ne dispose pas normalement de 30 à 40 francs par tête et par an. D'après M. Vollenhoven (1903), le cultivateur indigène paie le cinquième de son revenu alors que comme celui-ci est le plus souvent inférieur à 100 francs et qu'il devrait donc normalement en être exempté. Ces charges démesurées ont un effet négatif sur les sources de la production et soumettent l'agriculture indigène à un état de grande misère.

Aussi, les Algériens sont doublement pénalisés : ils supportent la charge des recettes coloniales alors même que les dépenses ne leur profitent pas. Le budget colonial est devenu, selon la description de Louis Lépins, « *une vache à lait complaisante* ». (Cité dans Bouchène et al, 2014)

## **4.2 Les amendes, l'endettement et la monétarisation de l'économie indigène**

En 1897, une nouvelle loi foncière édicte des règles restrictives en ce qui concerne le démantèlement des propriétés. Le mode de vie et les ressources sont aussi très affectés par l'application du code français, suivi d'une législation hautement répressive. La loi du 17 juillet 1874 permet de punir les incendies de forêt par le séquestre des biens et des amendes collectives. Celle du 9 décembre 1885, réduisant encore les droits d'usage des collectivités rurales, rend quasi impossible le pâturage en forêt. En raison de cette criminalisation, les forêts rapportent plus en amendes que par leur exploitation. Les gardes champêtres deviennent les figures détestées du monde rural.

Par ailleurs, il existe aussi le séquestre, une mesure de confiscation qui n'est pas automatiquement suivie d'expropriation, sauf si les terres sont de bonne qualité. Dans le cas contraire, la victime est autorisée à garder la jouissance de la terre séquestrée, mais elle doit payer pour retrouver ses droits de propriété. Dans le Constantinois, les sommes dues pour infractions à la législation forestière sont tellement élevées au regard des revenus paysans qu'elles se révèlent impossibles à payer. Dans l'ensemble, la société rurale algérienne voit son cheptel ovin, bovin et caprin régresser, de même que le nombre de chevaux dont la possession est une marque de distinction sociale (Bouchène *et al.*, 2014).

## 5 Les indicateurs et conséquences

### 5.1 Le bilan démographique lors de la conquête de l'Algérie (1830-1880)

Selon Kateb (2014), le premier recensement général en Algérie coloniale a lieu en 1856, mais ni le Sahara ni la Kabylie ne sont recensés. En 1872, 2,1 millions de personnes sont recensées. Les effectifs dénombrés en 1856 (2,3 millions), en 1861 (2,7 millions) et en 1866 (2,6 millions) montrent une perte de plus d'un demi-million d'habitants en six ans, avec une régression annuelle moyenne de 3,6 %. Selon Sari (1981), ce désastre démographique, avec une régression estimée à un million d'habitants, conduit les colons à penser à la disparition de la population indigène : pour la période 1845-1850, le docteur en médecine Charles Boudin fait observer un excédent des décès sur les naissances. Le taux de natalité de la population est en effet de 32,4 pour mille et le taux de mortalité de 48,8 pour mille. D'après Nouschi (1961) pendant les années 1867 et 1868, marquées par la famine et les épidémies, les décès sont trois à quatre fois plus nombreux que les naissances. En 1871, année de l'insurrection du Constantinois et de la Kabylie, il y a plus de 10 000 décès pour 7 500 naissances. À partir des statistiques de 1845 et 1890, une étude détaillée se Nouschi (1961) sur les douars nous montre que chaque douar voit sa population diminuer de moitié ; et ce non seulement pour le total, mais aussi pour les différentes composantes (cavaliers, fantassins, femmes, enfants et vieillards).

### 5.2 Les effets des transformations causées par le sénatus-consulte

Selon Guignard (2014), 372 tribus subissent le sénatus-consulte entre 1864 et 1870, ce qui représente un taux de 50 % du Tell et de la population évaluée en 1872. Les zones soumises à la colonisation et les zones sans intérêts économiques telles que les hauts plateaux centraux notamment ne sont pas impactées, contrairement aux massifs forestiers du Constantinois considérés comme prioritaires. Au total, 41 % des surfaces délimitées sont classées *melk*, 41 % *arch* (dont une moitié de terres de culture) ; 15 % reviennent au domaine privé de l'État et 3 % au domaine public.

La dépossession foncière est un phénomène qui touche le quart de la surface du pays (près de deux millions d'hectares sur huit), et elle revêt deux formes :

- La première forme de dépossession foncière repose sur l'action de l'État distribuant des concessions foncières. Elle se ralentit après un très fort élan, volontariste, dans les années 1870-1880 ;
- La seconde forme résulte de l'organisation d'un marché foncier sur lesquels acquéreurs et vendeurs mènent leurs transactions faisant l'objet de spéculation foncière. La dépossession enferme les paysans algériens dans un cercle vicieux. Les ventes s'accroissent à cause de l'état de pauvreté et les plus démunis d'entre eux en arrivent à céder leurs parcelles. Le monde rural voit apparaître une figure nouvelle : celle du journalier contraint de vendre sa force de travail pour survivre.

En 1914, dans le Constantinois par exemple, les journaliers représentent 15 % des ruraux. Suivent les khammès ou métayers, payant la location de la terre par une proportion de la récolte (30 %). Les propriétaires représentent une courte majorité (51 %), les fermiers ne comptant que pour 4 %.

Chaque catégorie est fragilisée. Les journaliers souffrent évidemment de la dépendance salariale, et de leur faible rémunération, d'un fort taux de chômage et de la précarité qu'implique le calendrier du travail agricole. La subsistance des khammès est, elle aussi, assez difficile et il leur reste peu après avoir payé les impôts. Quant aux propriétaires, ils le sont en majorité de petites parcelles : en 1914, dans le Constantinois, 87 % d'entre eux possèdent moins de 30 ha et en 1917 la superficie moyenne des propriétés est de 10,8 ha. À l'étroitesse des possessions, s'ajoute le refoulement des Algériens sur les terres les moins fertiles, la colonisation ayant sélectionné les meilleures. Khammès et propriétaires, en outre, conservent des techniques peu productives. Dans ces conditions, le monde rural algérien ne parvient guère à s'affranchir des aléas climatiques et des calamités naturelles. Les années critiques se multiplient avec les sécheresses, les orages de grêle, les invasions de sauterelles, etc.<sup>43</sup>

Les conséquences de cette dépossession sur la société algérienne sont nombreuses. Elle conduit notamment à la dislocation des familles en brisant les cadres traditionnels qui encourageaient un minimum de solidarité entre les gens. L'équilibre traditionnel des pratiques agricoles et pastorales est rompu par l'extension de cette loi sur des terres moins bonnes, tandis que la réduction des terrains de parcours est la cause de la baisse des productions vivrières et de la dégradation du milieu naturel. Les Algériens ne se relèveront jamais de ce traumatisme de la paupérisation, qui justifie la recrudescence de l'insurrection quasi totale dans les années 1870 et 1880.

### **5.3 L'insurrection, une conséquence violente de la paupérisation...**

L'Algérie mobilise plusieurs combattants contre la présence française. La Kabylie se révolte le 15 mars 1871 à l'appel du bachagha El Mokrani soutenu par les grands chefs du Constantinois. L'appel du cheikh El Haddad aux révolutions généralisées lancé le 8 avril 1871 mobilise les zaouïas<sup>44</sup> affiliées à la Rahmania et accompagnées des tribus des Babors, des tribus de Hodna, du Sahara occidental, des Beni Menaceur à Miliana. Au terme de l'insurrection qui dure dix mois, ses 250 chefs sont condamnés à la cour d'assises, et Boumezreg el Mokrani est condamné à mort. La dernière révolte du XIX<sup>e</sup> siècle a lieu dans le Sud oranais, quand les Ouled Sidi Cheik rejoignent le combat sous les ordres de Bou Amama (1840-1908). Ce dernier doit se sauver en territoire marocain en novembre 1881. (Bouchène et *al*, 2014)

---

<sup>43</sup> Les données sont tirées d'André Nouschi, enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoise, de la conquête jusqu'en 1919, *op.cit.*

<sup>44</sup> Une zaouïa est une institution religieuse sous l'autorité d'une confrérie musulmane et spécialement affectée à l'enseignement.

#### 5.4 La pratique de la conquête totale : 1839-1847

Selon Brower (1914), la notion de colonie de peuplement fait naître des idées de dépeuplement. Les commandants inscrivent ainsi que l'usage de la force militaire doit être calculé non plus pour vaincre l'ennemi dans un champ de bataille, mais pour refouler systématiquement les Algériens. Le lieutenant-colonel Montagnac explique comment « *il faut faire la guerre aux Arabes* » comme suit : « *Tuer tous les hommes jusqu'à l'âge de quinze ans, prendre toutes les femmes et les enfants, en charger des bâtiments, les envoyer aux îles Marquises ou ailleurs, en un mot, anéantir tout ce qui ne rampera pas à nos pieds comme des chiens.* » Des officiers mettent ces idées en pratique, leur méthode consistant aussi à détruire l'économie rurale et donc la structure sociale et ainsi la capacité de résistance des populations. Les récoltes sont brûlées, les silos vidés, des troupeaux accaparés par les troupes françaises, les oliviers et les arbres fruitiers abattus.

La terreur devient l'arme principale de l'armée : enlèvements, exécutions sommaires, assassinats, tortures et viols servent à produire un sentiment de terreur dont les commandants français pensent qu'il détruira les liens sociaux et rendra la population docile. Les « enfumades du Dahra<sup>45</sup> » illustrent ce schéma de terreur : les officiers de l'armée française, le duc de Rovigo et Burgeaud participent même à ces campagnes d'extermination et à des exécutions de masse.

En 1846, le docteur Auguste Warnier décrit comment la main-d'œuvre algérienne se met elle-même sur le marché sous l'effet de la misère et comment les Algériens deviennent les instruments obéissants des colons français. (Brower et Jaquet, 2014)

Daumas, un militaire écrivain et homme politique français, dirige les bureaux arabes considérés comme les plus expérimentés pour éclairer l'État sur la problématique indigène. Les années 1840 sont les plus meurtrières de la campagne militaire.

#### 5.5 Les pertes humaines de guerre entre 1830 et 1875

Durant l'année 1845, les pertes algériennes calculées par les militaires français s'élèvent à 6 616 tués au combat, contre 605 soldats français. Le rapport est d'un soldat français mort au combat pour 10,9 Algériens et cela sans compter les décès par suite des blessures ; la perte humaine pourrait alors être estimée à 825 000 morts<sup>46</sup>. (Bouchène et al, 2014)

---

<sup>45</sup>Ce crime contre l'humanité se déroule le 18 mai 1945, quand un millier de personnes de la tribu des Oueled Ryah sont asphyxiées et brûlées dans les grottes du Dahra.

<sup>46</sup> Les chiffres prêtent à discussion, faute d'enregistrement des victimes au moment des faits.

## 5.6 Exode, faim et famines

Suite au cantonnement et au sénatus-consulte de 1863, les campagnes algériennes connaissent un grand bouleversement. Ces mesures entraînent en effet une réduction de la surface agricole exploitée par les Algériens, mais aussi la disparition des silos traditionnels. Ces silos de réserve étaient une manière de faire face aux invasions des sauterelles, aux sécheresses, aux famines et aux épidémies. Aussi, la solidarité entre riches et pauvres est réduite à néant par la colonisation. Le lieutenant-colonel Étienne Villot écrit ainsi en 1880 : « *Lorsqu'un individu, une fraction de tribu ou une tribu entière devint la victime d'une de ces calamités si fréquentes dans les pays orientaux, les confréries s'empressent de faire des avances de grains, de bétail ou même la maâouna (entraide), bien antérieure à l'islamisme et qu'on retrouve chez tous les peuples à la période pastorale.* » (Bouchène et al, 2014)

## 5.7 Situation sanitaire et nutritionnelle

Le choléra et le typhus ont été identifiés comme causes d'épidémies aux conséquences importantes sur la mortalité de la population. Selon les archives de santé militaire du musée du Val-de-Grâce, les épidémies ayant sévi au XIX<sup>e</sup> siècle en Algérie ont été importées d'Europe. La plus fréquente est le choléra qui fait son apparition en 1883 et dure jusqu'en 1916. Ces épidémies partent en général des villes côtières vers les régions intérieures en suivant l'implantation militaire française. Le typhus, dont la dernière épidémie date de 1943, résulte quant à lui des conditions de vie déplorables des populations vivant en milieu carcéral (1843) ou dans les campagnes de Kabylie par exemple (1861, 1863 et 1866). En 1866, le typhus se répand dans toute l'Algérie. Selon Nouschi (1961), la province du Constantinois par exemple connaît à partir de 1830 toute une série d'épidémies ou de fléaux : choléra, peste et vomito negro en 1832, et de nouveau la peste ou le choléra en 1835.

Les soins sont élémentaires : les médecins arabes, *taleb* ou *m'daoui*, font appel à de simples pratiques ou amulettes et pratiquent des conditions d'hygiène élémentaires. Leur connaissance est tout empirique... Et les séquelles des maladies sont :

- Les engorgements de viscères pour les fiévreux ;
- Les diarrhées pour les affections intestinales ;
- La cécité pour les ophtalmies ;
- Les chancres et les affections cutanées pour les maladies vénériennes du côté masculin ; les maladies utérines et les avortements pour les femmes ;
- Une mortalité notamment infantile considérable qui réduit le nombre d'enfants vivants.

Cet état général de la santé est également conditionné par l'alimentation, l'habillement, et l'habitation. Le couscous à base de semoule de blé ou d'orge est le plat national et la nourriture de base. Les pauvres l'accompagnent avec de l'huile ou du beurre, les moins pauvres de viande de mouton ou de volaille ; on trouve comme autres mets, « *du poisson, du fromage, des olives et comme boisson du lait,*

*du café ou de l'eau* » (Nouschi, 1961). Les ouvriers se contentent souvent d'une galette trempée dans un peu d'huile. Ce régime est cité plusieurs fois par Pellissier de Reynaud dans les périodiques algériens : « *Ils consomment rarement du bœuf, jamais de veau ; et lorsqu'on tue une bête, sa chair est battue ou séchée, bouillie dans l'huile et déposée dans des jarres ou des terrines recouvertes d'huile ou de beurre fondu, pour la manger plus tard.* » (Pellissier De Reynaud cité par Nouschi, 1961.)

Les populations arabes sont celles qui mangent le moins et vivent le plus mal parmi les peuples de Barbarie selon Rozet (2013) ; ils ne consomment de viande et de couscous qu'aux grandes occasions ; leur alimentation habituelle est le lait ou le fromage, la galette, quelques poivres longs cuits dans l'huile et les pastèques ou figues de barbarie en saison. Les populations de Kabylie se nourrissent de couscous traditionnel, de légumes, des fruits secs et de morceaux de viande bouillie pour les plus grands événements ; « *pour les classes les plus misérables, de la brise ou de la farine d'orge délayée dans de l'eau ou du lait* ». Tesnière qualifie cette alimentation de misérable, comme celle de presque tous les Arabes. ( Tesnière, cité par Nouschi 1961.)

En ce qui concerne l'habillement des pauvres, le costume est quasi unique : il consiste en une longue pièce d'étoffe grossière de laine attachée sur l'épaule d'où elle retombe jusqu'aux genoux en entourant le corps auquel elle est retenue par une ceinture. À Bourdj Bou Arreridj, le rapport<sup>47</sup> reproche au vêtement de ne pas couvrir assez bras et jambes et de favoriser ainsi les rhumatismes. La seule différence entre le vêtement du riche et du pauvre semble être la simplicité et le nombre de tuniques vêtues, qui renseigne sur le niveau social et économique.

## **5.8 L'effondrement du système d'enseignement et de la culture**

Dans une logique d'adéquation avec la réalité socioculturelle algérienne, suite à la promulgation des lois Ferry, la réforme prévoit des « écoles indigènes » dotées d'un personnel, de programmes et d'un certificat d'études spécifiques (Colonna, 1975). Elles sont gratuites, laïques et obligatoires, et s'inscrivent dans la continuité d'autres expériences : celle des écoles « arabes-françaises », bilingues, qui existaient dans les années 1870 et celle des « écoles ministérielles », instaurées en Kabylie en 1881 et directement subventionnées par l'État. Mais le développement des écoles indigènes se heurte à l'opposition unanime des représentants européens qui craignent un renversement du rapport de domination coloniale si toutefois les Algériens parvenaient à l'éducation scolaire. Par conséquent, les Européens refusent de consentir les dépenses nécessaires à la scolarisation des indigènes : en 1912, à peine 5 % des enfants algériens sont scolarisés. Ce faible pourcentage n'est pas seulement dû à la discrimination coloniale, mais aussi au fait que les Algériens résistent ouvertement à ce qu'ils perçoivent comme une entreprise de perte d'identité du moment que celle-ci se substitue à l'enseignement coranique dans les zaouïas rurales, les medersas, etc. (Ageron, 1968).

---

<sup>47</sup> Rapport du 09 Novembre 1851, Service de santé, cercle de Bône.

Ben Kalafat (1890) apporte une indication significative : l'école s'inscrit dans un rapport de force, comme en témoigne la réponse de ce vieillard qui, parlant au nom de son village, s'adresse à l'inspecteur primaire : « *Vous êtes les maîtres. Si vous ordonnez que nous envoyions nos enfants dans votre école, nous les enverrons. [...] Aujourd'hui, on nous demande nos enfants, demain on nous demandera de l'argent, [...] on les enverra bien loin pour en faire des soldats.* » À Cherchell en 1853, la situation est similaire : « *La misère de cette population est surtout la principale cause d'empêchement à l'égard de l'instruction. Les Kabyles préfèrent dès l'âge le plus tendre se servir de leurs enfants pour garder leurs troupeaux que de les envoyer à l'école.* »

En Europe également, partout on signale, aussi bien en 1850, en 1860 que plus tard, que « *les instituteurs sont mal payés* », que « *l'état précaire* » auquel ils sont réduits, les éloigne de la carrière de l'enseignement, qu'ils meurent littéralement de faim ou que la misère qui sévit à Orna, la même année, « *oblige les chefs de famille à songer à nourrir leurs enfants avant de songer à les faire instruire.* » (Boghar, 1862)

Dans le même ordre d'idée, la directrice de l'orphelinat de Ben Aknoun à Alger témoigne pour plaider la cause de l'éducation féminine. Il s'agit de l'extrait d'un rapport qu'elle adresse à ses supérieurs... Entre 1845 et 1855, elle souligne : « *Il faut connaître bien peu les Arabes, pour croire que le désir de s'instruire soit seul pour quelque chose dans le succès que j'ai obtenu. La misère et la faim, voilà mes auxiliaires réels. Alger regorge de familles malheureuses, dévorées de besoins poignants et décimées par d'affreuses privations. En offrant à ces familles une prime de 2 francs par mois pour les aider, j'ai fait taire tous leurs scrupules ; en donnant, en outre, un repas par jour à mes élèves affamées, j'ai acquis toutes les sympathies de leurs mères ; mais il ne faut se faire à cet égard aucune illusion, le repas que prennent à l'école la plupart de mes élèves est le seul de toute la journée.* » (Turin, 1971).

Selon Turin (1971), depuis l'établissement d'un système d'allocation, reconnaît M. Depeille, son directeur, les élèves viennent plus assidûment — ce qui ne veut pas dire du tout qu'ils viennent pour apprendre quelque chose. Moralement, plus encore que financièrement, l'assiduité se paie cher.

### **5.8.1 Le démantèlement des zaouïas et la décadence de l'enseignement traditionnel**

En 1871, les zaouïas sont accusées d'être l'âme de l'insurrection paient le prix des menaces qu'elles représentent. Une guerre des écoles est née. Foyers des idées pour les uns, des croyances pour les autres, la lutte des Français contre les zaouïas connaît sa contrepartie dans l'action des Arabes contre les écoles arabes françaises. Lorsque les écoles supérieures sont saccagées par les Français, comme pour les zaouïas des Kebeltis dans le cercle de Guelma en 1852 ou pour celles de Kabylie entre autres, les

indigènes incendient des édifices qui symbolisent pour eux la présence chrétienne<sup>48</sup>. Certaines régions telles que la Kabylie ou le cercle de Miliana, relativement épargnées lors de la conquête, sont atteintes plus tard. La confiscation des terres Habous fait disparaître les écoles supérieures<sup>49</sup>. Mais si on signale dans ces zones, en 1869-1870, la décadence des zaouïas ou leur disparition, celles du sud par contre retrouveront une réelle prospérité en 1875.

De plus, les vieux maîtres sont difficilement remplacés dans les zaouïas : « *La science se perd, les savants disparaissent sans avoir fait des élèves capables de leur succéder*<sup>50</sup>. » C'est cette disparition du personnel de l'enseignement supérieur qui est, finalement, la source du manque général de personnel enseignant. Elle est aggravée par la mainmise sur les terres Habous.

### 5.8.2 La femme algérienne du point de vue de la colonisation

Dans les récits de voyage, les peintures, les études ethnologiques, sociologiques et les rapports officiels, la femme algérienne est souvent décrite comme soumise au harem, à la polygamie, voire comme objet de fantasmes sexuels des hommes européens. Son statut et sa représentation coloniale se trouvent rapidement au centre de débats politiques sur l'identité algérienne et musulmane et sur le degré de civilisation de la société algérienne.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les autorités coloniales n'instaurent que peu de changements en faveur des femmes algériennes. Deux raisons sont prétextées : la promesse de la France dans un traité de capitulation du 5 juillet 1830 « *de ne pas porter atteinte à la liberté des habitants de toutes classes et à leur religion* », donc de ne pas intervenir dans la question du statut personnel, pourtant crucial pour la condition féminine puisqu'il concerne le mariage, le divorce et les successions. La seconde raison, souvent citée uniquement pour les musulmans, repose sur l'idée que toucher au statut de la femme, c'est toucher à leur honneur, pratiquement la seule chose qui leur reste...

En Kabylie, les autorités interviennent directement en mettant sur pieds dès les années 1920 une commission de réformes du statut des femmes kabyles. En 1922, elles obtiennent le droit à un divorce judiciaire. En 1923, une circulaire leur donne la garde légale des enfants en bas âge et fixe l'âge minimum au mariage des jeunes filles kabyles à quinze ans. Mais ces réformes restent modestes et ne sont jamais appliquées, car elles s'inscrivent dans un programme d'assimilation des Kabyles engagé dès le XIX<sup>e</sup> siècle, programme n'ayant pas nécessairement comme objectif l'émancipation de la femme musulmane.

---

<sup>49</sup> Archives Nationale de Sidi Bel Abbés, 1857

<sup>50</sup> Archives Nationale de Sidi Bel Abbés, 1857

### 5.8.3 L'éducation de la femme algérienne pendant la colonisation

Selon René-Garnier (1911), la colonisation doit se faire par la femme, considérée comme le pilier de la société. Il souligne que « *l'importance de la mère de famille chez les musulmans est énorme. C'est elle qui élève les enfants, garçons et filles... C'est elle qui les éduque et les instruit. C'est (donc) aux mères de famille musulmanes qu'il faut que nous fassions une âme française, pour qu'à leur tour elles modèlent sur la leur l'âme vierge de leurs petits enfants.* » À partir de là, le seul moyen de défaire le tissu social des sociétés colonisées est d'atteindre le fameux pilier tant « préservé » qu'est la femme. Ce processus a lieu, d'une part par l'usage de la violence physique et psychologique, c'est-à-dire le viol, la vente aux enchères, l'échange contre des biens matériels ; d'autre part par la « colonisation des mentalités » qui prend l'aspect de ce qu'on appelle communément l'assimilation. En dominant l'esprit des femmes et en particulier celui des mères, on pense pouvoir gagner tous les membres de la famille ; mieux encore, gagner les élites locales par leurs unions avec des jeunes filles éduquées. Comme on peut le constater dans les propos de Madame Alix (chargée de l'éducation des jeunes filles à l'époque) : « *Vous ne l'ignorez pas, M. le Ministre, la plus puissante de toutes les influences en Afrique, comme en Europe, c'est la femme. Si vous convertissez à notre civilisation 100 000 jeunes filles indigènes prises dans toutes les classes de la société et dans toutes les races de la Régence, ces jeunes filles devenues, par la force des choses, les épouses privilégiées des hommes les plus importants de leur classe, vous garantissent à jamais la soumission du pays et seront le gage irrécusable de son assimilation future. Or, pour obtenir ce magnifique résultat, il faut à peine 200 000 francs !* » (Kitouni-Dahmani, 1996)

Pour cela, Bugeaud propose d'offrir à ses soldats-colons les femmes des maisons disciplinaires. Il envisage aussi les bienfaits des 100 000 unions entre orphelins et orphelines, éduqués en vue de la colonisation.

L'enseignement obligatoire aux indigènes après le décret du 18 octobre 1892 ne concerne que les garçons, pas les filles. L'enseignement n'est pas obligatoire pour les filles, soutenues par l'hostilité des colons à l'extension de l'instruction aux enfants algériens musulmans. Seulement 4 455 jeunes filles sont inscrites à l'école primaire entre 1921-1922 (contre 38 813 filles d'origine européenne). En 1923, l'association des instituteurs d'origine indigène réclame l'ouverture d'écoles pour filles partout où il existe des écoles pour garçons, en invoquant que le Coran recommande l'instruction pour les femmes. Mais le changement ne concerne que les régions urbaines et les études de Julia Clancy Smith (2010) démontrent la façon dont les femmes algériennes se retrouvent sous une double emprise patriarcale, à savoir le système indigène et le système colonial. Entre 1931 et 1932, 7 260 filles indigènes rejoignent l'école primaire, ce qui équivaut à la scolarisation de moins de 5 % des filles algériennes de six à quinze ans...

## **6 Conclusion**

Le sénatus-consulte en 1863 et la loi Warnier de 1873 sont donc l'instrument de la destruction de la société algérienne et du système tribal qui prévalait. Avec un équipement culturel rudimentaire et soumis aux exigences de l'économie française, le cadre tribal désarticulé laisse l'individu isolé. L'équilibre économique et social est définitivement rompu ; les tribus révoltées paient une lourde amende de guerre et perdent leurs terres.

Apparaît alors une nouvelle figure sociale, celle de l'ouvrier journalier « khammès » qui offre la force de ces bras. Il est le symbole du sous-prolétariat rural, qui fait disparaître le lien humain entre la terre et l'homme pour le remplacer par un rapport entre la terre et l'argent. Plus globalement, on assiste à l'érosion du pouvoir d'achat des Algériens et de toutes leurs conditions de vie à tous les niveaux sociaux (propriétaire, fermier ou khammès).

En définitive, il s'agit d'un véritable choc des civilisations dont les conséquences sont désastreuses pour les Algériens qui, en plus des violences subies, des famines, des épidémies et de l'analphabétisme, voient les piliers de la scolarisation (incarnés entre autres par les zaouïas) réduits à de simples façades. La pauvreté s'institutionnalise en Algérie.

Le chapitre suivant traite de cette pauvreté (héritée de la colonisation) de l'Algérie indépendante et des politiques publiques qui se sont enchaînées.

## **CHAPITRE 3 :**

# **LA QUESTION DE LA PAUVRETÉ DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES EN ALGÉRIE APRÈS L'INDÉPENDANCE**

### **1 Introduction**

Étudier l'évolution des politiques publiques de lutte contre la pauvreté revient à s'intéresser à celle des dépenses publiques. Le secteur public, comme c'est le cas dans la plupart des pays, assure un certain nombre de fonctions qui ne peuvent être laissées aux mains du marché, fonctions souvent qualifiées de « régaliennes », c'est-à-dire celles en rapport direct avec la souveraineté de l'État. Cependant, d'autres fonctions non régaliennes sont elles aussi aux mains exclusives de l'État, et parmi celles-ci, les actions de lutte contre les inégalités sociales.

Cependant, l'évaluation de l'efficacité de ces politiques ne peut se faire sans la mise en place préalable d'indicateurs de résultats susceptibles de démontrer les types d'impacts et leurs intensités. Aussi, l'évaluation des politiques publiques passe avant tout par l'étude de leur évolution, même si on constate des différences notables entre pays quant à ce qui doit être évalué. En Algérie par exemple, cette évaluation concerne deux sphères : l'évaluation des politiques, programmes ou projets dans la sphère publique, et celle des politiques, programmes et projets dans la sphère économique. Elle peut revêtir soit un aspect administratif (conduite par l'exécutif), soit politique quand elle est le fait d'élus au niveau local et central, ou encore social quand c'est la société civile qui se dote des moyens et procède à l'évaluation (Benachenhou, 2013).

Nous pouvons rajouter un autre élément que sont les évaluations des politiques publiques par les chercheurs et les universitaires, qui présentent souvent l'avantage d'être moins partisane et plus objectives que celles menées par l'exécutif ou les élus.

Par ailleurs, les domaines de l'évaluation, dans le cas algérien, sont entre autres le secteur éducatif (son financement et ses performances), celui de la santé (l'accès aux soins, la couverture sociale, etc.), et la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

Il convient d'étudier l'évolution de la politique économique afin de remettre dans leurs contextes véritables la politique de lutte contre la pauvreté en Algérie en premier lieu, et l'évolution de la politique agricole en second lieu. Signalons au passage que nous nous sommes largement inspirée du rapport Nabni (2012) dans ce qui suit.

## **2 Politiques économiques**

### **2.1 Les principales étapes dans l'évolution de l'économie algérienne**

#### **2.1.1 De l'indépendance à 1978**

Cette première phase se caractérise essentiellement par une économie centralisée, avec des taux d'investissements et des taux de croissance élevés. Ainsi est adoptée la doctrine dite des « industries industrialisantes », stratégie d'industrialisation par filières interrompue à partir de 1978 après le décès du Président Houari Boumédiène. Cette expérience, avortée selon certains, a pu néanmoins aboutir à des taux de croissance très élevés et bien qu'elle n'ait pas été soutenue et qu'elle ait vite montré ses faiblesses en termes de productivité, elle a cependant révélé le potentiel industriel de l'Algérie, construit un tissu d'entreprises industrielles dans plusieurs domaines et permis le développement de compétences et un savoir-faire qu'aucune autre politique mise en place depuis n'a pu reproduire.

L'articulation avec le secteur agricole est une autre composante du projet. L'industrialisation doit être tournée vers le marché national, mais le pays est encore composé d'une majorité de ruraux. L'articulation réussie entre l'agriculture et l'industrie est la condition de la transformation des rapports sociaux et d'une meilleure redistribution des revenus au profit des couches rurales. En résumé, il s'agit d'un schéma global à l'image des slogans qui sont lancés : Révolution industrielle, Révolution agraire, Révolution culturelle.

Au regard de ce projet de développement plein d'espoir, le rôle de l'État est capital. L'Algérie rejette la voie de développement capitaliste. La définition du socialisme algérien est souvent mélangée avec le rôle de l'État, dont l'action est l'exemple type d'une politique volontariste. L'État est opérateur industriel contrôlant tous les moyens de production. Au total, toutes branches confondues, la part du secteur public couvre 58 % de l'emploi, 65 % du PIB et 80 % de l'investissement (Mutin, 1997).

À cette période, le contexte mondial est économiquement propice puisque la décennie 1970 est celle de l'augmentation spectaculaire du prix du pétrole (de 1,80 \$ à 35 \$ le baril). Ainsi les recettes tirées des hydrocarbures passent de 0,2 à 12,5 milliards de dinars entre 1970 et 1980 (elles sont multipliées par 60). L'Algérie ne connaît pas de trop gros problèmes financiers, ce qui ne l'empêche pas en fin de période de s'endetter assez fortement. Très rapidement, de graves dysfonctionnements apparaissent. La fin de la décennie 1980 est celle des interrogations et de la remise en question. Les efforts consentis pendant plus de dix ans et l'ampleur des investissements réalisés sont loin d'apporter tous les résultats escomptés.

Dans le domaine agricole, le bilan est très décevant et les difficultés ne font que s'accroître. Les paysans refusent bien souvent d'adhérer aux nouvelles coopératives qui connaissent déjà de grandes difficultés. Ils refusent de s'insérer dans des équipes de travail collectif. Le secteur autogéré reste toujours en difficulté. La production stagne ou régresse et ne peut faire face aux besoins du pays qui entre dans la dépendance alimentaire. C'est au cours de cette décennie que l'Algérie commence à

importer de grandes quantités de produits alimentaires. Les achats de biens alimentaires, qui représentaient 6 % des importations totales en 1970, passent à 41 % en 1980. Les importations de céréales passent au cours de la même période de 0,6 million de tonnes à 2,5. Très rapidement, dès 1980, la commercialisation des produits de l'agriculture est libre. La Révolution agraire est officiellement close et les transactions sur les terres agricoles sont désormais possibles.

Dans le domaine industriel, la crise du système productif commence à inquiéter. La disparition subite de Boumédiène (en décembre 1978) donne, au cours des deux années de transition 1978 et 1979, l'occasion de dresser un bilan de l'action entreprise.

Les résultats ne sont pas dérisoires puisque l'éventail des productions s'est beaucoup élargi en quelques années : l'Algérie produit des tracteurs, des wagons, des engrais, des grues, des moissonneuses-batteuses, des produits pharmaceutiques, des téléviseurs... La couverture des besoins nationaux n'est toutefois pas atteinte dans quelques branches : contrairement à la production de ciment qui atteint l'équilibre (5 millions de tonnes produites et consommées), la production d'acier est de 1 million de tonnes produites pour 2,5 millions de tonnes consommées.

### **2.1.2 Période 1978-1989 : un essai de réforme échoué**

Cette période connaît une libéralisation limitée et contrôlée et la fin des monopoles par le démantèlement progressif de l'économie centralisée. La chute brutale des prix du pétrole en 1986 met un terme à l'élan d'investissement des années 1970 et les taux de croissance qui en résultent (liés également au processus de désindustrialisation) fléchissent considérablement, enregistrant même à certains moments des taux négatifs. Pendant les années 1980, l'économie apparaît comme étant marquée par un déséquilibre d'ordre structurel entre l'offre et la demande globale.

Du côté de l'offre, la réorientation du modèle de croissance, la chute du niveau des investissements, les conditions d'adaptation des entreprises à la restructuration et la compression des importations annoncent la phase de décroissance. Du côté de la demande, la croissance du revenu nominal, en décalage par rapport aux données de l'économie réelle, est à l'origine de l'excès de la demande globale par rapport à l'offre et de la rupture de l'équilibre entre les ressources et les emplois.

L'évolution de l'économie réelle de cette période exprime la contraction des moyens de paiements en devises, ce qui entraîne celles des importations dont dépend encore étroitement le PIB. Le tableau ci-dessous permet d'apprécier cette relation et de prendre indirectement la mesure du poids des hydrocarbures dans la croissance économique en Algérie.

**Tableau 2 : Le poids des hydrocarbures dans la distribution du PIB national**

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Agriculture	23,8	-1,9	17,3	-8,9	18,4	-9,3
Hydrocarbure	5,7	1,2	7,1	-1,9	8	4,3
Industries	3,5	5,2	-0,8	-1,4	-4,4	0,6
BT	-0,5	0,3	-9,2	-8,3	1,5	-1
Service	5,1	-4,6	-3,5	1,4	3,1	-5
Administrations publiques	7,2	5,5	4,2	3,7	3,4	-3,5
PIB	5,6	-0,2	-0,7	-1,9	4,9	-1,3
PIB hors hydrocarbures, administrations et agriculture	2,8	-2	-7,2	-1,8	1	-2,6
PIB par habitant	2,3	-3	-3,5	-4,5	2,3	-3,8

Source : Banque Mondiale, 1993

En comparant le PIB global au PIB hors hydrocarbures (agriculture et administration), on peut souligner que les facteurs de croissance restent dans une large mesure exogènes. La production agricole dépend encore des conditions climatiques. À cela s'ajoute le service de la dette, dont le poids dans les recettes d'exportations rend de plus en plus difficile l'approvisionnement correct de l'industrie qui s'affaiblit de plus en plus.

Les tentatives de réforme visent en principe à mieux faire fonctionner le système hérité. Dans le secteur agricole, on se lance dans une nouvelle réforme des structures agraires. Les exploitations relevant de l'État (domaines autogérés et Coopératives de production de la Révolution agraire ou CAPRA) s'associent pour devenir des Domaines Agricoles Socialistes très contrôlés par l'État. Ce sont 3415 nouvelles exploitations ainsi créées qui échouent. La dépendance alimentaire est parfaitement visible. En même temps, en 1983, on autorise « l'accession à la propriété foncière agricole » avec l'idée de mieux mettre en valeur les régions de faible densité (Hautes Plaines) et surtout le Sahara (mythe de l'agriculture saharienne).

Dans le domaine industriel, aucun projet n'est lancé, et la période est au désinvestissement. L'outil de production est vétuste, l'effort de construction s'est relâché. Les grandes entreprises nationales se fatiguent, les exportations hors hydrocarbures qui devaient préparer l'après-pétrole régressent au lieu de croître.

En fin de compte, l'Algérie est dans la même situation que beaucoup de pays arabes. La rente pétrolière et les possibilités d'endettement ont permis l'extension du salariat, la création d'emplois sans réelle productivité avec une généralisation des activités gestionnaires et bureaucratiques. La construction industrielle en Algérie a été gérée selon une logique de pouvoir et non pas de production.

C'est l'heure des contestations de plus en plus violentes dans tous les États. En Algérie, elles commencent sous le régime du Président Chadli (Muttin, 1997). À cette date, le travail discret de réislamisation est largement engagé, en particulier par le biais d'associations caritatives, et c'est la frange la plus déterminée des religieux qui devient logiquement le groupe dirigeant. En Algérie, le régime de Chadli contribue à cette politique à grande échelle « *peut-être sans se rendre compte* », en aidant à la construction de mosquées et à la publication de nombreux livres, opuscules et revues (souvent d'inspiration wahhabite), car l'Arabie saoudite s'est engagée dans une politique de financement des formes les plus extrémistes de l'islam sunnite pour contrecarrer le leadership de l'Iran chiite.

Dans cette Algérie en ébullition, les Frères musulmans, revenus des camps d'entraînement d'Afghanistan, sont déterminés à éliminer l'État dictatorial tout en renforçant le lobby salafiste du Front islamique du Salut. Le second tour des élections législatives donne naissance à une violence extrême et irréversible en Algérie, menée par les différents groupes armés dans lesquels s'illustrent particulièrement les Afghans. Elle atteindra son paroxysme entre 1993 à 1996 et ne disparaîtra « presque » définitivement qu'en 2003 (Muttin, 1997).

### **2.1.3 Période 1989-1991**

La situation économique désastreuse du pays se répercute par un déséquilibre énorme sur la balance des paiements, ce qui oblige les pouvoirs publics à entamer des réformes structurelles et à opérer une transition vers l'économie de marché. Cependant, ce processus de relance est brutalement mis à mal par l'instabilité politique que connaît le pays en 1992 suite à l'interruption du processus électoral. Par la suite, par la montée de la folie intégriste et des actes terroristes causent des dommages énormes à l'appareil productif. L'Algérie se retrouve donc obligée de recourir à un programme d'ajustement structurel et de se plier à ses conditions draconiennes.

### **2.1.4 Période 1991-2000**

Cette période est souvent qualifiée de « décennie noire » ou « sanglante » à cause des innombrables massacres perpétrés par la mouvance terroriste et marquée sur le plan économique par une croissance faible, voire par des phases de récession. La déstructuration du secteur public, le recul de l'investissement privé et l'élévation du coût social de l'ajustement structurel se répercutent très gravement sur le plan microéconomique : augmentation du chômage chez les jeunes, augmentation de la pauvreté, faillite de plusieurs entreprises privées, etc. Néanmoins, hormis pour le taux de chômage, on enregistre une stabilisation des principaux indicateurs macroéconomiques. Une parenthèse doit être ouverte un peu avant 1992, voire 1986, où l'Algérie a payé en moyenne 14 % de son PIB au service de

la dette. En 1993, le service de la dette représente 86 % des exportations. Le pays est contraint à un rééchelonnement refusé jusque-là notamment par Belaid Abdeslam, chef du gouvernement de juillet 1992 à juillet 1993 qui a imposé au pays une « économie de guerre » inutile et catastrophique.

Le rééchelonnement devient l'unique solution acceptée par la majorité de la classe politique. Le 1<sup>er</sup> juin 1994, un premier rééchelonnement est négocié, il sera suivi par un deuxième accord en 1995. Ces accords allègent le poids du service de la dette, mais le niveau de l'endettement reste inchangé, il augmente pour passer à 33 milliards de dollars US actuellement. Les accords de rééchelonnement sont accompagnés par un plan d'ajustement structurel qui vise à assurer les grands équilibres économiques (réduction du déficit budgétaire, nouvelle dévaluation du dinar à 0,10 franc français en 1995, réduction des dépenses publiques, du soutien des prix, etc..).

Le programme d'ajustement structurel se fixe comme objectifs le rétablissement des équilibres macroéconomique et macrofinancier d'une part, et la création des conditions propices à la relance de l'économie d'autre part. Dans cette perspective, comme nous l'avons dit plus haut, la monnaie nationale est d'abord fortement dévaluée, puis se déprécie progressivement par la suite, ce qui a comme premier effet une élévation des prix internes au pays. Mais par la même occasion, l'application de la PAS (Politique d'Ajustement Structurel) s'accompagne d'une destruction accrue des entreprises, en particulier publiques. La dépréciation de la monnaie nationale renchérit fortement les prix des inputs, aggravant ainsi les déséquilibres de trésorerie des entreprises.

La libération du commerce extérieur, surtout des importations, a également des incidences négatives sur les entreprises : leurs parts de marché se réduisent, aggravant ainsi leurs déséquilibres.

En même temps, la dépression de l'investissement suite à la réduction des dépenses publiques ne permet pas une création d'emplois au niveau désiré. Le chômage s'accroît, affectant principalement les primo demandeurs. L'emploi devient également plus précaire dans la mesure où la permanisation s'est progressivement réduite.

Sous l'effet des restrictions budgétaires, les services publics ainsi que la couverture des secteurs sociaux se dégradent également. Si des dispositifs de protection sociale sont effectivement mis en place et sont progressivement renforcés entre 1994 et 1997, ils restent impuissants à étouffer l'ascension de la pauvreté et de l'exclusion des catégories les plus vulnérables de la population. Pour ce qui est de la réduction des déséquilibres et le retour à un taux de croissance positif, les objectifs ne peuvent être atteints que grâce à des facteurs exogènes qui tiennent au niveau élevé du prix des hydrocarbures sur le marché mondial, à l'appréciation sensible du dollar américain vis-à-vis des autres monnaies et à une « bonne » pluviométrie sur trois années qui permettent des augmentations importantes de la production agricole.

La mise en œuvre du programme d'ajustement structurel entraîne donc la dislocation entre la politique économique et la politique sociale qui étaient jusque-là très entremêlées. La reconstruction à tout prix des équilibres macrofinanciers se fait au détriment des équilibres sociaux.

### 2.1.5 Période 2000-2015

L'arrivée au pouvoir du Président Bouteflika annonce de grands changements, tout d'abord sur le plan sécuritaire où la concorde nationale fait chuter la fréquence des actes terroristes de plus de 95 %. Ensuite, l'augmentation progressive des prix du baril permet le lancement de projets très ambitieux. Cependant, force est de constater que la transition économique reste inachevée par manque de stratégie économique cohérente. Par ailleurs, les ressources fiscales qui proviennent exclusivement de la rente en hydrocarbures sont paradoxalement l'une des causes majeures du retard pris dans l'application des réformes, et notamment à cause de la prolifération des « éléphants blancs <sup>51</sup> » et de la corruption qui est devenue endémique à tous les niveaux de l'État. Mais en dépit de ces aléas, le niveau de vie de la population s'améliore grandement durant cette période.

La PAS avait promis une nette amélioration du commerce extérieur algérien. Or en 2007, les exportations de l'Algérie hors hydrocarbures sont encore loin d'atteindre un milliard de dollars US, en d'autres termes la moitié des objectifs fixés dix ans plus tôt. Par contre, les importations de l'Algérie, qui étaient à l'époque de 7 milliards de dollars US, se sont élevées en 2006 à 21 milliards, soit trois fois plus. L'Algérie se transforme en un immense bazar à ciel ouvert où les marchandises les plus diverses, souvent des contrefaçons, viennent de tous les pays du monde et abondent dans les rues et sur les trottoirs.

La structure de l'économie de l'Algérie change, les branches directement productives (agriculture, industrie, bâtiments et travaux publics) ne représentent plus au total que 21 % de la production intérieure brute, alors que les activités des services (commerce, finances et autres) dépassent les 40 %. Le passage accéléré à l'économie de marché et surtout l'absence de l'État dans son rôle de régulation et de contrôle entraînent inévitablement des déséquilibres grandissants dans tous les domaines d'activités et même dans le comportement quotidien des citoyens :

- Recherche effrénée du profit et de l'argent facile ;
- Détournement des terres du domaine foncier public ;
- Vols et détournements scandaleux (Khalifa banque, le scandale du Général des Concessions Agricoles...);
- Augmentation vertigineuse de la criminalité : selon les statistiques officielles, la criminalité en Algérie a augmenté de 24 % entre 2005 et 2006, années durant lesquelles 50 725 délinquants ont été emprisonnés ; pour la même période, les cambriolages ont augmenté de 68 % et les atteintes à l'ordre public à Alger sont passées de 2200 à 3400, soit un taux de croissance de 50 % ;
- Baisse importante du pouvoir d'achat entre 1995 et 2005 : durant les dix dernières années, la production nationale a augmenté de 293 %, mais la consommation des ménages n'a augmenté

---

<sup>51</sup> Expression utilisée pour décrire une réalisation dans le domaine public, plus onéreuse que couteuse.

durant la même période que de 124 % et les salaires du secteur économique de 120 % ; la part de la consommation dans le PIB, qui était de 60 % en 1995, est tombée à 36 % seulement en 2005 ; la part des salaires du secteur économique (public et privé) dans le PIB qui était de 18 % en 1995 est tombée à 10 % en 2005 ;

La consommation et les revenus des ménages sont donc très loin de suivre l'évolution de la production et des ressources nationales. Même dans le domaine des salaires où l'évolution globale est de 120 %, il existe des branches qui sont en nette diminution (textile, cuirs et peaux, métallurgie) et des branches par contre en forte augmentation (+251 % pour les hydrocarbures). Par contre, aucune donnée n'existe sur les immenses fortunes qui se constituent à l'ombre de la corruption et de l'affairisme.

Le professeur Bouyacoub (2010), de l'université d'Oran, a effectué une présentation comparative de l'évolution de la consommation par habitant dans le Maghreb durant vingt ans. Le tableau 3 démontre que l'Algérie, qui était largement en tête des pays du Maghreb, a reculé alors que les autres pays ont tous fortement progressé durant la période. La pauvreté et la précarisation ont été les conséquences inévitables de la mondialisation, la précarité de l'emploi illustrée dans le tableau ci-dessous exprime cette fragilité.

**Tableau 3 : Évolution de la consommation (en dollar US par habitant)**

	<b>1983</b>	<b>2003</b>	<b>Évolution</b>
Algérie	1 048	861	-17,9 %
Tunisie	721	1 576	+118,7 %
Maroc	458	940	+105,2 %
Égypte	414	883	+113,6 %

Source : « Le quotidien d'Oran » du 19/05/2005.

**Tableau 4 : Évolution de la précarité occupée (en %)**

	<b>1996</b>	<b>2006</b>	<b>Croissance</b>
Employeurs et indépendants	1135	2846	+150 %
Salariés permanents	2866	2901	+001 %
Travailleurs précaires	963	3122	+224 %

Source : Akkache, 2009.

Les réformes engagées depuis la fin de la décennie noire revêtent de nouvelles formes, mais, comme les stratégies d'après l'indépendance, elles s'inspirent des paradigmes de développement généralement admis les deux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Le modèle du « *big push* » est toujours

valable, mais les efforts d'investissements publics se concentrent sur les infrastructures de base pour permettre au secteur privé d'assurer la croissance économique.

On assiste à l'augmentation de l'interventionnisme de l'État régulateur par la création d'autorités de régulation dans certains secteurs d'activités stratégiques. Malgré cela, l'intervention publique ne relève pas d'une vision et d'une stratégie prenant en compte l'ensemble des déterminants du développement. Des actions sont menées dans un grand nombre de secteurs (mise à niveau du secteur privé, aides apportées au secteur agricole...) sans être intégrées dans une stratégie d'ensemble soucieuse de l'interdépendance et de l'interaction de ces secteurs entre eux et avec l'environnement international. La qualité de l'enseignement est toujours médiocre malgré d'importants investissements publics dans les ressources matérielles. Le pays est classé en tête de liste concernant la corruption qui touche tous les échelons de tous les secteurs ; des lacunes existent à tous les niveaux dans les services publics (Aouani, 2013).

## **2.2 Le bilan économique de l'Algérie**

Depuis l'indépendance, le revenu par habitant et la consommation des ménages ont plus que doublé, et les taux de pauvreté ainsi que les inégalités ont tous deux baissé. Des progrès énormes ont été réalisés en termes d'accès à l'éducation et aux soins de santé. Pour ce qui est des taux de croissance, un simple regard sur leur évolution fait ressortir leur caractère très volatile, chose assez normale compte tenu de la dépendance de l'économie algérienne aux recettes d'hydrocarbures. Les principaux constats relatifs à la politique économique se résument à ce qui suit :

- Absence de transformation structurelle de l'économie :
  - De très faibles exportations hors hydrocarbures ;
  - La part de l'industrie dans le PIB faible et en baisse (de 7 % en 2000 à 5 % en 2011) ;
  - Peu de développement des services à haute valeur ajoutée ;
  - Croissance des services et du commerce informel ;
  - Des taux d'investissement étranger hors hydrocarbures faibles.
- Une création d'emplois réalisée essentiellement par l'investissement public :
  - Un impact limité en termes d'emplois durables et d'emplois qualifiés, la plus grande partie ayant été créée dans le BTPH, les services et le commerce informel ;
  - Les contraintes qui pèsent sur la création et le développement des entreprises n'ont pas permis l'effet d'entraînement escompté de l'investissement public sur le développement des entreprises privées ;
  - Les secteurs en croissance ont un faible contenu technologique et une faible valeur ajoutée et les débouchés pour les diplômés sont faibles.

### **Une très forte corrélation entre le taux de croissance, les dépenses budgétaires et le prix du baril de pétrole :**

- La part de l'industrie dans le PIB est à son plus bas en 2015 ;
- La croissance du secteur privé reste très insuffisante pour résorber de manière significative le chômage. Les créations d'emplois formels sont concentrées dans des secteurs à faible valeur ajoutée. Le climat de l'investissement est médiocre et incertain ;
- L'ouverture brutale et non organisée du commerce a permis l'émergence d'acteurs non éthiques du secteur privé. Face à certains de ces comportements, l'État a adopté des mesures répressives et de fermeture économique frappant la totalité des entreprises privées (interdiction de fait des banques privées nationales, instauration du crédit documentaire dans les transactions internationales, contraintes à l'investissement étranger, etc.), ce qui a freiné la dynamique économique et l'investissement.

La lecture faussée des tendances internationales après la crise de 2008 : elle peut être résumée dans le retour de l'intervention étatique « à l'ancienne », sans tenir compte des échecs passés en termes de gestion des entreprises et banques publiques ou des distorsions induites par des politiques économiques qui ont montré leurs limites ailleurs :

- Limitation de l'actionnariat étranger dans tous les secteurs, qui fait de l'Algérie une exception mondiale ;
- Part importante du secteur bancaire public, qui fait aussi de l'Algérie une exception parmi les pays émergents ;
- Mécanismes d'intervention basés sur des modèles dépassés et qui ont montré leurs échecs ailleurs : soutien aux exportateurs, plans de mise à niveau, institutions de garantie de crédit qui n'empruntent pas les modèles de bonne pratique internationale, etc.

## **3 Politiques de lutte contre la pauvreté**

La politique économique et sociale de l'Algérie peut être scindée en deux phases.

### **3.1 La première phase : la lutte contre la pauvreté. Un engagement sous-tendu par les politiques de développement**

Deux périodes distinguent l'évolution de l'Algérie du point de vue des efforts déployés pour sortir du sous-développement : la première s'étend de l'indépendance aux années 1980, la seconde va de la fin des années 1980 à nos jours.

La première période se caractérise par une intervention massive de l'État dans la vie économique et sociale et se traduit par des politiques de développement ayant pour objectif principal l'amélioration

des conditions de vie des populations et des couches sociales les plus défavorisées, avec une priorité accordée au monde rural. Citons à ce titre les politiques de réforme agraire, de l'équilibre régional, des plans communaux de développement, de soutien des prix à la consommation des produits de première nécessité, de gratuité des soins, de gratuité de l'enseignement avec un enseignement primaire obligatoire, de politique de santé soutenue (vaccination, espacement des naissances). Cette politique trouve sa raison d'être dans le nombre impressionnant de privatisations qui caractérise la vie de la population à la veille de l'indépendance, la forte disparité entre la ville et la campagne et la présence dominante des couches de condition modeste dans la société algérienne à la veille de l'indépendance.

Cet état des lieux trouve son explication dans la période coloniale. Cette première phase postindépendance se caractérise par un grand effort de développement humain, mais qui est soutenu non pas par un développement économique réel, mais par un concours massif de l'État grâce au financement public ; cette phase est aussi marquée par une centralisation excessive de l'activité politique économique et sociale. Les libertés d'action et d'initiative sont nulles dans tous les domaines ; les programmes économiques et sociaux sont élaborés dans des bureaux d'hommes politiques et d'experts et appliqués d'une manière passive dans la vie de la population.

### **3.2 La deuxième phase : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Un défi dans le cadre de l'économie de marché**

Durant la seconde phase (de la fin des années 1980 au début des années 1990), l'apparition des premiers signes de crise annonce le début de la faillite d'un système, faillite qui se traduit par un inversement catégorique des principes des pouvoirs publics en matière de politiques économiques et sociales. L'endettement des entreprises publiques auprès du Trésor a un impact sur l'équilibre des finances publiques et est à l'origine des programmes de restructuration. Ces entreprises, devenues des gouffres financiers, suscitent un train de mesures (restructuration organique, financière, autonomie de gestion, liquidation des entreprises locales défailtantes, orientation vers une politique de privatisation...). Ces mesures donnent lieu, on s'en doute, au licenciement d'un grand nombre de travailleurs. Sur le plan social, l'État prend du recul en matière de politique de soutien social (libération des prix de tous les produits dans un contexte de déséquilibre de marché caractérisé par une offre très inférieure à la demande, suppression du soutien des prix pour les produits de première nécessité...).

Il s'ensuit un effondrement du pouvoir d'achat de la classe moyenne qui constituait la majorité de la composante sociale et une chute en un temps record dans la misère et la pauvreté. Sur le plan politique par contre, on assiste à un engagement dans un programme d'ouverture et de démocratisation de la société : multipartisme, multisyndicalisme, début de liberté d'action et d'initiative des individus pour prendre en charge leur destinée par la création d'entreprises ou d'associations, orientation de l'économie nationale vers l'économie de marché. Une étape dont la transition n'est toujours pas achevée.

Conscient de l'extrême importance d'une complémentarité entre les actions individuelles et les structures sociales, conscient également que la promotion des libertés individuelles dans un contexte de pauvreté et d'exclusion sociale ne peut pas être porteuse de développement au sens large (développement économique et développement humain), l'État lance un certain nombre de programmes et d'actions pour contrecarrer les déséquilibres sociaux résultant des privatisations (licenciements) et induits par la transition vers l'économie de marché. Des études sont réalisées, parmi lesquelles : l'étude nationale effectuée par l'Office National de la Statistique sur la pauvreté en 2000, la conférence nationale sur la pauvreté organisée en octobre 2000 et appuyée par le PNUD, l'étude nationale sur les conditions de vie et le développement humain en général dans le monde rural réalisée par le ministère délégué chargé du Développement Rural en 2004 dans le cadre de la préparation de la stratégie nationale de développement durable.

### **3.3 Le recueil des politiques de réduction de la pauvreté en Algérie**

En Algérie, 12 millions de personnes bénéficient de l'aide sociale (y compris celle de l'emploi) en 1998 (Maliki et Benhabib, 2016). La lutte contre la pauvreté se traduit par des politiques qui touchent la solidarité nationale, le filet social, les contrats de préemploi, le développement communautaire, les politiques de logement et les projets pilotes. Les effets de ces projets sur le niveau de pauvreté des populations locales sont restés faibles et n'ont pas eu les effets escomptés ; la tenue de la première conférence sur la pauvreté par le gouvernement en 2000 n'est qu'un argument à cette observation. Les projets de développement sont les suivants :

- Le programme des grands travaux (mis en œuvre au début des années 1990) ;
- Le projet de mise en valeur hydro-agricole au sud,
- Le projet pilote d'aménagement intégré du bassin versant de l'oued Mina (1994) ;
- Le projet de développement intégré du bassin versant du haut Mellègue (fin 1990) ;
- Le projet de l'emploi rural dans la zone nord-ouest de l'Algérie ;
- Le projet sur la femme rurale (avec le concours de la FAO) ;
- Le plan national de reboisement et le programme de la mise en valeur des terres agricoles par les concessions (Banque mondiale, 1999). (Maliki et Benhabib, 2016).

#### **3.3.1 Les activités de solidarité nationale**

Le secteur de la solidarité nationale a entrepris depuis des années plusieurs programmes parmi lesquels l'aide attribuée au secteur de l'éducation : entre 1999 et 2000, 1,1 million d'élèves ont bénéficié d'une distribution gratuite de fournitures scolaires et de livres pédagogiques, chiffre qui a encore augmenté à 2 millions pendant l'année scolaire 2001/2002 (CNES, 2001). En 2000, 3 millions d'élèves ont bénéficié de l'octroi d'une allocation de 2000 Da. La médecine scolaire a bénéficié d'une somme importante de 630 millions en 2000. Jusqu'au 30 septembre 2000, 5606 logements ont été financés,

notamment en zone rurale et 2201 petites entreprises ont été créées. Une aide destinée aux catégories faibles (personnes âgées et handicapées) en 2000 a permis l'octroi de 32 195 cartes Chifas qui permettent aux malades d'acquérir des médicaments gratuitement. (Maliki et Benhabib, 2016).

### 3.3.2 Le filet social

Le filet social mis en place par le gouvernement en 1991 est constitué d'une allocation forfaitaire de solidarité (AFS) et d'une allocation d'activité d'intérêt général (IAIG).

Une agence de développement social (ADS), créée en juin 1996, a pour mission de financer les actions et interventions en faveur des populations les plus démunies et du développement communautaire.

L'ADS gère, en plus des programmes de protection sociale des personnes âgées et handicapées, des Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main-d'œuvre (TUP-HIMO) destinés aux chômeurs des régions démunies (CNES, 1998).

Les programmes précités ont pour but la lutte contre la pauvreté et ont pour objet :

- Les traitements économiques et sociaux du chômage ;
- L'assistance de catégories particulières telles que les personnes isolées ou les chefs de famille sans revenus et inaptes au travail ;
- Les actions participatives de développement en faveur des communautés et groupements défavorisés (Ameziane, 2000).

### 3.3.3 L'Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS)

Cette allocation vise uniquement les personnes âgées de plus de 60 ans, handicapées et exclues du marché du travail. L'allocation a été fixée à 900 Da par mois au départ, élevée de 120 Da par mois par personne à charge avec un maximum de trois personnes (sachant que le seuil alimentaire a été estimé à 741 Da par personne et par mois par une enquête sur le niveau de vie en 1995).

**Tableau 4 : Changement du nombre de bénéficiaires de l'AFS**

	1995	1997	1999	2000
<b>-Nombre de bénéficiaires</b>	512758	423570	420912	406285
<b>-Nombre de personnes à charge</b>	420533	420000	450297	403210
<b>Total</b>	<b>933291</b>	<b>843570</b>	<b>871209</b>	<b>809495</b>

Source : CENEAP, 1998, 1999, CNES (PRNHD, 2001).

Le Centre National des Études Appliquées pour les Populations (CNEAP) a révélé lors d'une étude effectuée en 1999 que 75 % des bénéficiaires ne remplissaient pas les conditions nécessaires à

l'obtention de l'AFS. Les résultats détaillés de cette analyse indiquent un mauvais ciblage des bénéficiaires :

- Les bénéficiaires du filet social qui ont des ressources monétaires régulières sont de 53,09 % ;
- Les personnes âgées bénéficiaires de l'AFS et qui ont des ressources monétaires régulières sont de 56,29 % ;
- Les personnes handicapées bénéficiaires de cette allocation monétaire et qui ont des ressources monétaires régulières sont de 16,45 %. (Maliki et Benhabib, 2016).

En 2013, les responsables de l'ADS ont déclaré lors d'un séminaire national sur le filet social que plus 800 000 personnes démunies et inaptes au travail ont bénéficié de l'Allocation forfaitaire de solidarité (AFS) à l'échelle nationale, dont 72% possèdent la carte Chifa. Ces bénéficiaires de l'AFS perçoivent une allocation mensuelle de 3 000 Da. Selon les mêmes sources, «46,4% des bénéficiaires de l'AFS sont des personnes âgées et 33,3% des handicapées »<sup>52</sup>.

### **3.3.4 L'indemnité d'activité d'intérêt général (IAIG)**

Les bénéficiaires de cette allocation, évaluée à 2800 Da par mois en 2000, sont des chefs de ménage au chômage, mais aptes à travailler. D'après le CENEAP (1999), 40 % des bénéficiaires de cette indemnité ne sont pas pauvres, ce qui explique la diminution du nombre de bénéficiaires entre 1995 et 2000 dans le tableau 4.

En 2012, le montant de l'Indemnité d'activité d'intérêt général (IAIG) passe de 2800 DA à 6000 DA, avec effet rétroactif à partir de juillet 2011 cette mesure a concerné 284 000 personnes à l'échelle nationale<sup>53</sup>.

### **3.3.5 Les contrats de préemplois (CPE)**

Ces contrats de préemplois ont été mis en œuvre à partir de 1998, après avoir constaté le grand nombre d'universitaires diplômés au chômage. Dans le but de leur permettre une intégration dans le monde du travail, et pour qu'ils aient une expérience dans le milieu professionnel, les rémunérations des universitaires étaient de 600 Da par mois et de 4500 Da pour les techniciens issus de la formation professionnelle.

---

<sup>52</sup> Source : Info soir, <https://www.djazairess.com/fr/infosoir/165781>

<sup>53</sup> Source : Algérie Presse Service, <https://www.djazairess.com/fr/apsfr/239033>

**Tableau 5 : Résultats des contrats de préemplois suivant les secteurs d'activité**

Année	1998		1999		2000		Somme	
	Offres des C.P.E	Emploi des C.P.U						
<b>Administration</b>	5980	5347	7274	5927	4000	2000	17254	132274
<b>Economie</b>	991	926	6332	4639	7543	7711	14866	13276
<b>Somme</b>	<b>6971</b>	<b>6273</b>	<b>13606</b>	<b>10566</b>	<b>11593</b>	<b>9711</b>	<b>32120</b>	<b>26550</b>

Source : CNES, 2001.

Sur les 63 % de personnes recrutées dans l'administration, 20 % ont trouvé un emploi final. D'autres programmes sont développés en direction des populations les plus défavorisées. Il s'agit, en l'occurrence, de projets de développement communautaire à caractère participatif. (Maliki et Benhabib, 2016).

### 3.3.6 La politique du logement

En zone urbaine, l'État a mis en place des mécanismes d'aides au logement pour les familles défavorisées. Il s'agit de la CNL (Caisse Nationale de Logement), une aide financière de 16 milliards Da en 1998 pour la FONAL (Caisse nationale d'aide pour le logement), ainsi que l'octroi de lots de terrain à des prix symboliques pour les familles concernées. Dans les zones rurales, une aide pour le logement rural est octroyée (d'une valeur de 200 000 Da) pour bâtir une nouvelle maison, et 120 000 Da pour modifier, voire agrandir un logement existant déjà. En 2017, cette aide est évaluée à 700 000 Da. (Maliki et Benhabib, 2016).

Entre 2001 et 2005 est mis en place un programme quinquennal basé sur deux axes : l'objectif du programme est le logement et le développement des utilités (eau potable, eaux usées, électricité et gaz). Le coût du programme, estimé à environ 300 billions Da équivalant à 4,28 billions \$ US, a également créé un million d'emplois (Benhabib et Ziani, 2001).

### 3.3.7 Les projets pilotes

Ces projets ont été conçus en faveur de zones rurales définies en collaboration avec les institutions internationales comme la Banque Nationale, le PNUD, l'Unicef et la Coopération Technique Belge (CTB). Des critères bien définis ont mené à la sélection de zones rurales reculées dans les wilayas du pays dans Ramka (Relizane), les planteurs (Oran), Djazia (Oum-El Bouagui), Sidi Fredj (Souk-Ahras) et Baraki (Alger). Les critères de sélection sont :

- Le bas revenu, la privation et l'exclusion, la faible assurance de filet social et de services publics ;
- La faible solidarité communautaire (BONDING-BRIDGING) ;
- La destruction des infrastructures qui ont découlé de la décennie noire ;
- L'espérance de développement (environnement favorable) ;
- L'espérance de contributions du secteur privé, et des bénéficiaires ;
- La compatibilité des projets avec les priorités du gouvernement et des donateurs potentiels. (Maliki et Benhabib, 2016).

#### **4 Rétrospective des politiques agricoles en Algérie depuis l'indépendance**

Avant la colonisation française, l'économie de l'Algérie ottomane se caractérisait par un artisanat plus ou moins épanoui et par une agriculture qui exportait vers l'Europe le blé, l'huile et le bétail. En 1830 débute une colonisation de peuplement, caractérisée par la promulgation de lois et de règlements pour encourager le peuplement de l'Algérie par des Européens (rappelons-nous du « sénatus-consulte » de 1863 et de la loi « Warnier » de 1873). La situation du secteur agricole, juste avant l'indépendance, se caractérise par le fait que :

- Il s'agit d'une agriculture totalement dépendante du marché français pour l'écoulement de ses produits ;
- Les meilleures terres érigées en vastes domaines appartiennent à quelques propriétaires terriens et ne produisent que ce qui est économiquement profitable aux colons ;
- Hormis quelques notables et gros propriétaires terriens, les paysans algériens ne pratiquent que des cultures vivrières sur des surfaces ingrates où le caractère archaïque et traditionnel est prédominant. Par conséquent, les paysans algériens se trouvent exclus du circuit économique moderne.

Cette situation inique aboutit à l'émergence d'un dualisme agraire prononcé, formant deux mondes économiquement et sociologiquement différents : le premier avec un secteur primitif traditionnel, couvrant une superficie de plus de 4,5 millions d'hectares situés majoritairement dans les zones montagneuses arides ; le second avec un secteur moderne moins étendu (Chaullet, 1971), mais constitué de terres arables des plaines côtières et des hauts plateaux, réparties en vastes domaines (plus de 100 hectares) et appliquant des systèmes de culture modernes et hautement mécanisés (près de 30 000 tracteurs et 5 000 moissonneuses-batteuses). Des échanges s'effectuent entre ces deux secteurs qui diffèrent tant au niveau des structures des exploitations, des statuts juridiques des propriétés et des conditions d'exploitation, qu'au niveau du financement, du flux de travail et des prêts (Djilali, 1980).

#### 4.1 L'avènement de l'autogestion

À la veille de la proclamation de l'indépendance nationale, le Conseil National de la Révolution algérienne (CNRA), réuni à Tripoli en juin 1962, élabore un programme où sont déjà tracées les grandes lignes de la future politique algérienne. En matière agricole, le programme de Tripoli se propose de restituer leurs terres aux populations tout en les équipant en moyens matériels et en les pourvoyant en ressources financières. Il est prévu deux secteurs agricoles, l'un constitué de fermes d'Etat dotées d'une gestion ouvrière et de coopératives agricoles, et l'autre constitué de petites exploitations privées.

Cependant, les événements qui s'ensuivent ne permettent pas de concrétiser ce programme sur le terrain. En effet, les accords d'Evian n'avaient prévu ni le rapatriement massif des Européens de toutes les catégories sociales ni l'abandon des terres les plus nourricières et des domaines érigés sur les terres les plus fertiles. Sans omettre les impacts de l'organisation de l'armée secrète (OAS) qui creuse un fossé entre les communautés algérienne et européenne, au point de provoquer un repli massif des Européens vers la métropole. Parallèlement et devant des services étatiques paralysés, mal renseignés et mal coordonnés, l'autogestion est « apparue comme la seule forme d'exploitation possible » (Hersi, 1979). C'est ainsi que l'autogestion s'étend sur 900 000 hectares pour un total de 2,7 millions d'hectares de terres qui appartenaient aux colons.

Les décrets des 18, 22 et 28 mars 1963 et la Charte d'Alger d'avril 1964 viennent légaliser et consacrer l'existence d'un secteur agricole autogéré, créé à l'initiative des travailleurs agricoles après le départ des colons. Ce secteur comprend alors environ 6 000 entreprises et exploitations agricoles qui emploient 200 000 travailleurs et qui s'étendent sur trois millions d'hectares, soit le tiers des surfaces cultivées et la quasi-totalité des terres riches. Ainsi, l'État met sous tutelle l'autogestion agricole et donne par ces textes un caractère légal aux structures et aux comités chargés de gérer les biens rendus vacants.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1963, par le décret 63-388, l'État décide de nationaliser toutes les terres détenues par les colons, les intègre au secteur autogéré et institue un Office National de la Réforme Agraire (l'ONRA). À partir de juin 1965, les pouvoirs publics mettent en place des Coopératives Agricoles de Production d'Anciens Moudjahidines (CAPAM). Les missions assignées au secteur agricole sont alors de subvenir aux besoins sans cesse croissants de la population, de générer un surplus agricole cumulable et de freiner l'exode rural, accéléré et stimulé par la guerre de libération nationale.

#### 4.2 Le plan triennal (1967-1969)

Après le changement de régime intervenu le 19 juin 1965, le nouveau Conseil de la Révolution qui prend le pouvoir opte pour le modèle socialiste, « seul susceptible d'assurer une répartition équitable des fruits du développement<sup>54</sup> ». Il initie également une série de mesures pour tenter de « débureaucratiser

---

<sup>54</sup>Charte du FLN (Tripoli 1962) et Charte nationale (Alger 1976), cités par Mohammed Tayeb Nadir, dans « L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977 », Office des Publications Universitaires-Alger, 1982, p.3.

*l'autogestion empêtrée dans un circuit hyper centralisé légué par l'ancien gouvernement* ». L'agriculture algérienne est en plein marasme et sa régression a pour origine un ensemble de facteurs, dont ceux hérités de la période coloniale :

- Les disparités des conditions de vie entre les populations citadines et les populations rurales ;
- L'énorme appareil administratif concentré dans les villes ;
- La réduction du parc mécanique (partiellement détruit par l'OAS) ;
- La grande ambiguïté, la difficile popularisation et la méconnaissance des mécanismes et des textes relatifs à l'autogestion ;
- Le départ volontaire ou involontaire de plus de 50 000 cadres supérieurs, 35 000 cadres moyens et 45 000 ouvriers professionnels, véritable « saignée » en matière de main-d'œuvre qualifiée.

L'instrument indispensable qui aurait pu, selon les spécialistes de l'époque, assurer à la fois le rythme, la coordination et la discipline socialiste consiste en un système de planification centralisée. De ce fait, le plan triennal de 1967 — souvent appelé « préplan » — vient constituer la première tentative de planification. L'agriculture se trouve alors dans un état de sous-équipement en matériels agricoles et en moyens humains. Les actions d'investissement contenues dans les différents chapitres du plan s'articulent autour de l'appui à la production végétale et animale, aux équipements et à la formation. Quant à l'agriculture, elle doit remplir deux missions transitoires (le financement de la première phase d'accumulation et la fixation de la population dans les campagnes) et deux missions permanentes (nourrir la population et servir de débouchés aux nouvelles industries).

### **4.3 Le premier plan quadriennal (1970-1973) et la Révolution agraire**

Le plan triennal, qui se présente plus comme un exercice de planification que comme un véritable plan de développement, est loin de jouer le rôle qui devait être le sien. Il pâtit en effet d'un manque de préparation des structures politico-administratives et technico-économiques aux tâches de planification, du fait que son champ d'influence restreint ne concerne que des administrations centrales et que les relations entre le niveau central et les niveaux régionaux et locaux sont inexistantes. Enfin, la politique agraire menée depuis 1962 se contente de mener des actions conjoncturelles en ciblant des points déterminés ; le caractère technique des recommandations est superficiel.

C'est en novembre 1971 qu'est promulguée la loi sur la « Révolution agraire », entrée en application en janvier 1972 (un ensemble de 280 articles, suivis de 200 documents officiels entre 1971 et 1982), et qu'est instauré un organe central : la Commission Nationale de la Révolution Agraire (CNRA), chargée de la mise en place des organes d'exécution, de la coordination de la mise en œuvre des dispositions de la loi portant sur la réforme agraire, ainsi que de l'élaboration de la structure du budget. L'Union Nationale des Paysans Algériens (UNPA) voit le jour à la même période. La Révolution agraire, dont le mot d'ordre était « *la terre à ceux qui la travaillent* », se veut avant tout une arme politique pour rompre avec toute forme de capitalisme, synonyme pour beaucoup de colonialisme.

L'autre fait marquant de cette période est la « reconversion » de centaines de milliers d'hectares de vignes après la baisse de la demande qui a résulté de la fermeture du marché français.

#### **4.4 Le second plan quadriennal (1974-1977)**

Le second plan quadriennal, établi sur la base d'informations plus larges (recensement partiel de l'agriculture mené en 1972-1973), couvre une période clé, celle de la deuxième phase de la Révolution agraire, et assigne à l'agriculture un objectif prioritaire, celui d'assurer l'autosuffisance alimentaire du pays par :

- L'intensification des cultures et de la production animale grâce à l'extension de la plasticulture et de l'irrigation ;
- La valorisation de l'espace agricole par la résorption de 500 000 hectares de jachère, l'extension de la mécanisation et des techniques modernes de production et la mobilisation systématique du potentiel hydrique avec la réalisation de nouveaux barrages ;

La Charte Nationale de 1976 préconise une « meilleure » utilisation des investissements et des structures de production. Par ailleurs, la nouvelle approche de la Révolution agraire se propose désormais de :

- Transformer les rapports sociaux par la mise en place de nouvelles formes de gestion et d'édification de villages socialistes ;
- Mettre en œuvre une organisation de services liés à la production ;
- Moderniser les méthodes et les techniques de production.

À la fin du mois de mars 1977, le Fonds National de la Révolution agraire (FNRA) cumule 1 960 600 hectares structurés dans 6 604 coopératives de quatre types : Coopératives Agricoles de Production de la Révolution agraire (CAPRA), Coopératives Agricoles d'Exploitation en Commun (CAEC) et Coopératives Agricoles Polyvalentes Communales (CAPC), qui regroupent les coopératives de produits et les coopératives de services et de Groupements de Mise en Valeur (GMV).

#### **4.5 Le premier plan quinquennal et l'instauration des domaines agricoles socialistes (1980-1984)**

Entre 1974 et 1980, l'agriculture est reléguée au second plan en matière d'échanges extérieurs, cédant le champ aux seuls hydrocarbures malgré la place stratégique qu'elle représentait pour l'économie du pays. À partir de 1977 et jusqu'en 1980, en raison du climat tendu sur la scène politique nationale après la maladie puis le décès du Président Boumédiène, aucun plan n'est élaboré. Cette période, considérée par les politiques de l'époque comme « une pause » dans l'effort de planification devait permettre, selon ces mêmes responsables, de combler les retards cumulés dans la réalisation du second plan quadriennal et d'approfondir la réflexion pour insuffler à l'économie nationale un nouveau rythme.

C'est dans ce contexte qu'est lancé le plan quinquennal de développement de 1980 à 1984, destiné à réduire la dépendance alimentaire du pays, carence reconnue pour la première fois explicitement et qui s'est particulièrement accrue à la fin du deuxième plan quadriennal. La politique suivie jusque-là commence à faire l'objet de critiques ouvertes. En matière d'agriculture, les objectifs du premier plan quinquennal consistent en théorie à assurer un réaménagement de l'espace agricole pour constituer des unités de production homogènes, lever toutes les contraintes qui freinaient jusque-là le développement et l'épanouissement de l'agriculture, créer les conditions objectives pour la participation des travailleurs à la gestion et au transfert des progrès techniques, renforcer l'autonomie de gestion des exploitations agricoles et améliorer les conditions de vie et de travail en milieu rural. C'est dans ce contexte que des mesures radicales sont décidées :

- Formation des Domaines Agricoles Socialistes (DAS) à partir des domaines autogérés et des coopératives agricoles créées dans le cadre de la Révolution agraire (CAPRA, GMV et CAEC) ;
- Dissolution de la plupart des CAPCS pour les convertir en Coopératives de Travaux Agricoles (CTA) ;
- Les unités de production ont désormais la possibilité de céder librement leurs produits aux COFEL et à l'OFLA en vue de libéraliser la commercialisation des fruits et des légumes et de répartir les excédents de production dans les wilayas déficitaires ;
- Création en 1982 de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) et de fermes pilotes chargées de l'expérimentation de nouvelles techniques et de leur vulgarisation ;
- Promulgation enfin des lois 83-18, permettant l'accession à la propriété foncière agricole (APFA) des terres (notamment dans les hauts plateaux et les zones sahariennes), en contrepartie de leur mise en valeur par des particuliers qui vont les rendre utiles grâce au concours financier de l'État. Les bénéficiaires reçoivent dans un délai de cinq ans des titres de propriété si la mise en valeur est effective. Enfin, le 30 juin 1984, vient la loi 84-16 relative au domaine national qui stipule dans son article 89 que « *les terres et bâtiments d'exploitation du secteur socialiste agricole, au sens de la législation en vigueur, sont inaliénables, imprescriptibles et insaisissables.* » (Henni, 1991.)

#### **4.6 Le second plan quinquennal (1985-1989) et la réorganisation du secteur agricole**

Par la suite, le second plan quinquennal est mis en œuvre pour consolider le premier plan et réaliser plusieurs objectifs, dont la modification de l'occupation des sols pour accroître les surfaces réservées aux légumes secs, aux cultures fourragères et à l'arboriculture, et pour garantir aux citoyens une ration alimentaire plus équilibrée. Cependant, l'économie de l'Algérie à l'époque du second plan quinquennal tire plus de 98 % de ses ressources des exportations d'hydrocarbures dont les prix caracolent aux environs de 14,8 \$ US le baril, entraînant dans son sillage l'effondrement des économies rentières.

Comme première conséquence, les émeutes d'octobre 1988 font apparaître pour la première fois dans le discours politique algérien le mot « multipartisme » ...

En matière d'agriculture, la loi 87-19 est l'événement majeur ayant touché le secteur durant cette période : grâce à elle, l'État se propose de se désengager de la gestion des exploitations agricoles et d'accorder une large autonomie aux exploitants qui doivent être regroupés dans des coopératives directement liées aux performances et aux rendements des terres sur lesquelles ils travaillent, mettant ainsi fin au salariat agricole.

Dès l'entrée en vigueur de cette loi, le 8 décembre 1987, les Domaines Agricoles Socialistes (DAS) sont dissous et découpés en exploitations de tailles plus réduites. Le nombre d'affectataires composant les nouvelles Exploitations Agricoles Collectives ( $\geq 3$  personnes) et Individuelles (EAI et EAC) entraîne la dissolution de pas moins de 3264 domaines employant 138 000 ouvriers permanents et quelque 200 000 saisonniers, et leur reconversion en 22 356 EAC réparties sur 2,2 millions d'hectares et 5 677 EAI réparties sur 56 000 d'hectares. Mais le fait majeur de cette nouvelle réforme réside dans l'introduction du droit de jouissance perpétuel des exploitants sur les terres publiques, attribuées à titre individuel (EAI) ou collectif (EAC), du droit de propriété sur une partie du patrimoine agricole (sauf le capital foncier) et de la cession de ces droits qui sont désormais transmissibles, cessibles et saisissables.

Les réformes qui suivent touchent aussi bien les entreprises publiques que la politique des prix et même la politique monétaire. Ainsi :

- La loi 88-01 du 12 janvier 1988, portant sur la réforme des entreprises publiques ;
- La loi 89-12 du 5 juillet 1989, portant sur la réforme des prix, y compris ceux des denrées de base ;
- La loi 90-10 du 14 avril 1990, portant sur la réforme monétaire<sup>55</sup> ;
- La loi 90-25 du 18 novembre 1990, portant sur l'orientation foncière<sup>56</sup> ;
- Enfin, la loi 90-30 promulguée en décembre 1990, relative au Domaine national, introduit la distinction entre le domaine privé de l'État et le domaine public de l'État.

Le processus de réorganisation de l'agriculture donne naissance, en 1992, à la Chambre Nationale d'Agriculture. Cette structure rassemble les chambres d'agriculture des wilayas et les associations professionnelles organisées en filières (céréaliculture, maraîchage, oléiculture, etc.). La Chambre d'Agriculture se veut aussi être un espace de dialogue entre le ministère de l'Agriculture et la profession.

---

<sup>55</sup>La loi vise essentiellement le rétablissement de la solvabilité des entreprises et des établissements financiers (banques), l'instauration des règles d'une véritable économie de marché et une plus grande autonomie accordée aux institutions monétaires du pays.

<sup>56</sup>La loi fixe la consistance technique, le régime juridique du patrimoine foncier et les instruments d'intervention de l'État. Aux termes de cette loi, les biens fonciers sont désormais classés en trois catégories : les biens domaniaux, les biens de propriété privée ou « melk » et les biens « wakf ».

#### 4.7 Le secteur agricole pendant la décennie noire

L'apparition du phénomène terroriste et l'instabilité politique que connaît l'Algérie l'entraînent dans un long et pénible cycle de violence, d'autodestruction et de sabotage de l'économie nationale. Devant une telle situation, aucune réforme ne peut donner un quelconque résultat viable. Bien au contraire, le taux de croissance économique, déjà très faible depuis le début des années 1990, devient négatif (-2,2 % en 1993, -0,9 % en 1994). Le service de la dette extérieure, quant à lui, absorbe 90 à 94 % des recettes d'exportation et l'Algérie se retrouve quasiment en cessation de paiement. C'est dans ce contexte qu'interviennent les accords d'ajustement structurel, dits « *Stand by* », conclus avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale.

Le secteur agricole, pour sa part, et alors que les résultats de la réforme initiée par la loi 87-19 du 8 décembre 1987 se faisaient attendre, subit les effets d'une vague de sécheresse sans précédent, venue s'ajouter au cycle de massacres collectifs qui touchent le monde paysan, endeillant tous les jours les populations rurales notamment dans les plaines de la Mitidja, et plongeant ainsi le secteur agricole dans une énième récession.

En parallèle, la mise sur pied des EAC et des EAI ne donne pas les résultats escomptés en matière de production, de modernisation ou de niveau des prix ; bien au contraire, elle a des effets pervers sur la dégradation du patrimoine foncier dont la privatisation ne s'avère pas la panacée pour développer la production et moderniser le secteur. Malgré cela, le processus entamé pour réformer le secteur agricole va se poursuivre grâce à :

- La promulgation de l'ordonnance 95-25 de 1995, modifiant la loi foncière et autorisant la restitution à leurs anciens propriétaires des terres agricoles nationalisées ou cédées à l'État dans le cadre de la Révolution agraire ;
- La promulgation de l'ordonnance 95-26 portant sur le règlement des contentieux fonciers ;
- La création, en novembre 1995, de l'Office National des Terres Agricoles (ONTA) pour prendre en charge les préoccupations et les problèmes des producteurs agricoles ;
- La création du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) ;
- La création du Crédit Mutuel Agricole (CMA) ;
- La création d'un fonds d'indemnisation, au titre des biens affectés au FNDA ;
- La mise en place d'un fonds d'appui à la céréaliculture.

En 1996, le gouvernement, par le biais d'un programme de relance de l'agriculture, initie un programme d'un montant de 168,5 milliards de dinars, soit trois milliards de dollars US d'investissements étalés sur cinq ans, dont environ les deux tiers sont financés sur le budget de l'État et le tiers restant par les agriculteurs privés et leurs coopératives. En décembre 1997 sont promulguées entre autres :

- La loi 97-483 portant sur la concession foncière, suivie du décret qui fixe les modalités, les charges et les conditions de concession des parcelles de terre du domaine privé de l'État dans

les périmètres de mise en valeur et qui stipule que le désengagement de l'État commence dès la prise en charge du périmètre par l'exploitant, après signature du cahier de charges ;

- La loi 97-490 du 20 décembre 1997, fixant les conditions de réalisation des opérations de morcellement des terres agricoles, et ce quel que soit leur statut juridique, dans les limites de la superficie de l'exploitation de référence, selon les zones de potentialités ;
- Enfin, une circulaire du ministère de l'Agriculture et de la Pêche précise les modalités de mise en œuvre des programmes de mise en valeur des terres par concession et énonce la création d'une Générale des Concessions Agricoles (GCA) chargée de l'encadrement, de l'animation, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du programme de mise en valeur.

En outre, les réformes engagées se doivent d'accroître la superficie agricole utile et se traduire par l'augmentation de la production du secteur agricole, grâce à la mise en valeur et l'amélioration de la gestion des périmètres irrigués, la mise en place de subventions pour les équipements au profit des offices des périmètres irrigués, le développement des régions steppiques et la réhabilitation des palmeraies et des oasis.

#### **4.8 Le Plan National de Développement Agricole (PNDAR)**

Les différentes réformes initiées et mises en œuvre ne hissent pas l'agriculture algérienne au niveau escompté et plusieurs des résultats positifs enregistrés sont le plus souvent le fruit de conditions naturelles favorables plutôt que de mesures ou de dispositions efficaces. En effet, la politique agricole mise en œuvre jusque-là favorise l'émergence d'une agriculture administrée, sous-équipée et peu performante, grevant ainsi toute l'économie du pays. Face à ce constat, les pouvoirs publics tentent de mettre en œuvre un programme d'appui pour relancer le secteur. L'objectif de ce programme est de dynamiser l'économie et de mettre en place un processus de développement durable.

C'est dans cette optique qu'est lancé le 1<sup>er</sup> septembre 2000 le Plan National de Développement Agricole, car le contexte tant régional qu'international impose l'émergence d'une agriculture moderne et performante, capable de valoriser au mieux les potentialités que recèle le pays et de faire face aux défis du moment que sont la reprise effective de l'investissement, la sécurité alimentaire, l'amélioration de la balance commerciale agricole, la création d'emplois, la réoccupation de l'espace rural, la protection de la nature et enfin l'amélioration du niveau de vie des agriculteurs (CNES, 2000).

#### **4.8.1 Objectifs du programme de relance du secteur agricole**

Telle que définie dans le programme du Gouvernement, la stratégie de développement agricole doit tenir compte des avantages comparatifs réels de l'agriculture algérienne et notamment de sa diversité territoriale. Elle doit s'inscrire progressivement dans le cadre de l'ouverture de l'économie et viser une amélioration de la balance agricole à moyen terme.

Par ailleurs, la sécurité alimentaire du pays revêt une importance cruciale au regard du fort taux de croissance démographique, de la relative faiblesse des ressources naturelles en sol et en eau, de la nature aride et semi-aride du climat et des incertitudes liées à la situation économique mondiale. Il est prévu par le PNDAR :

- Une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles, particulièrement l'eau qui est à juste titre le plus important des facteurs limitants ;
- La promotion des productions à avantages comparatifs avérés en vue de dégager des capacités d'exportation ;
- La sauvegarde de l'emploi agricole et l'accroissement des capacités du secteur agricole en matière d'emploi par la promotion et l'encouragement de l'investissement ;
- L'amélioration du niveau de vie des agriculteurs.

#### **4.8.2 Les composantes du PNDAR**

Le plan national de développement agricole englobe une série de programmes spécifiques s'étalant entre 2000 et 2004, adaptés aux contraintes agroclimatiques de l'Algérie.

##### **Programme d'intensification de la production**

Il s'adresse particulièrement aux exploitations situées dans les plaines du littoral et du sublittoral ainsi que dans les plaines intérieures. Il vise essentiellement l'intensification de la production céréalière, le développement de la production laitière et le développement des cultures maraîchères (notamment de la pomme de terre), le développement de la production arboricole, le développement et la réhabilitation de la betterave sucrière, le développement de la production de graines oléagineuses.

##### **Programme d'adaptation des systèmes de culture (reconversion)**

Il préconise une démarche qui vise à intervenir sur des espaces fragiles avant que la situation de dégradation ne devienne irréversible. Une telle démarche s'appuie fondamentalement sur l'adhésion des populations concernées aux actions préconisées pour l'adaptation des systèmes de production aux conditions agroclimatiques de chaque terroir.

##### **Plan National de Reboisement (PNR)**

Les objectifs projetés dans ce cadre sont réorientés en faveur des boisements économiquement utiles, susceptibles de lutter contre la dégradation des sols et la désertification et d'améliorer les ressources des populations riveraines. À terme, il est projeté entre autres de relever le taux de boisement

de 11 à 14 % dans le nord du pays et d'accroître les ressources en production fourragère et en bois, ainsi que de redynamiser les entreprises spécialisées dans les travaux forestiers.

### **Programme de développement des zones de parcours et de protection de la steppe**

Il vise essentiellement à protéger les 32 millions d'hectares de parcours steppiques des effets ravageurs de l'homme et de la nature : surpâturage, extension anarchique des surfaces céréalières, utilisation de techniques inadaptées et destructrices des sols, désertification, etc.

Dans le même contexte, un fonds spécial est créé par le gouvernement<sup>57</sup> et doit englober le développement des parcours et de la steppe pour prendre en charge les problèmes des zones arides et semi-arides : il s'agit du « Fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe ». L'ordonnateur principal de ce fonds est le ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

### **Programme de mise en valeur des terres par concession**

Il a pour objectif d'étendre la surface agricole utile pour lever la contrainte de l'insuffisance de la SAU. Les efforts sont concentrés sur des espaces mieux ciblés, la préférence allant aux périmètres existants qu'il s'agit de réhabiliter et d'étendre, ainsi qu'aux zones situées à la périphérie des villes, villages et agglomérations ou à la périphérie des oasis. Les actions de ce programme portent sur la création de 47 800 concessions devant permettre un gain de 637 000 hectares, le gain d'une superficie de 250 000 hectares identifiés antérieurement (et non encore atteints) par l'APFA, et la mise en valeur de 5 000 concessions dans les zones péri-asiennes sur une superficie de 10 000 hectares entre autres.

### **Programme de mise en valeur des terres dans le sud du pays**

Un ensemble de mesures est proposé par le PNDAR en vue de compléter les actions déjà entreprises dans le cadre du développement de la grande et moyenne hydraulique : l'acquisition de matériel de pompage moderne, la réalisation de forages, de puits et de bassins d'accumulation et de rétention, l'entretien ou la réhabilitation des puits traditionnels, foggaras et des autres ouvrages similaires, etc.

### **Les mesures d'accompagnement du PNDAR**

Un ensemble de mesures est prévu pour garantir au PNDAR un maximum de chances de réussite et pour lever les zones d'ombre et les entraves susceptibles de freiner sa mise en œuvre. Le gouvernement, en concertation avec le ministère de l'Agriculture, procède à un recensement global de l'ensemble des capacités agricoles dont jouit le pays. Par la suite, des dispositions sont prises pour alléger la dette des agriculteurs et régler les problèmes inhérents au foncier.

### **Le Recensement Général de l'Agriculture**

Le Recensement Général de l'Agriculture (RGA), réalisé en 2001 sous l'égide du ministère de l'Agriculture, peut être considéré comme le premier recensement du genre dans la mesure où le

---

<sup>57</sup> Décret exécutif n° 02-248 du 23 juillet 2002 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302 109 intitulé « Fonds de lutte contre la désertification et le développement du pastoralisme et de la steppe ».

recensement de 1973 n'avait touché que les wilayas du nord et que les données étaient devenues rapidement caduques, en raison des transformations des structures de l'agriculture engendrées par les différentes réformes du secteur. Les objectifs assignés au RGA sont fixés par le décret exécutif n° 01-114 du 7 mai 2001, à savoir :

- Recenser l'ensemble des exploitants et des exploitations agricoles ainsi que l'ensemble des activités connexes ;
- Actualiser, sur l'ensemble du territoire national, les données liées aux structures agraires et à la population agricole ;
- Mettre en place les bases d'un système national intégré de statistiques générales sur l'agriculture ;
- Disposer de bases de sondage nécessaires à la réalisation d'enquêtes spécifiques par domaine d'activité.

### **Allègement des dettes des agriculteurs**

Les incitations du gouvernement Hamrouche au début des années 1990, qui avait pris l'initiative d'accélérer les processus de crédits, poussent bon nombre d'agriculteurs issus des ex-domaines autogérés à emprunter aux banques qui avaient reçu des instructions pour faciliter les opérations d'octroi de crédits : « *On finançait même les salaires des attributaires. La banque a stoppé les crédits au moment où l'exploitant, manquant d'expérience, en avait vraiment besoin. En fait, l'attributaire a évolué dans un environnement économique défavorable*<sup>58</sup>. »

À partir de 1990, la Banque Agricole de Développement Rural (BADR), raisonnant en termes de commercialité, bloque les crédits pour les attributaires fortement endettés et incapables de s'acquitter de leurs créances, sans pour autant arrêter le compteur des intérêts. De plus, la solvabilité des agriculteurs endettés se trouve fortement affectée par la sécheresse et par le terrorisme qui déstabilise la campagne algérienne. Par ailleurs, le vide juridique entourant le foncier agricole incite bon nombre de personnes fortunées à profiter du système de désistement et de la misère des gens pour faire main basse sur les terres fertiles et s'adjuger des crédits, privant ainsi les ayants droit légitimes. Le chargé de l'organique à l'UNPA dira à cet effet que « *sur les 24 milliards de dinars de dettes à la fin de l'année 1999, seule une dizaine de milliards ont été contractés par les vrais fellahs, le reste du montant est parti dans les poches de personnes étrangères au secteur*<sup>59</sup> ».

L'absence de financement à long terme réduit considérablement l'investissement agricole qui atteint son niveau le plus bas dans la quasi-totalité des exploitations. Pour remédier à cette situation, le Président de la République déclare, lors d'un discours prononcé en novembre 2000 devant les adhérents

---

<sup>58</sup> Propos recueillis auprès du directeur de l'organisation foncière du ministère de l'Agriculture, et rapportés par Mohamed.B. dans l'édition d'El Watan du 11/12/2000.

<sup>59</sup> Fayçal M., « Plus de 20 milliards de dinars de dettes dans l'agriculture / Vrais et faux fellahs ». EL-Watan du 28/11/2000

de l'UNPA, que l'État s'est décidé, en vertu des promesses passées, à alléger les charges des fellahs issues de leurs dettes bancaires.

En mai 2002 est décidé le rachat de l'essentiel des dettes des agriculteurs par le Trésor, dettes inscrites au crédit de la BADR. L'engagement des pouvoirs publics à soulager le portefeuille de cette banque porte sur un total de 27 milliards de Da, ce qui représente les créances détenues par la BADR au 31 décembre 2000 et concerne environ 250 000 dossiers<sup>60</sup>.

#### **4.9 Le renouveau agricole et rural**

Après les élections de mai 2002, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) devient celui de l'Agriculture et au Développement Rural (MADR). Pour la première fois en Algérie, une autorité telle qu'un ministre délégué du Développement Rural (MDDR) est créée pour prendre en charge la problématique du monde rural d'une manière spécifique.

La Stratégie de développement rural durable élaborée par le MDDR en 2004 a pour but de promouvoir la revitalisation des zones rurales par des activités économiques et la valorisation des ressources naturelles et humaines par la prise en compte de la diversité des situations et des atouts et potentialités de chaque territoire, ainsi que d'instaurer un partenariat entre les acteurs publics et privés pour encourager la participation des populations et des services décentralisés. Les principaux axes de la stratégie de développement rural durable tournent autour de :

- L'établissement de partenariat local et d'une intégration multisectorielle au sein des territoires ;
- L'appui à la mise en œuvre d'activités économiques innovantes ;
- La valorisation équilibrée et la gestion durable des ressources et des patrimoines des territoires ;
- La synergie économique et sociale et la coordination des actions.

Plusieurs instruments ont été développés pour permettre de mettre en œuvre cette stratégie :

- Les Projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) dont les modalités d'identification et de conception s'appuient sur une approche ascendante, participative, intégrée et territoriale ;
- La décentralisation administrative et la coordination des activités de développement rural au niveau de la wilaya sous l'autorité du Wali et de l'Assemblée populaire de la wilaya par le biais d'une structure formelle.

En juin 2008, le poste de ministre délégué au Développement Rural est supprimé et la fusion de ses missions au ministère de l'Agriculture et du Développement Rural jette les bases d'une mise en cohérence des politiques de développement agricole et rural, l'harmonisation de leurs modalités d'exécution, et la synergie dans leur mise en œuvre. Ceci est ensuite conforté par :

---

<sup>60</sup>Anonyme , « le portefeuille de la BADR assaini ». Quotidien Liberté du 09/05/2002.

- L'adoption de la loi d'orientation agricole 08-16, du 3 août 2008 qui trace les « axes de développement durable de l'agriculture et du monde rural en général » ;
- Le discours du chef de l'État de février 2009 à Biskra qui pose les fondements de la Politique de Renouveau Agricole et Rural (PRAR) : « L'agriculture algérienne doit relever deux défis majeurs : jouer le rôle d'un véritable moteur de la croissance et contribuer à l'amélioration significative de la sécurité alimentaire du pays, devenue un enjeu de sécurité nationale. L'enjeu en est aussi un développement soutenu et durable du pays, une amélioration sensible des conditions de vie des populations, particulièrement des jeunes, et finalement, la préservation de notre liberté et de notre souveraineté » (Bouteflika, 2009.)

Les objectifs de cette politique sont de :

- Réduire les vulnérabilités ;
- Développer les atouts grâce à une forte implication des différents acteurs privés et publics ;
- Promouvoir l'émergence d'une nouvelle gouvernance de l'agriculture et des territoires ruraux.

## **5 Les politiques et planifications alimentaires**

Au lendemain de l'indépendance, le pouvoir se doit de prendre des mesures dans l'urgence. Grâce à l'accroissement de la manne pétrolière, l'État met en application un ensemble de programmes et de plans pour venir en aide aux couches défavorisées et encourager la consommation.

### **5.1 La politique de subventions des prix à la consommation**

L'application de cette politique débute en 1973. Elle consiste en l'organisation d'un fonds de compensation alimenté par une taxe, fixée par décret et perçue sur les produits de luxe et les produits de seconde nécessité. C'est ainsi que céréales, semoule, farines, légumes secs, huiles alimentaires, concentré de tomate, lait et sucre ainsi que d'autres produits non alimentaires sont cédés à des prix inférieurs aux prix réels et parfois même quasiment au prix de revient, cela afin d'assurer une certaine paix sociale et de permettre l'accès à ces aliments à la plus grande partie de la population.

### **5.2 La stabilisation du marché des produits laitiers**

Faisant suite aux recommandations de l'OMS, l'État décide en 1976 de réglementer le marché national de produits laitiers destinés aux enfants, par la standardisation des formules des laits infantiles. Ces formules proposées aux différentes firmes permettent de stabiliser le marché pendant un certain temps, de réduire les risques de déséquilibre du marché (surplus ou pénurie) pour une marque donnée et de réduire les prix de vente.

### **5.3 Supplémentations de groupes à risque en micronutriments**

Des programmes sont initiés par l'État dès la fin des années 1960 afin de réduire des taux de rachitisme et d'anémies nutritionnelles des mères enceintes, des allaitantes et des nourrissons, par des suppléments à base de vitamine D, de fer et d'acide folique<sup>61</sup>. Toutefois, et comme le signale Grangaud (1995), ces mesures ne sont pas efficaces à 100 %, en partie en raison de l'absence de « ciblage » et de la répercussion de la crise économique sur l'achat et la distribution des médicaments.

### **5.4 Le programme d'alimentation scolaire**

Il est mis sur pied par le ministère de l'Éducation en coopération avec des instances internationales (FAO, OMS et UNESCO) et consiste à distribuer des repas équilibrés dans les cantines scolaires, l'attribution des ressources étant faite sur une base géographique et décroissant du sud au nord (zones sahariennes, présahariennes, semi-désertiques et enfin côtières). Ce programme est abandonné au début des années 1980, victime de la crise économique.

### **5.5 Le programme de formation scolaire**

Mené en synergie avec le programme précédent, il consiste à former des nutritionnistes et des gestionnaires spécialisés dans le domaine pour élaborer les menus distribués dans les cantines scolaires et introduire des notions de nutrition dans les programmes scolaires de l'enseignement primaire.

### **5.6 La production d'aliments de sevrage**

Il s'agit notamment de la Supramine, une farine de sevrage à 20 % de protéines fabriquée à base de farine de blé et de légumineuses. Elle est employée pour corriger les malnutritions dont souffrent les enfants en bas âge. Cependant, face à la faible demande sur ce produit, sa fabrication s'interrompt vers la fin des années 1970.

### **5.7 La suppression des subventions sur certains produits**

Cette politique est appliquée graduellement à partir de 1988, et ce dans une tentative de réduction de la consommation de certains produits. C'est ainsi qu'en 1993, seuls le pain, la semoule et le lait sont subventionnés, mais cela a comme effet l'augmentation de leurs prix de vente : 50 % pour le pain, 120 % pour la semoule et 100 % pour le lait pasteurisé.

---

<sup>61</sup> L'acide folique est l'autre nom donné à la vitamine B9 (appelée aussi Folate).

## **5.8 L'augmentation des prix à la production**

Le but est d'encourager les agriculteurs et de permettre un accroissement des rendements. Cette augmentation concerne les céréales, les légumes secs, les semences de pomme de terre, la tomate industrielle et le lait ; mais là aussi, cette mesure a des effets « non attendus » : l'orientation de la consommation vers un modèle déterminé, en raison de l'accroissement de l'offre. À partir de 1993, le fonds de compensation qui gérait les prix est divisé en trois fonds distincts : le fonds de garantie des prix à la production des cultures stratégiques, le fonds de compensation des prix à la consommation et le fonds de soutien aux revenus des catégories défavorisées.

## **6 La protection des couches les plus défavorisées**

### **6.1 L'indemnité complémentaire d'allocations familiales (ICAF)**

L'État initie, à partir de 1993, un programme désigné sous le nom de « filet social », dans l'intention de réduire des effets de la crise économique et des inégalités sociales. Ce programme consiste en l'instauration de quatre indemnités versées à certaines catégories sociales particulièrement vulnérables : familles nombreuses à faibles revenus ou sans ressources, accidentés du travail, chômeurs, etc. Cette indemnité est gérée par la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS) et versée en complément des allocations familiales à tous les bénéficiaires de cette prestation, à raison de 60 Da par enfant à charge.

### **6.2 L'indemnité pour salaire unique (IPSU)**

Elle aussi gérée par la CNAS, elle est destinée au conjoint à charge et versée aux salariés dont le revenu n'excède pas les 7 000 Da par mois. L'employeur est lui-même remboursé par les organismes de sécurité sociale.

### **6.3 L'indemnité complémentaire de pension de rente (ICPR)**

Une indemnité de 120 Da est versée mensuellement aux pensionnés et rentiers victimes d'accidents de travail et dont le revenu est inférieur à 7 000 Da par mois ; le tout est géré par la CNAS, la Caisse Nationale des Retraites (CNR), la caisse des pensions militaires et la caisse des pensions des moudjahidines.

### **6.4 L'indemnité aux catégories sociales sans revenus (ICSR)**

Cette indemnité, aussi appelée « allocation chômage », est versée par les collectivités locales (par le biais de la poste) aux personnes sans revenus et aux chômeurs inscrits. L'allocation chômage évolue au gré du Salaire National Minimal Global (SNMG).

## 7 Conclusion

Il convient de dire que tous ces programmes s'inscrivent dans un contexte d'économie planifiée, dopée par la rente pétrolière et pas encore confrontée à la problématique de la dette et du paiement de ses intérêts qui limite considérablement, à cette époque, le développement économique du pays.

La relation entre pauvreté et politiques de croissance agricole notamment prête encore à discussion en Algérie. Accroître le secteur d'activités économiques et entreprendre une distribution des ressources reste encore insuffisant, encore faut-il mettre en place des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté qui passent par une bonne gouvernance et la mise en place d'institutions fiables et contrôlées.

Pour résumer, les politiques de lutte contre la pauvreté inventoriées dans le chapitre n'ont pas été concluantes. Le phénomène de pauvreté en Algérie gagne du terrain, dans la mesure où même les salariés souffrent et n'arrivent pas à préserver leur pouvoir d'achat. Ce dernier connaît une baisse très inquiétante, d'où la détérioration progressive du niveau de vie de la couche moyenne qui menait dans les années 1970 à 1980 une vie plus ou moins décente. En réalité, les problèmes majeurs résident dans le ciblage des populations pauvres : avant de réfléchir à une politique de lutte contre la pauvreté, il faut que sa conception intègre toutes les caractéristiques liées à la population algérienne ainsi que le contexte dans lequel évolue cette société. Selon Bédrani *et al.* (2001), « *de très nombreuses recherches ont pointé le manque d'efficacité des « plans » successifs, peu articulés entre eux, souvent non évalués et rarement ancrés dans les politiques de développement économique du pays* ».

Pour ce qui est du développement du secteur agricole, des pressions exercées sur ce secteur ont été déjà évoquées par de nombreux chercheurs. Selon Bedrani et Cheriet (2012) : « *Les analystes de ce « mal développement agricole » ont d'ailleurs avancé de nombreux facteurs explicatifs : déficit de gouvernance institutionnelle, ambiguïté et inefficacité des choix stratégiques sectoriels, faiblesse de l'articulation entre institutions, structures d'appui, organismes de recherche et politiques publiques agricoles.* »

D'autres éclaircissements peuvent être avancés quant aux choix de l'Algérie en termes d'encouragement de la consommation alimentaire grâce à des subventions aux prix qui demeurent fortes et qui ont même augmenté ces cinq dernières années (pendant les années 1990), au détriment d'une politique volontariste pour encourager la production agricole (Bédrani *et al.*, 1997).

## **CHAPITRE 4 :**

### **LES PAUVRES A SIDI SÉMIANE ET MENACEUR :**

### **POURQUOI LE DEVIENNENT-ILS ? POURQUOI LE RESTENT-ILS ?**

### **MÉTHODOLOGIE ET TERRAIN D'ÉTUDE**

#### **1 Introduction**

Dans ce chapitre, notre recherche sera consacrée dans une première section à la présentation de la problématique générale, à la question de recherche ainsi qu'à des propositions d'hypothèses de travail.

La seconde section abordera la démarche de recherche, et ceci en faisant référence en particulier aux méthodes d'analyses qualitatives et quantitatives qui seront mobilisées. Nous présenterons ensuite la zone d'étude qui a été retenue en justifiant les choix liés à des critères géographiques, historiques et socioéconomiques des sociétés rurales locales que nous avons décidé de retenir. La dernière section du chapitre exposera le protocole de l'enquête et les questionnaires que nous nous proposons de renseigner (annexe).

#### **2 Problématique de la recherche**

La pauvreté est l'un des sujets développés par les économistes classiques et contemporains, d'Adam Smith à Amartya Sen, en passant par David Ricardo et Thomas Robert Malthus. Les théories économiques qui ont abordé cette question s'attachaient à en expliquer la nature et ses fondements, et ont tenté de la quantifier. Il est important de rappeler que les solutions divergent, et cela en raison des définitions données par les différentes écoles de pensée : « *Qu'est-ce que la pauvreté ? Si celle-ci paraît être un phénomène visible, concret, aisément reconnaissable, surtout dans le contexte des pays en voie de développement, elle n'en reste pas moins un concept difficilement définissable et mesurable. Pauvre, mais privé de quoi ? [...] L'objet même de la pauvreté demeure aujourd'hui difficile à déterminer [...] De même, être pauvre, est-ce un ensemble figé de caractéristiques ? [...] Quelle est la part d'universel dans sa définition ? Comment la mesurer et la comprendre ?* » (Bisiaux, 2011.)

Le concept de pauvreté a connu une évolution étroitement liée à l'histoire des systèmes économiques et/ou des formations sociales et économiques des différents pays et des normes sociétales et culturelles qui les caractérisent. Jusqu'au milieu des années 1990, l'approche dominante de la pauvreté était essentiellement monétaire et basée sur le critère du revenu citons à titre d'exemple l'étude réalisée par la banque mondiale en 1980 et en 2000 « *Combattre la pauvreté : rapport sur le développement dans le monde* » ; c'est ainsi que le pauvre était considéré comme une personne au revenu inférieur à un dollar US par jour (en valeur, base 1985). Parce qu'elle permettait de comparer les situations

internationales, cette approche du phénomène de la pauvreté a retenu l'intérêt de très nombreuses institutions publiques et organisations non gouvernementales.

Cette approche par le revenu monétaire ne reflétait qu'une partie du phénomène et ne renseignait que partiellement sur la réalité de la vie humaine. Il faut attendre 1997, et en particulier le rapport du PNUD, pour que soient introduits pour la première fois le concept de « pauvreté humaine » et l'indicateur de la pauvreté humaine (IPH). Ce concept de pauvreté humaine et l'IPH doivent beaucoup aux contributions théoriques de l'économiste Amartya Sen ainsi qu'à ses approches méthodologiques de quantification qui se voient attribuer le prix Nobel en sciences économiques en 1998.

Toutefois, il convient de relever que l'IPH, qui vise à une quantification du phénomène, n'englobe pas la totalité des aspects du concept, comme le souligne le rapport du PNUD de 1998 qui définit la pauvreté comme « *la négation des opportunités et des possibilités de choix les plus essentielles au développement humain - longévité, santé, créativité, mais aussi des conditions de vie décentes, dignité, respect de soi-même et des autres, accès à tout ce qui donne sa valeur à la vie* » (PNUD, 1998).

Cette définition se réfère à la hiérarchie des besoins du psychologue américain Abraham Maslow (1987). Ces besoins sont classés selon une hiérarchie (une pyramide) qui est composée des besoins alimentaires de nature physiologique, des besoins de sécurité et de protection de l'individu et de sa famille, de besoins sociaux renvoyant à l'appartenance à une famille, à un groupe ou à une communauté, des besoins d'estime de soi et enfin des besoins de s'accomplir. La sortie de la pauvreté se réalise par la couverture des besoins de cinq des quatre niveaux de la pyramide, alors que pour beaucoup, ne pas subir la pauvreté, c'est assurer sa subsistance à court et à moyen terme, c'est-à-dire assurer le premier niveau de besoins à caractère physiologique.

Pour Amartya Sen, cet humaniste originaire d'un Bangladesh pauvre et constamment victime des catastrophes climatiques et des famines, la pauvreté est avant tout une privation des capacités élémentaires. Néanmoins, « *cette définition ne vise en aucune manière à nier l'évidence : un revenu faible constitue bien une des causes essentielles de la pauvreté, pour la raison au moins que l'absence de ressources est la principale source de privation des capacités d'un individu* » (Sen, 2000, p. 95).

En conclusion, on est loin d'un consensus sur la meilleure démarche pour analyser le concept de pauvreté, tâche rendue encore plus difficile en raison des avancées conceptuelles et méthodologiques récentes.

Pour ce qui est de la quantification de la pauvreté, en 2008, la Banque mondiale a fixé à 1,25 dollar US par jour le seuil de pauvreté international, alors qu'il était d'un dollar US auparavant. Ce nouveau seuil serait donc celui de la pauvreté moyenne, et ce sont 1,4 milliard de personnes dans les pays en voie de développement qui vivaient en 2005 avec moins de 1,25 dollar US par jour, contre 1,9 milliard en 1981. Dans les pays à revenu intermédiaire, la Banque mondiale a fixé le seuil de pauvreté à 2 dollars US par jour, ce qui aboutit au chiffre de 2,6 milliards de personnes pauvres localisées essentiellement en Asie du sud et de l'est et en Afrique subsaharienne. Précisons également que ce sont plus des trois quarts des personnes extrêmement pauvres (900 millions environ) qui vivent dans des zones rurales et

qui sont donc tributaires de l'agriculture pour survivre. L'insécurité alimentaire sévit dans ces régions pauvres : les inégalités sont flagrantes entre zones rurales et zones urbaines, entre groupes ethniques et entre hommes et femmes...

Selon le rapport de 2013 de la banque mondiale, 10,7% de personnes dans le monde vivent avec 1,90 dollar par jour en 2013, alors qu'en 1990 elle était estimée à 35%.

Selon la même source, 1,1 Milliards de personnes sont parvenues de s'extraire de l'extrême pauvreté dans le monde (entre 1990 et 2013) vivant avec moins de 1,90 dollar par jour en 2013<sup>62</sup>.

Revenons à notre pays d'étude, l'Algérie : le rapport du PNUD de 2006 révèle que la population algérienne vivant avec moins de deux dollars US par jour était en 2004 de 15,1 % de la population globale, soit près de 5 millions d'habitants. Alors que pour l'ONS qui fixe le seuil de pauvreté national en dessous de 1 \$/jour, c'est près d'un Algérien sur quatre qui vivait en dessous de ce seuil en 2005. La pauvreté extrême, disparue à la fin des deux premières décennies d'indépendance, a ressurgi avec la crise économique de 1986 et le programme d'ajustement structurel des années 1990.

**Tableau 6 : Évolution de la pauvreté absolue**

Année	1988	2000	2005	2008	2009
Pauvreté absolue (en % de la population totale)	1,9	0,8	0,6	0,5	0,5

Sources : Banque Mondiale, 2009 / *Deuxième rapport sur les OMD* (2010) élaboré par le gouvernement algérien en collaboration avec le PNUD.

En Algérie, la pauvreté est tout aussi présente surtout que le mythe de l'État-providence a été remis en question à la suite de la baisse draconienne des ressources constatée en 1986, puis de nouveau à partir de l'année 2014. Retour d'un chômage massif (près de 20 % de la population active) et baisse du pouvoir d'achat sont les manifestations les plus apparentes de la crise sociale qui alimente la pauvreté globale, affectant les populations les plus fragiles et au statut précaire.

Il faut rappeler que les lendemains de l'indépendance ont été caractérisés par des programmes sociaux qui ont fait reculer la pauvreté dans le pays, et ceci à la faveur des différents plans de développement — plan triennal (1967-1969), premier plan (1970-1973) et second plan quadriennal (1974-1977) et plan quinquennal (1980-1984). Plusieurs programmes spécifiques ont été dédiés aux zones rurales en particulier : programmes d'aide à l'emploi et aux revenus dans le cadre des chantiers populaires de reboisement (CPR), d'aide alimentaire aux populations les plus pauvres par la distribution de lait et de farine, d'alphabétisation des adultes et de scolarisation, d'aide médicale (aide médicale gratuite ou AMG), projet pilote d'aménagement intégré du bassin versant de l'Oued Mina (1984), de

<sup>62</sup> <https://www.banquemonddiale.org/fr/topic/poverty/overview>, consulté le 04/08/2018 .

construction de villages socialistes agricoles et d'attribution des terres dans le cadre de la Révolution agraire (1971-1975).

La croissance démographique élevée (3 % entre 1975 et 1990), la réduction de la rente pétrolière suite au choc de 1986 suivie des accords dits de « *Stand by* » avec le FMI ont été les causes d'une détérioration de la situation sociale de la population, exprimée plus spécifiquement par une érosion du pouvoir d'achat de la population en général et de la classe moyenne en particulier. Ainsi et en termes chiffrés, au cours de la période de crise économique qui a fait suite à l'effondrement des recettes extérieures (à partir de l'année 1986) — période qui s'est conjuguée à une crise de la dette sans précédent (de l'ordre de près de 30 milliards de dollars US), le niveau de vie des Algériens a baissé de plus de 75 % et le taux de chômage a atteint des niveaux records proches de 30 % de la population active. Le taux de pauvreté de la population a ainsi doublé en l'espace d'une décennie (1986-1996). Le taux de pauvreté était particulièrement préoccupant au sein des populations rurales : si le taux de pauvreté atteignait en moyenne 22 % et seulement 14,7 % dans les grandes villes, ce taux au sein des zones rurales enregistrait un niveau supérieur à 30 %.

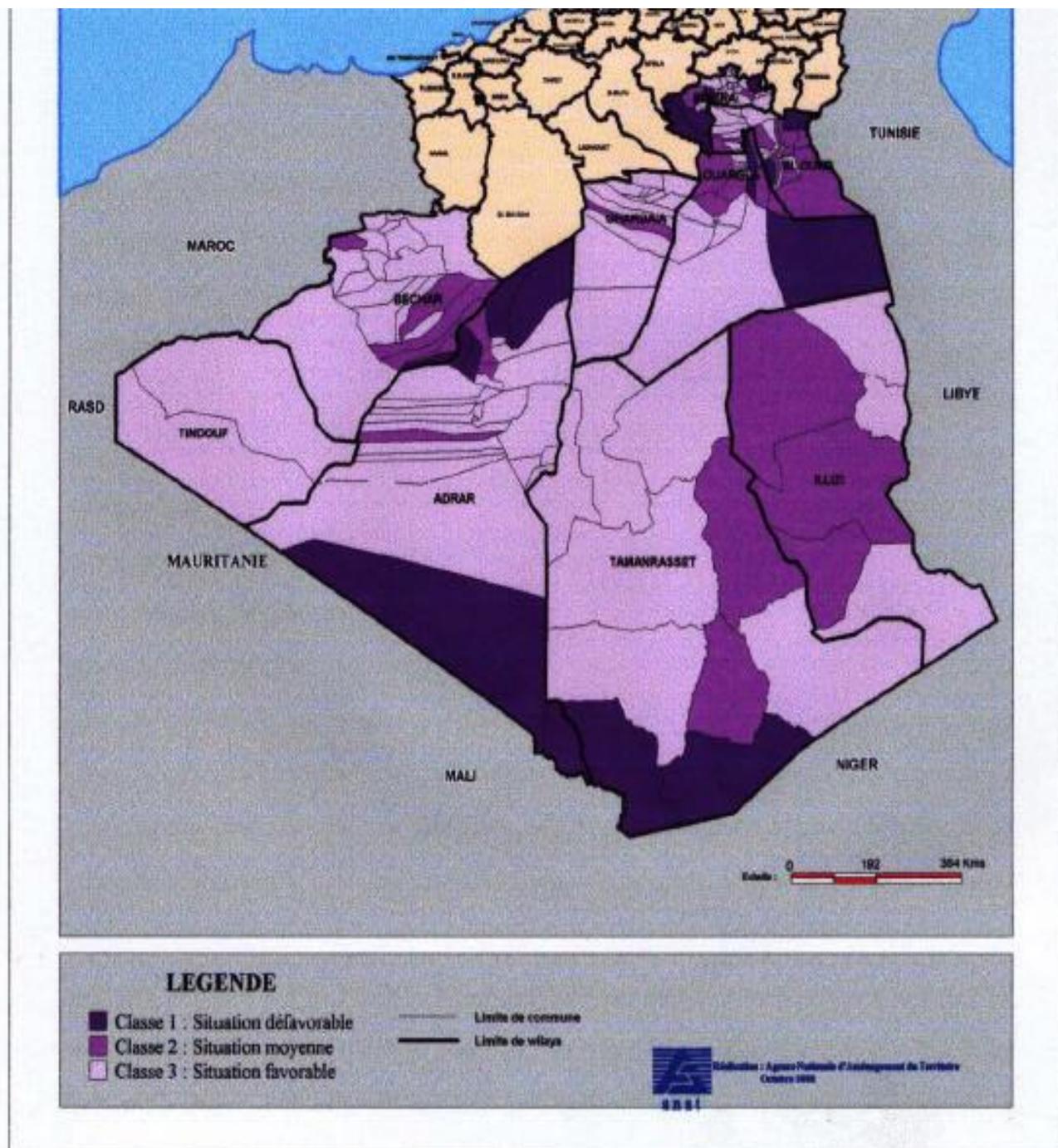
Si des programmes dits de « grands travaux » (infrastructures routières, constructions de barrages, de logements) sont engagés au début des années 1990 au niveau national, les zones rurales bénéficient aussi d'investissements publics importants. Cependant, malgré les investissements publics affectés aux régions rurales dans le cadre du programme de la mise en valeur des terres par la concession en 1994, ou des deux Programmes Emploi Rural (PER I et PERII), force est de constater que ces réalisations n'ont pas atteint leurs objectifs et notamment celui de l'amélioration du bien-être des populations rurales. Le prébilan établi par le CENEAP en 1991, relatif au développement des zones rurales en Algérie, est sévère. Il note en effet que « *les actions entreprises par les pouvoirs publics étaient plus urbaines que rurales ; à cela s'ajoute que les programmes de développement rural ont été, dans leur majorité, conçus, financés et dirigés de manière centrale, sans l'implication des acteurs locaux concernés* ».

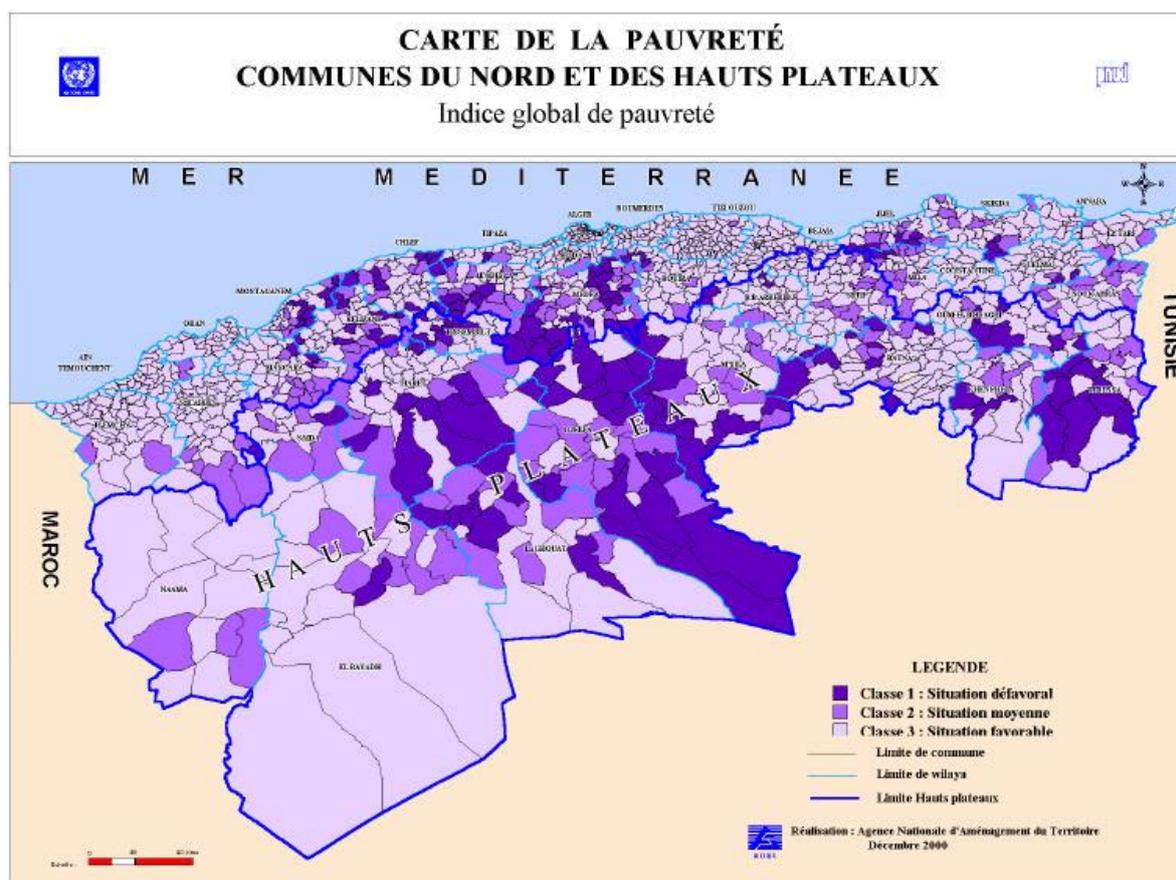
La question de la pauvreté et de l'exclusion a été traitée pour la première fois en 2000 par la première conférence nationale sur la pauvreté, organisée par la Présidence de la République. À cette occasion, les premières estimations ont été réalisées par la Banque mondiale et l'ONS sur la base de deux enquêtes de consommation des ménages en 1988 et de niveaux de vie en 1995. Deux constats de base ont été faits :

- L'incidence de la pauvreté est progressive, mais importante (3,6 % en 1988 et 8,1 % en 1995) ;
- Près des trois quarts des pauvres vivent en milieu rural.

Les estimations de 1995 montrent que la pauvreté (sous toutes ses formes) touche les ménages de grande taille (huit personnes en moyenne) qui se trouvent en majorité en milieu rural. En règle générale, les taux de pauvreté et d'analphabétisme sont plus élevés parmi les chefs de ménage exerçant dans l'agriculture. La carte de la pauvreté réalisée par l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT) en 2000 illustre clairement l'écart entre les zones du nord et l'intérieur du pays.

### Communes du sud





Source : ANAT, PNUD, 2000.

**Figure 4 : Carte de la pauvreté des communes du sud et communes du nord l'Algérie**

La carte de la pauvreté de 2001, réalisée par le ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité en collaboration avec le PNUD, a permis l'observation des 1 541 communes d'Algérie par rapport aux différents indicateurs retenus pour repérer les communes pauvres et les caractériser. Les indicateurs utilisés sont l'éducation, la santé, le logement et le ratio de richesse. La combinaison des indices synthétiques des quatre domaines retenus pour l'analyse a permis d'extraire les communes les plus démunies, où les manifestations de la pauvreté se font ressentir de manière aiguë. En effet, ce sont les communes qui se présentent avec les situations les plus défavorables pour aux moins trois domaines sur quatre qui ont été mises en exergue : elles sont au total 177, dont 46 en situation de précarité extrême.

L'ampleur du phénomène se manifestait d'après cette étude certes, mais différemment d'une wilaya<sup>63</sup> à une autre : classées selon le volume de population de leurs communes pauvres, les wilayas de Mostaganem, Médéa, Djelfa et M'Sila se distinguent nettement avec plus de 100 000 habitants et même plus de 180 000 pour Djelfa et Médéa. Ces quatre wilayas concentrent à elles seules 40 % des habitants résidant dans des communes pauvres.

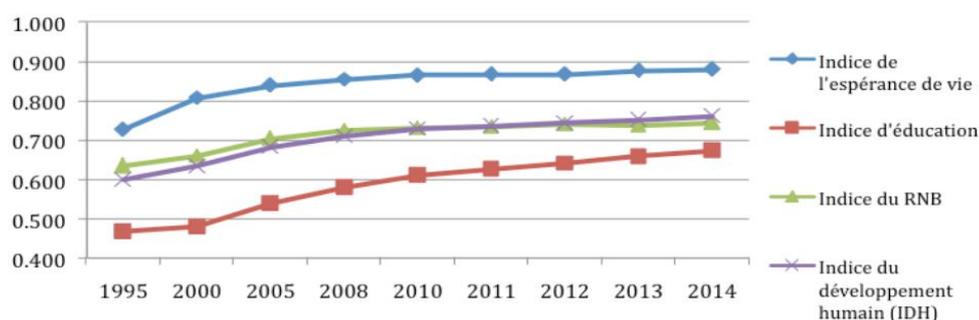
<sup>63</sup> Wilaya : division administrative d'un territoire regroupant plusieurs daïras qui à leur tour regroupent plusieurs communes.

Au-delà des indicateurs utilisés pour définir les communes les plus démunies, il a semblé judicieux d'élargir la connaissance de ces territoires afin d'affiner leur profil. L'étude a fait appel à d'autres indicateurs tels que la répartition des communes selon leur nombre d'habitants, le nombre d'enfants par femme, la taille des ménages, l'analphabétisme des chefs de ménages...

L'étude se conclut sur un profil type de ce qu'est une commune pauvre en Algérie : elle est située généralement en zone rurale, localisée dans les régions des steppes, de montagne ou des frontières ; elle est de petite taille et n'a que très peu de revenus propres ; elle n'offre presque aucune commodité du logement ; la non-scolarisation des enfants rejoint l'analphabétisme des adultes, les femmes ont tendance à y avoir plus d'enfants (ANAT, 2001).

Selon le CNEAP (Centre National d'Études et d'Analyses pour la Population et le Développement), le taux de pauvreté était de 6 % en 2005 : il a baissé de 0,4 point seulement en dix ans. Cette enquête LSMS (*Living standards Measurement Study*) de 2005 réalisée par le CENEAP visait principalement à fournir des informations sur le niveau de vie des ménages et sur la mesure de la pauvreté, de mesurer l'efficacité des programmes gouvernementaux et des politiques sociales de lutte contre la pauvreté, d'identifier les caractéristiques des groupes sociaux les plus vulnérables et vers lesquels l'assistance sociale de l'État devrait s'orienter, d'apprécier l'utilisation des infrastructures collectives fournies par l'État et les collectivités locales et leurs effets sur le bien-être de la population ; d'évaluer les politiques générales destinées à l'amélioration des niveaux de vie des différentes catégories de population (MES et CENEAP, 2006). En 2014, les conditions de vie des Algériens se sont nettement améliorées, tant sur le plan sécuritaire qu'économique.

Le Conseil National Economique et Social (CNES) d'Algérie s'est également penché sur cette question. Il a présenté lors de son dernier rapport (RDGPH, 2015) une synthèse d'indicateurs que nous présentons maintenant.



Source : Calculs CNES.

Figure 5 : Évolution de l'IDH et de ses composantes

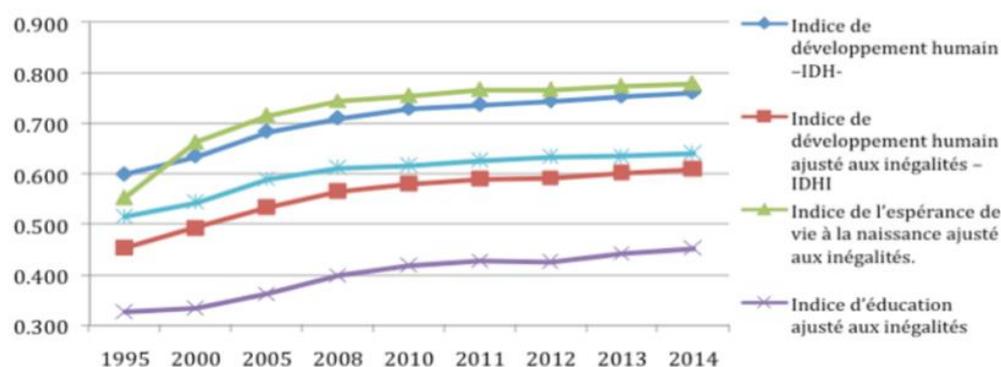
### L'Indice de développement humain (IDH)

L'IDH de l'Algérie a progressé entre 1995 et 2014 de presque 27 % (0,600 à 0,761). Cette augmentation s'explique par l'indice de l'espérance de vie à la naissance. Entre 1995 et 2000, l'IDH a connu une évolution très lente avec un rythme annuel moyen +1,0 % à cause des événements de la décennie noire. Entre 2000 et 2005, l'IDH a affiché une évolution remarquable (+1,5 %), grâce à la reprise des programmes d'investissement dans les sphères économiques et sociales (1,5 %). Enfin, à partir de 2008, on constate un nouveau ralentissement dans le rythme annuel moyen de l'IDH (soit +1,3 %) ; le phénomène trouve son explication selon le CNES (2015) dans « *l'exigence requise par l'atteinte de niveaux de performance qualitativement encore plus relevés à l'instar des pays à très haut niveau de développement.* »

### L'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI)

Cet autre indicateur calculé par le CNES est estimé à 0,609 en 2014. Il représente le niveau réel de développement humain et couvre les déficits dus aux inégalités dans les domaines de la santé, de l'éducation et du revenu. Selon la même source, le déficit de 20 % dans l'IDHI enregistré en 2014 est lié au déficit du savoir : il s'explique par l'analphabétisation des générations ayant connu la période coloniale (80 % d'analphabétisme chez les 10 ans et plus en 1966).

Pour l'Algérie, l'IDHI et l'IDH ont suivi la même tendance, sauf que l'écart entre les deux s'est nettement résorbé, passant de 24,4 % à 20 % sur la période considérée.



Source : Calculs CNES.

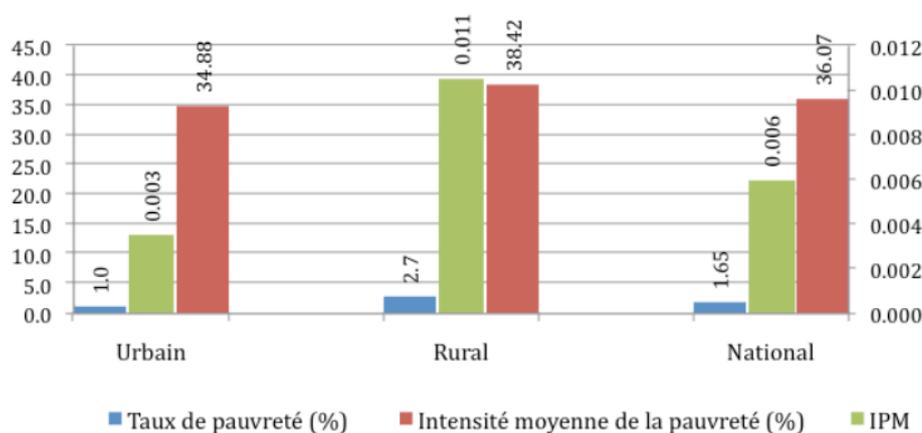
**Figure 6 : Evolution de l'Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités (IDHI) et ses composantes**

### L'indice de pauvreté multidimensionnelle national (IPM)

Cet indice va au-delà de l'aspect monétaire dont souffrent les personnes concernées. Il prend en compte non seulement le nombre des personnes souffrant de manques dans les domaines précités, mais aussi le nombre de manques dont ils font l'objet (intensité). L'IPM tient compte le cadre de vie des personnes comme dimension au lieu du revenu. Il considère également la mortalité infantile, la nutrition, les années de scolarité, la sortie de l'école, l'électricité, l'eau potable, les sanitaires, le sol de l'habitat (si le sol est couvert par de la boue, du sable ou du fumier), le combustible utilisé pour cuisiner, les biens mobiliers (radio, télévision, téléphone, vélo ou moto).

Les résultats de l'enquête MICS4-2012<sup>64</sup> montrent qu'en Algérie, 1,65 % de la population souffre de privations multiples (1 % en milieu urbain vs 2,7 % en milieu rural). L'intensité de la pauvreté, qui est le pourcentage moyen de privations vécues par les personnes dans la pauvreté multidimensionnelle, est de 36,07 % (34,88 % en milieu urbain vs 38,42 % en milieu rural). L'IPM ajusté à l'intensité des privations est de 0,006 (0,003 en milieu urbain vs 0,011 en milieu rural).

La comparaison de ces résultats avec ceux publiés dans le RNDH 2009-2010, issus de l'exploitation de l'enquête MICS3-2006, fait ressortir une amélioration du taux de pauvreté (1,74 %) de même que de son intensité qui était alors de 42,09 % (36,53 % en milieu urbain versus 42,84 % en milieu rural).



Source : Calculs CNES.

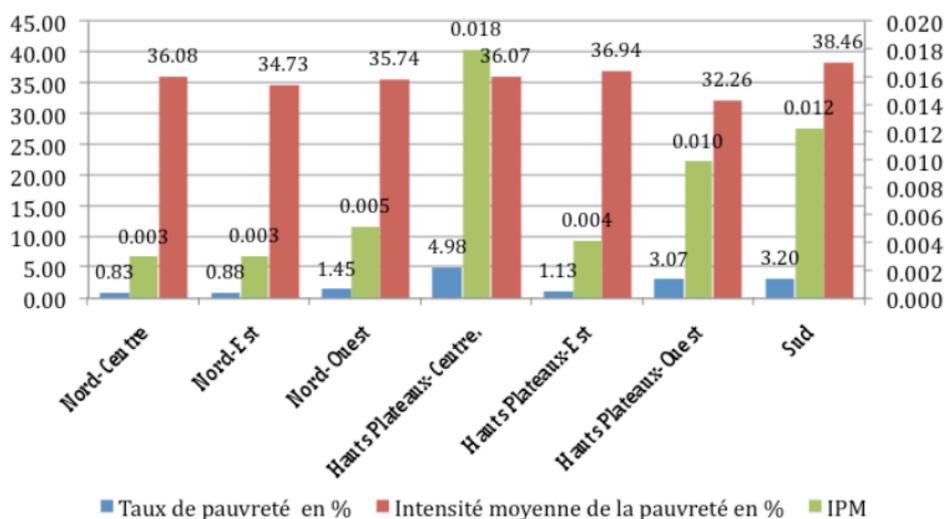
**Figure 7 : Indice de pauvreté par strate (MICS4-2012)**

<sup>64</sup> Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, UNICEF (2015), Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS) 2012-2013.

### Les Indices de Pauvreté Multidimensionnelle des territoires

Ils permettent de renforcer l'intervention et l'efficacité des politiques dans les territoires. Selon le CNES, deux constats majeurs doivent être soulignés :

- La sévérité de la pauvreté semble avoir été réduite partout dans les espaces de programmation considérés ;
- La répartition spatiale de la pauvreté est telle que ce sont toujours les Hauts Plateaux centre et le sud du pays qui affichent la plus grande vulnérabilité, pendant que quatre espaces de programmation territoriale (trois au nord et un espace en Hauts Plateaux est) affichent les meilleures valeurs de l'indice.



Source : Calculs CNES.

**Figure 8 : Indice de pauvreté multidimensionnelle par zone naturelle (MICS4-2012)**

Signalons l'étude nationale sur les conditions de vie et le développement humain en général dans le monde rural, réalisée par le ministère délégué chargé du Développement Rural (MDDR) en 2004 dans le cadre de la préparation de la stratégie nationale de développement durable (SDRD, 2004). Une autre étude consacrée aux communes rurales et aux profils des ménages a été réalisée en 2006. Ces études ont permis de définir des indicateurs multiples propres aux communes rurales. Ces études sur les indicateurs ont été utilisées par le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), donnant lieu à la définition d'un indice de développement rural durable (MDDR, 2004).

L'analyse de ces indicateurs et de l'indice du développement rural durable a permis de réaliser un classement de toutes les communes rurales d'Algérie selon trois types de communes rurales : les

communes dites attractives, les communes rurales équilibrées et les communes rurales répulsives. Des précisions sur cette typologie sont présentées dans la suite du chapitre.

Nous avons constaté toutefois qu'aucune étude n'a été réalisée sur la typologie des pauvres ainsi que sur les causes et les processus qui entraînent un ménage à devenir et à rester dans une situation de pauvreté en milieu rural en Algérie.

### **3 Questions de recherche**

Pour mieux comprendre la question de la pauvreté en Algérie, nous consacrons notre étude à deux questions de recherche principales.

La première concerne essentiellement les causes et les formes de paupérisation des populations rurales en Algérie. Elle peut être formulée ainsi : pourquoi devient-on pauvre et pourquoi reste-t-on pauvre en milieu rural en Algérie aujourd'hui ? Pour répondre à cette question principale, nous nous pencherons i) sur les formes de la pauvreté rurale en Algérie aujourd'hui, et ii) sur la question qui est de savoir comment elles se sont ancrées dans l'histoire algérienne.

La seconde question de recherche se penchera plus spécifiquement sur les politiques publiques et leur rôle dans les processus de lutte contre la pauvreté des ménages ruraux : quelles sont les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et quels sont les programmes dédiés aux ménages ruraux pauvres ? Quels sont les effets de ces politiques et programmes sur les différents types de pauvreté rurale ?

Pour répondre à ces questions, nous allons essayer d'explorer plusieurs pistes d'explication.

### **4 Les hypothèses de recherche**

Nous savons que la formulation d'hypothèses de travail, qui consistent en des propositions d'explications des questions de pauvreté rurale que nous étudions, vise à réorganiser intellectuellement les faits étudiés afin de leur donner un ordre explicatif et de les rendre intelligibles. Les hypothèses suivantes serviront d'assises à notre démonstration.

#### **Première hypothèse de travail**

Dans le contexte d'une économie rurale dont les fondements reposent sur un secteur agricole, la majorité des ménages ruraux tirent historiquement leurs conditions d'existence des exploitations agricoles où ils travaillent. La pauvreté au sein des ménages ruraux émerge et se développe dès lors que les populations agricoles et les ménages ruraux sont exposés à des contextes de destruction et/ou de fragilisation de leur base économique productive. La perte des moyens de travail ou des terres exploitées précipite ces ménages dans la pauvreté.

### **Deuxième hypothèse de travail**

Les politiques publiques d'investissements dans les villes et les campagnes, conjuguées à de fortes actions sociales de redistribution de la rente pétrolière initiées par l'État algérien, ont permis à de nombreuses couches de la population rurale d'accéder à des emplois, à des revenus et à des formes nouvelles de transferts sociaux (pensions pour handicapés, pensions de vieillesse, pensions d'anciens combattants, soutiens pour l'alimentation et la scolarité des enfants au profit des populations vulnérables). Ces interventions publiques ont contribué à une sécurité alimentaire des ménages vivant dans les territoires ruraux. Ces ménages ont accédé à des moyens d'existence et à des conditions de vie décente (accès à l'éducation, à la santé, à l'habitat, etc.).

### **Troisième hypothèse de travail**

Elle a trait aux institutions et à l'environnement organisationnel du monde rural. La cohésion sociale des ménages ruraux est assurée par l'existence d'institutions et d'organisations sociales, culturelles et religieuses souvent héritées du passé. Ces institutions qui produisent des normes et des règles de fonctionnement des groupes sociaux assurent *in fine* des fonctions de reproduction des sociétés locales. Elles relaient les familles dans les actions de solidarité dès lors qu'un membre de la société locale se trouve exposé à des situations de vulnérabilité et de précarité sociale. La destruction de ces institutions, leur affaiblissement ou leur dépérissement exposent des membres de la société locale à la pauvreté. Ainsi, en l'absence de renouvellement de ces institutions sociales et dans un contexte d'affaiblissement des liens de solidarité sociale développés par les familles elles-mêmes ou par l'État-providence, la pauvreté menace les ménages ruraux peu dotés en moyens d'existence ou ne bénéficiant pas ou plus des actions publiques. L'évolution récente de la société et de l'Etat national algérien montre qu'on est passé d'un mode de régulation de la pauvreté par les familles et/ou les communautés rurales à un mode de régulation par les institutions publiques. Le ministère de la Solidarité nationale et ses agences spécialisées dont l'Agence de Développement Social (ADS), des associations caritatives nationales locales, régionales ou nationales se substituent aujourd'hui aux institutions traditionnelles (familles, djemâas, mosquées, zaouïas) dans la gestion des situations de pauvreté.

Le cas de l'Algérie est un très bon exemple pour étudier le phénomène de la pauvreté du fait de son système économique, de son histoire, de ses ressources et la conjoncture économique, politique et sociale.

## 5 Approche multidisciplinaire et cadre conceptuel de la recherche

La démarche adoptée est une démarche hypothético-déductive, c'est-à-dire une démarche qui ne se fonde pas exclusivement sur l'observation empirique, mais qui est orientée par la théorie. L'observation et l'enquête théorique sur le phénomène de pauvreté sont éclairées par les travaux théoriques produits sur le champ d'étude que nous avons choisi d'analyser. L'enquête est conduite pour vérifier des hypothèses formulées au préalable. En d'autres termes, les hypothèses théoriques qui préexistent à l'observation empirique, accompagnées d'une enquête empirique, ont pour objectifs ultimes de participer à une démonstration et de contribuer à la construction scientifique.

L'analyse sera fondée également sur la méthode historique. Il est nécessaire selon nous de revenir à la genèse des phénomènes, d'en retracer leur histoire. Autrement dit, le recours à l'histoire présente l'intérêt d'identifier les phénomènes sociaux — ici la pauvreté — dans leur développement (voir le chapitre 2).

Nos approches de la pauvreté seront également pluridisciplinaires. Elles seront fondées sur des recherches démographiques, des acquis de la sociologie (en particulier de la sociologie des sociétés rurales) ainsi que sur les analyses économiques (en particulier celles relevant des politiques publiques présentées dans le chapitre 3).

L'étude empirique sera influencée par la démarche compréhensive. Comme nous le savons, cette démarche implique subjectivement le chercheur dans l'objet qu'il analyse. Les entretiens, les discours des institutionnels ou des acteurs rencontrés feront l'objet d'une analyse et d'un décryptage qui seront utiles pour la recherche entreprise.

Nous avons passé en revue dans un chapitre antérieur les différentes approches de la pauvreté, et nous avons évoqué les difficultés d'une analyse multidimensionnelle de ce phénomène. Le plus difficile est de s'attacher à identifier les perceptions de l'état de pauvreté tel que vécu par des individus ; pour cela, les approches qualitatives de la pauvreté proposent des méthodes innovantes en réponse à cette question. L'analyse de la pauvreté relève non seulement d'une privation de moyens, mais également d'une incapacité d'action et de l'exclusion économique de toute une frange de la population. On dispose de deux types de recherches produisant des données qualitatives :

- Celles qui s'intéressent à l'identification des personnes pauvres et aux caractéristiques de la pauvreté en faisant appel au concept de bien-être économique *stricto sensu* (pauvreté monétaire) ;
  - Celles qui considèrent que la pauvreté n'est pas seulement un état à un moment donné, mais le résultat d'un processus. Leur but est d'identifier puis de comprendre le processus de la pauvreté.
- Nous inscrivons notre étude dans le cadre de cette dernière approche.

Le processus de pauvreté ne peut être en effet appréhendé sans une analyse des moyens d'existence. La méthode d'analyse portant sur les moyens d'existence conduit à étudier l'ensemble complexe des ressources matérielles et immatérielles, économiques et sociales que possèdent les personnes, ressources qui leur permettent (ou non) d'assurer la survie ou d'échapper à la pauvreté.

Les analyses dites qualitatives sont hétérogènes en raison des difficultés à traiter l'ensemble des informations et de leur nombre croissant lié à « l'extension progressive du champ thématique des analyses de la pauvreté » (Razafindrakoto et Roubaud, 2005). Il convient aussi de noter que l'état des besoins étant historiquement daté selon les sociétés, le rapport à la pauvreté est différent selon les pays (Paugam, 1996). L'étude de la pauvreté exige ainsi une analyse et une compréhension du contexte socioéconomique et culturel du pays ainsi que des spécificités locales de chacune des régions étudiées.

Cependant, toutes les dimensions de la pauvreté ne peuvent être mesurées. Selon l'approche des « capacités » d'Amartya Sen, un certain nombre de fonctionnements subjectifs ne peuvent pas être mesurés (par exemple le fait d'être digne à ses propres yeux) et ne peuvent être recueillis que par un processus d'échange entre enquêteurs et enquêtés.

Deux expériences personnelles marquantes ont profondément touché et inspiré Amartya Sen dans ses œuvres sur la théorie des « capacités ». La première inspire son œuvre *Poverty and Famines : An Essay on Entitlement and Deprivation* (1981) : en 1943, le Bengale, pays d'origine de Sen, est dévasté en emportant trois millions de morts par une grande famine durant deux années de suite, même si les réserves en alimentation ne manquaient pas. Dans son œuvre, Sen observe que toutes les couches de la société ne souffrent pas de la même façon de cette famine. Bien que la nourriture soit disponible, les pauvres dont le revenu a brusquement chuté n'y ont pas accès. Les facteurs sociaux sont la cause de cette famine selon Sen, indépendamment des facteurs économiques tels que l'inflation et le chômage... C'est ainsi qu'est développée en 1983 la notion d'*entitlement* qui englobe le droit d'accès physique et légal aux ressources. La deuxième expérience marquante a lieu en 1947, lors des guerres interreligieuses qui frappent l'Inde : elle inspire à Sen sa théorie sur les « capacités » (basée sur les fonctionnements, les libertés et les « capacités »). Sen est très affecté par une scène où il voit son père venir au secours d'un ouvrier musulman mort de ses blessures.

Menaceur et Sidi Sémiane, les deux communes ciblées pour notre étude, cadrent parfaitement avec la théorie des « capacités » de Sen, et notre première phase de terrain en 2015 nous a permis de bien le comprendre. Les deux communes, bien que dotées de ressources naturelles et humaines, ont connu une crise qui a eu un gros impact sur le travail de l'agriculture et dans la vie des populations en général : il s'agit du terrorisme qui a frappé toute l'Algérie pendant les années 1990. Nous tenterons dans notre recherche de connaître les causes de pauvreté dans ces deux communes, le terrorisme étant un facteur social de cette région d'étude. Les travaux de Belalloufi (2012) et de Semmoud (2014) sur la décennie noire qui a frappé l'Algérie, ont constitué un référentiel sur lequel nous nous sommes appuyée lors de l'interprétation de nos résultats.

## 6 L'identification des dimensions de la pauvreté dans le cadre de notre recherche

Notre unité d'étude de base est le ménage, et la définition de ce concept remonte à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, au moins depuis les études de Chayanov sur les paysans russes en 1926.

Il n'y a pas qu'une seule définition du ménage, celle-ci diffère en fonction des contextes et des cultures, mais le point commun pour toutes ces définitions est la recherche du centre de décision des stratégies concernant la génération des revenus, c'est pourquoi le ménage est souvent associé à un groupe qui partage le même foyer d'habitation (Chayanov, 1986). Un ménage est donc un ensemble d'une maison ou d'une résidence regroupant des personnes qui peuvent ne pas avoir de liens de parenté entre eux, mais qui participent financièrement au fonctionnement du ménage. On parle d'ailleurs souvent de « foyer fiscal ». Il existe des ménages avec une famille, avec plusieurs familles ou pas du tout de famille (un individu seul peut être considéré comme un ménage). Dans le cadre de notre étude, les ménages qui ont fait partie de notre enquête sont des familles monoparentales et/ou biparentales avec des enfants.

De plus, notre étude s'appuyant sur le cadre théorique des « capacités ». Nous avons opté pour une approche mixte (enquête quantitative et qualitative) afin de retenir les dimensions de la pauvreté identifiées comme essentielles par les acteurs locaux. Le but de l'approche qualitative adoptée ici est de recueillir des informations nécessaires à l'identification des dimensions de la pauvreté des ménages par des outils classiques qui renvoient aux entretiens ouverts ou semi-directifs et à l'animation de groupes de travail (« *focus groups* ») afin de comprendre les causes de la pauvreté.

La première phase a commencé par une immersion dans la zone d'étude qui a duré un mois en août 2015. Le but était de comprendre la problématique générale de la zone d'étude en réalisant des entretiens semi-directifs avec les agriculteurs de la zone. Durant cette période, nous avons prévu en début de thèse de réaliser une évaluation ex post des effets des Projets de Proximité de Développement Rural Intégré sur les bénéficiaires et sur la pauvreté. Cette phase nous a permis de cerner la spécificité de cette zone, à savoir son histoire dans la lutte contre la colonisation et contre le terrorisme par la suite et la richesse de ses ressources naturelles et humaines. Paradoxalement, cette spécificité la maintenait dans une impasse par rapport au développement agricole notamment.

Les entretiens (une trentaine), les longues discussions avec les populations et les personnes-ressources de l'administration (le conservateur des forêts de Tipaza, le chef de circonscription de Cherchell, le maire de la commune de Sidi Sémiane, etc.) nous ont éclairée sur la problématique de cette zone, et notre question de recherche s'est nettement précisée. Les entretiens semi-directifs, les récits de vie et l'observation ont permis de comprendre la problématique générale de la zone d'étude et servi à appuyer les explications des résultats des données statistiques décrites dans l'analyse quantitative. Celle-

ci est passée d'une évaluation d'impact d'une politique sur les bénéficiaires à une caractérisation de celle-ci dans le milieu rural, pour en définir les causes souvent liées à la perte de moyens d'existence des populations, comprendre les dynamiques et enfin connaître les effets des politiques de lutte contre la pauvreté sur les pauvres.

Durant notre mission d'immersion, les observations et les témoignages recueillis nous ont fait penser à la théorie des « capacités » développée par Amartya Sen. La définition proposée par ce dernier n'exclut pas les ressources matérielles correspondant aux dotations en capital que possèdent les individus (les terres, l'argent liquide ou épargne et tout ce qui a de la valeur et peut être cédé en période de crise). Sen fait également référence aux ressources immatérielles dont les droits des individus, leur accès à la vie sociale et économique et leur liberté.

L'analyse des moyens d'existence (« *livelihood analysis* ») accorde un intérêt capital au processus de la pauvreté. Quelles sont les raisons qui tendent à expliquer le maintien d'un individu dans une situation de pauvreté, et ceci indépendamment des stratégies qu'il met en place pour s'assurer des conditions d'existence viables ? L'objectif des analyses des moyens d'existence est de comprendre la pauvreté, à partir de l'observation active des modes de vie et des stratégies de survie des individus et de leur milieu socioéconomique. En ce qui concerne la définition du niveau de vie des individus, toutes les études ont recours aux indicateurs quantitatifs (approche monétaire de la pauvreté). Notre étude ne s'est pas axée sur cette évaluation pécuniaire de la pauvreté, mais plutôt sur ses interprétations et ses causes.

En ce qui concerne l'approche quantitative adaptée à notre question de recherche, elle a été utilisée pour définir les proportions en nombre qui soient aussi représentatives que possible du phénomène à étudier à l'échelle locale. Pour Ravallion (2001), les études quantitatives sont souvent assimilées aux questions directes, mais elles peuvent aussi être amendées par des questions d'ordre qualitatif dans les questionnaires adressés aux ménages. Cela permettrait selon l'auteur de traiter deux problèmes :

- Le premier fait appel aux questionnements relatifs au poids que l'on doit accorder aux aspects du bien-être individuel qui ne sont pas révélés par l'approche monétaire. Il renseigne sur un autre type d'information tel que l'impact de la taille et de la composition du ménage, l'impact des biens publics, de l'exclusion sociale, etc. ;
- Le deuxième problème renvoie à la question qui traite du niveau de bien-être socialement fixé et en deçà duquel un individu est considéré comme pauvre.

Plusieurs auteurs ont ainsi exploré les perceptions des individus tout en conservant la structure représentative des enquêtes ménages (Razafindrakoto et Roubaud, 2001). Les individus sont amenés à se prononcer sur leur perception de la pauvreté (définition, causes, etc.), leurs difficultés et la nature de leurs besoins, les mesures pour satisfaire ces derniers et répondre à leurs attentes dans des sondages d'opinions insérés dans des questionnaires quantitatifs. Ainsi, pour chaque individu sont recueillies des données objectives et quantitatives (par exemple les conditions de logement) et des données qualitatives. L'interprétation des résultats des deux démarches participe à offrir une explication rationnelle des données collectées.

## 7 Méthodologie

### 7.1 Conditions générales de l'enquête dans la zone d'étude

L'étude de terrain a duré plus deux mois (67 jours), avec le soutien conséquent et permanent de la Direction des Forêts de la wilaya de Tipaza et de la circonscription des forêts de Cherchell. Elle a été précédée d'une enquête exploratoire d'un mois effectuée en août 2015. L'aide des forestiers s'est révélée indispensable, tant pour leurs connaissances de la région d'étude que de la population. Pour être à proximité et élargir le plus possible la taille de l'échantillon, nous avons logé à l'Auberge de Jeunesse de la ville de Cherchell durant toute la période de l'enquête.

Les deux zones d'observation ont été sélectionnées afin de comprendre la relation entre le milieu rural, l'histoire des communes et des ménages et la pauvreté. Le choix s'est porté sur deux communes montagneuses du littoral de la wilaya de Tipaza (Sidi Sémiane et Menaceur), situées à une centaine de kilomètres de la capitale Alger.

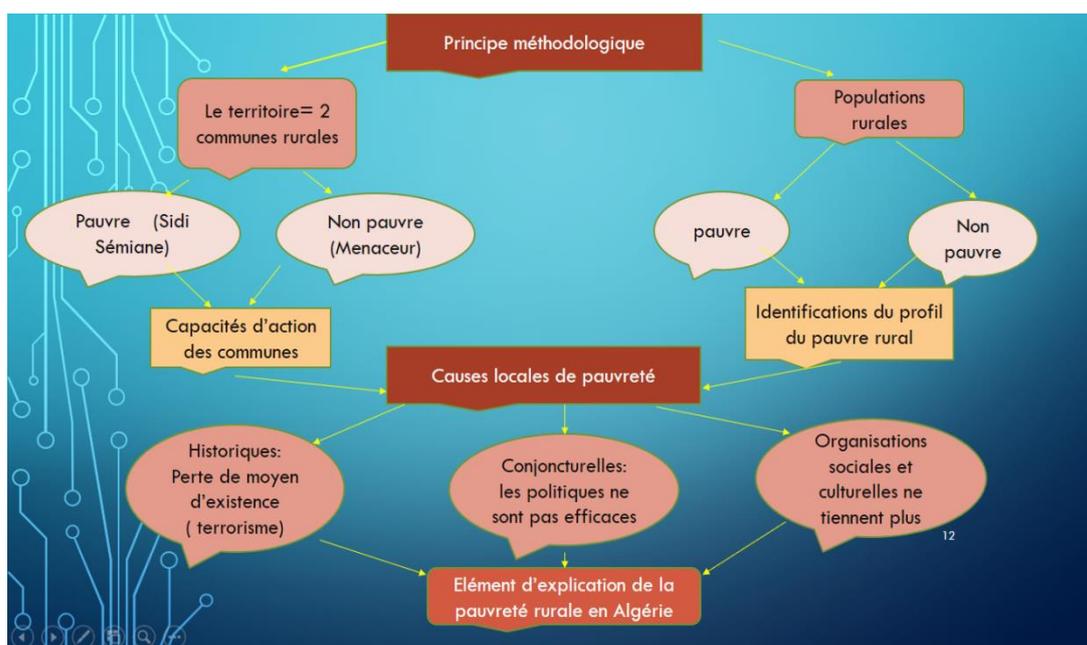


Figure 9 : Approche méthodologique adoptée dans le cadre de la recherche

Lors d'une première mission exploratoire de terrain qui s'est étalée de début août à début septembre 2015, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs dans ces deux communes avec un échantillon d'une trentaine de ménages ruraux. Cette pré-enquête a permis de comprendre la problématique générale de la zone d'étude, son histoire, les liens plus ou moins intenses entre milieux ruraux, agriculture et pauvreté, les opportunités des ménages ainsi que les contraintes rencontrées par les agriculteurs. Les

deux communes sont situées dans la Wilaya de Tipaza, à 140 kilomètres à l'ouest d'Alger et à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest du chef-lieu de la wilaya.

La commune de Sidi Sémiane est située dans la daïra de Cherchell et s'étend sur une superficie de 7 290 ha. Elle est limitée par la commune de Hadjret Ennous, par la commune de Menaceur à l'est, par la commune de Messelmoune à l'ouest et par la Wilaya d'Ain Defla au sud (Figure 15). Sidi Sémiane est une commune rurale au vaste territoire à vocation forestière, mais très faiblement habitée.

Quant à la deuxième commune d'étude, celle de Menaceur, elle fait partie de la daïra de Sidi Amar dans la wilaya de Tipaza et elle est située dans une zone montagneuse avec des endroits difficiles d'accès. Située à 25 km de la Wilaya de Tipaza, elle est limitée par la commune de Cherchell au nord, la commune de Sidi Amar au nord-est, la commune de Merad à l'est, la commune de Sidi Sémiane à l'ouest, et par la wilaya d'Ain Defla au sud. L'existence de la commune date de 1897, son existence administrative de janvier 1957.

Lors de l'enquête exploratoire en 2015, les ménages qui ont été sélectionnés étaient des bénéficiaires des projets de proximité de développement rural intégrés (PPDRI), outils de mise en œuvre de la politique du Renouveau Rural initiée par le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et conçu pour améliorer les conditions de vie des populations rurales. La problématique de la thèse à ce moment portait sur l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté ; celle-ci a évolué au fur et à mesure des comités de thèse pour déboucher sur la problématique actuelle, portant sur une caractérisation de la pauvreté rurale et une identification des causes et des processus de cette dernière en milieu rural algérien.

Toutefois, certaines variables ont été conservées, surtout celles portant sur les contraintes de la zone d'étude liées à l'agriculture et qui serviront (si nécessaire) d'éléments d'explications pour certains résultats dans le chapitre suivant.

Le choix de ces deux communes a été fait sur la base de l'indice de développement rural durable proposé par le ministère de l'Agriculture.

La seconde étape de terrain, qui s'est déroulée en 2017, s'est faite en deux phases :

- Une phase d'immersion, consacrée à exploiter les documents administratifs, statistiques et les données disponibles au niveau local, à la compilation des études, monographies et travaux de terrains réalisés, à réaliser des synthèses à partir d'une revue bibliographique en rapport avec notre recherche (ouvrages, monographies, mémoires d'étude, etc.) ;
- Des entretiens avec les autorités locales effectués afin de collecter toutes les données liées à la zone d'étude, les programmes de soutien aux catégories nécessiteuses, les actions de développement engagées dans la région. Cette phase est venue compléter la première phase exploratoire et préparer la phase d'enquête proprement dite.

Une carte sociale de répartition des poches de pauvreté dans la région d'étude a été réalisée avec les agents forestiers et le bureau des activités sociales afin de constituer notre échantillon, d'essayer de cibler les douars les plus touchés par le phénomène et d'identifier les populations les plus enclavées. Celle-ci nous servira de feuille de route pour entamer nos enquêtes auprès des ménages et sera présentée dans le chapitre 5, celui des résultats. Dans la phase d'enquête proprement dite, nous ferons appel à une approche contextuelle et comparative.

La structure de l'enquête implique une analyse contextuelle au niveau local. À ce niveau d'analyse, nous pourrions mieux comprendre le processus de pauvreté, cerner les caractéristiques socioéconomiques et historiques des deux communes (Sidi Sémiane et Menaceur) ainsi que les politiques publiques de lutte contre la pauvreté mises en place dans cette zone.

Cette comparaison dans le cadre de notre recherche se fera entre groupes de populations cibles, autrement dit les ménages pauvres et non pauvres, afin de connaître les déterminants de la pauvreté pour chacun des ménages appartenant aux mêmes communes et aux douars identifiés par notre enquête. Nous nous attacherons à définir les conditions liées à l'environnement social et institutionnel des deux communes afin de vérifier que chaque population a les mêmes chances d'évoluer dans le même contexte et peut bénéficier des mêmes opportunités d'accès aux services publics.

## **7.2 Enquête institutionnelle**

Nous nous sommes mise en relation avec un certain nombre d'institutions locales avant de commencer notre enquête ménage.

### **7.2.1 La Direction Générale des forêts de la wilaya de Tipaza**

Notre premier interlocuteur a été le Directeur des Forêts (DF) de Tipaza qui a consenti tous les efforts possibles pour faciliter notre enquête de terrain, des moyens de transport pour faciliter l'accès aux douars les plus reculés, l'hébergement sur site, et la mise à disposition d'un forestier (chef de district de Cherchell) pour nous accompagner et nous éclairer pendant toute notre enquête de terrain. En plus des moyens logistiques, la Direction nous a transmis les données statistiques sur les réalisations financières et physiques des projets de proximité de développement rural intégrés (PPDRI), auxquelles nous aurons recours pour appuyer certains de nos résultats présentés dans le chapitre suivant.

## **7.2.2 La Subdivision Agricole de Cherchell**

Nous avons pris contact avec cette structure pour collecter des statistiques agricoles et le PPDRI (Projet de proximité rurale intégré) de la commune de Sidi Sémiane.

## **7.2.3 La Subdivision Agricole de Sidi Amar**

Nous nous sommes rapprochée de cette institution afin d'obtenir les statistiques agricoles et le PPDRI de la commune de Menaceur.

## **7.2.4 L'APC (Assemblée Populaire Communale) de la commune de Sidi Sémiane et Menaceur et leur daïra de Cherchell**

Pour procéder à l'identification des ménages pauvres, toutes les statistiques sur les aides sociales, les monographies ainsi que toutes les données relatives à la commune sont susceptibles de nous aider dans notre enquête. En effet, les entretiens réalisés avec les Assemblées Populaire Communales (mairies) concernées ont permis de dresser les cartes sociales des deux communes, de nous permettre d'appréhender l'enquête en fonction du nombre de douars et de dresser un échantillonnage représentatif des deux communes.

Nous nous sommes rapprochée du bureau des activités sociales des deux APC, où une liste des personnes considérées comme les plus nécessiteuses des deux communes nous a été fournie, ce qui a constitué notre premier échantillon de personnes à enquêter. Cette liste a été élaborée par les autorités locales en fonction du critère principal qu'est l'absence totale de revenus de ces ménages, une catégorie considérée donc par le PAPC (Président de l'Assemblée Populaire Communale) de Sidi Sémiane et par le Secrétaire Général de Menaceur comme étant la plus vulnérable. Les daïras<sup>65</sup> ont été visitées afin de pallier le manque d'informations qu'on aurait pu rencontrer dans les communes.

En somme, nous avons recensé près de quarante ménages pauvres à Sidi Sémiane et cent trente-trois à Menaceur. Par manque de temps, compte tenu du vaste territoire et par souci de représentativité, nous n'avons sélectionné que quarante ménages pauvres de Menaceur comme échantillon pour notre enquête.

## **7.2.5 Les associations caritatives dans la zone d'étude**

Nous avons identifié une association caritative qui œuvre dans la zone d'étude : l'association « El Amal » (« Espoir » en français). Elle agit en zone rurale de la wilaya de Tipaza grâce aux dons de bienfaisance de personnes physiques et d'entreprises (lorsque celles-ci ont un intérêt marketing pour le faire). L'entretien avec le Président de l'association nous a été très utile. Il nous a éclairée sur le mode

---

<sup>65</sup> La daïra regroupe plusieurs communes. Elle a comme tâche de contrôler les travaux effectués par les différents services administratifs tels que les communes, les services techniques, etc.

de fonctionnement de l'association, les problèmes rencontrés, le profil des pauvres aidés et les causes qu'il voyait à cette pauvreté (Figure 10).

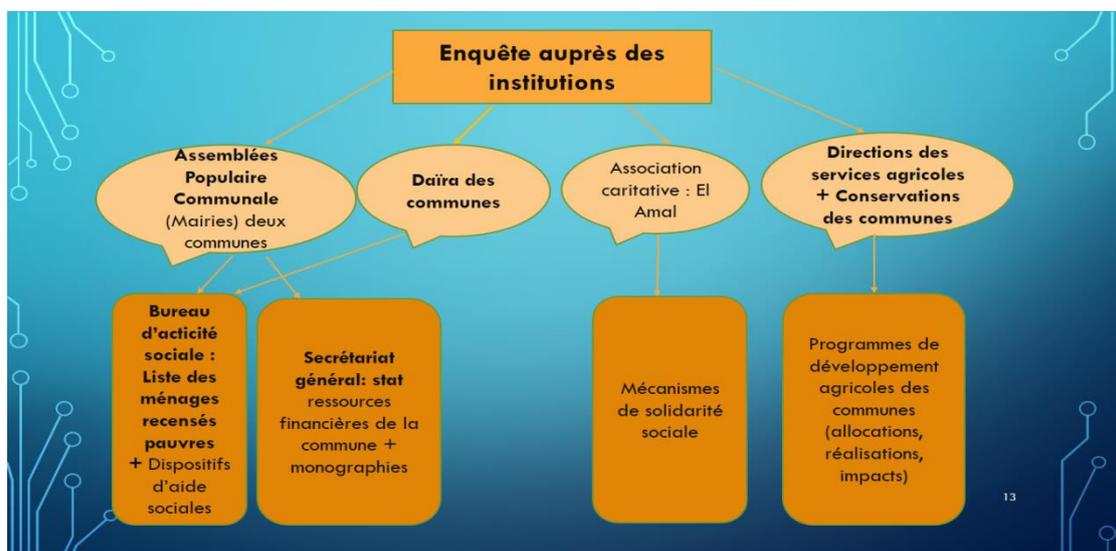


Figure 10 : Principales institutions enquêtées de la zone d'étude

### 7.3 Enquête ménage

Après avoir collecté les données secondaires auprès des institutions, nous avons procédé à l'enquête de terrain proprement dite, par le biais d'un questionnaire constitué de plusieurs sections, chacune d'entre elles ayant été conçue pour répondre au mieux aux hypothèses fixées. Les réponses aux questions ont été collectées directement auprès des personnes interrogées et par nous-même afin d'éviter tout risque de biais ou d'incompréhension des questions. Le brainstorming<sup>66</sup> avec les forestiers a permis de délimiter les rubriques thématiques composant les questionnaires. Pour les ménages pauvres, elles ont porté sur les axes majeurs suivants :

- L'histoire du ménage : cette rubrique de questions a servi à savoir s'il y avait dans leur pauvreté actuelle un lien avec leur passé ou celui de leurs parents ;
- Les conditions de vie des populations (habitat, santé, éducation des enfants) ;
- Les aides sociales qui leur sont octroyées, ainsi que l'aumône qu'ils perçoivent de leur entourage (argent, aliments, vêtements, etc.) afin de vérifier notre hypothèse sur les systèmes d'organisations sociales et religieuses.

Outre les rubriques sur les caractéristiques socioéconomiques, le brainstorming a permis de délimiter les rubriques qui constituent les questionnaires adressés aux ménages non pauvres. Elles ont porté sur la perception de la population sur sa propre commune et sur la population de l'autre commune.

<sup>66</sup> Le brainstorming est une technique d'échange avec des personnes-ressources afin de collecter le maximum d'informations et d'idées sur le sujet étudié.

Cette rubrique nous a permis de cerner les traits de caractère généraux de chaque population afin de comprendre si la pauvreté avait un lien avec l'état psychologique général des individus et leur pauvreté (Figure 11).

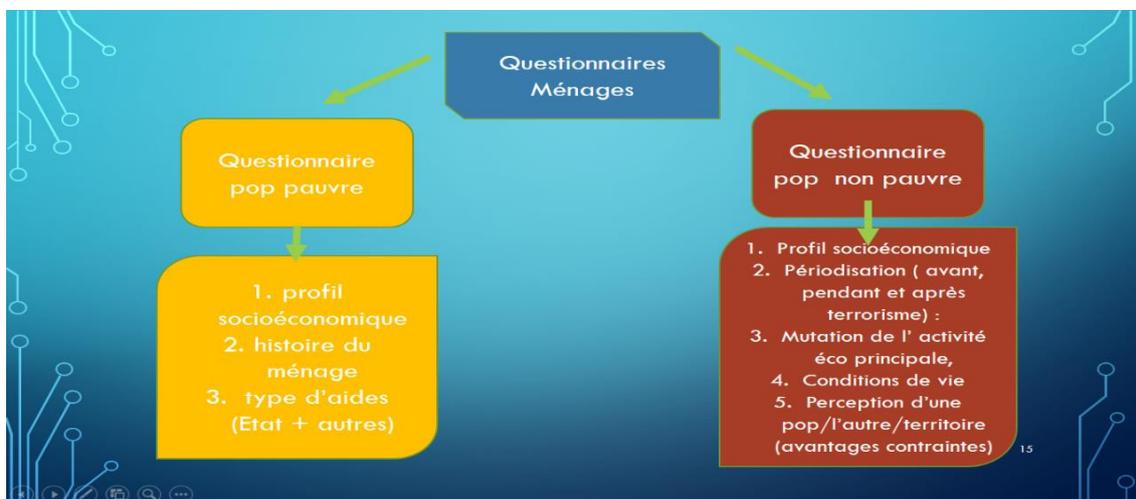


Figure 11 : Composantes des questionnaires adressés aux pauvres et aux non pauvres

### 7.3.1 Les indicateurs nationaux utilisés dans le choix de la zone d'étude : typologie des communes

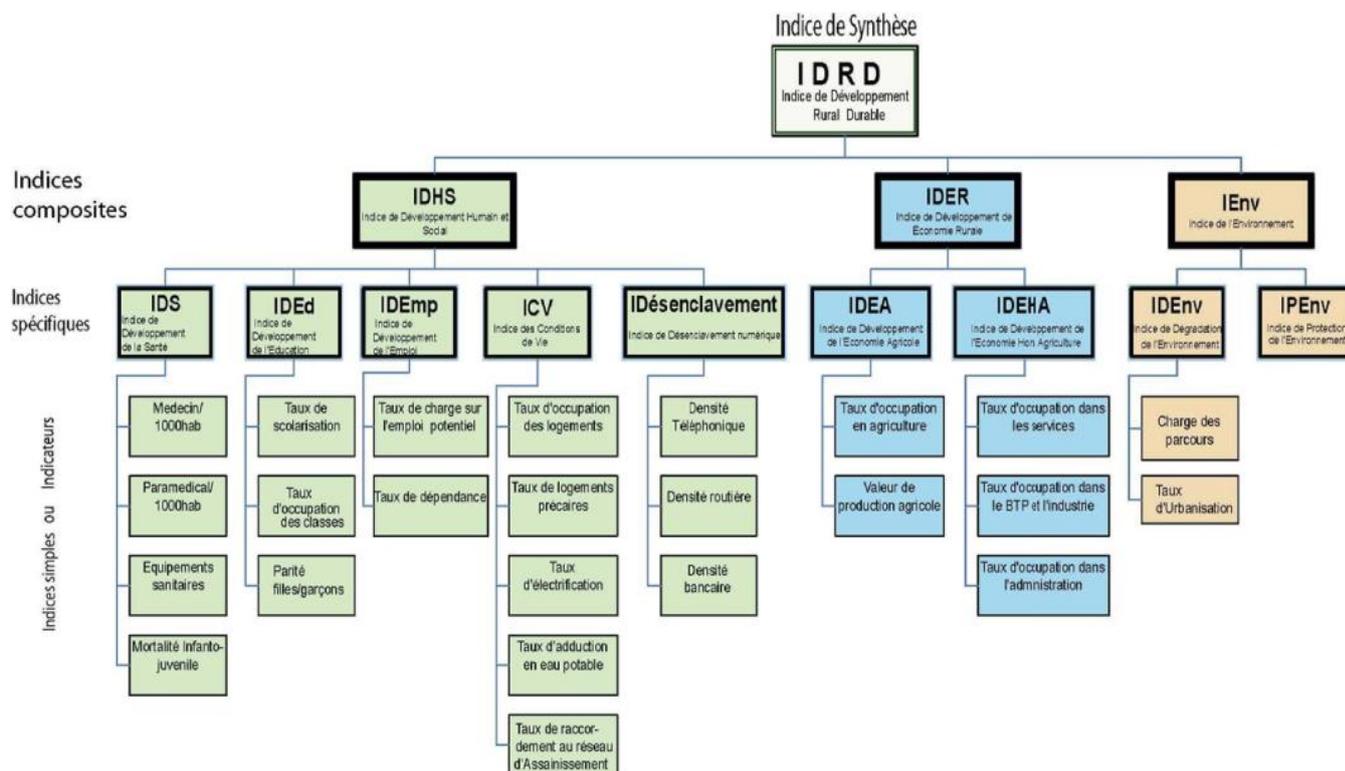
L'étude du Renouveau Rural, réalisée en 2006 par le ministère délégué chargé du Développement Rural, a permis de dresser une liste de toutes les communes rurales et urbaines de l'Algérie et de proposer des instruments de mesure et de classification des communes.

L'indice de développement rural durable (IDRD) est un indice composite, résultat de six indices de base : l'indice de développement de l'agriculture (IDA), l'indice du développement économique hors agriculture (IDE), l'indice du développement de la santé (IDS), l'indice du développement de l'éducation (IDEd), l'indice du développement de l'environnement (IDEn) et enfin l'indice de développement de participation des femmes (IPF) (Figure 12). À partir de ces indices de base, d'autres indices ont été calculés. Il s'agit de :

- L'indice de développement rural (IDR), qui regroupe l'IDA et l'IDE (soit la moyenne arithmétique des deux indices) ;
- L'indice du développement humain (IDH) qui regroupe les indices liés à la santé, à l'éducation et à l'environnement ;
- L'indice de développement rural soutenable (IDRS) qui comprend en plus de l'IDR et l'IDH, l'indice de participation de la femme (IPF).

Une première typologie des communes rurales a été élaborée en 2004, un classement de ces dernières a ainsi été fait selon l'indice de développement soutenable (IDRS). Cet IDRS, estimé à 0,3, traduit un niveau de développement relativement faible, la moyenne étant de 0,5 (avec une valeur

minimale de 0,13 et maximale de 0,5). Cette étude, appelée « Stratégie Nationale de Développement Rural Durable » (SNDRD), a permis aussi d'étudier les flux migratoires dans les zones rurales en les classant en deux catégories (attractive et répulsive). Elle a révélé que sur les 948 communes rurales, 294 d'entre elles (31 %) étaient attractives, 378 (soit 39,9 %) présentaient un solde migratoire équilibré et 276 (soit 29,1 %), s'annonçaient répulsives et voyaient leurs populations migrer vers d'autres régions plus attractives.



Source : MADR, 2006.

Figure 12 : Architecture des indices et indicateurs de développement

Selon cette étude, la commune de Sidi Sémiane a été classée attractive car elle présente les indicateurs suivants :

Tableau 7 : L'indice synthétique (IDRS) et composite de la commune de Sidi Sémiane

Commune	Migra	IDRS	C_IDRS	IDR	C_IDR	IDH	C_IDH	IPF	C_IPF
Sidi Semiane	Attractive	0,288	2	0,255	3	0,328	2	0,280	2

Source : MDDR, 2004.

La typologie des communes selon leur IDRS a permis d'identifier cinq classes de communes et a révélé les résultats suivants : « Les communes dont l'IDRS est très faible se situent dans leur majorité dans les zones nord-centre (18 communes) et Hauts Plateaux centre (17 communes)... Les communes de la zone nord-ouest, avec 42,4 % de niveau plus ou moins bon, semblent relativement mieux placées par rapport à celles du nord-est et du nord-centre<sup>67</sup>. »

La commune de Sidi Sémiane, située dans la zone nord-ouest du pays, affiche un solde migratoire positif selon son IDRS, ce qui la place dans la seconde classe, qui regroupe 209 communes (22,05 %) et dont l'indice moyen avoisine 0,268. Cette catégorie de communes à laquelle appartient Sidi Sémiane affiche des indices de développement rural moyen et de participation des femmes dans le développement beaucoup plus timides (Tableau 7).

Selon la même étude, le statut migratoire des communes est un indicateur révélateur de leur niveau de développement. Il reste à préciser que cet indicateur est très difficilement quantifiable, car il reste tributaire des données relatives aux recensements.

Le nombre de communes urbaines en Algérie a été évalué à 562 communes par l'étude du Renouveau Rural (2006), ce chiffre incluant la commune de Menaceur. Le nombre de communes rurales selon cette même étude a été évalué à 979 communes rurales. Les indicateurs des deux communes sont résumés dans le tableau 8.

**Tableau 8 : Les indices de développement de Sidi Sémiane et Menaceur**

Commune	IDRD	classe	IDHS	classe	IDS	Classe	IDED	Classe	ICV	Classe	IDER	Classe
<b>Sidi Sémiane</b>	0,531	877	0,618	876	0,504	366	0,548	791	0,624	883	0,249	891
<b>Menaceur</b>	0,559	334	0,568	450	0,500	243	0,436	503	0,821	360	0,280	473

Source : MADR, 2006.

Le tableau 8 affiche l'indicateur synthétique et composite qui confirme notre choix d'étude pour ces deux communes. Sidi Sémiane affiche un indice de développement rural durable de 0,531 lui conférant un classement à la 877<sup>e</sup> place sur 948 communes rurales, et celui de la 791<sup>e</sup> place pour son indice de développement économique durable (IDED). Cette commune occupe la 883<sup>e</sup> et la 876<sup>e</sup> place pour l'indice des conditions de vie et l'indice de développement humain et social. Le retard enregistré également dans son indice de développement économique la place en 891<sup>e</sup> place.

Menaceur, compte tenu de son taux de ruralité plus faible selon cette étude (MDDR, 2006) a été classée urbaine, et occupe au classement la 334<sup>e</sup> place sur 562 communes urbaines par rapport à son IDRD. Son indice de développement humain et social, même s'il affiche une valeur moyenne de 0,568,

<sup>67</sup> Ministère délégué au Développement Rural, Présentation de la stratégie de développement rural durable, Dossier d'appui n°1, La typologie des communes rurales, mars 2004

la positionne à la 450<sup>e</sup> place. Il en est de même pour ses IDED et ICV et IDER, qui placent Menaceur respectivement à 503<sup>e</sup>, 360<sup>e</sup> et 470<sup>e</sup> places.

### **7.3.2 Les indicateurs utilisés dans l'enquête ménage**

La transformation des variables de terrain à partir des discours en indicateurs pour une analyse de la dimension de la pauvreté n'est pas une simple affaire, car il faut impérativement réduire l'information tout en faisant attention à son caractère qualitatif. Autrement dit, le lien avec notre question de recherche et l'approche par les « capacités » devra toujours être le fil conducteur de notre recherche.

En ce qui concerne les indicateurs matériels, il n'existe pas de consensus absolu sur la méthode la plus appropriée pour mesurer le revenu et la dépense du ménage, et ce n'est pas non plus notre objectif dans l'étude.

Plusieurs indicateurs sont mobilisés dans le cadre de notre identification des « capacités ».

#### **Les indicateurs mobilisés pour l'évaluation des « capacités » individuelles**

Lors de la phase d'imprégnation faisant partie de l'enquête, nous tentons de relever les variables nécessaires pour identifier le rôle important de la localisation dans la ville et de son ancrage historique et socioéconomique. Pour cela, nous avons recueilli les données secondaires issues des mairies des deux communes, de la wilaya de Tipaza, de la direction des forêts, des subdivisions agricoles des deux communes, de la direction de la population et de la santé (monographies, enquêtes ménage, enquêtes de consommation de l'ONS de 1967, 1987, 2000, 2011), de la direction de l'habitat et de l'éducation. L'enquête ménage vise à mobiliser un nombre d'indicateurs liés particulièrement aux « capacités » :

#### **« Capacités » humaines (immatérielles)**

Les « capacités » humaines sont définies par les dispositions prises par une société, en faveur de l'éducation, de la santé, ou d'autres postes et qui accroissent la liberté substantielle qu'ont les individus de vivre mieux. L'existence de tels services modifie la qualité de vie individuelle. Ces « capacités » sont saisies à partir des caractéristiques du chef de ménage et de sa famille. On y trouve les caractéristiques suivantes :

##### **– Le niveau d'éducation**

L'accès à l'éducation publique favorise une participation plus effective aux activités économiques et politiques. L'analphabétisme est en effet un facteur d'exclusion économique.

Il s'agit d'appréhender les contraintes extérieures comme des contraintes culturelles et/ou familiales. À titre d'exemple, dans certaines cultures, les parents envoient leurs fils à l'école alors que les filles resteront travailler avec leur mère. Les garçons ont donc plus la possibilité de se constituer un capital humain alors que les filles sont plus exposées à la pauvreté.

Dans notre cas d'étude, nous allons nous intéresser au niveau d'éducation des garçons et des filles notamment (discrimination sexuelle ou autre facteur), et à ce qu'ils sont devenus après avoir fait des études. L'accès à l'école sera abordé du point de vue de la proximité géographique.

– **L'âge du chef de ménage (cycle de vie)**

Les risques associés à l'âge sont nombreux : la maladie, l'exclusion sociale, les faibles retraites, etc. Les vieux travailleurs risquent davantage de perdre leur emploi, ils perçoivent des indemnités dégressives et leur santé morale et physique se détériore, ce qui les disqualifie par rapport à l'emploi. La notion de « traumatismes cumulatifs » associant des problèmes relationnels, de santé, d'argent et de déqualification traduit cet état social.<sup>68</sup> (Gondard-Delcroix et Rousseau, 2004)

Dans notre recherche, nous nous sommes intéressée à l'âge des chefs de ménage enquêtés et au rôle que ce dernier peut jouer ou pas dans la progression des parcours : le chef de ménage se sent-il par exemple disqualifié par rapport à d'autres dans l'accès aux opportunités de travail ou à la sélection dans les projets de développement initiés par sa commune ? etc.

– **La santé**

La pauvreté et un mauvais état de santé forment un cercle vicieux pour le pauvre, qui vit et travaille dans un environnement propice aux risques de maladies et d'accidents, et qui fait face à des problèmes (matériels ou monétaires) d'accessibilité aux services de santé. La consommation alimentaire d'un chef de ménage pauvre étant limitée, il est moins productif, donc pénalisé sur le marché du travail, mais ce volet ne sera pas abordé dans le cadre de notre enquête. De plus, les risques sur la santé sont exacerbés dans les zones rurales où l'accès aux services de santé est plus limité. Les maladies et les accidents ont à la fois des coûts directs (dépenses de prévention comme la vaccination, de soins et de médicaments) et des coûts d'opportunité (le revenu ou le temps scolaire perdu lorsqu'un individu est malade). Le coût d'opportunité dépasse en général le coût direct, surtout lorsque c'est l'individu qui gagne le plus d'argent dans un ménage qui est atteint.

La période, la durée et la fréquence d'une maladie ont une grande importance pour rendre compte de ses conséquences. D'ailleurs selon Rousseau (2003), une étude réalisée dans le sud de l'Inde montre que les ménages peuvent combler les pertes dues à une maladie survenue pendant la saison creuse, alors que la même maladie lors de la haute saison engendrera de grosses pertes de revenus.

En plus de ces indicateurs, nous développons dans le cadre de notre recherche les indicateurs autour du nombre de services de santé dans la zone d'étude, l'accès aux services de santé, l'éloignement par rapport à ces services, le mode de transport utilisé pour l'accès à ces services, les maladies chroniques au sein de ménage et l'effet qu'a cette maladie éventuelle sur le revenu du ménage, le nombre d'enfants malades ou handicapés dans le ménage, l'accès ou pas aux soins gratuits et à la prime pour personne handicapée octroyée par l'État, et les dépenses liées aux soins dans le budget du ménage.

---

68

– **La perception de l'environnement**

Il s'agit de comprendre comment les enquêtés perçoivent leur propre développement compte tenu de leurs potentialités intrinsèques et extrinsèques (celles liées en particulier aux spécificités des douars dans lesquels ils vivent), de connaître leurs perceptions sur eux-mêmes et celles de leurs voisins de la commune enquêtée. Il s'agit également d'étudier et de comprendre quels sont les effets des projets de développement dans leur région et des mécanismes d'aides conçus par l'État, et ce qui est susceptible d'être modifié selon leur propre vision.

« **Capabilité** » de production agricole (matériel)

L'analyse des « capacités » de production agricole des ménages est effectuée en nous appuyant sur les analyses portant sur les thématiques suivantes : dans notre zone d'étude, parmi les populations qui font l'objet de notre enquête, certaines ont dû quitter définitivement leurs terres sous la pression des violences exercées dans leurs territoires pendant le terrorisme. Elles se sont installées en ville et elles louent leurs parcelles de terre à des agriculteurs de la commune ; d'autres ont repris, après leur exode, leurs activités agricoles sur leurs parcelles abandonnées lors de la période de violence. Les caractéristiques sociales et économiques des propriétaires, exploitants ou salariés, sont identifiées. L'histoire des populations a été mobilisée pour apprécier cet élément de la liberté d'opportunités (Tovar, 2014). Il ne sera pas possible pour nous de remonter très loin dans l'histoire pour vérifier si elle a un lien direct avec la pauvreté rurale en Algérie.

Nous mobilisons dans notre questionnaire, dans ce cas précis, les indicateurs liés à la propriété foncière, pour savoir si les enquêtés sont les propriétaires des terres qu'ils cultivent, si leurs parents possédaient des terres par exemple dans le passé, et dans quel contexte ils les ont perdus. Il ne nous sera pas utile d'examiner les effets des programmes d'ajustement structurel qui ont impacté l'économie algérienne (en termes de pertes d'emplois suite à la disparition d'entreprises publiques ou privées locale, etc.) dans notre zone d'étude, compte tenu de l'impossibilité de développer des indicateurs de cette époque dans notre zone de recherche.

La décennie noire par laquelle est passée l'Algérie a eu un impact direct sur le ménage, surtout lorsqu'il s'agit de la perte d'un membre de la famille qui générait des revenus, conduisant ainsi à la baisse du niveau de vie des ménages. Si, pendant cette même période, le ménage a dû fuir l'insécurité et abandonner sa terre pour se réfugier en ville, comment s'est-il adapté à cette nouvelle vie ? Vers quel secteur d'emploi s'est-il orienté pour faire face à la vulnérabilité à laquelle il était exposé ?

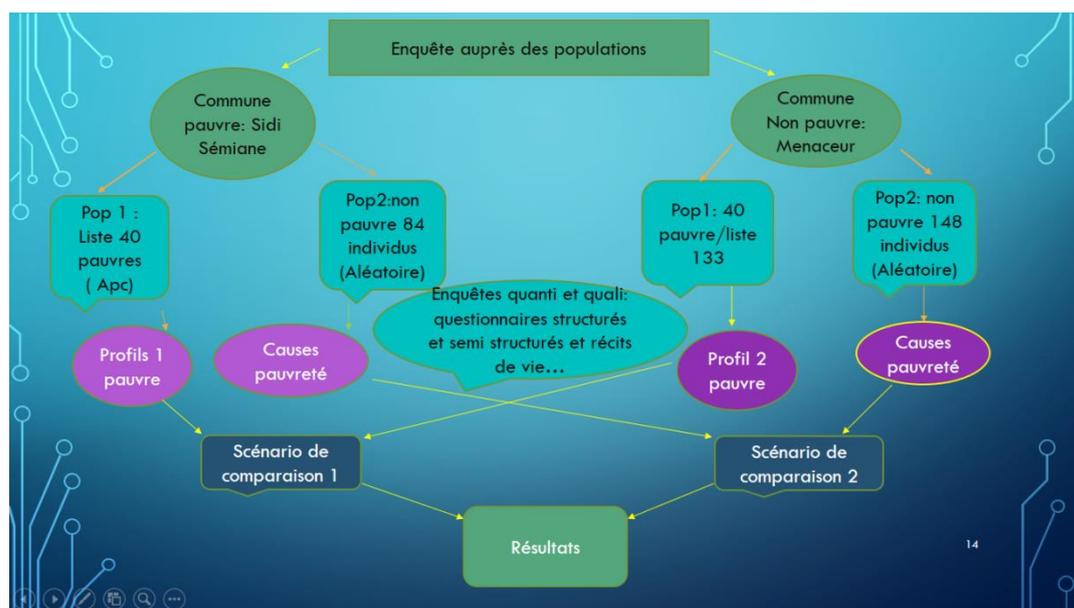


Figure 13 : Principes méthodologiques de l'enquête sur les populations dans la zone d'étude

## 8 Protocole d'enquête

### 8.1 Critères de choix de la zone d'étude

Les deux zones rurales étudiées sont relativement prospères sur le plan naturel et présentent des similitudes notables compte tenu de leur appartenance au même territoire.

Notre choix s'est porté sur la wilaya de Tipaza, ville côtière située à 60 km à l'ouest d'Alger. Il se justifie par la proximité de la wilaya et par le fait qu'elle renferme deux communes ayant beaucoup souffert du terrorisme : Sidi Sémiane et Menaceur. L'étude typologique des communes rurales en fonction de leur indice de développement rural durable recensé par l'étude du MADR a révélé dans ce sens que la commune de Sidi Sémiane présente un indice de développement rural durable (IDRD)<sup>69</sup> de 0,531 et occupe le classement de la 877<sup>e</sup> place sur 979 communes rurales en termes de développement.

Notre deuxième commune d'étude, Menaceur, qui fait partie de la daïra de Sidi Amar dans la wilaya de Tipaza, est située à 25 km de cette dernière. La commune est montagneuse avec des endroits difficiles d'accès, constituée généralement de montagne et de plaines à environ 75 %.

Pour rappel, les résultats de la préenquête exploratoire qui a été effectuée en 2015 ont servi à identifier les contraintes de l'agriculture dans la zone compte tenu du changement de la problématique de la thèse de départ.

Au cours de l'enquête qui a été réalisée de février à avril 2017, un passage dans les douars a permis de tester la faisabilité et l'efficacité de notre questionnaire avec les agriculteurs de la zone d'étude. Nous

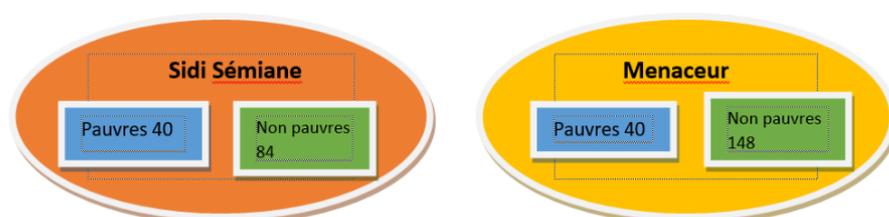
<sup>69</sup> IDRD : indice de développement rural durable, calculé à partir d'une série d'indices (indice de développement humain et social, environnemental, économique...).

avons réalisé nous-même les entretiens, en étant toujours accompagnée d'un forestier de la circonscription des forêts de Cherchell, rendu indispensable par sa connaissance du terrain d'étude.

## 8.2 Principe d'échantillonnage

La procédure qui nous a inspirée pour les enquêtes est celle pratiquée par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), qui s'appuie sur une méthode d'échantillonnage en deux phases. L'échantillonnage des populations pauvres est un échantillonnage raisonné, réalisé selon des critères définis en fonction des objectifs de l'étude : les individus sont sélectionnés en fonction de leur profil de pauvre. L'échantillonnage des populations pauvres a consisté en un échantillonnage simple et aléatoire, de sorte que chaque élément de la population initiale a une probabilité similaire d'être sélectionné. Notre échantillon peut être considéré également comme un échantillonnage de convenance qui privilégie des individus faciles d'accès car pour cette catégorie de population, il s'agit souvent d'agriculteurs rencontrés pendant le travail de leurs terres en montagne.

Les entretiens étaient composés de questions ouvertes et aucune réponse n'a été proposée aux participants. L'avantage des entretiens est qu'ils permettent d'éviter d'influencer ou de fermer la discussion, de confirmer des réponses ou de clarifier une pensée ; des réponses inattendues peuvent apparaître et peuvent attirer l'attention sur d'autres aspects qui n'avait pas été identifiés au préalable dans la recherche. Compte tenu de la difficulté à coder ce genre d'information, nous n'y avons fait appel que pendant la phase d'imprégnation (Figure 14).



Source : Auteur.

**Figure 14 : Nombre d'échantillons de ménages pauvres et non pauvres dans les deux communes d'étude**

Pour ce qui est des ménages non pauvres, leur rencontre s'est faite au fur et à mesure de notre tournée dans la montagne. Il s'agit pour la majorité d'agriculteurs travaillant leurs terres. La durée des entretiens a duré en moyenne d'une demi-heure à une heure. Leur choix s'est fait d'une manière aléatoire par grappe, c'est-à-dire par des rencontres spontanées lors de notre enquête de terrain. Il s'agit souvent d'agriculteurs travaillant dans leurs vergers étant donné que c'est l'activité agricole dominante dans les deux communes.

En principe, un échantillon est représentatif si les unités qui le constituent ont été choisies par un procédé tel que tous les membres de la population ont la même probabilité de faire partie de l'échantillon. Pour cela et dans un souci de représentativité, nous avons essayé d'accéder à tous les douars de la région, même les plus reculés d'entre eux. Le nombre de douars de Sidi Sémiane est de quatorze. Nous avons effectué environ six enquêtes par jour et par douar, soit 84 ménages non pauvres enquêtés dans cette commune. À Menaceur, le nombre de communes est de dix-huit douars. Nous avons effectué une moyenne de six enquêtes par jour également, soit un total de 148 enquêtés dans cette commune (Figure 15).

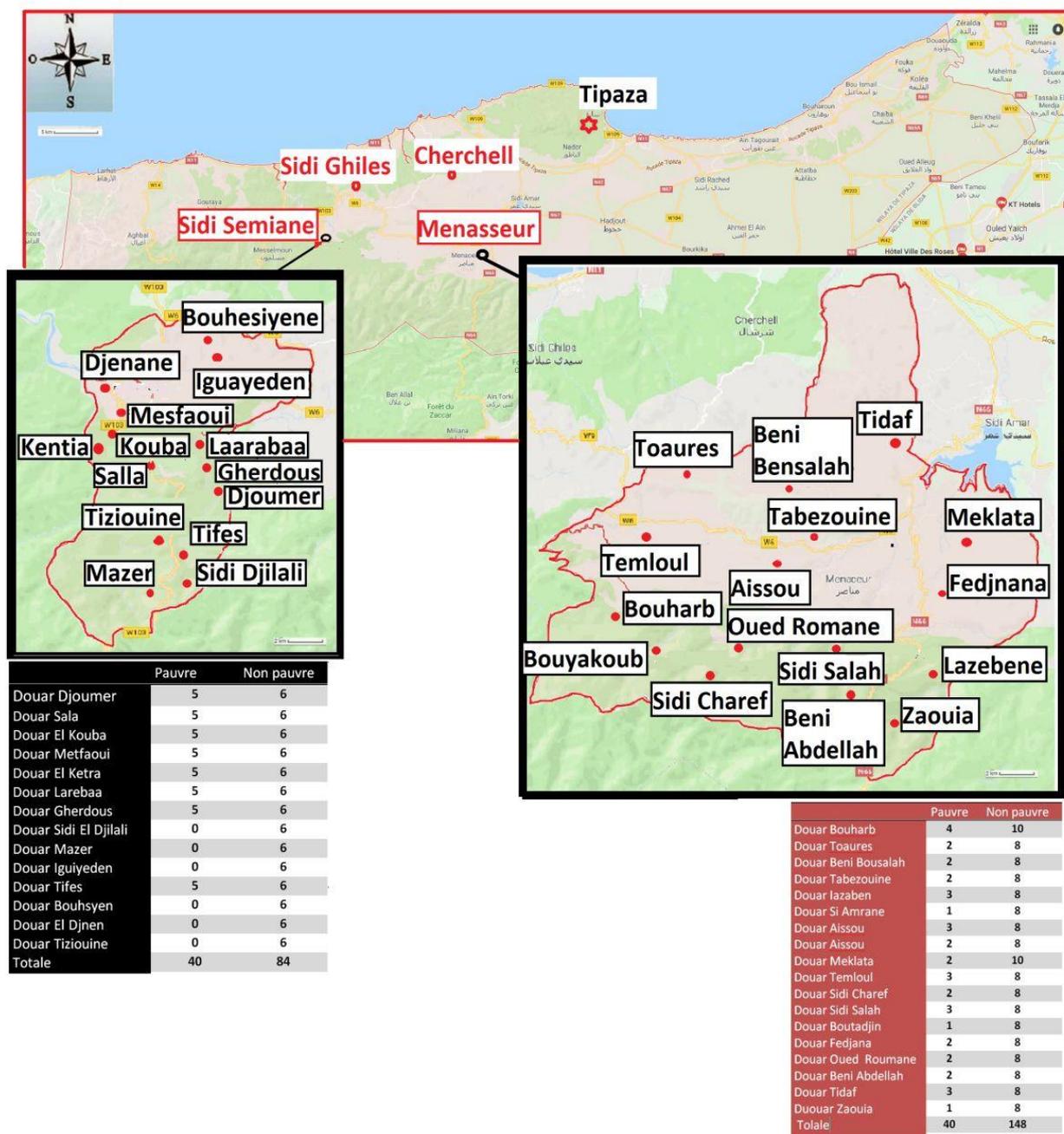


Figure 15 : Répartition géographique des ménages pauvres et non pauvres enquêtés

### **8.3 Réadaptation des questionnaires à la réalité du terrain après la phase d'immersion**

Dans tous les manuels et guides d'entretien, il est recommandé de tester le questionnaire avant de le mettre en œuvre définitivement. C'est un processus cognitif compliqué qui se fait en plusieurs étapes qui se résument dans l'acceptation répondre à l'enquête, de dire la vérité sur le sujet, de réfléchir à la réponse et de la formuler afin qu'elle puisse être comprise par l'enquêteur et partagée (Brus, 2017).

Il a été important que le questionnaire soit compréhensible par toutes les personnes enquêtées. Nous avons eu recours à un type de questionnaire mixte, regroupant à la fois les informations quantitatives et qualitatives.

Durant la période d'immersion passée dans la zone d'étude, nous avons compris que la période de terrorisme avait eu beaucoup d'impact sur les esprits et sur l'économie des ménages. Notre questionnaire a donc comporté trois phases : avant, pendant et après le terrorisme. Cette structure de questionnaire a permis de suivre chronologiquement les conditions de vie, l'activité des populations et l'évolution des moyens d'existence durant ces trois phases.

Deux rubriques d'analyses des résultats seront mobilisées pour répondre en partie à la question de recherche principale : la première concerne une comparaison entre populations pauvres de chacune des communes (pauvres de Sidi Sémiane vs pauvres de Menaceur), la deuxième concerne une comparaison des populations non pauvres des deux communes (non pauvres de Sidi Sémiane vs non pauvres de Menaceur). La première rubrique des résultats va servir à mieux cerner le profil des pauvres dans les deux communes, la deuxième va nous aider à mieux identifier les causes de la pauvreté dans les deux communes et les facteurs historiques ayant conduit à la paupérisation des populations pendant la décennie noire, l'évolution des conditions de vie des populations et de leurs activités économiques pendant cette période.

Durant la phase d'enquête proprement dite, nous avons fait appel à des questionnaires semi-directifs, les questions posées ont été de plusieurs types :

- Numérique : lorsqu'il s'agit de l'âge et du nombre d'enfants par exemple ;
- Dichotomique : deux choix de réponses sont fournis au répondant : Oui/Non avec une troisième possibilité : Ne sait pas ;
- Choix multiples : plusieurs réponses sont proposées, par exemple : dans quel type d'habitat vivez-vous ?
- Basés sur des adjectifs : voici par exemple une question qui a été adressée à la population de Menaceur : que pensez-vous des gens de Sidi Sémiane ? Réponses : courageux, peu courageux, intègres, peu intègres, etc. (Brus, 2017).

Lors de cette étape, nous avons cherché à réduire au maximum les biais dans la compréhension et la mise en œuvre des questionnaires. C'est pour cette raison que nous avons assuré nous-même cette phase et que les enquêtes ont été menées en arabe dialectal.

## **8.4 La collecte des données**

Les principaux modes de passation ont été le face à face, parfois par téléphone lorsqu'il s'agissait d'entretiens avec les personnes ressources des institutions. Par ailleurs, nous avons fait appel à d'autres modes de collecte d'informations que le questionnaire, tels que les entretiens et l'observation.

### **Codification du questionnaire**

Il s'agit de transformer les questions et réponses en variables codées informatiquement pour une meilleure exploitation informatique. Les données sont présentées sous la forme d'un tableau dont chaque colonne correspond à une variable et chaque ligne à un individu. Chaque variable ne peut donc prendre qu'une seule valeur. Une variable peut être décomposée en plusieurs sous variables, la même logique sera suivie pour toutes les bases de données. Nous aurons recours à une codification chiffrée 1/0 pour les réponses Oui/Non. L'identifiant nous permettra de lier la version informatique d'un questionnaire à sa version papier.

## **8.5 Choix des méthodes d'analyses**

Avant de procéder aux choix de la méthode d'analyse, il est impératif de regrouper les variables selon leur type (exemple : catégorielles ou numériques). Les variables, ou encore indicateurs dans notre cas, sont analysées en une seule variable (statistiques univariées) ou deux variables (statistiques bivariées, par exemple : pauvreté et genre).

Les différentes analyses quantitatives seront également abordées : utilisation d'Excel, tableaux croisés dynamiques, construction d'un tableau représentant des taux et des proportions, représentations graphiques.

Pour conclure, l'analyse de la pauvreté rurale en Algérie (son processus, ses formes et ses causes) qui est entreprise dans cette thèse repose surtout sur une analyse multidimensionnelle. Les méthodes d'analyses tiennent compte des analyses qualitatives et quantitatives pour étudier les capacités de fonctionnement ainsi que les moyens d'existence dans notre région d'étude selon l'approche par « les capacités » de Sen.

Le ménage est notre unité d'analyse dans un premier plan, et il s'inscrit dans la commune à laquelle appartient dans un second plan. Les indicateurs des conditions de vie des ménages que nous mobilisons sont des indicateurs « classiques ». Nous avons tenté de mobiliser des indicateurs matériels et immatériels et de « capacités » afin de tenter de répondre à la question de recherche.

## CHAPITRE 5 :

# LA PAUVRETÉ RURALE, LE TERRORISME, L'EXODE, ET LES « CAPABILITÉS »

### 1 Introduction

Dans ce chapitre, nous tenterons de répondre à la problématique principale et aux hypothèses formulées en début de ce document de thèse, à savoir la caractérisation du profil du pauvre rural dans les deux communes. Outre les causes historiques, environnementales et socioéconomiques pour expliquer la pauvreté dans la région, nous tenterons de savoir si ces deux communes jouissent des mêmes chances de développement, grâce à l'analyse des budgets de développement communaux (PCD) des deux communes. Il est important de signaler qu'avant le découpage administratif de 1984, les deux communes d'étude n'en constituaient qu'une seule et que Sidi Sémiane faisait partie de Menaceur. Nous tenterons aussi de connaître quels sont les mécanismes d'aides de l'État aux populations pauvres enquêtées des deux communes et de connaître l'impact de ces derniers sur les populations pauvres.

Avant de procéder à l'analyse des résultats, nous rappelons que notre approche est ancrée, inspirée de la réalité du terrain, ce qui nous a permis de réfléchir sans cesse à notre question de recherche et à reformuler et adapter nos hypothèses de travail en fonction de la réalité de terrain :

- **Première hypothèse** : la perte des moyens de subsistance des ménages ruraux précipite ces mêmes ménages dans la pauvreté. L'histoire des communes et des populations locales est l'un des facteurs de cette paupérisation ;
- **Deuxième hypothèse** : en l'absence de renouvellement des institutions sociales et dans un contexte d'affaiblissement des liens de solidarité sociale développés par les familles elles-mêmes ou par l'État-providence, la pauvreté menace les ménages ruraux peu dotés en moyens d'existence ;
- **Troisième hypothèse** : les politiques publiques d'investissements dans les villes et les campagnes conjuguées à de fortes actions sociales de redistribution initiées par l'État ont permis aux populations rurales d'améliorer leurs conditions de vie (l'éducation, la santé, etc.).

## 2 Comparaison entre les populations pauvres des deux communes

### 2.1 Caractéristiques générales de l'échantillon « ménage pauvre »

C'est avec deux listes de ménages pauvres recensées par les APC des deux communes d'études que nous avons commencé notre enquête sur les populations pauvres de Sidi Sémiane et de Menaceur. Rappelons qu'il s'agit de 40 ménages pauvres enquêtés à Sidi Sémiane et 40 ménages (sur un total de 133 ménages pauvres recensés par l'APC) pauvres enquêtés à Menaceur. Les listes des personnes les plus démunies a été dressée par une commission à l'échelle communale composée du chef de daïra, du PAPC, du Président de l'association des parents d'élèves, et des membres de la DAS de la commune.

Il est utile de rappeler que le questionnaire adressé à ces populations renferme plusieurs rubriques : les caractéristiques socioéconomiques des ménages, le niveau d'éducation du chef de ménage et des enfants (filles et garçons), l'état de santé, les conditions d'habitat et l'histoire du ménage afin de savoir s'il y a dans leur pauvreté actuelle un lien avec leur passé (pour voir si cette pauvreté est une affaire de famille qui se transmet avec les générations). La perception de soi des personnes questionnées et de leur environnement extérieur a également été abordée dans ce questionnaire.

À Sidi Sémiane pour cette première phase d'enquête, les douars enquêtés ont été Mestfaoui, Sala, El Koubba, Gherdous, Douar Djourmer et Mestfaoui et Sidi Sémiane. À Menaceur, la démarche suivie est identique à celle de Sidi Sémiane, nous avons commencé par nous entretenir avec le bureau des activités sociales de la commune, où une liste des pauvres nous a été communiquée, qui comprend les personnes considérées comme les plus démunies de la population de Menaceur, c'est-à-dire une tranche de la population n'ayant aucun revenu pour vivre et pour qui les aides sociales de l'État constituent la seule source économique leur permettant de survivre (en termes de revenus).

À Menaceur et compte tenu de la densité de la population de cette commune et de sa grande superficie, le nombre de personnes recensées les plus pauvres est plus élevé qu'à Sidi Sémiane, et il a été évalué à 133 ménages répartis dans les 18 douars de la commune, recensés avec le chef de bureau des activités sociales. Il s'agit de 17 hommes, 116 femmes (dont 9 divorcées), le reste est constitué de femmes veuves ayant des enfants à charge. Les 40 ménages pauvres ont fait l'objet de l'enquête dans cette commune.

Nous avons tenté de constituer un échantillon assez représentatif de toutes les catégories précitées plus haut. L'échantillonnage a été aléatoire et les tendances et les redondances ont commencé à se dégager dès la première dizaine d'individus questionnés. Nous avons jugé plus utile et pour un motif de gain de temps de questionner 40 ménages pauvres à Menaceur.

Cette comparaison entre les populations pauvres des deux communes a permis de faire ressortir les ressemblances et les dissemblances entre les deux catégories de population considérées comme pauvres par les services de l'administration de la commune, et d'apporter les explications entre les points de

convergence et de divergence par nos constatations de terrain ainsi que par les statistiques recensées dans les administrations enquêtées. La figure 16 renseigne sur les caractéristiques des échantillons étudiés dans les deux communes d'enquête pendant l'enquête de deux mois et demi.

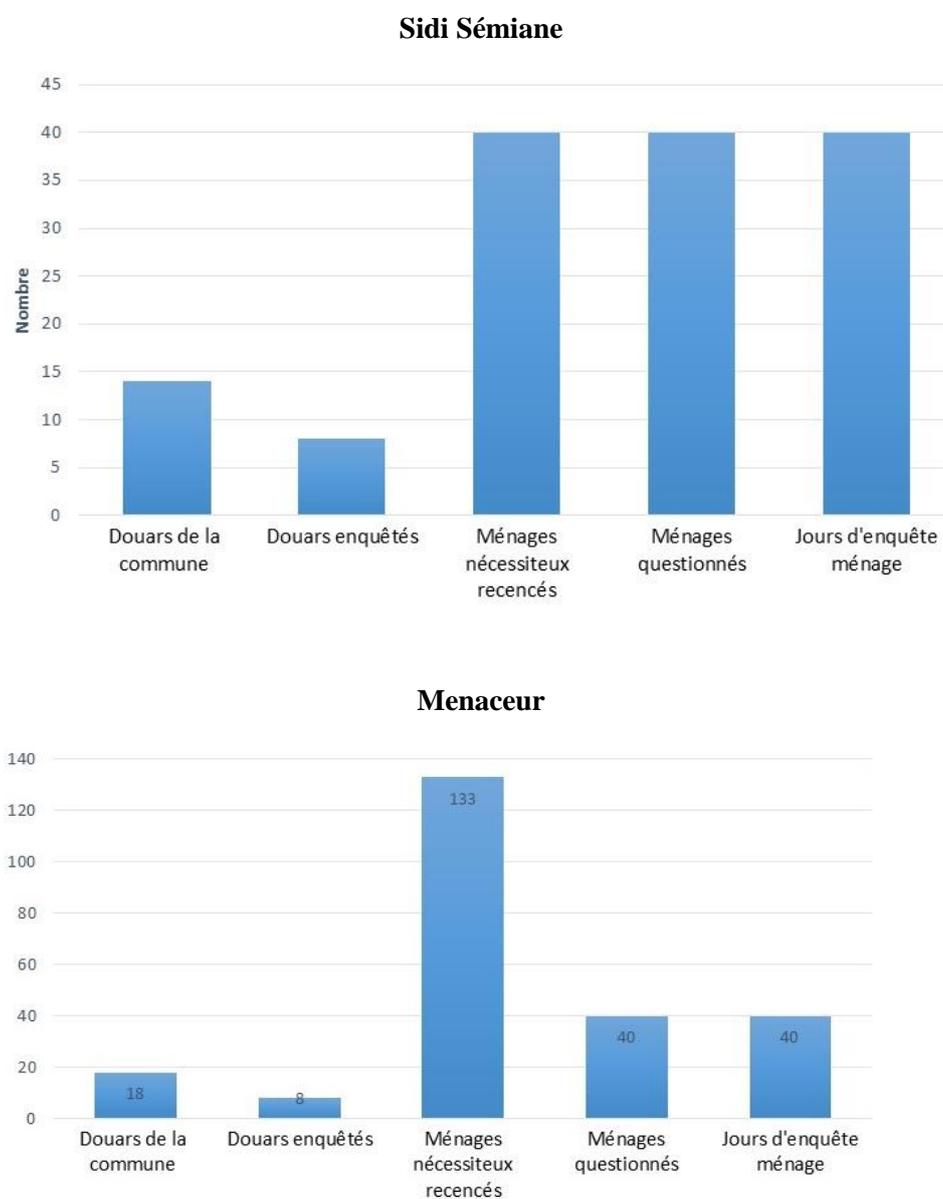
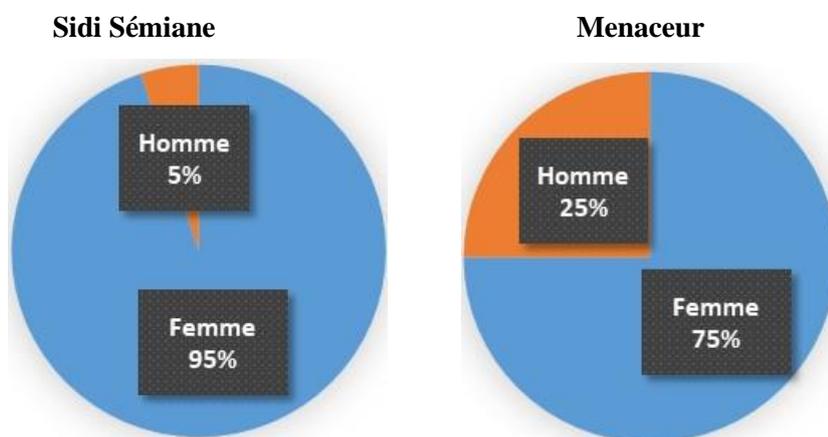


Figure 16 : Caractéristiques de l'échantillon dans les communes de Sidi Sémiane et Menaceur.

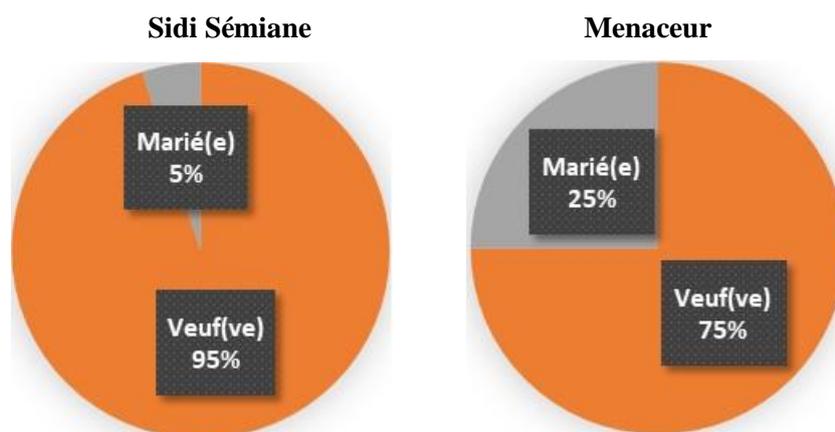
## 2.2 Caractéristiques socioéconomiques des ménages pauvres enquêtés

Nous avons questionné des ménages composés d'hommes et de femmes pauvres. L'échantillon des femmes est constitué majoritairement de femmes seules à charge d'enfant dont les maris sont soit des victimes de terrorisme, ou décédés naturellement.



**Figure 17 : Répartition des chefs de ménages questionnés selon le sexe dans les communes de Sidi Sémiane et Menaceur.**

Les femmes composent la part la plus importante de la population pauvre dans les deux communes, soit respectivement soit 95 % et 75 % à Sidi Sémiane et à Menaceur (Figure 17). La totalité des hommes et femmes enquêtés dans les deux communes sont des personnes sans emploi et sans aucune activité économique.



**Figure 18 : Répartition des chefs de ménages pauvres selon leur statut matrimonial.**

### **2.3 L'histoire des ménages pauvres dans la zone d'étude : à la recherche des causes historiques de la pauvreté**

L'activité économique principale des parents de la totalité des deux groupes de populations pauvres enquêtées était l'agriculture. Pour ce qui est de la pauvreté de leur parent, à Sidi Sémiane, les ménages ont affirmé que leurs parents n'étaient pas pauvres à hauteur de 85 % des réponses. Pour les 12 % ayant affirmé que leurs parents étaient pauvres, ceci est dû selon eux au fait que leurs parents ne possédaient pas ou plus de terres. La question « Vos parents étaient-ils pauvres ? » a concerné toute la population pauvre, la suite de la question sur la possession des terres a concerné seulement les populations pauvres dont les parents étaient pauvres également (Figure 19). À Menaceur, les réponses sont quasiment les mêmes avec des tendances différentes : 63 % pensent que leurs parents n'étaient pas pauvres, mais pas riches non plus (« qui mangeaient à leur faim »). Les 38 % restant pensent que cette pauvreté est également due au fait que leurs parents ne possédaient pas de terres.

Les questions posées sur la pauvreté des parents ont concerné l'ensemble de la population pauvre. La relation entre la pauvreté et la possession des terres a été abordée au départ uniquement aux personnes ayant répondu oui à la première question et ayant évoqué la cause de la pauvreté de leurs parents. Par la suite, nous avons jugé utile de poser la question à l'ensemble de l'échantillon pauvre (Figure 20).

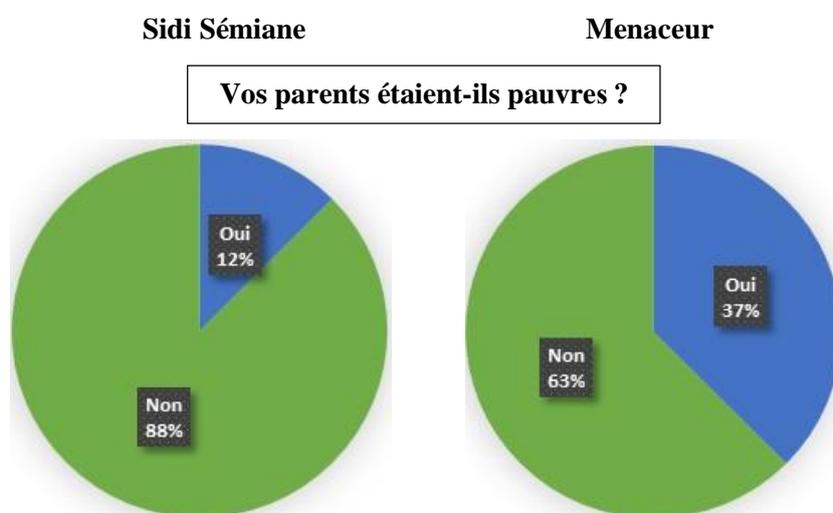


Figure 19 : La pauvreté chez les parents des ménages pauvres enquêtés

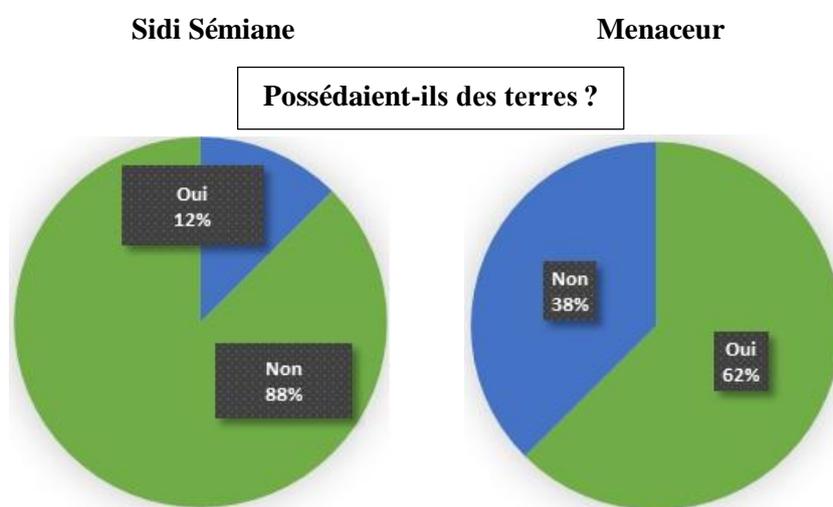
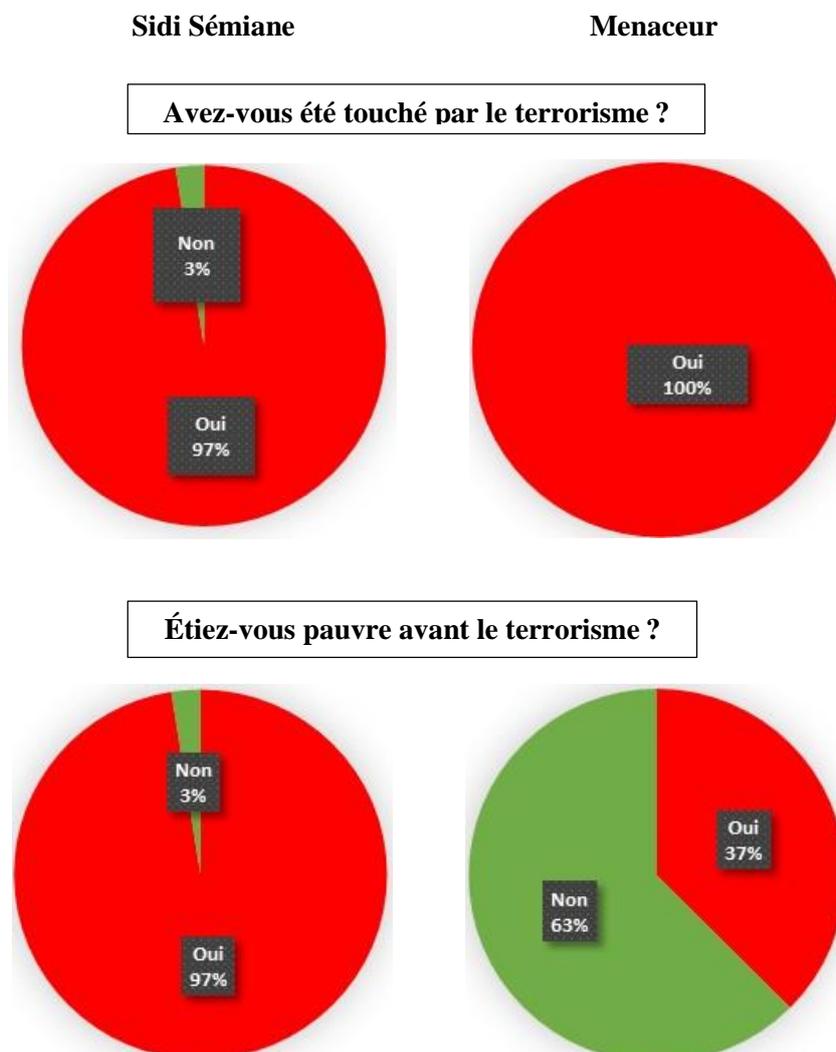


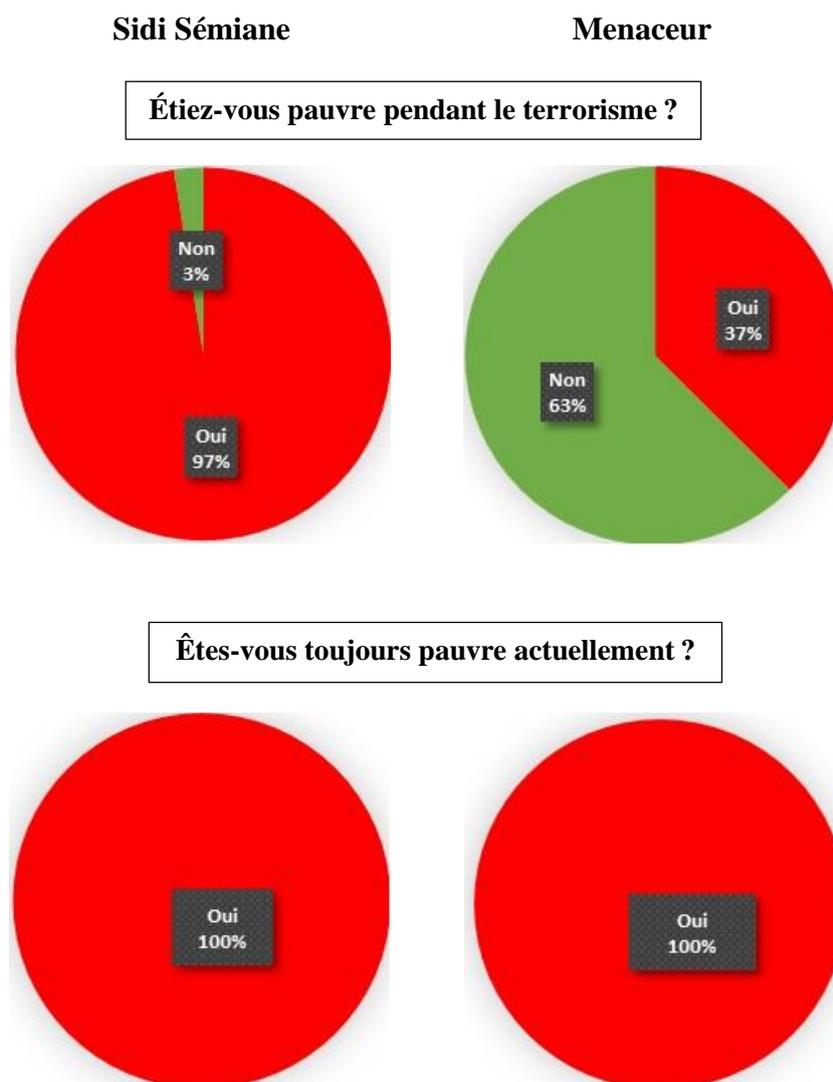
Figure 20 : Causes de pauvreté des parents des chefs de ménages pauvres enquêtés

## 2.4 Le terrorisme et la pauvreté dans la zone d'étude

Pour comprendre l'histoire de la pauvreté, nous devons faire un retour en arrière sur l'histoire de la zone et notamment sur la période difficile par laquelle est passée l'Algérie dans les années 1990. La forte présence des militaires dans la zone d'étude démontre à quel point ce territoire a souffert du terrorisme, la grande superficie des maquis et des forêts contribuant à expliquer l'ampleur du phénomène. Le terrorisme qui a touché l'ensemble de l'Algérie a atteint Sidi Sémiane et Menaceur d'une manière particulière, mais leurs dynamiques de lutte ont été différentes ; cela sera abordé dans la suite du chapitre.

Nous avons tenté de savoir si le terrorisme qui avait frappé la zone d'étude était responsable de la précarité de ces deux groupes de populations pauvres dans les communes ciblées. Pour cela, nous avons demandé aux populations pauvres que nous avons rencontrées si le terrorisme était un facteur de leur pauvreté (Figure 22).





**Figure 21 : L'évolution de l'état de pauvreté des populations pauvres enquêtées dans les deux communes par rapport à la période du terrorisme.**

Dans cette section, nous avons non seulement demandé aux populations si elles avaient été touchées par le terrorisme, mais aussi si elles étaient pauvres avant, après et pendant le terrorisme (Figure 21). Cette figure exprime que les pauvres des deux communes ont été touchés par le terrorisme : il s'agit souvent de la perte d'un membre de la famille ou d'amis et d'un traumatisme psychologique vécu par tous les habitants des douars de la zone d'étude.

Les enquêtés pauvres de Sidi Sémiane ont déclaré à hauteur de 97 % qu'ils étaient pauvres bien avant l'avènement du terrorisme dans leur région et qu'ils le sont restés pendant le terrorisme ; selon la même source, les 3 % qui ont basculé dans la pauvreté sont des femmes seules ayant perdu leur mari suite à une mort naturelle.

K, Chef de famille : veuve de 41 ans, mère de 4 enfants

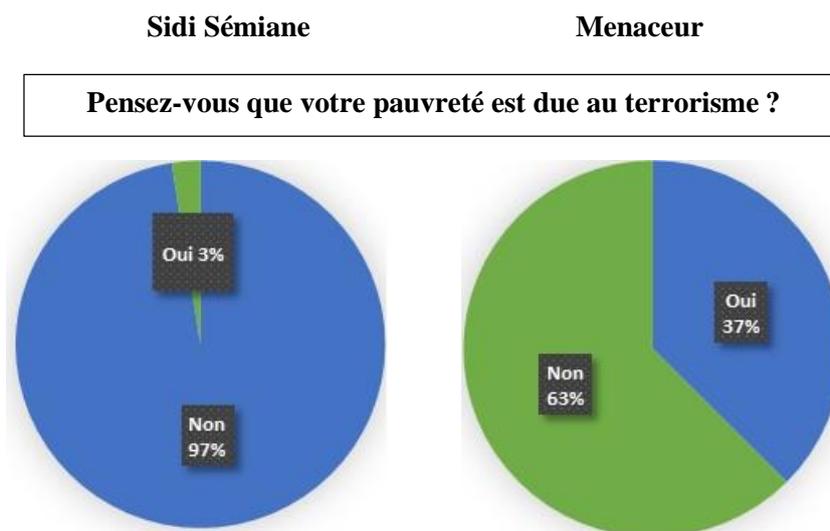
Ne vit que de l'aide sociale de 3000 Da par mois :

*« Ma vie a basculé dans la pauvreté depuis la mort de mon mari, mon fils aîné menace de quitter l'école pour des raisons vestimentaires, car il se sent inférieur à ses camarades de classe. Mes frères m'aident de temps à autre, mais je les comprends, car ils ont aussi leur famille à nourrir... »*

À Menaceur, la population ayant répondu qu'elle était pauvre bien avant le terrorisme est moins importante que celle de Sidi Sémiane : 63 % de la population pauvre enquêtée affirme qu'elle a toujours été pauvre, contre 97 % à Sidi Sémiane. Les deux groupes de populations pauvres dans les deux communes révèlent qu'ils sont restés pauvres après le terrorisme.



**Figure 22 : Photographie d'écoliers transformés en bergers après l'école**



**Figure 23 : Le terrorisme, facteur ou pas de la pauvreté des enquêtés pauvres ?**

Le terrorisme semble avoir peu influencé le niveau de vie des pauvres : 97 % de la population pauvre de Sidi Sémiane et 63 % de celle de Menaceur révèlent que leur pauvreté n'est selon eux pas due au terrorisme. Les répondants rajoutent que l'évolution du coût de la vie est un autre facteur de leur pauvreté.

## 2.5 Les mécanismes de lutte contre la pauvreté dans la zone d'étude

### 2.5.1 Les aides sociales pour les catégories les plus démunies dans la zone d'étude

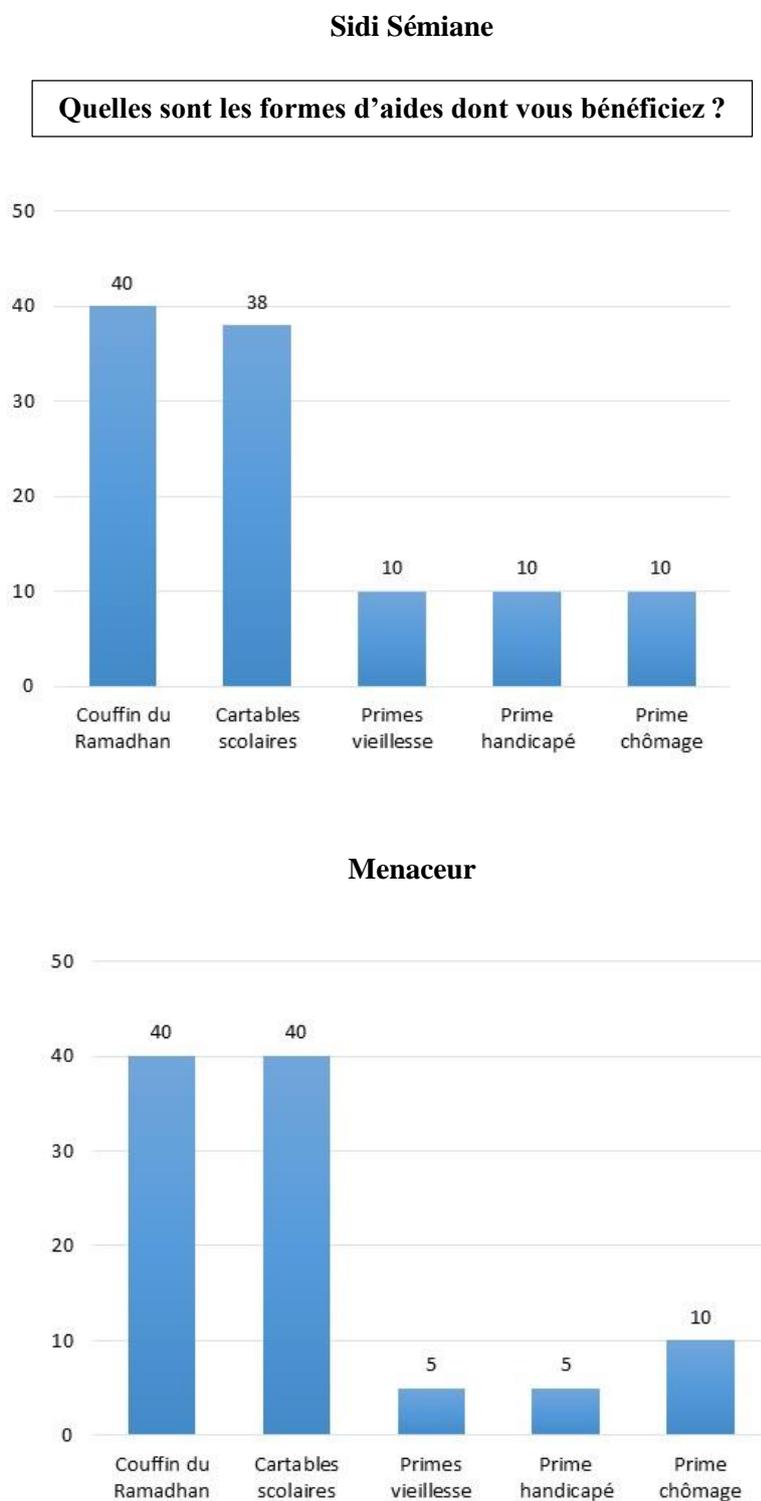


Figure 24 : Répartition des formes d'aides de l'État à la population pauvre enquêtée

La figure 23 révèle que la plus grande part des aides destinées aux populations pauvres des deux communes est la prime du couffin du ramadan et celle du cartable scolaire puisque la majorité des individus pauvres enquêtés en sont bénéficiaires. La prime de chômage avoisine les 10 % dans les deux communes, et les primes de vieillesse et de handicap sont de 10 % à Sidi Sémiane et de 5 % pour Menaceur.

Nous avons demandé à ces populations pauvres enquêtées si les montants des aides de l'État étaient suffisants pour subvenir à leur besoin. La totalité des personnes interrogées a affirmé que ces dernières étaient insuffisantes. Plus encore, certains se sentent marginalisés et opprimés par l'État : « *Si nous pouvions seulement être augmentés à 6000 Da (soit 35 euros), nous serions des plus reconnaissants à l'État,* » révèle un vieux pauvre (Figure 24).

M, Chef de ménage : 77 ans, analphabète

10 enfants

Aide sociale : 4000 Da, carte Chifa

*« Je bénéficie d'une aide de 4000 Da, ma vie a basculé dans la pauvreté depuis mon accident à la jambe, mon fils aîné a bénéficié d'un soutien dans l'agriculture et c'est lui qui fait vivre toute la famille. Cette aide nous sert à acheter de la semoule et de la pomme de terre, le reste des aliments, on se les procure par crédit chez l'épicier du douar. »*

Il faut rappeler qu'en Algérie, le seuil de pauvreté utilisé est celui établi par le PNUD (un dollar US par jour) et le SMIG (salaire national minimum garanti). Il est mesuré par l'État à 18 000 Da, soit environ soit 163,55 euros par mois, ce qui rend le pouvoir d'achat des ménages très réduit lorsque le prix au kilo de viande rouge bovine est de 1200 Da, que celui de la viande ovine peut aller jusqu'à 1400 Da, que celui du poulet est de 350 Da et celui de sucre de 100 Da.

75 % de la population pauvre de Sidi Sémiane pense que ces aides qui leur ont été octroyées après le terrorisme devraient être augmentées au moins au niveau du SMIG (18 000 Da) contre 87 % à Menaceur.

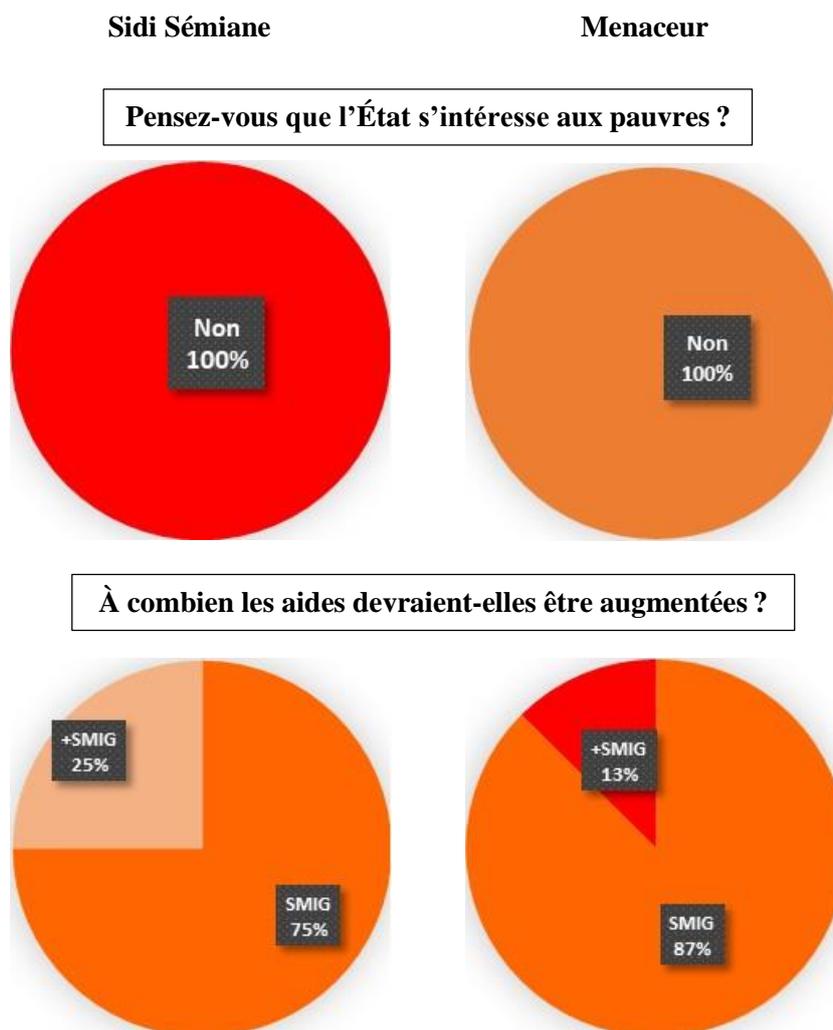


Figure 25 : Perception par les pauvres de l'État et des aides sociales

Dans les deux communes, les réponses ne sont pas très différentes lorsqu'on pose la question de l'intérêt de l'État pour les pauvres. Seuls 5 % de répondants pauvres de Menaceur pensent que l'État s'intéresse aux pauvres, par le biais des aides et de l'habitat rural. « *L'Etat nous a bien aidés avec un apport de 70 millions, mais nous n'avons pas de quoi achever les travaux de construction* », révèle un enquêté pauvre.

### 2.5.2 D'autres formes d'aides pour les pauvres de Sidi Sémiane et Menaceur

Nous avons questionné notre échantillon de populations pauvres sur les autres formes d'aides dont elles pourraient bénéficier grâce à des associations caritatives ou à des personnes bienfaitantes par le biais de la zakât<sup>70</sup> ou de la simple aumône. 100 % de la population pauvre de Sidi Sémiane a révélé

<sup>70</sup> « La zakât dans la religion musulmane, ou aumône obligatoire, constitue le troisième pilier de l'Islam. Il s'agit d'une œuvre de culte d'ordre financier qui purifie l'âme, comme elle purifie les biens et accroît la richesse. Ce n'est pas une obole offerte

qu'elle ne bénéficiait ni d'aumône ni de zakât, et selon les affirmations de certains individus du groupe, les riches n'aident plus les pauvres... À Menaceur, seules 5 personnes interrogées sur 40 bénéficient d'autres formes d'aides grâce à leur voisinage ; elles sont réparties entre la zakât et l'aumône occasionnelle.

### Résultat de la première comparaison

Il ressort de ce premier scénario de comparaison que les profils du pauvre selon la sélection des services des deux APC de Sidi Sémiane et Menaceur ne sont pas différents les uns des autres, car il s'agit dans la plupart des cas de personnes démunies et de franges isolées dans des zones rurales enclavées, de femmes seules ayant des enfants à charge, de vieilles personnes, de personnes souffrant d'un handicap physique ou mental. L'analphabétisme de la majorité d'entre eux rend leur intégration dans le milieu de travail quasiment nulle. Ajoutons à cela que leurs conditions physiques ne leur permettent pas de travailler, même en tant que journaliers.

Selon le PAPC de Sidi Sémiane, il n'y aurait pas de pauvres dans sa commune, mises à part les 40 personnes recensées par ses services : le reste de la population profite sur le système de l'État, et il explique que dans une commune de Cherchell, le PAPC lui-même a été cité comme bénéficiaire du couffin du ramadan. La pauvreté n'a pas de lien direct avec le terrorisme d'après les résultats obtenus, mais elle résulte souvent des « capacités » physiques, mentales ou de la perte de moyens d'existence qui, dans ce premier scénario, correspondent à la perte du conjoint considéré comme la seule personne génératrice de revenus.

Dans notre cas d'étude, la pauvreté ne s'est pas transmise au fil des générations ; les parents n'étaient pas automatiquement pauvres, et ceux qui ont révélé que c'était le cas ont associé la pauvreté de leurs parents à la perte ou à la non-possession de terres. Il y a donc un lien très fort de la terre à l'individu dans le milieu rural.

Le fait que les proportions du « couffin du ramadan » et du « cartable scolaire » soient plus importantes peut indiquer qu'il s'agit en fait de familles nombreuses... L'ensemble des échantillons, qu'il s'agisse de celui de Sidi Sémiane ou de Menaceur, considère que ces aides ne sont nullement suffisantes. Elles doivent être augmentées selon la plupart des répondants (75 % à Sidi Sémiane et 87 % à Menaceur) à hauteur du SMIG (18 000 Da).

Selon le PAPC de Sidi Sémiane, le nombre de bénéficiaires de la commune est de 450 pour le couffin du ramadan. À Menaceur, il est de plus de 500. L'objectif de cette démarche d'État-providence selon les mêmes sources est d'encourager les populations rurales à rester sur leurs terres afin de lutter contre l'exode rural.

---

*au pauvre par le riche, mais un droit dû au pauvre sur les biens du riche : « Prélève sur leurs biens une part pour les purifier et élever leurs âmes », dit le Coran ». (www ; islamophile.org)*

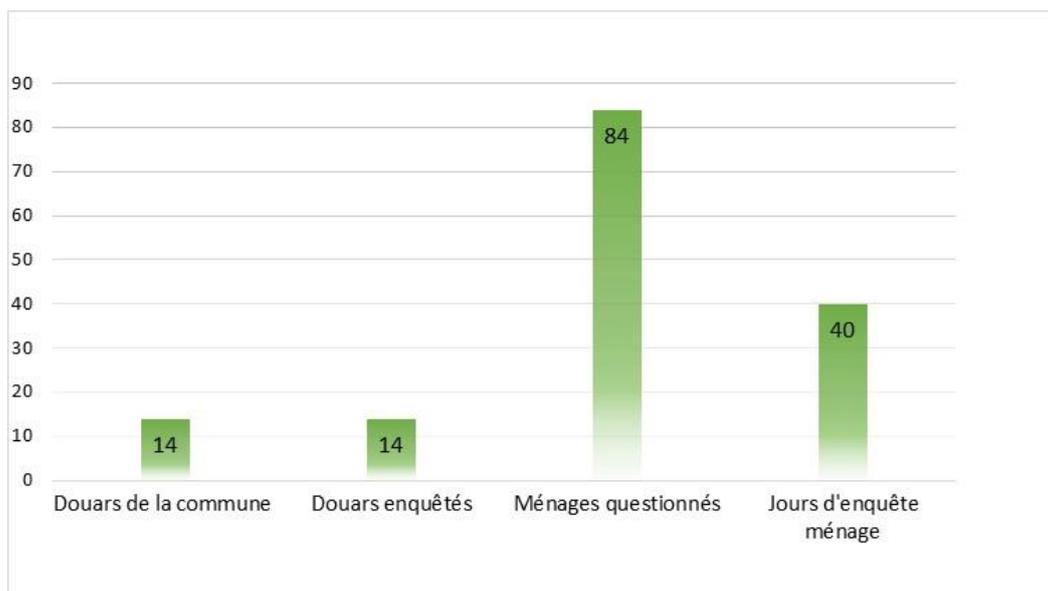
Autre fait intéressant : si 100 % de l'échantillon de Sidi Sémiane et 95 % de celui de Menaceur estime que l'État ne se préoccupe pas de son sort (en dépit du couffin du ramadan, du cartable scolaire, etc., et en dépit de son état de précarité), très peu de répondants révèlent percevoir l'aide de tiers par le biais de l'aumône et de la zakât (0 % à Sidi Sémiane et 12 % à Menaceur).

### **3 Comparaison entre les populations non pauvres des deux communes**

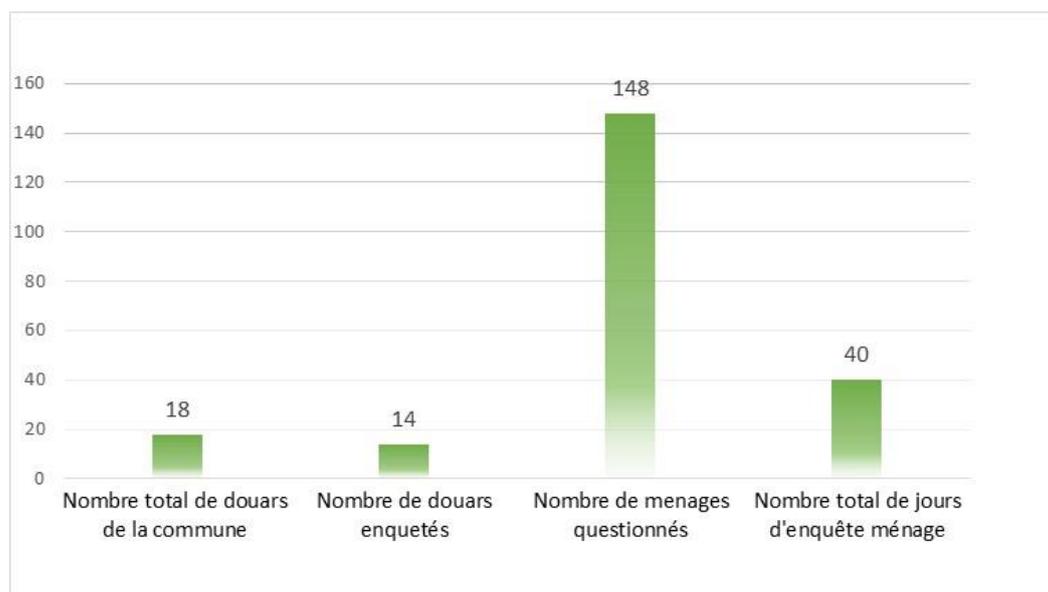
#### **3.1 Caractéristiques de l'échantillon non pauvre**

Nous avons recherché la représentativité géographique en incluant la majorité des douars, y compris les plus enclavés qui ont beaucoup souffert du terrorisme. Cette population a été échantillonnée aléatoirement lors de nos passages dans les différents douars enquêtés. Notre échantillon non pauvre à Sidi Sémiane est composé de 84 individus (tous des chefs de ménage), et de 148 à Menaceur. Chaque entretien durait d'une heure à deux heures en moyenne, en fonction de la coopération de chaque individu et de la difficulté dans la mise en confiance consacrée à chacun d'entre eux.

### Sidi Sémiane

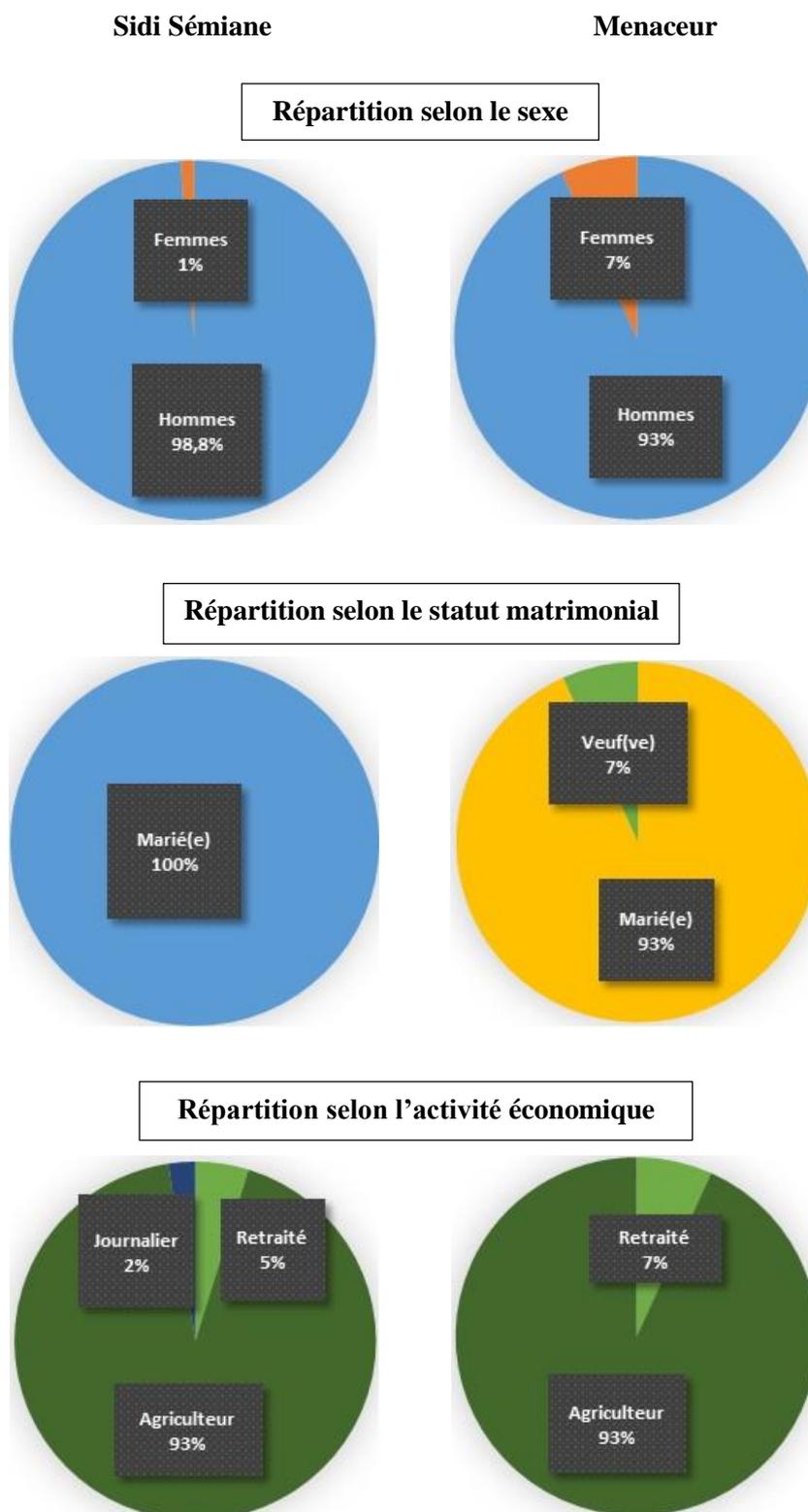


### Menaceur



**Figure 26 : Caractéristiques de l'échantillon non pauvres dans les deux communes**

Comme il l'a été dit dans le chapitre 4 qui a porté sur la méthode, la contribution des forestiers était incontournable, mais leur présence était parfois contraignante lors des entretiens avec la population. En effet, les personnes interrogées étant craintives, cela nous prenait beaucoup de temps pour les rassurer sur le but de la mission. Une fois la confiance installée, les agriculteurs pouvaient parfois confier leurs problèmes directement aux forestiers, maîtres d'œuvre de certaines actions du programme du renouveau agricole et rural de la zone.



**Figure 27 : Répartition de la population non pauvre questionnée selon le sexe, le statut matrimonial et l'activité économique**

Notre échantillon non pauvre dans les deux communes est majoritairement constitué d'hommes mariés ; les femmes rencontrées sont souvent les épouses des chefs de ménages rencontrés, et elles

contribuent aux tâches agricoles autour de la maison (cueillette, travaux d'entretien des étables, pâturages). Les personnes veuves sont des femmes, notamment celles rencontrées dans le douar de Aifer à Menaceur pour lesquelles les maris ont été des victimes du terrorisme.

Focus group avec des veuves de maris victimes du terrorisme

Aides aux familles victimes de terrorisme : 15 000 Da

*« Nos maris étaient des manœuvres de l'agriculture, ils ont été faire la cueillette dans un verger à Chefa où ils ont été tous abattus. Le riche a pu quitter le village, car il avait les moyens de survivre en ville, le pauvre est resté et a subi.*

*Le couffin du ramadan est une aide symbolique, il ne nous est remis qu'une fois par mois, avec des aliments de base, notre souci est l'habitat rural, car nous n'en avons pas encore bénéficié à cause des actes de propriété que nous ne possédons pas encore. »*

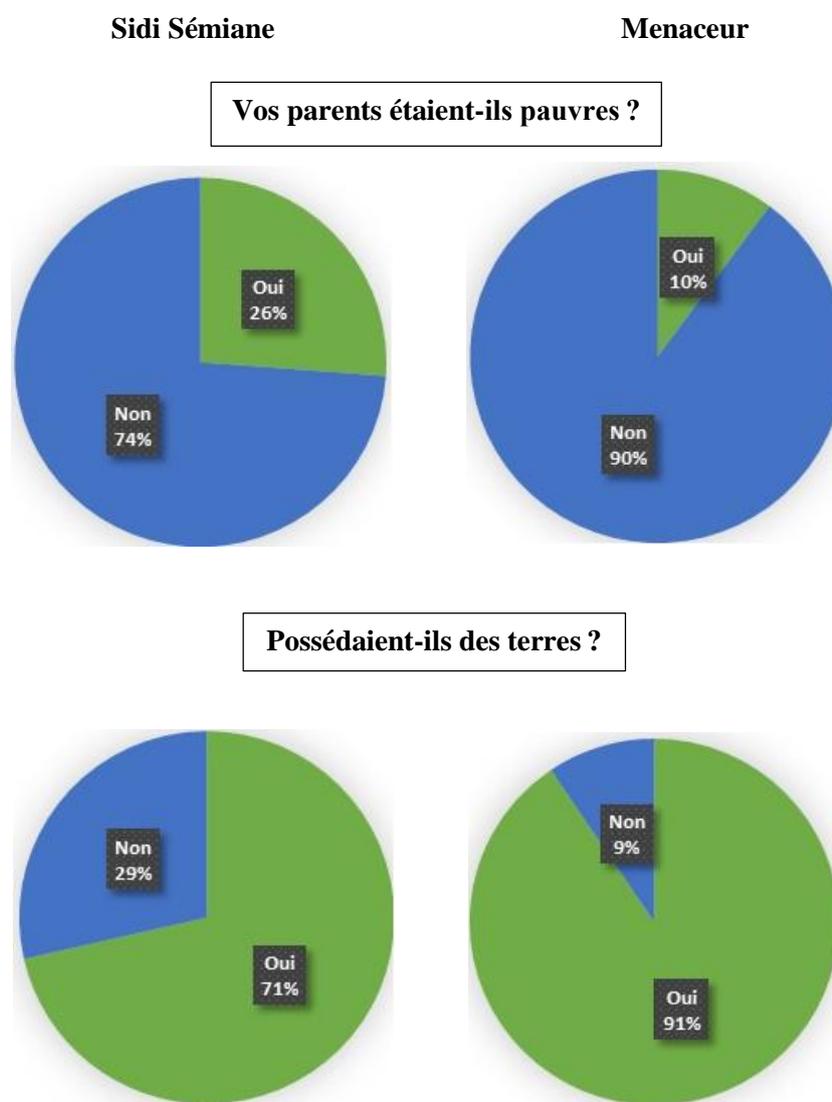
Ces femmes vivent dans d'anciennes maisons rurales en Toub (en terre), dans des conditions déplorables...



**Figure 28 : Photographie d'anciens habitats ruraux (en terre) dans lesquels vivent toujours les veuves du massacre dans le douar de Aifer.**

Pour ce qui est de l'activité économique des enquêtés non pauvres, il s'agissait le plus souvent d'agriculteurs et de bergers. Dans cet échantillon, un phénomène particulier a été observé : d'anciens habitants, installés actuellement à Sidi Ghiles et Cherchell, reviennent la journée pour travailler leurs terres qui constituent leur principale source de revenus. Constituée des pères et de leurs enfants, cette population repart en ville en fin de journée. *« Nous revenons ici juste pour travailler notre terre, elles constituent notre source de revenus, mais nous ne reviendrons jamais pour y vivre... »*, révèle un

agriculteur. Pour parvenir à rencontrer cette tranche de la population intéressante pour notre enquête, nous devons être sur les lieux très tôt le matin.



**Figure 29 : La pauvreté et le foncier dans l'histoire des ménages non pauvres interrogés**

Une partie de notre travail de recherche était de connaître les causes historiques de la pauvreté. Les réponses aux questions adressées à la population non pauvre ont révélé les résultats suivants : 100 % de cette catégorie de population avait des parents agriculteurs et ne vivait que de cette activité économique. Tandis que 74 % et 90 % des répondants de Sidi Sémiane et Menaceur ont révélé que leurs parents n'étaient pas pauvres, les parts restantes (soit 26 % et 10 %) ont affirmé que leurs parents étaient pauvres et ont expliqué cette pauvreté par l'absence de terres agricoles.



Figure 30 : Agriculteurs interrogés sur leurs parcelles de terre habitant la ville.

### 3.2 Le terrorisme dans la région d'étude : à la recherche des causes de la pauvreté dans l'histoire commune de la zone

Nos premiers entretiens avec la population non pauvre des deux communes nous ont permis de restructurer notre questionnaire selon les trois grandes phases de l'histoire de cette région. Les premières personnes questionnées renvoyaient toujours à la décennie noire dans leurs réponses, période qui a marqué les esprits dans toute l'Algérie et dans notre zone d'étude en particulier. Nous ne pouvions en effet pas parler de la pauvreté et des conditions de vie des populations sans faire une rétrospective de leurs conditions de vie pendant cette décennie. Cette périodisation s'est donc imposée dans notre travail d'enquête...

Dans cette partie d'enquête, nous avons interrogé les personnes sur leur mode de vie avant, pendant et après le terrorisme et nous nous sommes appuyée sur des témoignages que nous avons orientés par un guide d'entretien semi-directif surtout lorsqu'il s'agissait de personnes âgées, qui ont vécu les deux guerres (de l'indépendance et du terrorisme). Des enregistrements intégraux des précieux témoignages

de ces personnes ont été effectués afin de ne rien manquer. « *Ce qu'on a vécu pendant la guerre de libération avec la France était difficile, mais ce qu'on a enduré avec le terrorisme était pire...* » nous dit un vieil enquêté. Toute la population non pauvre rencontrée (100 %) révèle avoir été traumatisée par cette période sans répit qui a frappé l'Algérie pendant plus d'une décennie. « *On montait la garde pendant la nuit pour protéger nos familles, et on travaillait la terre le jour pour pouvoir vivre...* », ajoute un enquêté.

### 3.3 Evolution de l'activité économique principale de la population non pauvre durant les trois phases du terrorisme

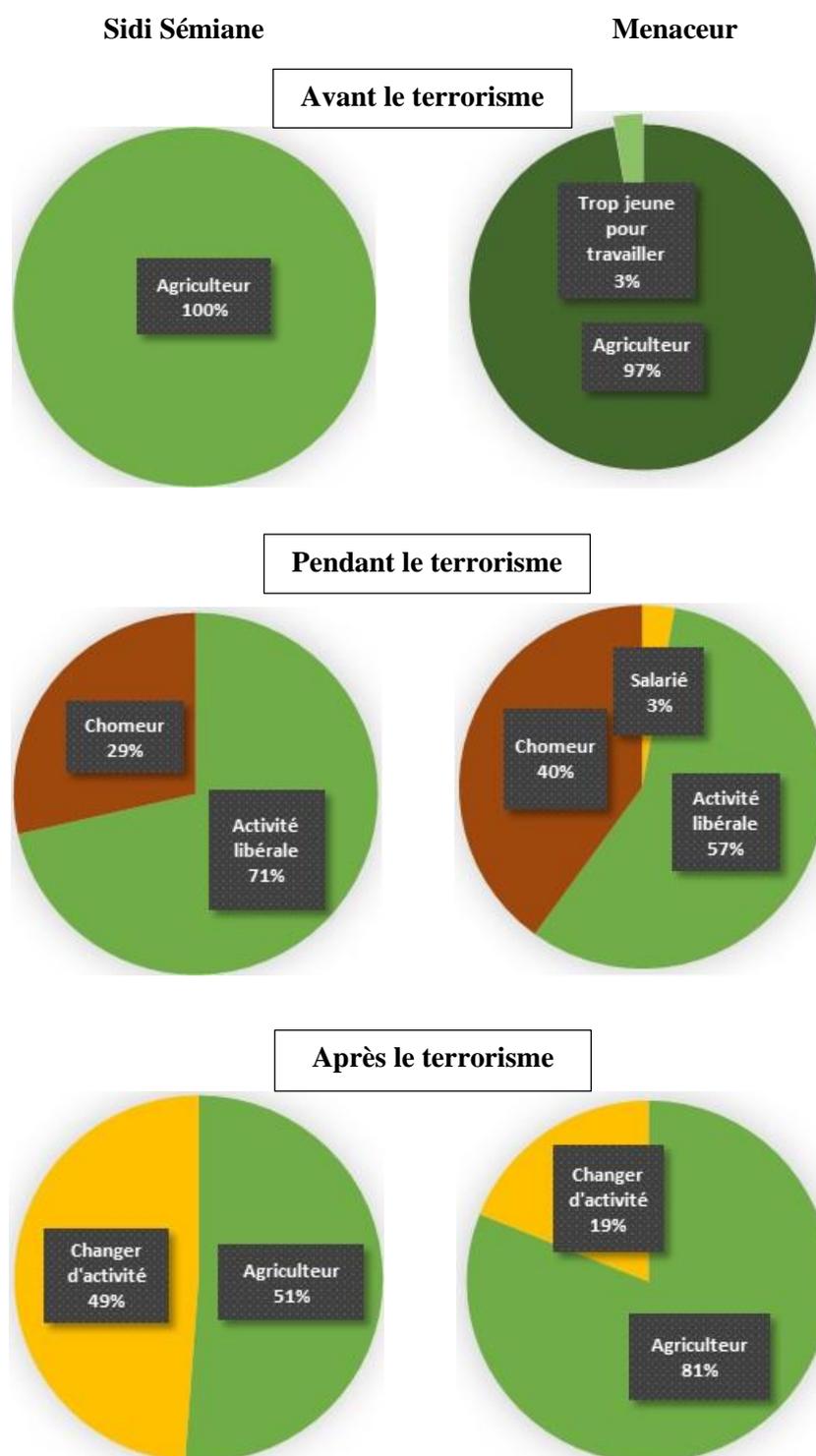


Figure 31 : Évolution de l'activité économique de la population non pauvre

Tous les questionnés étaient des agriculteurs avant le terrorisme, excepté 3 % d'entre eux à Menaceur qui étaient encore des enfants, donc trop jeunes pour travailler. Pendant le terrorisme, 29 % des questionnés à Sidi Sémiane ont perdu leur travail (c'est-à-dire l'agriculture) et 71 % se sont orientés vers d'autres activités urbaines dans la restauration ou des petits boulots dans des entreprises telles que le gardiennage, la maçonnerie, etc. Le même phénomène existe à Menaceur, où 40 % de la population interrogée a perdu son activité dans l'agriculture et 57 % s'est transformée en petits travailleurs chez les particuliers en ville, dans des métiers n'ouvrant droit ni aux assurances ni à la retraite par la suite. Seulement 3 % des personnes interrogées à Menaceur ont pu obtenir des emplois permanents, en général dans le gardiennage et la maçonnerie dans des entreprises en ville. « *Nous nous sommes transformés en travailleurs journaliers ou saisonniers en ville alors que nous étions des agriculteurs dans nos terres avant le terrorisme...* » raconte un enquêté.

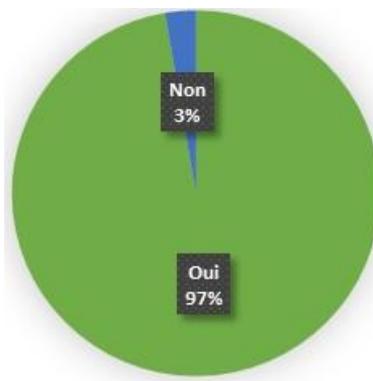
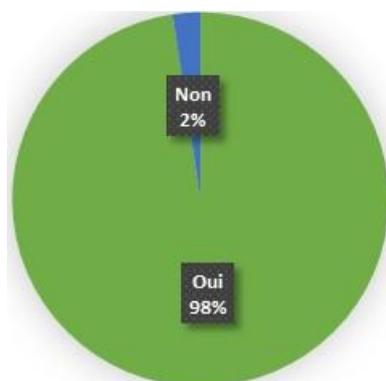
### **3.4 Évolution du capital et des moyens d'existence des populations non pauvres pendant la période du terrorisme**

La plus grande partie de notre population non pauvre interrogée possédait des terres avant le terrorisme (98 % et 97 % à Sidi Sémiane et Menaceur respectivement) (Figure 29), et ce taux est demeuré constant après le terrorisme. Même si les graphiques portent sur les biens qui sont restés chez les ménages, la population enquêtée révèle avoir perdu les biens qu'elle avait en fuyant vers la ville après l'un des massacres qui ont touché leurs douars. Ces biens se résument en des écuries par exemple, des cafés maures et des magasins qu'ils possédaient. Avant l'exode vers la ville, certains d'entre eux déclarent s'être fait voler leurs véhicules par les terroristes. « *Nous avons tout perdu, nos vergers, notre maison avec tout ce qu'il y avait ; dans un intervalle de temps de huit heures, on a dû tout abandonner suite à un massacre qui a touché 86 personnes* » révèle un enquêté dans le douar de Sidi Djilali à Sidi Sémiane.

**Sidi Sémiane**

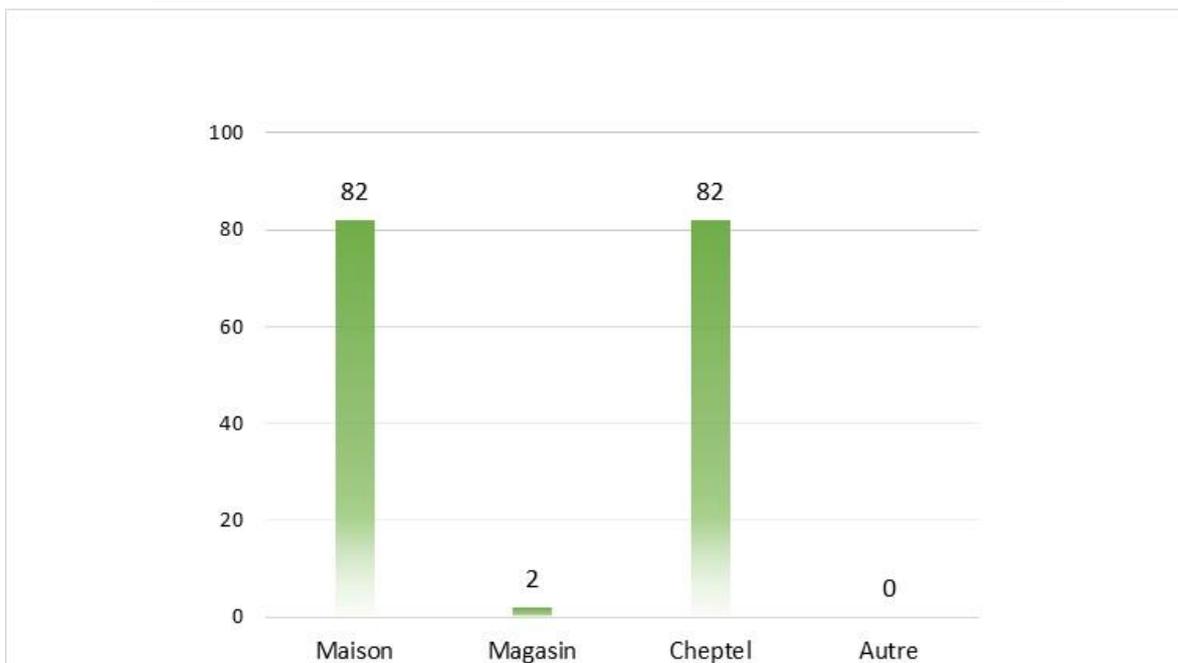
**Menaceur**

**Étiez-vous propriétaire d'une terre agricole avant le terrorisme ?**

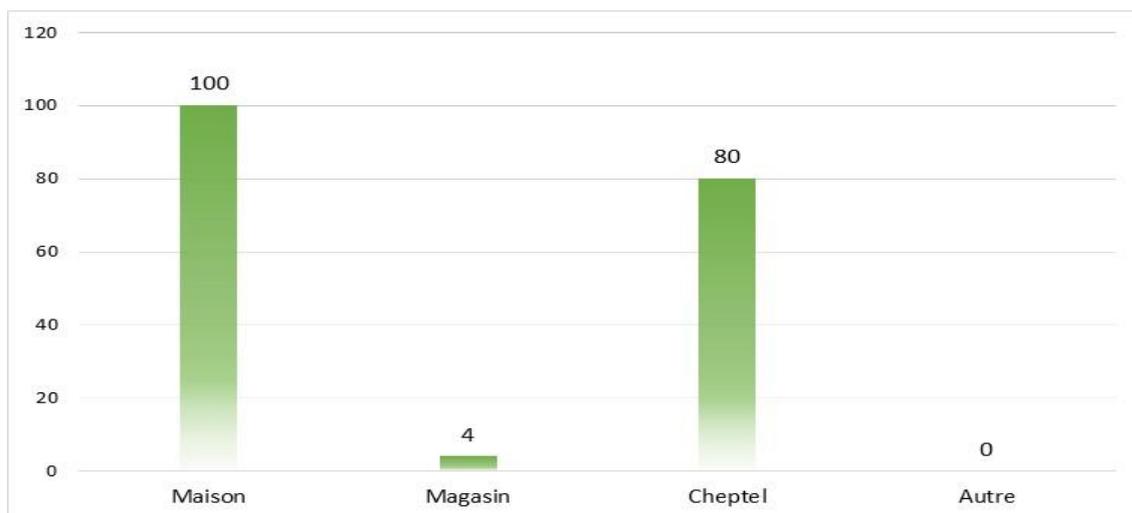


**Sidi Sémiane**

**Étiez-vous propriétaire d'un autre bien avant le terrorisme ?**

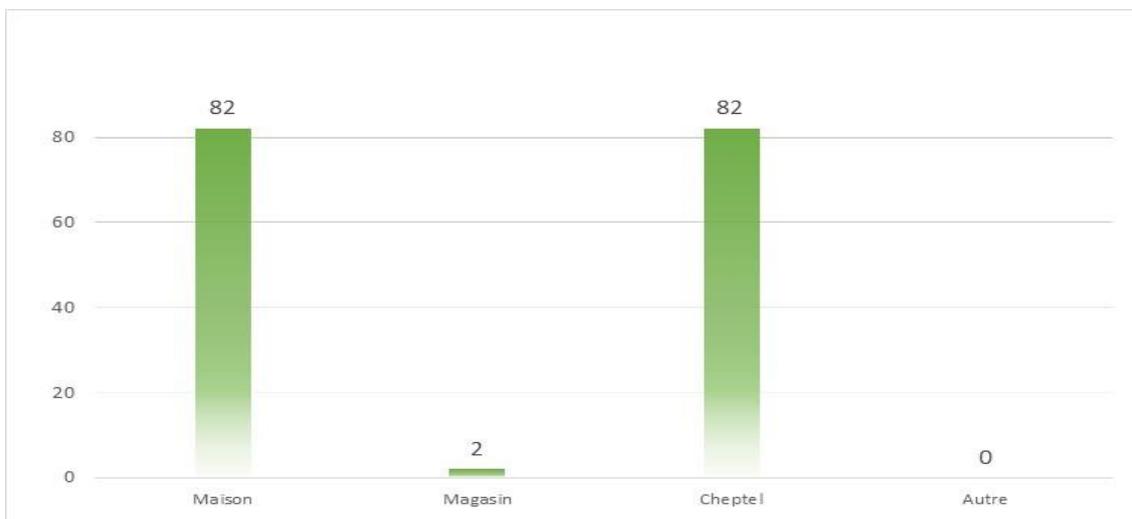


### Menaceur



### Sidi Sémiane

Êtes-vous propriétaire d'un autre bien après le terrorisme ?



### Menaceur

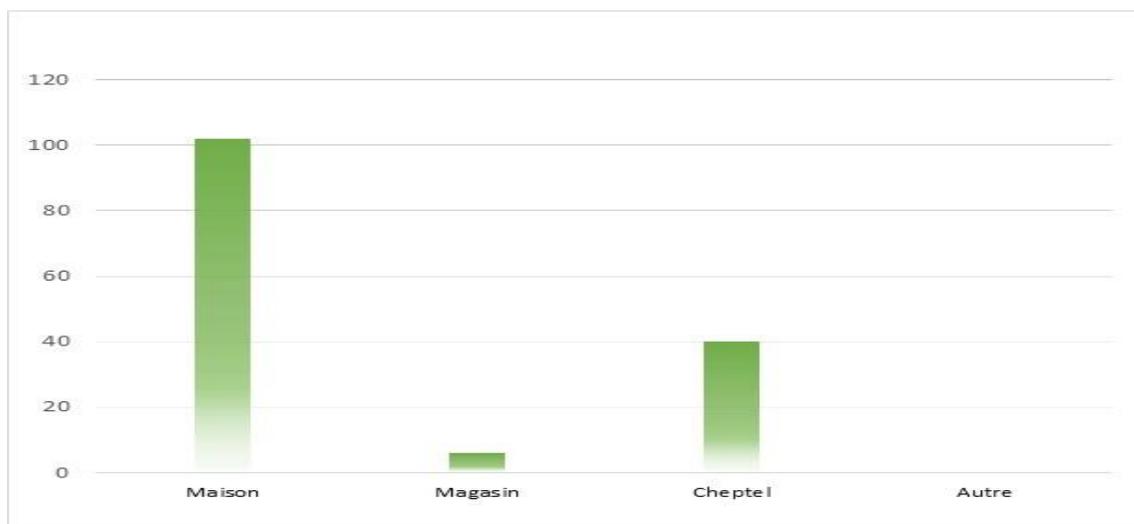
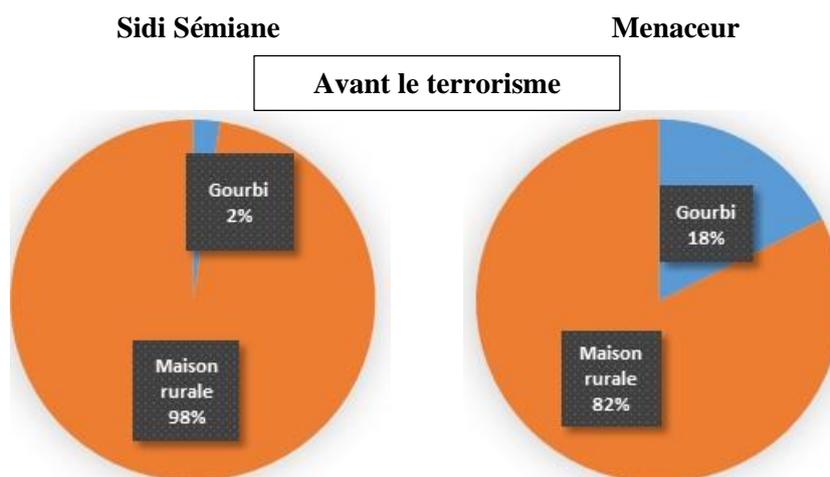


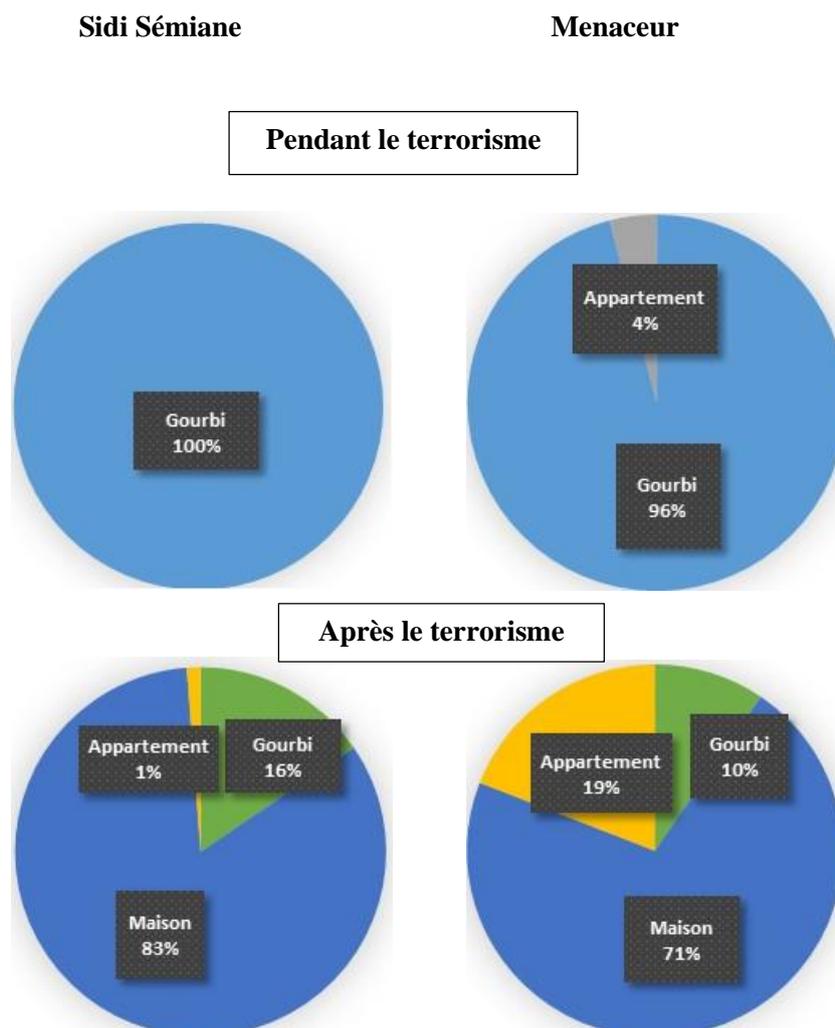
Figure 32 : Évolution du capital de la population non pauvre pendant le terrorisme

### 3.5 Conditions de vie de la population non pauvre pendant le terrorisme (des années 1990 à la période actuelle)

#### 3.5.1 Type d'habitat

Le type et le statut d'habitat de notre échantillon de population non pauvre ont bien évolué pendant les trois phases (Figure 30).





**Figure 33 : Évolution du type d'habitat de la population non pauvre pendant la période du terrorisme.**

Avant le terrorisme, les populations vivaient dans la majorité des cas dans des maisons de type rurales à Sidi Sémiane (98 %) et Menaceur (82 %) des cas, tandis que le reste de cette population (respectivement 2 % et 18 %) continuait à vivre dans d'anciennes maisons en Toub (en terre). Pendant la période du terrorisme, 100 % de la population de Sidi Sémiane et 96 % de celle de Menaceur vivaient dans des habitats précaires en ville. Il s'agissait d'une population qui avait déserté les villages pendant la période du terrorisme. 4 % de la population de Menaceur ayant vécu dans des appartements en ville sont des ménages qui ont été logés provisoirement chez un parent. Après le terrorisme, 83 % de la population à Sidi Sémiane et 96 % à Menaceur révèlent avoir bénéficié du programme d'habitat rural. « *Nous n'avons bénéficié de rien de la part de l'Etat, à part l'habitat...* » nous dit un enquêté.

1 % de la population de Sidi Sémiane habite un logement social en ville à Sidi Ghiles et 19 % de la population de Menaceur a bénéficié d'un logement social dans le but de lutter contre l'habitat précaire

dans le chef-lieu de Menaceur. Pour cette tranche de la population, le retour en montagne n'est plus envisageable, et cela est d'autant plus évident pour leurs enfants qui n'ont plus aucun lien avec la montagne. Respectivement 10 et 16 % de la population enquêtée révèle vivre toujours dans d'anciennes maisons en Toub en attendant la régularisation de leur assiette foncière, car l'une des conditions pour bénéficier de l'habitat rural est la possession d'une carte de propriété foncière au nom du bénéficiaire.



**Figure 34 : Photographie d'un habitat rural ancien (en Terre) transformé en étable pour le bétail.**



**Figure 35 : Photographie d'habitat rural en construction conçu dans le cadre du programme d'Etat.**

### 3.5.2 Statut d'occupation du logement

Le statut d'occupation de l'habitat chez notre échantillon de population non pauvre a lui aussi bien évolué durant cette période (Figure 31).

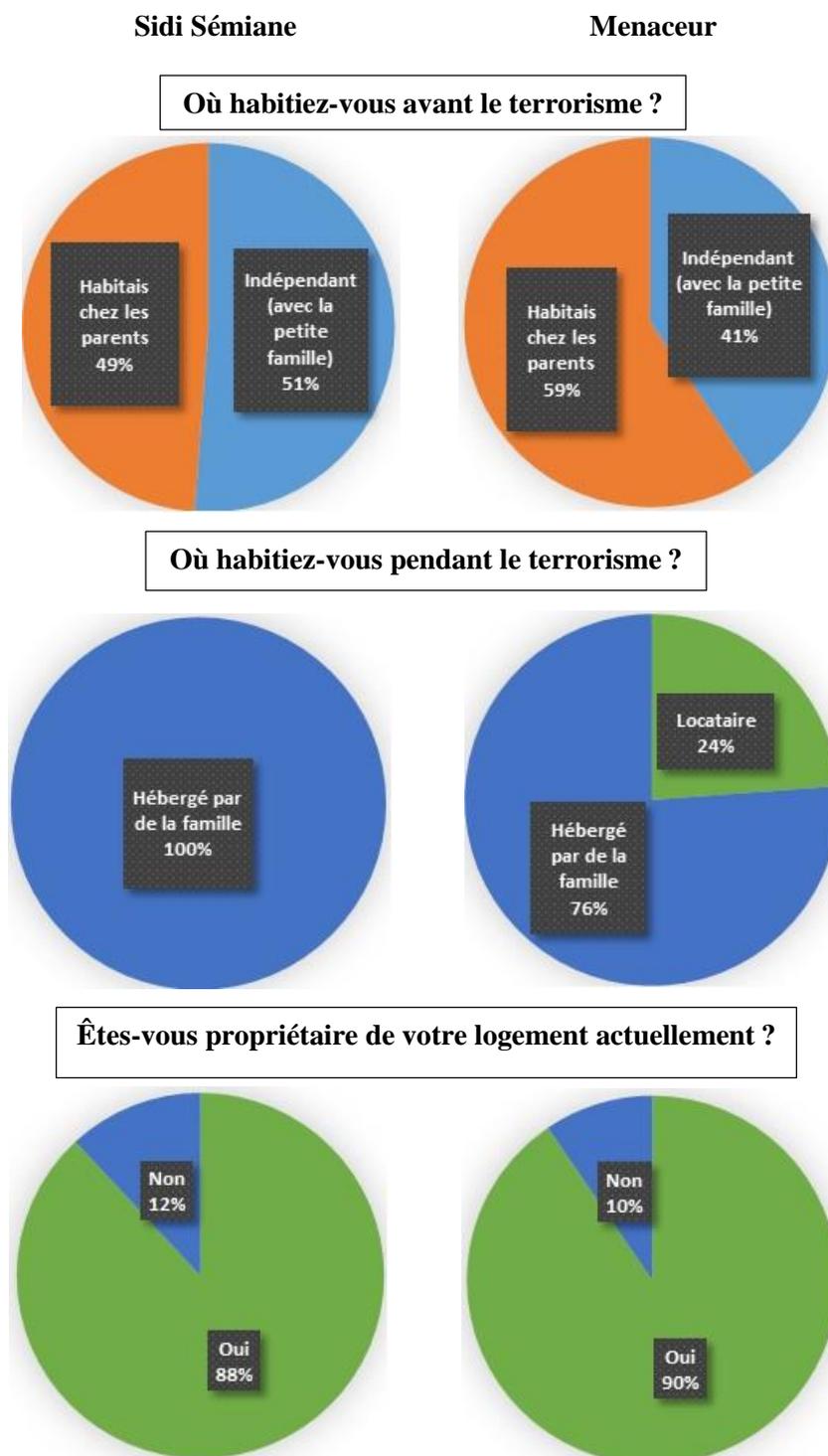


Figure 36 : Évolution du statut d'occupation de l'habitat de la population non pauvre pendant la période du terrorisme

Parmi nos enquêtés, 49 % à Sidi Sémiane et 59 % à Menaceur révèlent avoir habité chez leurs parents avant le terrorisme, tandis que 88 % et 90 % d'entre eux se disent propriétaires de leur logement après le terrorisme. Pendant la période du terrorisme, 100 % de la population à Sidi Sémiane était hébergée chez un parent en ville, suite à l'urgence de l'exode dû aux massacres dans les douars. 76 % de la population enquêtée à Menaceur a été hébergée par un membre de la famille, 24 % était locataire chez un tiers.

A, chef de ménage : homme de 70 ans, installé en ville.

9 enfants

*« J'ai quitté mon village pour sauver ma vie et celle de ma famille, après que trois personnes ont été tuées dans mon village. Je me suis installé chez mon frère pendant deux ans. Je n'ai plus jamais travaillé comme agriculteur en ville, je cumulais des petits boulots pour faire vivre ma famille. L'avantage que m'a apporté la ville, c'est l'éducation de ces derniers.*

*Je suis pris en charge par mes enfants, je suis guérisseur, un don de Dieu, et les gens me donnent ce qu'ils veulent. Je ne peux plus faire de l'agriculture, car je suis vieux et je n'ai plus la santé, et même si je voulais retourner dans mon douar, il n'y a plus personne, tout le monde est parti. »*

Les mêmes sources révèlent avoir habité dans des bidonvilles, sur des terres illicites pendant cette période, et 20 % d'entre eux chez un membre de la famille qui résidait déjà en ville avant de construire un habitat précaire en attendant de bénéficier d'un logement social ou d'une parcelle de terre pour construire un logement. D'autres disent être retournés dans leur douar après que l'Etat a armé les ruraux, dans sa stratégie de lutte contre le terrorisme et de protection du territoire. Les populations restées en ville déclarent avoir perdu leur vocation d'agriculteur et vivent de petites activités économiques dans la maçonnerie, le gardiennage, ou dans les vergers.

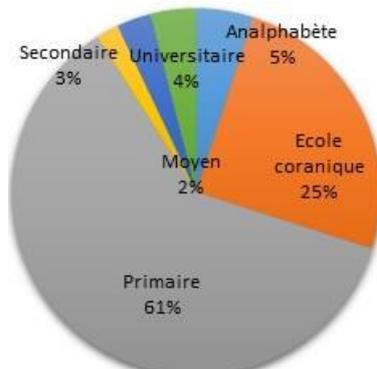
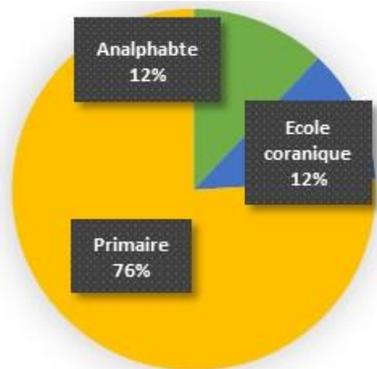
### 3.5.3 L'éducation

Nous avons essayé de connaître le lien entre le terrorisme et l'échec scolaire des enfants de la population enquêtée (Figure 32). 12 % seulement des chefs de ménage à Sidi Sémiane et 13 % à Menaceur déclarent que leurs enfants ont été déscolarisés à cette période. Il s'agit des personnes qui sont restées dans leur douar pendant le terrorisme ou qui sont parties seulement une petite période en ville (trois mois maximum), le temps que l'État mette en place une loi d'armement des populations rurales pour protéger le territoire. Pour les autres, leurs enfants n'ont pas abandonné l'école à cette période, grâce à l'exode qui leur a permis de continuer leur scolarité en ville.

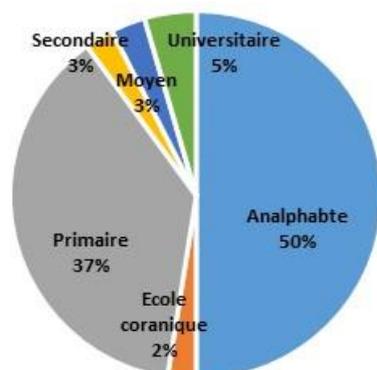
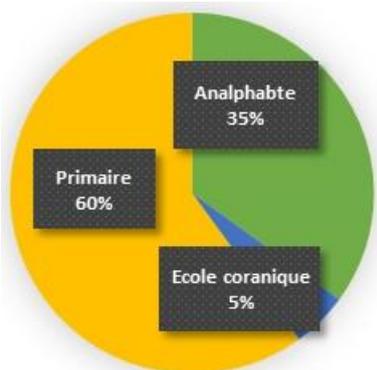
**Sidi Sémiane**

**Menaceur**

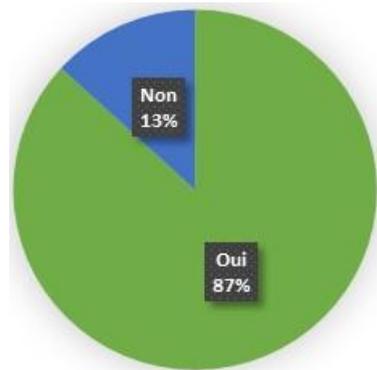
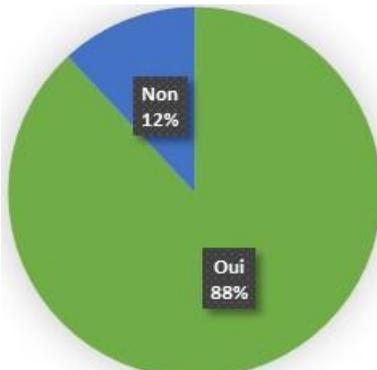
**Niveau d'éducation des garçons (qui ne sont plus scolarisés) avant le terrorisme**



**Niveau d'éducation des filles (qui ne sont plus scolarisées) avant le terrorisme**



**Les enfants, partaient-ils à l'école pendant le terrorisme ?**



**Figure 37 : L'éducation des enfants et le terrorisme**

Selon les personnes enquêtées dans les deux communes, 29 % de la population de Sidi Sémiane indique que ses enfants travaillent grâce à leur niveau d'étude alors que ce taux est de 43 % à Menaceur. Ce qu'il faut également retenir de cette enquête, c'est que les enfants de cette génération, témoins du terrorisme, s'engagent beaucoup dans l'armée (Figure 33). C'est notamment le cas à Menaceur : environ

30 % des enquêtés non pauvres questionnés ont révélé que leurs enfants travaillent dans l'armée. Dans cette commune, nous avons constaté un climat de confiance entre la population et l'armée installée dans la région. L'armée demeure après notre investigation une des seules opportunités de travail dans la zone, compte tenu des opportunités qu'elle offre en matière de reconnaissance sociale, de salaire et de droit au logement de fonction.

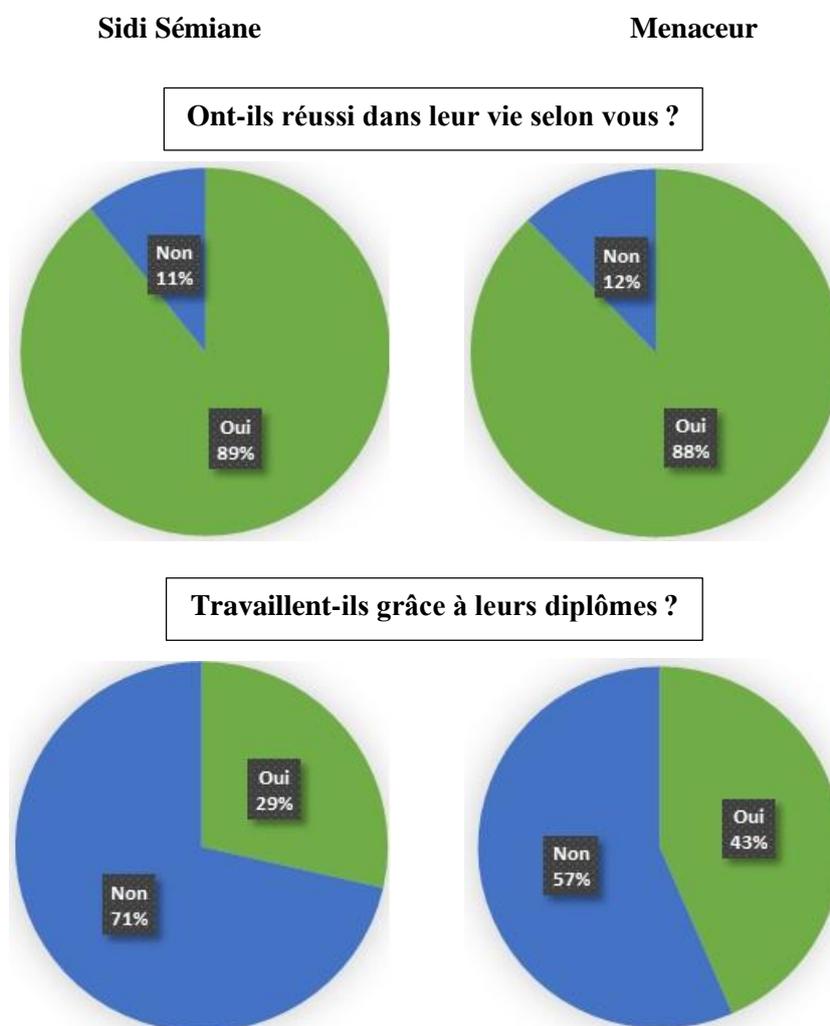
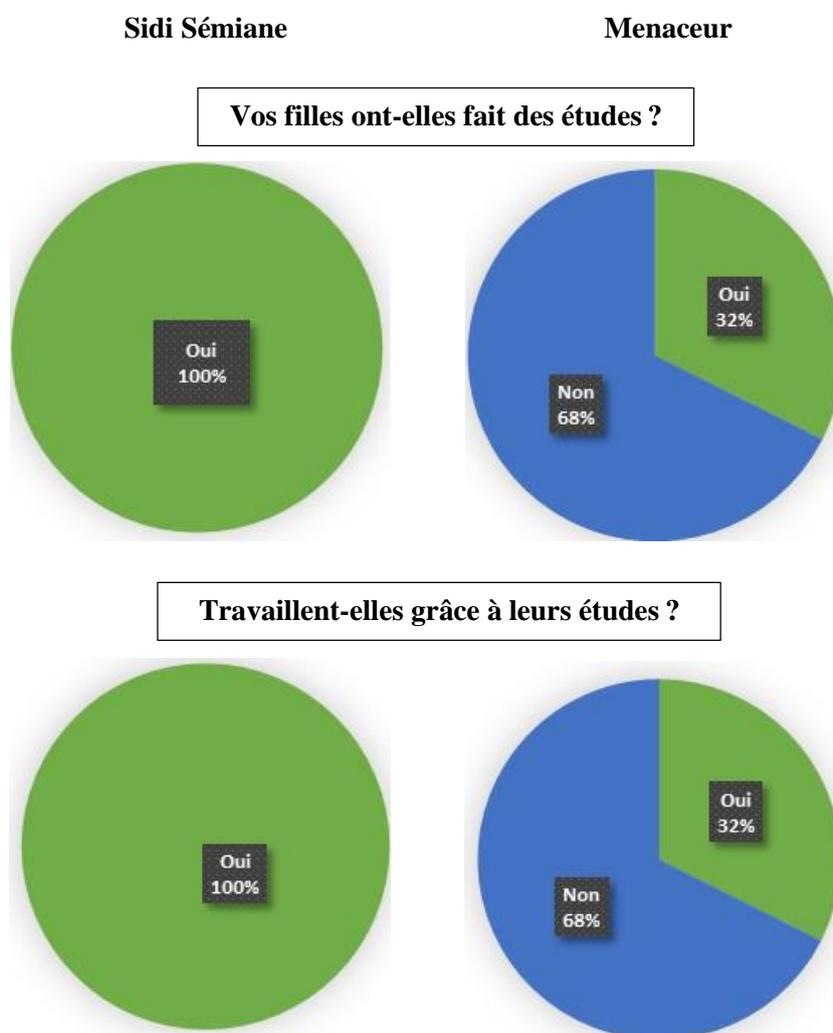


Figure 38 : L'éducation, facteur de réussite ou pas des enfants ?

En ce qui concerne l'éducation des filles de Sidi Sémiane (Figure 34), il s'agit ici de personnes interrogées qui se sont installées en ville (dont les chefs de ménage et les garçons reviennent travailler sur leurs terres aujourd'hui). Toutes les filles ont pu continuer leurs études jusqu'au niveau moyen (niveau collège en France) et suivre une formation professionnelle (couture, coiffure...). Elles ont ainsi obtenu une place dans le monde du travail en ville. D'autres ont fait le choix d'élever leurs enfants et de devenir des femmes au foyer. La même population déclare ne pas avoir empêché leurs filles de travailler

si elles le souhaitent, et qu'elle trouvait cela tout à fait normal étant donné qu'elles ont fait des études, tout en soulignant que le discours tenu aurait été bien différent si elles étaient restées dans leur douar. L'un des enquêtés du douar de Mazer à Sidi Sémiane déclare : « *Mes filles ont pu faire des études en ville et l'une d'elles est devenue enseignante, alors qu'elles étaient destinées à être enlevées par les terroristes en montagne pendant la décennie noire...* »



**Figure 39 : L'éducation et l'emploi chez les filles des enquêtés non pauvres**

La quasi-totalité de la population enquêtée installée en ville révèle que les enfants n'auraient pas pu continuer leurs études s'ils étaient restés en montagne et que la ville leur a offert la chance de s'instruire, surtout pour les filles.

Chef de ménage : 71 ans, retraité du gardiennage

6 enfants : 3 filles, 3 garçons dont un engagé dans la marine militaire.

*« J'ai quitté mon village pendant le terrorisme, la ville m'a servi à être en sécurité et à éduquer mes enfants, surtout les filles. Pour vivre, je faisais des allers et retours pour faire vivre ma famille de l'agriculture en montagne, jusqu'à ce que je trouve un travail stable en ville.*

*Aujourd'hui, ce sont mes enfants qui font de l'agriculture d'une manière permanente. »*



**Figure 40 : Photographies d'écoliers rentrant à pieds de l'école en direction de leurs douars**

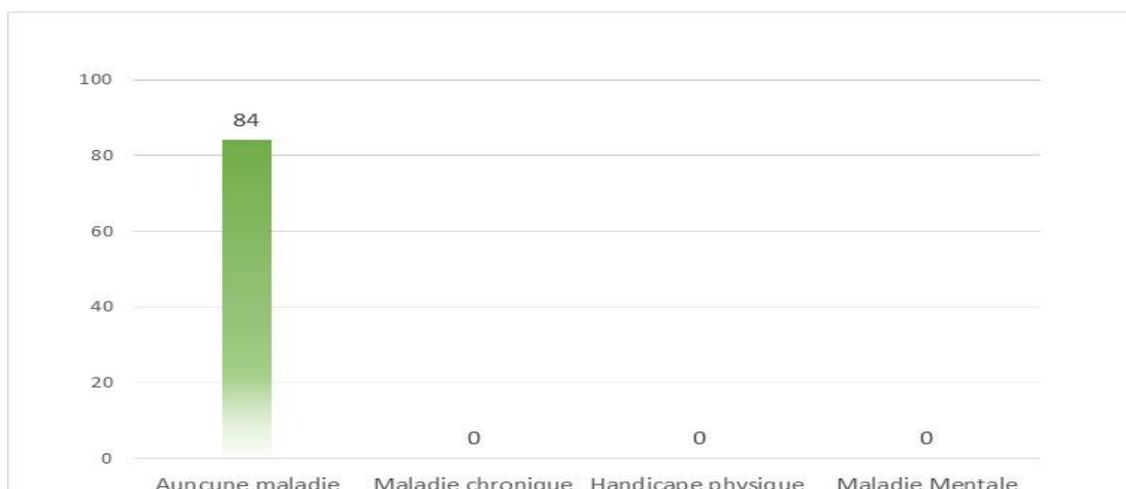
### **3.5.4 L'état de santé**

L'état de santé de la population enquêtée a particulièrement été impacté par le terrorisme (Figure 35). Parmi les personnes interrogées, celles de Sidi Sémiane se révèlent particulièrement

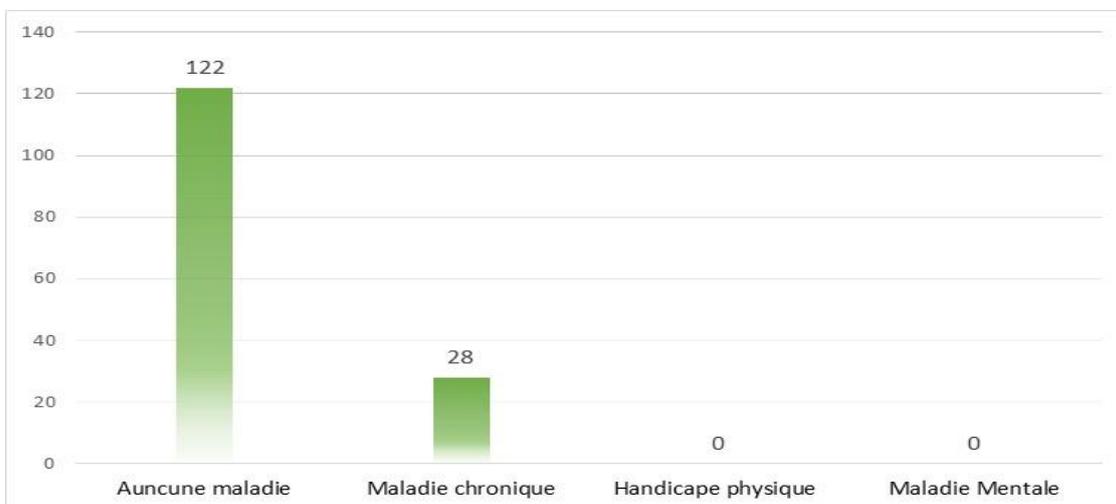
traumatisées par la période du terrorisme, notamment pour leur méfiance envers les étrangers, « *même si personnellement je ne les ai jamais croisés, je vivais dans la peur permanente* » révèle un enquêté. Certains témoignages ont dû être interrompus, car ils ravivaient des souvenirs assez douloureux.

**Quel était votre état de santé avant le terrorisme ?**

**Sidi Sémiane**



**Menaceur**

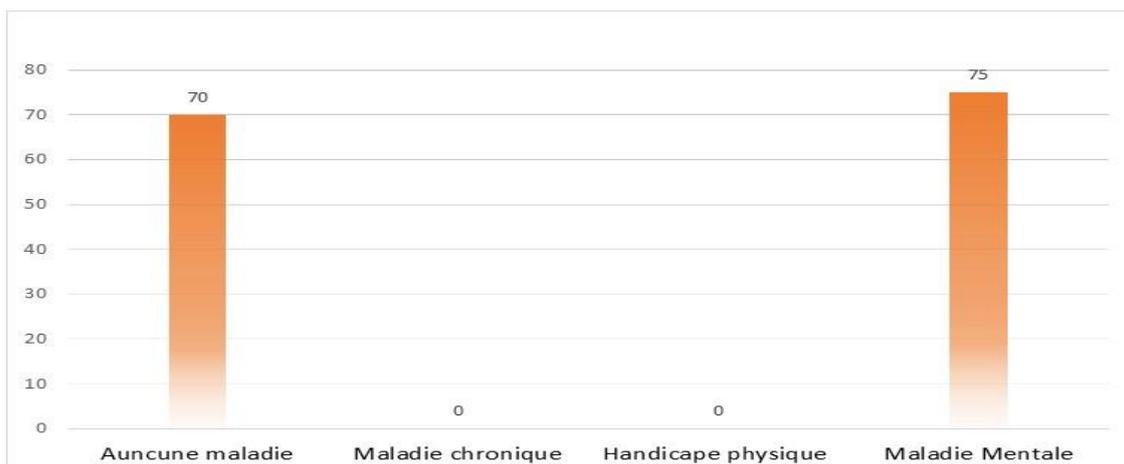


**Quel était votre état de santé pendant le terrorisme ?**

**Sidi Sémiane**

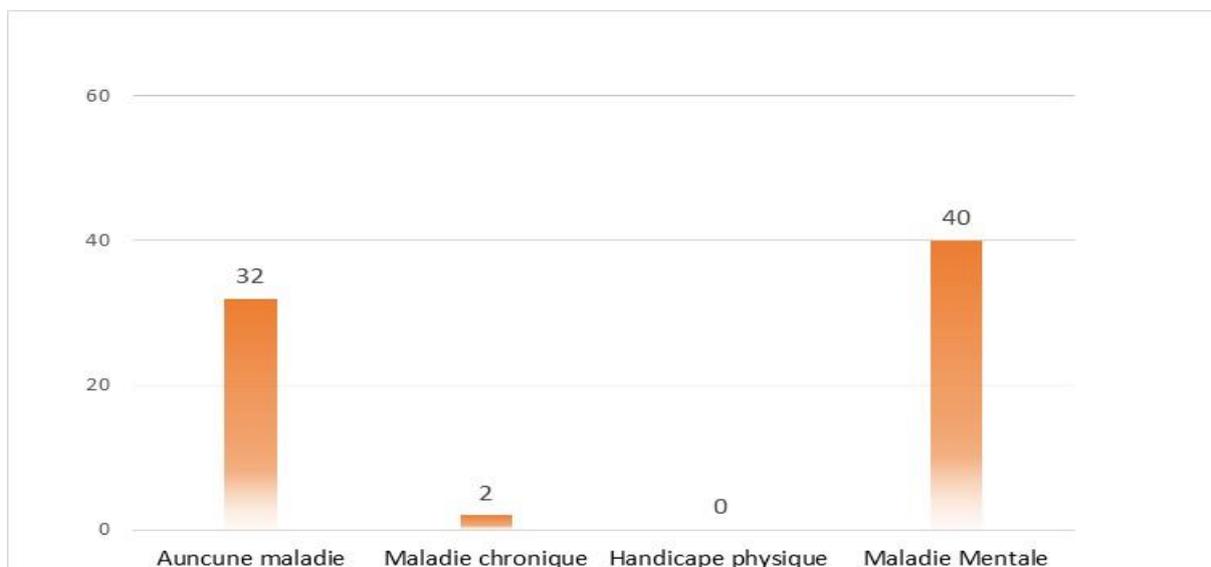


**Menaceur**

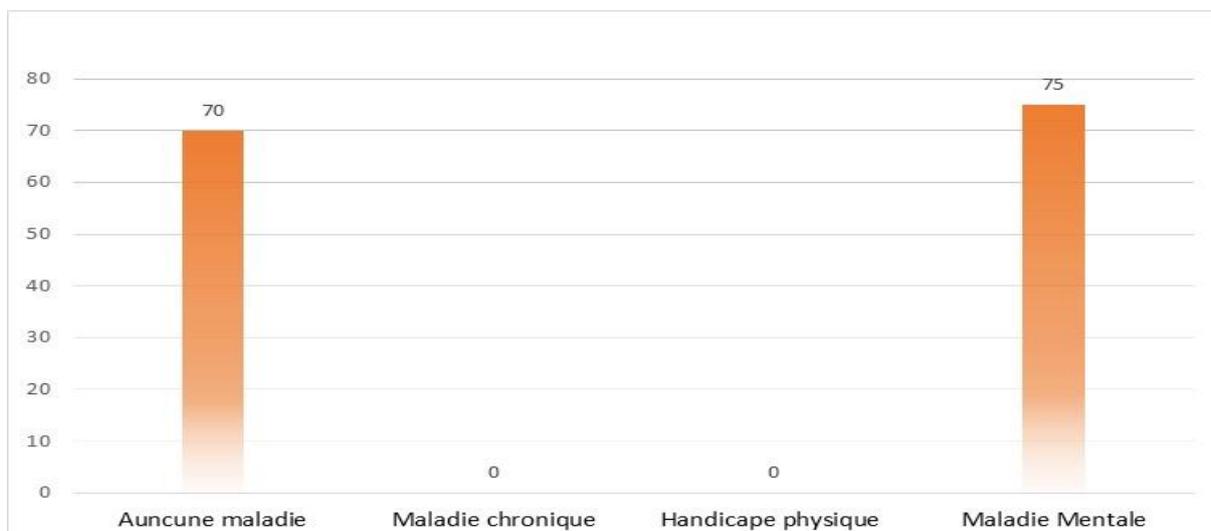


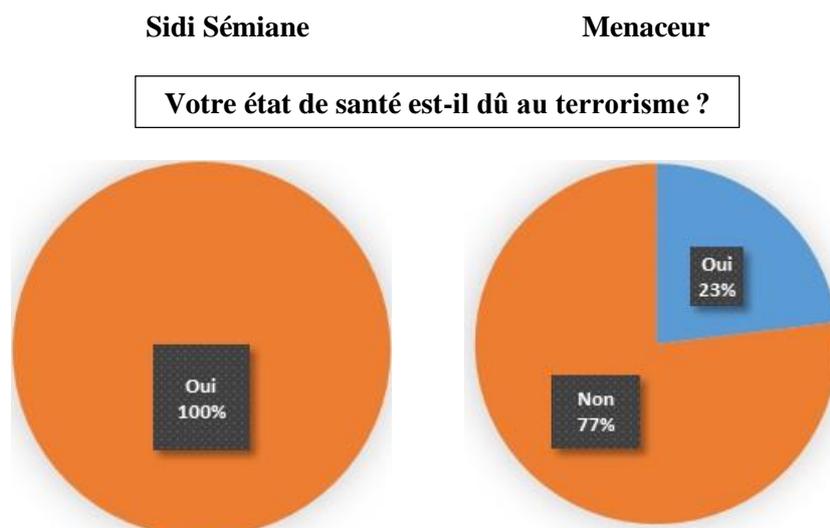
**Quel est votre état de santé actuellement ?**

**Sidi Sémiane**



**Menaceur**



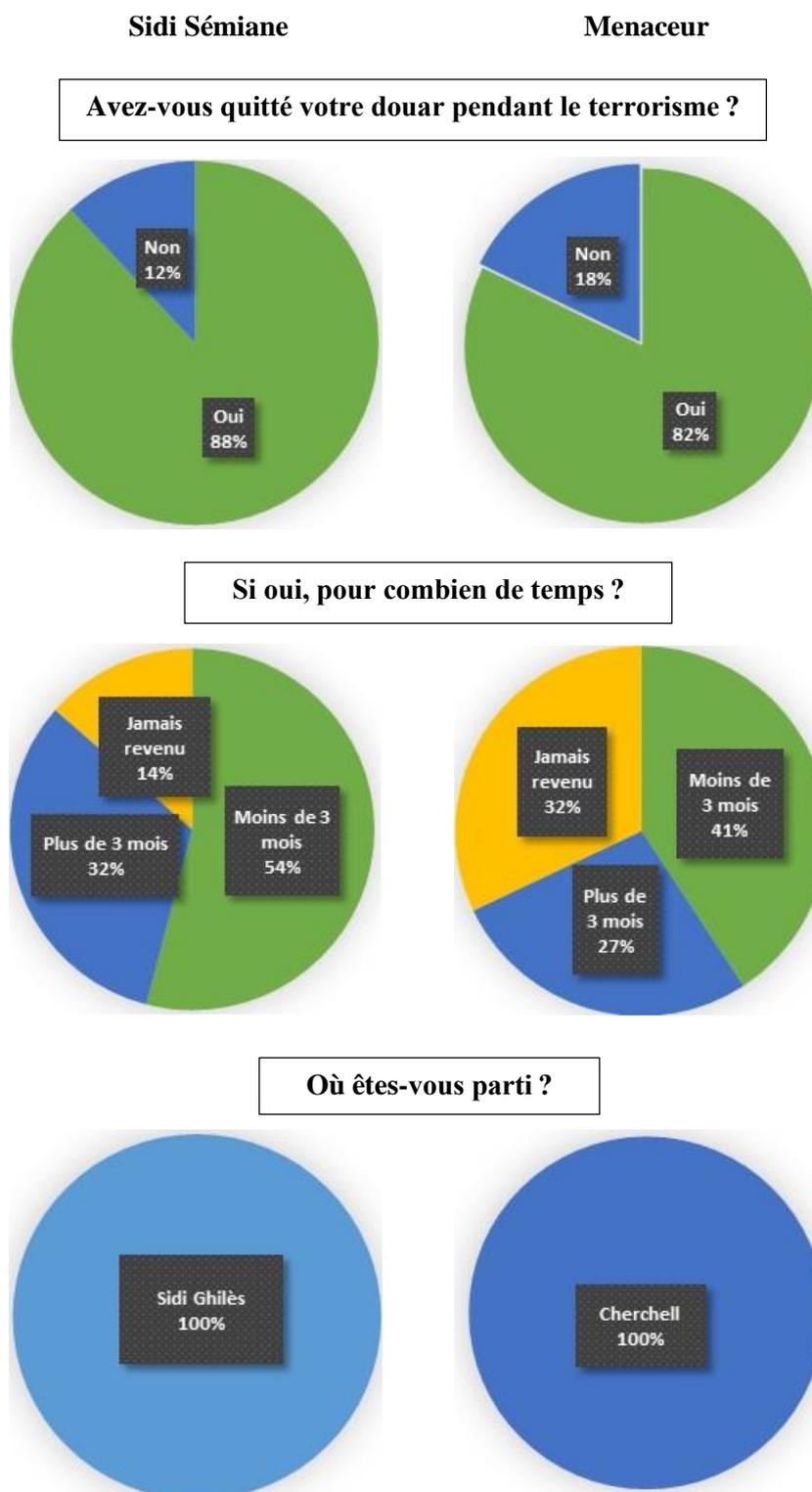


**Figure 41 : État de santé de la population non pauvre enquêtée**

Parmi les séquelles, des maladies psychiques sont survenues. Il s'agit le plus souvent de dépressions plus ou moins sévères qui n'ont pas été prises en charge médicalement, après un grave traumatisme lié à une tuerie et/ou à la perte d'un être cher, et à tous les modes de terreur auxquels a fait appel le terrorisme pour atteindre ses fins. 40 % de la population de Sidi Sémiane révèle avoir été impactée psychiquement dans cette période, contre 6 % de cas de dépression à Menaceur. La totalité des enquêtés de Sidi Sémiane justifie ces faits par le terrorisme contre 77 % à Menaceur. « *J'ai vécu en 2002 une grande crise suite au traumatisme du terrorisme, je ne pouvais pas travailler suite à une dépression, je ne faisais plus confiance à personne* » a révélé un enquêté de Sidi Sémiane.

### **3.6 L'exode rural vers les villes (Sidi Ghiles et Cherchell) : un luxe pour le pauvre...**

L'exode rural dans notre zone d'étude a pris une grande ampleur à cette époque (Figure 36). Parmi les personnes interrogées, respectivement 88 % contre 82 % d'entre eux ont déserté les douars à Sidi Sémiane et Menaceur. Les 12 % et 18 % restants n'ont pas quitté leur douar. Il s'agit en fait d'une population dont les conditions de vie sont restées stables avant, pendant et après terrorisme, et qui n'a jamais perdu sa vocation agricole. Cette population ne voyait pas d'intérêt à quitter sa terre après avoir été armée en 1997 par la gendarmerie nationale.



**Figure 42 : L'exode chez la population non pauvre enquêtée**

La plupart des personnes enquêtées révèlent avoir survécu en ville grâce à leurs économies et à la vente du bétail. Ce séjour en ville a cependant été de courte durée : 54 % et 41 % à Sidi Sémiane et Menaceur révèlent être restés moins de trois mois, parce que la vie en ville ne leur convenait pas et que leur armement par la gendarmerie nationale était une aubaine pour rejoindre leurs terres : « *le retour de*

*la sécurité et le soutien de l'État notamment en matière d'arboriculture (olivier) m'ont permis de retourner sur ma terre... »* révèle un des enquêtés de Sidi Sémiane. D'autres ont indiqué que leurs économies se sont épuisées et qu'ils n'avaient plus les moyens de rester en ville avec des perspectives d'emploi très réduites. Seuls 14 % et 32 % des enquêtés révèlent qu'ils ne reviendront plus vivre en montagne et qu'ils reviendront uniquement pour travailler leurs terres (Figure 36).

En ce qui concerne la catégorie qui est restée plus de trois mois en ville, des allers et retours matin et soir ont été effectués sur leurs terres pour y travailler, jusqu'à ce qu'ils bénéficient à leur tour d'un armement par la gendarmerie nationale. En général, dans tous les douars désertés, l'exode a été déclenché juste après une tuerie en masse ou un massacre : *« Je suis revenu sur la terre définitivement lorsque le bataillon armé s'y est installé, j'ai repris ainsi mon travail d'agriculteur »* raconte un enquêté à Sidi Sémiane.

La vie en ville n'a pas été des plus agréables pour toutes les personnes enquêtées. Elles se sont, d'après leurs dires, senties comme étrangères dans leur propre pays : *« ... nous étions étrangers dans notre propre pays, le seul point positif c'est nous étions avec tout le monde et nous nous sentions plus en sécurité que dans la montagne... »* a révélé un enquêté de Sidi Sémiane. Le travail de Nora Semmoud (2014) souligne ce sentiment de marginalisation ressenti par les populations pendant la période du terrorisme dans son travail sur la localité de Ch'rarba dans la commune des Eucalyptus située à 20 km au sud-ouest d'Alger : *« Si le caractère populaire reste dominant, le « vivre ensemble » a sans doute été mis à mal par la guerre civile. Par exemple, les ménages qui ont fui momentanément Ch'rarba n'ont pas pu reconstituer, à leur retour, leurs sociabilités et se retrouvent amputés d'un système de solidarité qu'ils avaient connu antérieurement. »*

Trois douars ont été entièrement abandonnés par la population à Menaceur : l'Oued Rouman, le douar Hadjadj et le douar Nachef. Ces derniers se sont transformés en douars fantômes, certains de ses habitants y retournent juste pour pratiquer l'agriculture pendant la journée. *« On revient pour travailler la terre, mais jamais définitivement, il n'y a rien ici, plus personne n'y vit... »* nous dit un enquêté. D'autres douars ont été partiellement, voire faiblement, réintégrés (douar Abdallah, douar Zouatnia, douars Djebbara et Bouharb).



**Figure 43 : Photographie représentant la densité des maquis et vastité du territoire d'étude.**

Un programme d'éradication de l'habitat précaire dans la commune a été mis en place par le gouvernement avec 2 242 logements ruraux (source : services techniques de l'APC de Menaceur, Sémiane).

Le mouvement d'exode est différent entre les populations pauvres et non pauvres. Selon les données recueillies pendant le *focus group* avec les femmes d'Ifer (commune de Menaceur), l'exode vers les villes a davantage concerné les riches qui avaient les moyens de survivre en ville. Dans tous les cas de figure, le pauvre a plus souffert pendant cette période. « *Tous nos biens ont été vendus pendant cette période pour faire face à la vie en ville (café maure, cheptel, magasin d'épicerie...) pour faire face à la cherté de la vie en ville* » révèle un enquêté.

Les résultats de Semmoud (2014) convergent avec nos résultats de terrain : « *Les violences meurtrières ont conduit de nombreux ménages à fuir Ch'rarba pour se réfugier dans des quartiers plus sûrs, chez la famille ou en achetant dans l'urgence un autre logement après avoir bradé sa maison. Les mobilités forcées des ménages face au terrorisme sont à l'origine d'un mouvement inverse d'installation*

*de nouvelles populations dont les moyens financiers sont plus importants que ceux des anciens résidents. Après avoir acheté les maisons, elles ont attendu la fin de la guerre civile (début des années 2000) pour s'installer et engager les transformations. »*

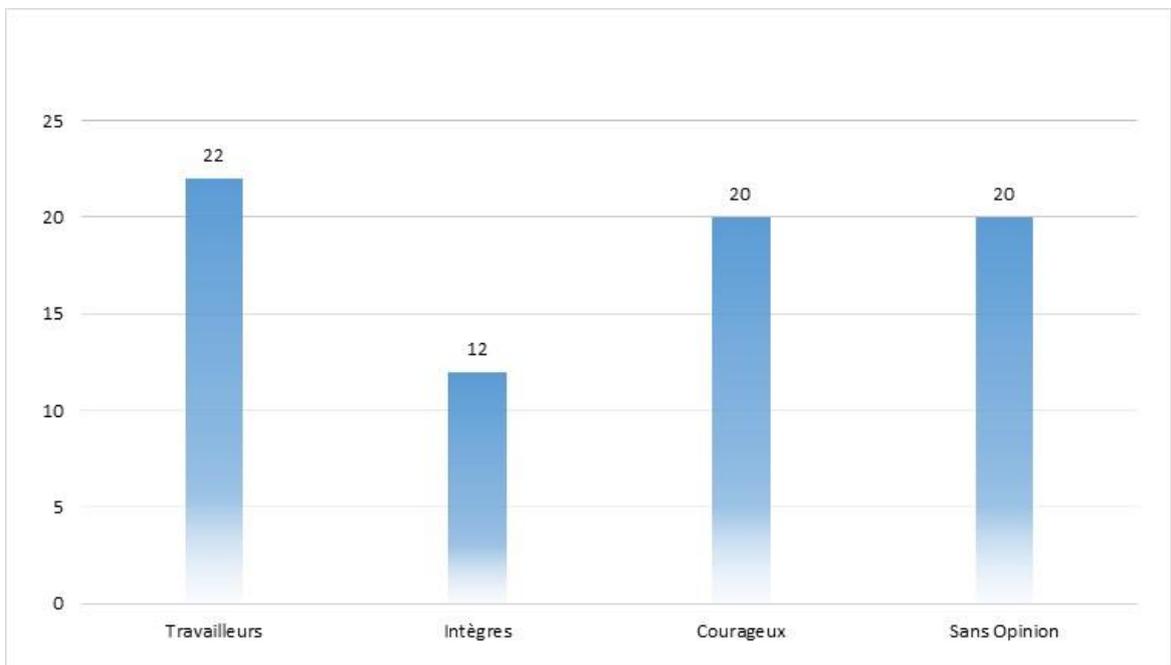
### **3.7 La population de Sidi Sémiane vue par celle de Menaceur et inversement**

Dans cette section, nous avons tenté de vérifier certains fonctionnements intrinsèques des populations des deux communes tels que le courage, la maîtrise de l'environnement, la dignité, etc. évoqués par Nussbaum dans sa vision sur les « capacités ». Les réponses recueillies portent sur ce que pense une population d'une commune par rapport à l'autre, et non pas sur ce que pense une population sur elle-même (Figure 37).

Les entretiens réalisés dans le cadre de l'enquête avec les populations de la zone d'étude nous ont fait prendre conscience de certaines caractéristiques de la population enquêtée. Certaines remarques méritent d'être relevées. La population de Sidi Sémiane nous a donné l'impression qu'elle souffrait d'un grand manque de confiance à l'égard des personnes étrangères. Cela s'est ressenti par la difficulté rencontrée pour la mettre en confiance vis-à-vis de l'objectif de notre étude, surtout lorsqu'il s'agissait d'un sujet aussi délicat que le terrorisme qui avait frappé leur zone. Nous n'avons par contre pas eu de mal à nous entretenir avec la population de Menaceur, qui était beaucoup plus « à l'aise » dans ses réponses.

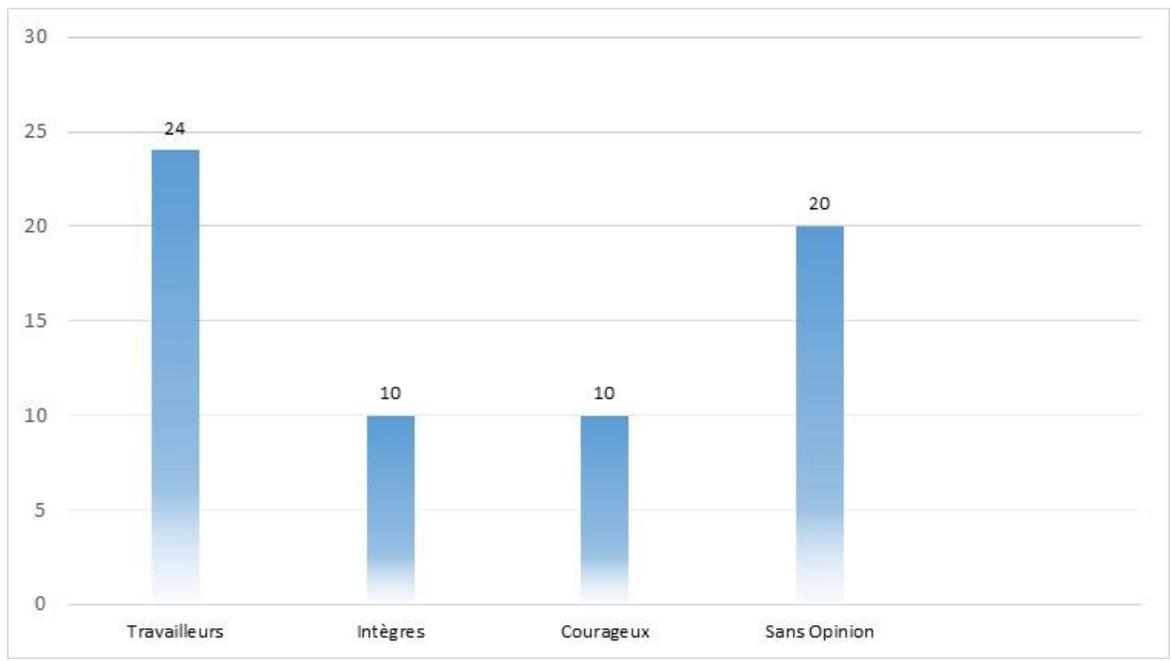
### Sidi Sémiane

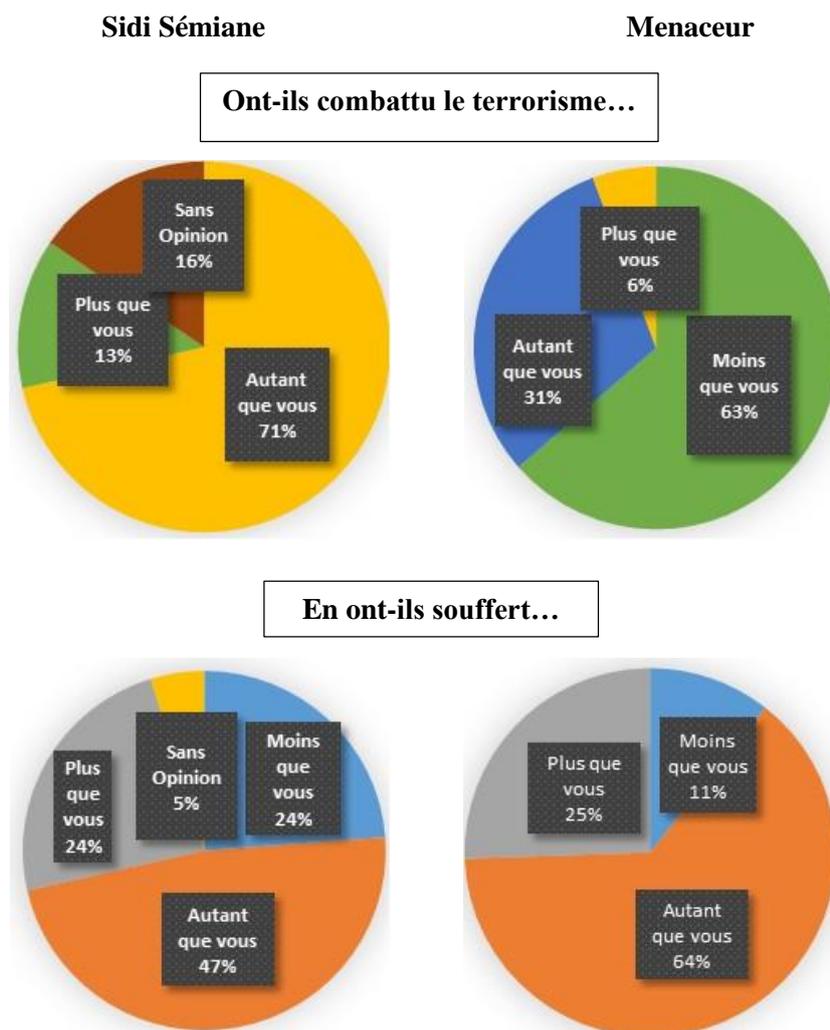
**Que pensez-vous de la population de Menaceur ?**



### Menaceur

**Que pensez-vous de la population de Sidi Sémiane ?**





**Figure 44 : La perception de la population d'une commune par rapport à l'autre**

Afin d'apporter plus d'objectivité à notre enquête de terrain, nous avons saisi l'occasion de poser directement la question sur ce que pensait une population par rapport à l'autre.

Les graphiques ci-dessus (Figure 37) révèlent que la population de Sidi Sémiane reconnaît ce trait de caractère commun des habitants de la commune voisine de Menaceur : 20 % des enquêtés ont répondu que la population de Menaceur était courageuse, et 22 % d'entre elles pense qu'ils sont travailleurs, 12 % qu'ils sont intègres. Certains témoignages de la population de Sidi Sémiane soulignent que les habitants de Menaceur ont l'avantage de vivre sur des terres fertiles qui leur permettent de faire de l'agriculture davantage qu'à Sidi Sémiane. D'autres pensent que leur dynamisme et leur caractère patriotique et courageux est ainsi depuis toujours... « *Menaceur est certes une région connue par son patriotisme depuis toujours, mais nous faisons partie de cette commune depuis toujours, Sémiane est cataloguée en zone rouge alors que nous avons combattu le terrorisme tout autant qu'eux...* » affirme un questionné de Sidi Sémiane.

Dans cette commune, 20 % des enquêtés n'ont pas donné de réponse, ou bien se sont abstenus de donner leur opinion.

La population de Menaceur, de son côté, pense que la population de Sidi Sémiane est travailleuse à hauteur de 24 %. Elle ajoute que les conditions de vie à Sidi Sémiane ont toujours été difficiles à cause des conditions naturelles de la région et de l'enclavement, mais que la décennie noire a encore empiré les choses chez eux. Ceux qui les voient intègres et courageux sont à hauteur de 10 %. 20 % se sont abstenus de donner leur opinion, le plus souvent « selon nous » pour ne pas discréditer leurs voisins.

Lorsqu'il s'agit de la lutte contre le terrorisme, les enquêtés de Sidi Sémiane pensent à 71 % que leurs voisins ont combattu le terrorisme autant qu'eux. À l'inverse, 63 % des personnes rencontrées à Menaceur pensent que leurs voisins ont combattu le terrorisme moins qu'eux. « *Nous avons gagné la confiance des militaires et nous formons une équipe avec eux* », révèle un enquêté de Menaceur.

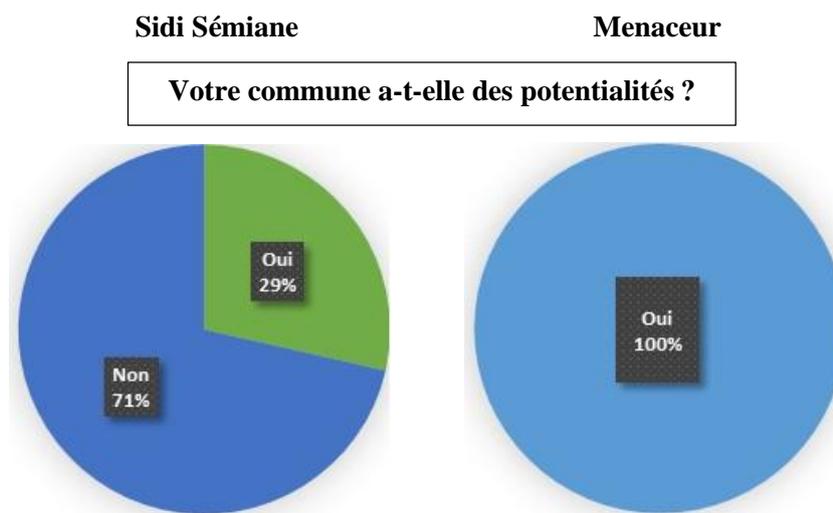
Notre population de Sidi Sémiane avance que la lutte contre le terrorisme a été la même dans les deux communes, sauf que leurs voisins de Menaceur ont eu plus d'éloges. 13 % de cette population pense que les habitants de Menaceur ont combattu le terrorisme plus qu'eux, du fait que l'armement s'est fait plus rapidement dans leur commune (Figure 37). Selon les forestiers, près de 80 % des ménages de la commune de Menaceur étaient en effet armés. De plus, les enquêtés de Sidi Sémiane disent vivre une sorte de marginalisation par l'État à cause du terrorisme, Marceau (nom de Menaceur pendant la colonisation) étant plus appréciée que Sidi Sémiane. Selon la même source, ils sont considérés comme une zone rouge alors qu'ils pensent avoir combattu le terrorisme au même titre que Menaceur...

À Menaceur, 64 % de la population pense que Sidi Sémiane a souffert du terrorisme autant qu'eux, tandis que 25 % estiment que leurs voisins ont plus été touchés par le terrorisme qu'eux.

À la lueur de ces résultats, nous pouvons constater que le terrorisme n'a pas frappé de façon différenciée les deux communes étudiées : les deux populations ont été privées de leurs moyens d'existence. La différence communale en matière de pauvreté a consisté dans la manière avec laquelle cette population a affronté le terrorisme, en collaboration avec les militaires et la gendarmerie de la région de Menaceur notamment.

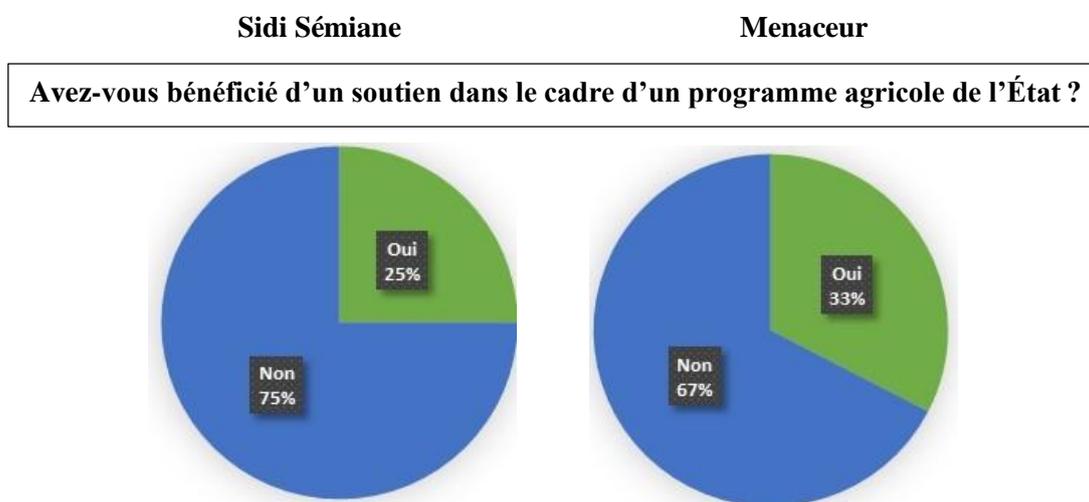
#### **4 Les causes locales de pauvreté : entre politiques et conditions naturelles**

Les deux populations ont été interrogées sur leur vision de leur propre territoire (Figure 38) : 71 % de la population de Menaceur pense que sa commune a des potentialités naturelles, notamment la fertilité de la terre. « *Notre commune a beaucoup de potentialité, celui qui travaille peut bien gagner sa vie, les gens sont habitués au soutien de l'État* », a révélé un agriculteur de Menaceur. Du côté de Sidi Sémiane, 29 % de la population pense que les conditions ne sont pas favorables notamment au travail de la terre. Ils évoquent le problème d'eau, de pente et d'enclavement des terres agricoles. Le problème d'eau à Sidi Sémiane est, selon les agriculteurs de Menaceur, ce qui explique leur manque de travail de la terre.



**Figure 45 : La vision des populations sur leurs communes**

La différence entre Sidi Sémiane et Menaceur est la qualité de la terre, qui s'avère plus fertile à Menaceur et plus rocheuse à Sidi Sémiane. « *Notre commune n'a pas beaucoup d'atouts depuis toujours, mais le terrorisme a empiré les choses* », avance un enquêté en parlant de Sidi Sémiane. « *La guerre avec la France a impacté la région et le terrorisme lui a donné le coup de grâce* », souligne un vieil enquêté. La totalité des personnes rencontrées à Menaceur pense que la commune présente des avantages naturels favorables à l'agriculture.



**Figure 46 : La répartition de la population bénéficiaire d'un programme agricole de l'État**

25 % de la population interrogée à Sidi Sémiane révèle avoir bénéficié d'un soutien dans le cadre de programme de développement rural ou agricole, contre 33 % de la population interrogée de Menaceur. « *Nous avons tout perdu pendant le terrorisme et nous nous sommes relevés grâce à notre*

volonté et au soutien de l'État, pour ma part, j'ai bénéficié d'un prêt Ansej<sup>71</sup>, et de l'arboriculture », révèle un enquêté.



**Figure 47 : Serres et arboriculture acquis dans le cadre des programmes de l'Etat.**

---

<sup>71</sup>ANSEF : agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

### Résultats de la deuxième comparaison

Cette deuxième analyse nous a permis de comprendre, grâce à la comparaison d'un groupe de population non pauvre dans les deux communes, les causes et les mécanismes de la pauvreté de cette zone d'étude. Le facteur historique qu'est le terrorisme a eu des effets sur les conditions de vie des populations en général et a surtout touché la mutation de leur activité économique à vocation agricole, l'éducation de leurs enfants et leur état de santé en général. Les problèmes conjoncturels liés à l'agriculture notamment et aux politiques ont fait que ces populations se trouvent incapables, sinon avec une grande difficulté, de travailler la terre considérée comme principale activité économique de la zone. « *Nous avons des problèmes liés à l'agriculture, tels que les intrants (cherté de l'engrais, inefficacité des pesticides), je me sens vulnérable, pouvant à tout moment sombrer dans la pauvreté* » souligne un agriculteur de Menaceur.

Les opportunités d'emploi étant réduites, l'engouement des jeunes pour l'engagement dans l'armée reste la seule opportunité pour vivre décemment.

L'impact du terrorisme sur les populations est évident : on assiste à un exode rural massif vers les villes parfois irréversibles, avec un retour partiel des plus jeunes installés en ville pour l'agriculture, et une perte de moyens d'existence. Il y a eu une rupture totale de la cohésion sociale, qui s'est traduite par une défiance au sein de la société envers l'État et envers elle-même. Ceci est particulièrement visible pour Sidi Sémiane, qui s'est sentie exclue, voire abandonnée.

Menaceur à l'inverse, a tissé des liens solides avec les militaires qui maîtrisent la zone, le caractère combatif historique des habitants de Menaceur est mis en relief par notre étude. Cette relation particulière avec l'armée de la zone ne fait-elle pas de Menaceur une commune plus avantagée que Sidi Sémiane ? Cela pourrait faire l'objet d'une autre étude de recherche...

## 5 Les différentes perceptions de la pauvreté dans la zone d'étude

### 5.1 La perception politique de la pauvreté

Selon le ministère de la Solidarité, l'Algérie a consenti beaucoup d'efforts dans son programme de lutte contre la pauvreté par le biais de ses réformes économiques et sociales<sup>72</sup>. Selon Paugam et Selz (2005), les représentations sociales de la pauvreté trouvent leurs explications dans un effet lié à la spécificité nationale, appelé aussi « effet de pays » ou « effet structurel », mais aussi par un effet relatif à la variation du marché de l'emploi ou l'effet de conjoncture, sans ignorer les effets liés au sexe, à l'âge et à la classe. Ce que Paugam et Selz (2005) appelle l'effet de pays n'est autre que ce qu'appelait Durkheim « *l'assiette mentale de la société* ».

Selon les résultats de notre recherche et à partir des listes des populations pauvres préétablies par les bureaux des activités sociales des mairies des deux communes, les ménages les plus pauvres sont au nombre de 40 à Sidi Sémiane, et de 133 ménages à Menaceur. Les résultats cités plus haut ont démontré que l'approche adoptée par les autorités locales dans l'identification de ces ménages est typiquement monétaire, car aux yeux du Président de l'Assemblée Populaire Communale de Sidi Sémiane et du Secrétaire Général de la commune de Menaceur, est pauvre celui qui n'a pas de revenus. En effet, le recours au ciblage dans les politiques de lutte contre la pauvreté n'est pas chose simple, car il repose sur un dispositif compliqué qui doit prendre en compte une panoplie de critères visant à sélectionner les individus, les ménages ou d'autres catégories de la société jugées exclues ou marginalisées.

Selon Pasquier-Doumer *et al.* (2009), même s'il existe d'autres approches pour définir la pauvreté telles que les « capacités » basées sur les besoins essentiels d'Amartya Sen critiquée par la difficulté de stabiliser des indicateurs quantifiables, l'approche monétaire adoptée par les États reste la plus simple pour définir les populations vivant en dessous d'un seuil minimal de pauvreté. Dans ce sens, les listes relatives à chaque type d'aide collectée des bureaux des activités sociales, tels que le couffin du ramadan qui touche plus de 1084 bénéficiaires (soit 4,25 % de la population) à Menaceur et l'allocation forfaitaire de solidarité (AFS), ont révélé un nombre de bénéficiaires supérieurs à 627, soit 2,46 % de la population ; l'ADIS compte 172 bénéficiaires, soit 0,67 % de la population. À Sidi Sémiane, le nombre des bénéficiaires du couffin du ramadan est de 524, soit 17,6 % de la population en 2016, et ceux de l'AFS sont 151 (soit 5 % de la population). Cela pourrait expliquer les mécanismes de ciblage qui peuvent être parfois inefficaces, du moins dans cette commune.

---

<sup>72</sup> Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République, mai 2014.

## 5.2 La perception sociale

### 5.2.1 La perception du pauvre par lui-même

Depuis les travaux de B. Seebohm Rowntree sur les budgets de consommation des ménages, de nombreuses études sur la mesure de la pauvreté ont été réalisées. Par contre, les recherches qui s'appuient sur les représentations sociales de la pauvreté, à savoir le sens que les individus donnent à ce phénomène en fonction de leur vécu, ne sont pas si nombreuses (Paugam et Selz 2005).

Dans tous les entretiens avec les pauvres que nous avons eus à Sidi Sémiane ou à Menaceur, nous avons relevé un sentiment d'abandon des pauvres par l'État, mais aussi par leur entourage dans le sens social du terme. Pour preuve, une phrase relevée par un pauvre à Sidi Sémiane : « *Pourquoi les riches de ce pays n'aident-ils pas les pauvres ?* » Il est donc ici question d'un sentiment d'exclusion des pauvres par la société à laquelle ils appartiennent. Dans d'autres cas, nous avons décelé aussi une acceptation de sa situation par le pauvre. Leur force provient de leur grande croyance religieuse : selon eux, la pauvreté est une épreuve à laquelle ils doivent faire face afin d'être récompensés dans l'au-delà. Dans le même ordre d'idée, l'étude du Pew Research Center, *think tank* américain spécialisé dans l'analyse du fait religieux, met en évidence une corrélation entre le niveau de PIB par tête et le degré de religiosité : plus un pays est riche, moins il croit en Dieu. À titre d'exemple, le Pakistan, le Ghana ou encore le Sénégal, pays très pauvres, sont des pays avec des populations croyantes dans leur quasi-totalité. Par contre, des pays riches comme la France, le Royaume-Uni, ou le Japon, comptent moins de 20 % de population croyante.

Les résultats sur le profil du pauvre dans la zone d'étude ont révélé qu'il était plus féminin. Nous avons également constaté une moindre acceptation de leur situation par les « nouveaux » pauvres, surtout lorsqu'il s'agit de femmes qui menaient une vie décente et qui ont basculé dans la pauvreté après la mort de leur conjoint. Cette vie nouvelle est difficile à mener et elles ne voient de solutions pour sortir de la misère que dans l'éducation de leurs enfants.

Un autre profil enquêté, celui de la veuve d'un terroriste, montre une situation différente. Cette mère de famille originaire du douar de Maachouk de Sidi Sémiane vit la pauvreté comme un défi à relever pour sauver ses enfants de la famine. L'épreuve difficile que cette femme a traversée lui a permis de compter sur elle-même, de trouver des sources de revenus et de développer des capacités qu'elle ne soupçonnait même pas : le travail de la poterie (tajine, vaisselle et autres ustensiles en argile) est devenu son métier de prédilection, et elle a commercialisé pendant longtemps sa production pour faire vivre ses enfants et épargner à son fils aîné de travailler. Selon Nussbaum (2000), l'approche des « capacités » est une approche plurielle, qui explique que les femmes s'efforcent de maîtriser une pluralité d'éléments irréductibles et différents. Celles-ci sont centrées sur la « capacité » ou sur l'émancipation exactement comme la propre réflexion des femmes est centrée sur la création de possibilités et de choix, plutôt que sur le fait d'imposer à un individu un mode de fonctionnement requis. Il est également important de rappeler que cette femme, âgée de 55 ans actuellement, a bénéficié de l'habitat rural, des aides scolaires

pour ses enfants à chaque rentrée, du couffin du ramadan et de la dia (somme d'argent octroyée par l'État après l'exécution de son mari).

Paugam et Selz (2005) ont décrit ces deux formes de pauvreté identifiées dans le cadre de notre étude : la pauvreté qui se reproduit de génération en génération tel un destin et la pauvreté qui apparaît subitement. La première est perçue comme une évidence pour les individus qu'elle touche ainsi que pour leur « groupe d'appartenance ». La seconde frappe au contraire des individus qui n'ont pas connu la pauvreté et qui se trouvent de ce fait désorientés face à cette nouvelle situation humiliante. Il se trouve que pour les deux groupes de pauvreté, « traditionnelle et nouvelle », cette pauvreté est perçue comme un scandale à vivre.

### 5.2.2 La perception du pauvre par les non pauvres

Si on est amené à faire un sondage sur les représentations sociales de la pauvreté, on peut penser que les personnes qui répondront à cette question feront le lien avec les personnes qui fréquentent les lieux de distribution alimentaire, des mendiants et sans domicile fixe errant dans les rues, ce qui renvoie à la notion de la pauvreté monétaire ou absolue. Dans notre cas d'étude, les choses se présentent d'une manière différente. Nous nous retrouvons dans un milieu rural codifié où les familles se connaissent entre elles et ont le plus souvent des liens de parenté en plus de ceux de voisinage. Ceci rend le phénomène de mendicité mal perçu et explique son inexistence dans le milieu rural étudié.

Comme il a déjà été décrit dans le chapitre 4 : « Les pauvres à Sidi Sémiane et Menaceur, pourquoi le deviennent-ils ? Pourquoi le restent-ils ? Méthodologie et terrain d'étude », nous avons eu recours à une sélection aléatoire des ménages non pauvres enquêtés. Ceux-ci nous ont conduit à des ménages qu'ils considéraient eux-mêmes comme pauvres dans la région de Menaceur (c'est le cas pour le groupe de femmes d'Aifer). Un agriculteur qui nous a conduit chez ces femmes nous a confié : « *Il y a des pauvres dans cette région qui ne mangent de la viande, qu'une seule fois par an.* » Nous sommes dans un milieu rural où la consommation de la viande est perçue comme un symbole d'aisance.

À Sidi Sémiane, selon les informations recueillies auprès du maire de cette commune, les personnes préféreraient vivre des aides de l'État et de l'aumône du voisinage plutôt que de travailler. L'explication de cette forme de représentation sociale de la pauvreté liée à la paresse renvoie à une conception morale fondée sur le sens du devoir et de l'éthique du travail. Selon le Président de l'association que nous avons interviewé, ce facteur de la paresse pourrait s'expliquer dans le rapport du pauvre à l'argent. Selon lui, les pauvres n'ont pas toujours la notion de la valeur de l'argent qui leur est donné, du moins dans le cadre de son association : « *nous avons donné une somme d'argent à un pauvre pour construire une maison, mais il a préféré acheter une voiture et laisser sa famille dans un habitat précaire* », dit-il. Paugam (2008), dans cette vision, émet l'idée que les pauvres ne se prennent pas suffisamment en charge eux-mêmes et, par conséquent, que les pouvoirs publics n'ont pas à les aider davantage. Cette approche renvoie à la notion du courage individuel qui permettrait d'éviter la pauvreté et/ou d'en sortir.

### 5.3 Solidarité sociale et entraide religieuse

Dans le langage courant, selon le sociologue Nicolas Duvoux, « *la solidarité est une valeur : porté par un élan d'empathie, on se sent solidaire de l'autre, au point d'être prêt à l'aider, à lui porter secours. Le sociologue Émile Durkheim, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, puis son neveu Marcel Mauss s'emparent de cette notion : pour eux, la solidarité n'est pas un sentiment, un mouvement d'empathie, mais un fait social. L'interdépendance entre les gens est constitutive de la société ; elle en est le socle, M. Mauss disait « le roc » de la vie sociale : ce qui nous fait tenir ensemble*<sup>73</sup> ». L'explication du phénomène de la pauvreté dans notre zone d'étude peut trouver ses explications dans le système d'entraide sociale et des mécanismes d'organisation sociale de solidarité tels que les associations. Les personnes enquêtées ayant émigré dans les villes ont eu plus d'occasions d'accéder aux institutions que celles qui sont restées enclavées dans les montagnes. Pourtant, les deux catégories de population témoignent d'un sentiment d'abandon par la société, que cela soit en ville ou en montagne.

Selon Ruck (2018) dans son travail sur les minorités, la motivation principale des travailleurs migrants reste économique, mais pas toujours. Pour cet auteur, il existe une continuité entre les anciennes et nouvelles figures de minorités, surtout en termes de discrimination conduisant souvent à une exclusion sociale, politique et culturelle, et en particulier lorsqu'elle est combinée à l'inefficacité des politiques dans la protection des minorités.

Selon le Président d'El Amel, seule association que nous avons repérée dans notre zone d'étude, la structure prend en charge tous les malades chroniques qui s'y présentent. Pour ce faire, celle-ci fonctionne par les dons de médicaments recueillis grâce aux délégués médicaux et à la population d'émigrés installée à l'étranger. Selon cette même source, celle-ci prend également en charge des enfants malades. Il nous a été révélé que cette chaîne d'aide se fait également par la collaboration avec une autre association de stewards algériens qui se charge de transfert de dons de la communauté algérienne de l'étranger.

*« Les médecins généralistes contribuent également à faire fonctionner cette association en offrant leurs compétences lors de consultations gratuites, et les médecins spécialisés lors de consultations de moins 50 % au profit de l'association »,* ajoute-t-il.

Les pauvres enquêtés à Sidi Sémiane ont tous affirmé ne pas percevoir d'autres aides que celle de l'État. À Menaceur, 12 % des personnes rencontrées ont indiqué recevoir la zakât et l'aumône de la part de tiers. Cependant, il y a une distinction dans la terminologie entre ces deux modes d'acquittement des obligations rituelles : la zakât est une forme centralisée, la sadaqa un don individuel et surrogatoire « en plus de ce qui est ordonné par les cinq piliers de l'Islam », et la Zakât El Fitr est une aumône prescrite

---

<sup>73</sup>Disponible sur : [https://www.solidarum.org/sites/default/files/atoms/files/visions-solidaires\\_en-quete-de-solidarite-sociale.pdf](https://www.solidarum.org/sites/default/files/atoms/files/visions-solidaires_en-quete-de-solidarite-sociale.pdf)

par le Coran à la fin du jeûne. La zakât est très réglementée dans le coran, elle est citée 37 fois<sup>74</sup>. Ce pilier de l'islam doit être accompli par les musulmans à partir du moment où leurs revenus dépassent un minimum vital « nisâb », mesuré dans les termes de l'économie bédouine du VI<sup>e</sup> siècle (bétail, produit de l'agriculture sèche et irriguée, biens marchands, métaux précieux) (Vuarin, 1990). Cependant, la zakât est octroyée aux laissés pour compte de la société, ceux qui ne peuvent pas travailler, « *la zakât doit être utilisée comme un moyen d'aider les nécessiteux capables d'exercer un emploi, de se débarrasser de la pauvreté, et ce en leur donnant une formation professionnelle ou en les perfectionnant pour qu'ils puissent gagner de quoi subvenir aux besoins de leur famille, car l'Islam n'accepte pas que le musulman dépende de l'aumône s'il est en mesure de gagner sa vie* » (M'backé, 1987). À Sidi Sémiane comme à Menaceur, le profil du pauvre est identique selon le Président de l'association caritative El Amel, du douar de Bouharb à Temoul, et de Sémiane à Tifès.

La pauvreté, selon le Président de l'association « El Amel », se perpétue ; les familles pauvres se trouvent enfermées dans un cercle vicieux, par exemple en mariant leur fille pour se décharger d'une responsabilité financière, sans trop regarder le niveau socioéconomique des prétendants : la pauvreté est un fléau qui se transmet, les pauvres épousant des pauvres. Selon Serge Paugam et Marion Selz (2005), ce même constat est observé et il y aurait une convergence relative dans les pays du sud de l'Europe entre un haut niveau de pauvreté subjective et une tendance justifiée à voir la pauvreté comme un phénomène reproductible.

Selon le Président de l'association, lutter contre la pauvreté (du moins dans cette zone) n'est pas une question d'argent, car il y a des personnes qui se sont habituées à ce mode de vie de pauvre, mais c'est aussi une question de caractère et de personnalité.

Cependant, l'explication par « la paresse » et l'explication par l'injustice sont deux approches complètement différentes, que ce soit sur le plan politique ou idéologique. Les sociétés sont partagées sur le traitement de la pauvreté entre « la potence ou la pitié » selon l'historien Geremek (1978), c'est-à-dire entre la tentation de l'élimination des pauvres jugés paresseux et inutiles à la société, et le sentiment de la compassion envers ceux qui n'ont pas eu de chance et qui vivent dans la misère. Accorder à la pauvreté une cause individuelle ou une cause sociale est déjà en soi un fait démonstratif de la relation des individus et des sociétés à la pauvreté.

Dans le même ordre d'idée, Goussault (1991) écrit dans son article sur les frontières contestées du politique et du religieux dans le tiers-monde, dans une section consacrée à la capacité institutionnelle des systèmes religieux à intervenir dans les champs sociologiques : « *Si l'on tient compte du nombre estimé ci-dessous des « communautés de base » en Amérique latine et de la multitude pressentie des associations islamiques — pour ne prendre que ces deux références — on mesure l'importance d'un phénomène dont la nature première consiste à offrir aux exclus une structure de réintégrations et de mobilisations extrêmement efficace. Et ce communautarisme n'est pas seulement religieux et politique ;*

---

<sup>74</sup> Selon le traité moderne de théologie islamique de Si Hamza Boubakeur.

*il prend en charge les solidarités locales d'ordre économique et social ; il garantit aux plus déshérités du voisinage les services et soutiens que n'assurent ni l'État ni la société ; on trouvera des illustrations de ce phénomène dans les observations de R. Vuarin au Sénégal et de M. Bouregba sur les Maghrébins. »*

#### **5.4 Lien entre terrorisme, exode et pauvreté dans la zone d'étude**

Dans notre recherche, nous n'approchons pas la pauvreté comme cause de terrorisme ou comme élément explicatif de ce dernier. Au contraire, nous voulons voir comment le terrorisme, en étant une cause de perte de moyens d'existence des populations locales, conduit à la paupérisation de ces dernières. Nous avons tenté d'expliquer dans nos résultats les liens entre le terrorisme, la pauvreté et l'exode vers les villes de Cherrhell et Sidi Ghiles dans le deuxième scénario de comparaison. Celui-ci a servi à mieux comprendre les processus de perte des moyens d'existence des populations à l'échelle communale. La pauvreté des populations des plus démunies n'a pas trouvé ses explications dans le terrorisme.

Le terrorisme a eu un impact sur les conditions de vie et la perte des moyens d'existence des populations, entraînant des mouvements migratoires de masse vers les villes qui ont provoqué de ce fait des changements radicaux dans la vie des ruraux. Ces changements se résument dans la mutation de l'activité économique au détriment de l'agriculture, dans le changement du mode et du statut d'habitation, et surtout dans l'éducation des enfants en général et des filles en particulier. Selon Chlebowska (1990) : « *Aujourd'hui, plus d'un demi-milliard de femmes analphabètes vivent dans les zones rurales des pays du tiers-monde. Alors que leur rôle dans la production agricole, l'éducation des enfants et la sauvegarde de l'identité culturelle de la communauté est primordial, elles n'accèdent qu'occasionnellement à la parole et exercent rarement des droits qui leur ont été difficilement accordés.* »

Un reproche fait à l'approche des « capacités » par les *entitlements* (que l'on peut traduire par droits d'accès<sup>75</sup>) d'Amartya Sen est qu'elle ne prend en compte l'impact des conflits sur les populations que dans un contexte indirect, par des problèmes d'accès (Rubin, 200b). En d'autres termes, le chercheur ne se focalise que sur les causes immédiates des famines, se plaçant du côté des victimes en ne considérant pas les événements cruciaux comme les conflits armés (Clément, 2009). Par exemple ; lors de la famine qu'a connue le Bengale, les *entitlements* à la nourriture selon Amartya Sen ont diminué à cause de l'augmentation des prix et du fort taux de chômage d'une partie de la population.

Selon une étude réalisée en Amérique latine, le niveau d'éducation de la population active autochtone augmente avec le degré d'urbanisation. Les femmes qui émigrent en villes ont en moyenne

---

<sup>75</sup> Qui se réfère à toutes les combinaisons de biens et services qu'un individu peut obtenir légalement à l'aide de ses dotations (par exemple le vol d'un morceau de pain (access) et l'achat de ce dernier (entitlement)).

plus d'années de scolarité à leur actif que les femmes et les hommes restés en zones rurales (population féminine rurale émigrée vers les capitales du Paraguay et du Costa Rica.) (UNESCO, 1981). Les femmes de Sidi Sémiane et de Menaceur dont les familles ont émigré vers les villes pendant la décennie noire ont pu fréquenter les bancs de l'école ; elles n'ont pas été contraintes d'interrompre leurs cursus académiques sous la pression d'un frère ou d'un père.

Selon Nussbaum (2000), « à peu près partout dans le monde, les femmes sont perdantes, du seul fait d'être femmes. Leurs facultés humaines de choix et de sociabilité sont fréquemment contrariées par la société dans laquelle elles doivent vivre comme auxiliaires au service des fins des autres, et dans laquelle leur sociabilité est altérée par la peur et la hiérarchie. Mais elles sont porteuses des « capacités » humaines, de facultés de choix élémentaires qui constituent une exigence morale pour les possibilités de se réaliser et de s'épanouir. L'échec inégalitaire des femmes à parvenir à un niveau plus élevé de « capacités », auquel le choix des fonctions humaines centrales leur est vraiment ouvert, est par conséquent un problème de justice ».

À l'opposé de presque tous les travaux sur l'exode rural et la pauvreté, les résultats de notre étude ont démontré que l'exode vers les villes n'a concerné que les populations non pauvres qui ont pu faire face à la vie onéreuse de ce nouveau milieu. La population pauvre, quant à elle, est restée piégée par sa pauvreté et par le terrorisme. Cela s'explique certainement par le fait que l'exode, dans notre cas d'étude, ne s'est pas fait dans un intérêt économique, mais plutôt pour des raisons de sécurité.

## 6 Les politiques de développement dans la zone d'étude

### 6.1 Les mécanismes d'aides dans la région d'étude

Avant la crise économique par laquelle passe l'Algérie aujourd'hui, les rentrées en devises atteignaient 73 milliards de dollars US, le Produit Intérieur Brut de l'Algérie pour 2018 étant évalué à 179,87 milliards de dollars US. Selon le FMI (2018)<sup>76</sup>, c'est ce qui autorisait les responsables à maintenir ce système d'aides étatiques extrêmement coûteux pour le Trésor public, soit 20 milliards de dollars US par an. Selon le journaliste Alilet (2017) : « Les experts du Fonds et de la Banque mondiale recommandent de supprimer graduellement ces subventions généralisées et de les remplacer par des programmes de transferts monétaires et de compensations qui ciblent les couches les plus nécessiteuses<sup>77</sup>. »

Selon Paugam (2008), le développement d'un système de protection sociale généralisée diversifie les appartenances et consolide les liens qui rattachent l'individu à la société. Cependant, les solidarités formelles et informelles se complètent et évoluent ensemble. Si nous prenons l'exemple de la carte Chifa

---

<sup>76</sup> Source: FMI — World Economic Outlook Database

<sup>77</sup> <http://www.jeuneafrique.com>

dont la grande majorité de la population est bénéficiaire, elle a fait apparaître d'autres types de solidarité informelle : ainsi, un membre de la famille couvert prendra en charge un membre non couvert en se faisant « surprescrire » des médicaments pour lui.

Les mécanismes d'aide que nous avons répertoriés dans la commune sont relatifs aux aides sociales octroyées aux pauvres que nous avons cités et décrits dans le chapitre 3 sur les politiques publiques. Ces aides aux pauvres se résument dans la prime pour les handicapés et pour les vieux qui est de 3000 Da, le chômage de 4 000 Da, le couffin du ramadan et le cartable scolaire pour les familles défavorisées. Dans le cadre du programme de l'habitat rural conçu et exécuté par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre l'habitat précaire, la quasi-totalité des ménages questionnés a bénéficié du dispositif. La plupart d'entre eux considèrent que le montant de 700 000 Da est insuffisant pour achever les travaux de construction, car il s'agit d'une catégorie de population démunie. 50 % des seniors interrogés n'ont pas bénéficié de l'habitat rural car ils sont trop âgés pour construire et n'ont pas la capacité d'entreprendre des travaux de construction. La majorité des répondants de Sidi Sémiane est restée dans la commune pendant le terrorisme, car l'attachement à leur terre est grand et ils ne souhaitaient pas vivre en ville malgré la difficulté de la vie en montagne. Les autres sont partis en ville quelques mois seulement parce qu'ils n'avaient pas les moyens d'y rester. Tous les chefs de ménage questionnés ont révélé que les aides de l'État étaient très insuffisantes face au coût élevé de la vie et qu'elles ne leur permettaient même pas d'accéder aux aliments de base, leur donnant le sentiment d'être marginalisés et opprimés.

Selon Perret (2012), en ce qui concerne ce système non contributif, son ampleur dépend des capacités d'un État-providence tributaire des cours du pétrole, il a occupé une part de 18,6 % du PIB en 1999 et de 23,8 % en 2009.

## **6.2 Les politiques de développement dans la région d'étude, le cas des PPDR**

En Algérie, compte tenu des expériences passées, le rôle de la commune s'est renforcé avec la promulgation du nouveau Code communal qui dote les élus locaux de plus de prérogatives et considère désormais la commune comme la cellule de base pour un développement local intégré. Au niveau communal, les Programmes Communaux de Développement prennent en charge les plus grands travaux de réalisation d'infrastructure communale. Ils se regroupent essentiellement dans le secteur des forêts (reboisement), les travaux hydrauliques, la mise en valeur agricole (défense et restauration du sol) et l'emploi. Selon Sahli (1985) : « *Pour la première fois dans l'histoire du développement, on assiste donc à un mouvement dirigé certes par le « haut » (le Plan Central) en direction du « bas » (la commune considérée comme échelon de base du Plan), qui tient compte de l'équilibre régional, mais aussi et surtout implique la participation des acteurs du développement au niveau de la microrégion ou « zone physique homogène » que sont les élus locaux.* »

Les PPDRI sont donc une initiative d'espoir pour le monde rural en Algérie, et un outil de régulation de la politique de l'État (le Renouveau Rural) conçu pour apporter un nouveau souffle au monde rural. Il est destiné entre autres à redynamiser les espaces ruraux dévastés par le terrorisme et abandonnés par les populations suite à l'exode vers les villes voisines. Selon Chenoune (2017) : « *Les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) sont perçus comme une réponse directe à la crise économique, sociale et politique qui avait frappé l'économie de la société algérienne durant toute la décennie quatre-vingt-dix.* » Les piliers centraux de cette politique dans laquelle s'insèrent les PPDRI sont l'approche ascendante menée par des approches participatives impliquant des populations dans leur propre développement et celle de leur commune, une intersectorialité qui doit fédérer les compétences de tous les secteurs économiques afin d'assurer le développement local au niveau des communes rurales. Les quatre thèmes fédérateurs autour desquels s'inscrit cette politique du renouveau agricole et rural visent donc la redynamisation des territoires ruraux par la diversification des activités agricoles et rurales. L'objectif global de cette politique est de lutter contre la pauvreté par l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations locales. Le PPDRI développe deux modèles d'action : individuel quand l'objectif est de générer et diversifier les revenus des populations, et collectif d'intérêt général quand la réalisation fait appel à une mise en synergie entre les secteurs qui, même si elle est encore lente, commence à se faire sentir (Chenoune, Pecqueur et Djenane, 2014).

Dans notre zone d'étude et en ce qui concerne les montants des Programmes Communaux de Développement (PCD) que nous avons pu recueillir pour la commune de Sidi Sémiane, ils s'élèvent à 111 405 000 Da pour l'année 2017 selon le Secrétaire Général de la commune. Ils ont couvert les dépenses de réalisation d'infrastructures publiques telles que les travaux d'aménagement urbain, les aménagements routiers, les travaux de désenclavement des douars, le renforcement de l'éclairage public, etc. Nous avons recensé les programmes agricoles dans la région d'étude. Les services agricoles de la commune de Sidi Sémiane ont communiqué les réalisations des PPDRI dans la commune, grâce à des actions qui se résument dans l'apiculture, l'acquisition de cheptel, les plantations, les ouvertures et aménagements de pistes, avec un montant de réalisation de 22 915 398,99 Da à fin de l'année 2017.

Sur les neuf PPDRI réalisés par le sous-secteur des forêts de la commune de Sidi Sémiane (Tableau 9), six s'inscrivent dans le troisième thème fédérateur de la PRR : « protection et valorisation du patrimoine naturel ». Les trois autres rentrent dans le cadre du deuxième thème fédérateur : « diversification des activités économiques en milieu rural ». Cependant, il est nécessaire de constater qu'il s'agit de deux types de PPDRI (plantation fruitière et acquisition de cheptel) dans les deux thèmes fédérateurs. La superficie plantée à Sidi Sémiane est de 71 % de la superficie totale des localités (sous douars ou quartier).

**Tableau 9 : Nature des PPDR et superficies plantées à Sidi Sémiane**

Thème fédérateur	Année du projet	Commune	Localité	Superficie de la zone (ha)	Nature des actions	Superficie plantée (ha)	Taux
2	2011	Sidi Sémiane	Kentra-Ben Miloud	15 000	Plantation fruitière	63	0,42
2	2011		Sidi Djillali Tefas-Guerdous centre	15 000		54	0,36
3	2009		Larbaa-Igueydayene	125		30	24
3	2009		Bouhsiyene-Gherdous	1 500	Acquisition de cheptel reproducteur (caprin)	33	2,2
3	2009		Tiziouine-Irouis	125		44	35,2
3	2009		Salla-Djoumer	220	Plantation fruitière	20	9,09
2	2012		Sidi Djillali-Tefas			11	
3	2012		Salla-Djoumer			27	
3	2012		Elmarkez			20	
Total					31 970,00		302,00

Source : CF, 2013.

**Tableau 10 : Récapitulatif des ménages touchés par les PPDR à Sidi Sémiane**

Commune	Nbre de ménages concernés	Nbre de ménages touchés	Taux (%)	Nbre de bénéficiaires hommes total	Taux (%)	Nbre de bénéficiaires femmes total	Taux (%)	Montant global (Da)	Paiement cumulé (Da)	Taux (%)
Sidi Sémiane	200	53	26,5	53	26,50	0	0	5 039 994,96	4 787 995,21	95,00
	110	53	26,5	53	48,18	0	0	4 319 995,68	4 103 995,90	95,00
	283	28	14	0	0,00	0	0	1 050 000,00	1 934 010,00	184,2
	283	6	3	0	0,00	0	0	540 000,00	475 080,00	88
	283	8	4	0	0,00	0	0	720 000,00	633 440,00	88
	283	21	10,5	0	0,00	0	0	700 000,00	1 289 340,00	184,2
	60	7	3,5	6	10,00	1	14,29	879 999,12	835 999,16	95,00
	135	15	7,5	14	10,37	1	6,67	2 159 997,84	2 051 997,95	95,00
	135	12	6	12	8,89	0	0	1 599 998,40	1 519 998,48	95,00
<b>Total</b>	<b>1 772</b>	<b>203</b>	<b>11,46</b>	<b>138</b>	<b>67,98</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>17 009 986,00</b>	<b>17 631 856,70</b>	<b>103,6</b>

Source : CF, 2013.

En ce qui concerne les statistiques des PPDR sur l'emploi permanent, elles révèlent que 11,46 % des ménages ont bénéficié du projet (soit 203 ménages sur 1772 prévus par le programme). Parmi ces bénéficiaires, 68 % sont des hommes et 2 % seulement sont des femmes (Tableau 10).

**Tableau 11 : Nature des PPDR et superficies plantées à Menaceur**

Thème fédérateur	Année du projet	Commune	Localité	Superficie de la zone (ha)	Nature des actions	Unité	Superficie	Taux
3	2009	Menaceur	Tidaf-Titemoussine	750	Plantation fruitière	Ha	40	5,33
3	2009		Sidi Salah-lafras	500	Acquisition de cheptel reproducteur (caprin)	Tête	55	11,00
3	2009		Sidi Salah-lafras	500	Plantation fruitière	Ha	20	4,00
2	2011		Beni Boussalah-Iazaben	20 000		Ha	95	0,48
2	2011		Ttemploul - Bouharb-Bouyacoub	20 000		Ha	28	0,14
2	2011		Sidi Salah	20 000		Ha	33	0,17
2	2011		Si Amrane-lafres	20 000		Ha	20	0,10
2	2011		Sidi Abdallah-Zaouia	20 000		Ha	33	0,17
3	2012		Zaouia			Ha	20	
3	2012		Sidi Salah			Ha	20	
3	2012		Bouharb — Bouyacoub			Ha	50	
3	2012		Temloul			Ha	30	
2	2013		Sidi Salah			Ha	80	
2	2013		Iaazabene			Ha	80	
3	2013		Bouyacoub			Ha	50	
<b>Total</b>				101 750,00			Ha	654

Source CF, 2013

À Menaceur, sur les quinze PPDR réalisés en 2013, huit s'inscrivent dans le troisième thème fédérateur de la politique du Renouveau Rural et sept dans le deuxième (« diversification des activités économiques »), avec une prédominance de l'arboriculture fruitière. La superficie plantée à Menaceur constitue 21,38 % de la superficie totale des localités touchées par le programme (Tableau 11).

**Tableau 12 : Récapitulatif des ménages concernés par les PPDR à Menaceur**

Commune	Nombre de ménages concernés	Nombre de ménages touchés	Taux (%)	Nombre de bénéficiaires hommes total	Taux (%)	Nombre de bénéficiaires femmes total	Taux (%)	Montant global (Da)	Paiement cumulé (Da)	Taux (%)
Menaceur	629	30	4,77	-	-	-	-	1 400 000	2 578 680,00	184,19
	629	10	1,59	-	-	-	-	900 000	791 800,00	87,98
	629	20	3,18	-	-	-	-	700 000	1 289 340,00	184,19
	200	96	48,00	96	100,00	0	0,00	7 599 992,40	7 219 992,78	95,00
	90	54	60,00	54	100,00	0	0,00	2 239 997,76	2 127 997,87	95,00
	188	56	29,79	56	100,00	0	0,00	2 639 997,36	2 507 997,49	95,00
	188	25	13,30	25	100,00	0	0,00	1 599 998,40	1 519 998,48	95,00
	188	37	19,68	36	97,30	1	2,70	2 639 997,36	2 507 997,49	95,00
	130	26	20,00	26	100,00	0	0,00	1 599 998,40	1 519 998,48	95,00
	130	23	17,69	23	100,00	0	0,00	1 599 998,40	1 519 998,48	95,00
	235	56	23,83	56	100,00	0	0,00	3 999 996,00	3 799 996,20	95,00
	235	42	17,87	42	100,00	0	0,00	2 399 997,60	2 279 997,72	95,00
	180	29	16,11	28	96,55	1	3,45	6 399 993,60		-
	180	114	63,33	113	99,12	1	0,88	6 399 993,60		-
80	44	55,00	44	100	0	0,00	3 999 996,00		-	
<b>Total</b>	<b>3911</b>	<b>662</b>	<b>16,93</b>	<b>599</b>	<b>90,48</b>	<b>3</b>	<b>0,45</b>	<b>46 119 956,88</b>	<b>29 663 795,00</b>	<b>64,32</b>

Source CF, 2013

Comme le montre le tableau 12, les statistiques sur les emplois permanents créés par les PPDR révèlent que sur les 3 911 ménages prévus par le programme, 17 % ont bénéficié de projet, dont 90,5 % sont des hommes. Trois femmes seulement ont été bénéficiaires de PPDR, et il s'agit bien souvent d'acquisition de cheptel de caprin pour ces dernières. Les montants des réalisations financières à Menaceur ont atteint les 64 % des objectifs à la fin de l'année 2103.

Pour la mise en exergue de ces PPDR, plusieurs fonds ont été créés, tels que le programme de développement local (PDL), le programme de développement communal (PCD), et les agences de développement de la microactivité (Ansej, Angem, etc).

Il est possible de constater que pour les deux communes, les PPDR s'inscrivant dans le deuxième ou le troisième thème fédérateur portent sur les mêmes types d'actions, mais il s'agit en fait des mêmes projets. Les résultats de Chenoune *et al.* (2017) s'inscrivent dans le même ordre d'idée, dans le sens où selon leur étude menée dans la wilaya de Tizi Ouzou, il n'y a aucune nouveauté dans le contenu des actions des PPDR, juste un changement dans les appellations des projets et fonds attribués : ils peuvent être inscrits sans aucun problème dans des programmes de développement sectoriels ou communaux.

### **6.3 Quelques changements dans les conditions de vie des populations malgré les contraintes**

Notre avons réalisé en 2015 une première phase de terrain, dont le but était d'appréhender la problématique de l'impact des PPDRI sur les conditions de vie des bénéficiaires en milieu rural algérien. Sur les vingt personnes bénéficiaires de PPDRI questionnées, dix ont déclaré être passées d'une situation de pauvreté à une situation intermédiaire. Six d'entre elles déclarent être passées de la situation intermédiaire à un niveau de vie prospère. Quatre personnes sur vingt déclarent être restées dans la même situation de pauvreté avant et après le projet.

Outre l'impact sur l'activité économique, tous les enquêtés, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, ont bénéficié d'un habitat rural, équipé en assainissement et raccordement électrique. Pour ce qui est de la source de revenus, les enquêtés ont tous déclaré ne pas avoir de revenu avant l'acquisition des PPDRI, sauf pour certains qui vivaient du filet social et du travail journalier. Comme le montrent les résultats de Chenoune *et al.* (2017) : « *Tous les efforts déployés par l'État pour fixer et maintenir les populations rurales, notamment en matière de progrès, de commodités, restent en deçà des besoins, la PRR est avant tout une politique pour subvenir aux besoins de la population et qu'elle ne peut amorcer dans l'immédiat un développement territorial, et encore moins un projet de territoire.* » Néanmoins plusieurs contraintes ont été relevées à plusieurs niveaux. C'est ce que nous allons maintenant détailler.

#### **6.3.1 Par la population**

Le mauvais ciblage des bénéficiaires a été soulevé par un grand nombre d'agriculteurs dans les deux communes car selon eux, les autorités concernées octroient du matériel agricole à des personnes qui n'ont pas de lien avec la profession : « *Le soutien de l'État à l'agriculture est mal fait, il bénéficie aux gens qui n'ont rien à voir avec l'agriculture, et qui finissent par revendre le matériel après...* » révèle un enquêté. Des personnes enquêtées relèvent aussi le manque d'accompagnement par les autorités après l'acquisition des projets, la cherté et la médiocrité de la qualité des pesticides qui ne permettent plus de faire face aux maladies qui ravagent la moitié des récoltes, la rareté des engrais qui subissent une réglementation très stricte par les autorités, car souvent utilisés dans la fabrication d'explosifs par les terroristes. La quantité d'engrais fournie est nettement inférieure à la demande d'après leurs déclarations. Enfin, le désenclavement et l'ouverture de piste sont un souhait manifesté par beaucoup des répondants pour avoir accès à leurs parcelles de terre très enclavées.

Deux jeunes agriculteurs rencontrés à Menaceur : pères de famille.

Âge : 23 et 29 ans

*« On ne se souvient pas du terrorisme car on était jeune, on est partis de Sidi Abdellah, pour nous installer en ville, on a d'abord vécu de nos économies.*

*Nos pères étaient des patriotes, ils surveillaient deux jours par semaine pour 12 000 Da.*

*Nous avons quitté l'école pendant le terrorisme, et nous regrettons de n'avoir pas fait d'études, notre vie aurait été meilleure. Nos enfants feront des études, car l'agriculture est trop contraignante. Nous avons beaucoup de problèmes :*

*Le problème de la main-d'œuvre est très présent.*

*Nous n'avons pas de carte fellah, car nous n'avons pas d'acte de propriété. Notre marchandise est souvent saisie, car on n'a pas de papiers en règle qui prouvent qu'on est des agriculteurs.*

*Nous avons un problème de main-d'œuvre, la main-d'œuvre vient d'Ain Defla.*

*Et notre situation est restée ainsi. »*

### **6.3.2 Par le Président de l'APC de Sidi Sémiane**

Le Président de l'APC de Sidi Sémiane souligne plusieurs problèmes liés au PPDRI :

- Les quantités d'arbres octroyés restent insuffisantes par rapport à la demande et ils ne sont pas suffisamment entretenus par les bénéficiaires ;
- Les terres exploitées sont des terres familiales dans l'indivision ;
- Le manque d'eau et d'engrais (qui subissent une réglementation stricte par les autorités) est une contrainte de taille dans la commune ;
- Le critère de pauvreté n'est pas pris en compte par le PACP pour l'établissement des listes des bénéficiaires des projets, il nous confie que *« bien au contraire les pauvres sont exclus d'avance des PPDRI, car ils finiront par revendre tout le matériel qu'on leur octroie »*.

### **6.3.3 Par le Conservateur des forêts de la wilaya de Tipaza**

De son côté, le Conservateur des forêts de la wilaya de Tipaza note les freins suivants :

- L'absence de transition entre les politiques faites dans le passé et la Politique du Renouveau Rural, car selon lui les contraintes d'aujourd'hui sont celles qui n'ont jamais été solutionnées dans les anciens programmes de développement ;
- L'absence d'intersectorialité, un cloisonnement dans le secteur même de l'agriculture entre les forêts et l'agriculture. Pour rappel, le premier intervient au niveau des montagnes et le second

au niveau des piedmonts dans les Exploitations Agricoles Collectives (EAC) et Exploitations Agricoles Individuelles (EAI). Nous avons constaté qu'il y a une sorte de manque de coordination entre les deux structures, les forestiers font la différence entre eux et l'agriculture... Dans ce sens, et selon Chenoune *et al* (2017) : « *La décision qui régit le développement rural (MADR), l'idéal aurait été en amont d'impliquer tous les ministères de développement pour assurer l'implication de toutes les directions, et donner plus de prérogatives aux gestionnaires locaux.* »

- Le maître d'œuvre attribué — et le seul du programme — est l'EAGR (Entreprise d'aménagement de génie rural), ce qui explique la lenteur de réalisation parfois enregistrée. Selon Chenoune *et al* (2017), les lenteurs dans les réalisations s'expliquent par la non-adhésion des populations compte tenu du grand nombre d'oppositions recueillies, et surtout par les retards enregistrés par l'Entreprise Agricole du Génie Rural (EAGR) du Djurdura ;
- L'existence des contrats et programmes préétablis par les autorités est une preuve d'une démarche non ascendante et orientée de la politique du Renouveau Rural. Selon Chenoune *et al.* (2017) : « *La démarche même des PPDR est à revoir, ces projets ayant besoin impérativement de décentralisation, on alloue des budgets, mais à côté il y a des contrôles, des orientations et des restrictions.* » Selon la même source : « *Le recours à une bonne organisation n'est pas seulement une adhésion à un programme et un transfert des charges financières, il faut également une implication et une coalition éventuelle de tous les acteurs pour soutenir un bon développement, la solution étant la gouvernance territoriale.* » Selon les animateurs des Douars de la commune de Menaceur, il y a une perte de confiance qui s'est installée entre la population et l'administration dans la prise en charge de leurs besoins. Chenoune *et al.* (2017) notent encore que « *dans les pays développés, la gestion publique innove par la participation de la société civile aux choix collectifs, l'efficacité et la pérennité de ces dispositifs dépendant de la qualité de l'accompagnement* » (Tonneau *et al.*, 2009).

## **7 Les principaux résultats de la recherche en rapport avec la théorie des « capacités »**

Il serait utile de rappeler dans cette section que l'approche par les « capacités » (initiée par Amartya Sen et développée par Martha Nussbaum) et qui s'inscrit dans une démarche non utilitariste a fait l'objet de plusieurs controverses théoriques, la plus importante étant son imprécision et sa difficulté d'application sur le terrain.

Nous avons tenté dans le cadre de notre étude de définir les causes de la pauvreté en partant des deux listes des pauvres dans les deux communes. L'échantillonnage aléatoire des personnes non pauvres nous a permis d'identifier les causes de la pauvreté historiques et/ou conjoncturelles. Celles-ci ont conduit à la perte de moyens d'existence des populations locales leur permettant de développer des

« capacités » pour faire face aux situations auxquelles elles ont été confrontées. Le tableau ci-dessous (Tableau 13) fait ressortir l'approche par les « capacités » vue par Sen et Nussbaum. Pour Nussbaum (2012), il s'agit des réponses à la question : « *Qu'est-ce que cette personne est capable de faire et d'être ?* » Pour Sen, ce n'est autre qu'une évaluation de la liberté dont l'individu jouit effectivement pour choisir sa vie, il s'agit pour lui de poser la question : « *Qu'est-ce qu'une personne peut réaliser étant donné les biens qu'elle possède ?* »

Les résultats de notre étude ont démontré que chez la population pauvre des deux communes, les accomplissements cadrent plus avec l'approche d'Amartya Sen, c'est-à-dire qu'ils sont axés sur l'ÊTRE. Autrement dit et selon Sen, plus la liberté de choisir entre les modes de fonctionnement est élevée, plus la « capacité » sera élevée.

Dans le même ordre d'idée, chez les pauvres, et d'après les différentes catégories représentées, il résulte que la liberté de choisir entre les différents modes de fonctionnement est minime, ce qui ne leur permet même pas d'atteindre leurs « capacités » basiques (être mal logé, mal nourri, etc.). Les résultats sur cette partie de la population démontrent que les modes de fonctionnement personnels sont inhibés, les seuls modes de fonctionnement (environnementaux) des pauvres se résument dans les aides sociales, l'habitat rural et l'éducation gratuite pour leurs enfants.

Les résultats pour la population non pauvre, en lien avec la théorie des « capacités », ont révélé qu'ils cadrent avec l'approche de Nussbaum, dans le sens où les populations non pauvres des deux communes ont eu plus de liberté de combiner les différents modes de fonctionnement qui leur sont attribués (personnels, environnementaux), énumérés dans le tableau ci-dessous pour pouvoir choisir leur vie. À titre d'exemple, la population non pauvre qui a émigré une petite période en ville a choisi de retourner sur sa terre d'origine, ce qui été possible grâce à la résultante d'un ensemble de facteurs dont : l'attachement à la terre d'origine, les armes dont elle a bénéficié pour se protéger contre le terrorisme, ou encore la possession d'une parcelle de terre à cultiver dans le cadre d'un programme de développement tel que le PPDRI.

La population qui a émigré définitivement en ville a, comme il est montré dans le tableau 13, eu plus de facteurs de conversion que les deux autres catégories de non pauvres à choisir sa vie ou à réaliser des accomplissements. Il est important de souligner que le retour de la sécurité est un facteur environnemental majeur qui a conduit les populations à combiner plusieurs facteurs de conversion, qui en l'absence de sécurité auraient été difficiles à réaliser. Par exemple, le contrôle de l'environnement qui est vu par Nussbaum comme un accomplissement n'aurait pas pu être possible si la sécurité n'était pas instaurée.

Par le contrôle de l'environnement, on entend tous les avantages que peut tirer un individu de ce dernier pour améliorer sa situation économique et ses conditions de vie. Il en est de même pour la période

du terrorisme, où les populations ont pu bénéficier de ce qu'ils appellent « une tranquillité relative » par rapport au danger tyrannique auquel ils étaient exposés en montagne ; cette tranquillité provisoire a permis à leurs enfants et surtout à leurs filles d'accéder à une éducation qu'elles n'auraient probablement jamais acquise dans les montagnes de Sidi Sémiane et Menaceur.

**Tableau 13 : Récapitulatif des principaux indicateurs et résultats de la recherche en liaison avec les « capacités »**

Type de population	Moyens d'accomplissement perdus pendant le terrorisme	Moyens d'accomplissement ( <i>functionning</i> ) = ce que l'individu possède (après le terrorisme)	Facteurs de conversion (personnels, sociaux et environnementaux)	Approche non utilitariste	
				Accomplissements = ÊTRE (axés sur les besoins essentiels) Sen	Accomplissements = POUVOIR ÊTRE (Axés sur le renforcement des capacités) Nussbaum
<b>Pauvre</b>					
Personnes âgées	Sécurité/tranquillité	Terre	Absence de santé et d'argent ; aides sociales ; aumône	Être en mauvaise santé	
			Analphabétisme des Chefs de Ménage (confie la gestion de la construction à un tiers = risque de détournement) Bénéficie de l'habitat rural	Être mal logé	
Veuves	Perte du conjoint (générateur de revenus)	Education (enfants)	Santé physique et mentale ; aides sociales aumône ; accès à l'éducation gratuite	Être non éduqué (menace d'abandon scolaire à cause des signes extérieurs de pauvreté)	
		Terre	Santé, Absence de moyens financiers, Aides sociales aumône	Être mal nourri	
Handicapés	Sécurité/tranquillité	Terre	Absence de santé, Aides sociales, Aumône	Être mal nourri	
		Education (enfants)	Santé physique et mentale, Aides sociales et aumône, Accès à l'éducation gratuite	Être sous-éduqué (risque d'abandon scolaire)	

Non pauvre					
<b>Population installée en ville définitivement</b>	Maison, cheptel, magasins (café maure, épicerie),	Argent liquide/bijoux	Acquisition de cheptel (PPDRI)		Pouvoir être bien nourri
		Parent/amis en ville, voiture	Acquisition de logement social, Régularisation foncière		Pouvoir être protégé, Pouvoir être capable de se déplacer
		Education (Enfants)	Santé physique et mentale, Accès à l'éducation gratuite		Pouvoir être éduqué (surtout des filles)
	Métier d'agriculteur		Santé, Accès à l'emploi en ville (maçonnerie, gardiennage)		Pouvoir vivre sans honte
	Tranquillité/sécurité	Tranquillité relative en ville	Retour de la sécurité (programme de concorde nationale)		Pouvoir vivre en paix
<b>Population retournée sur sa terre d'origine</b>	Cheptel, équipement agricole, magasin	Argent liquide/bijoux, armes pour se défendre	Santé, l'attachement aux autres (sa terre) Adhésion au programme de développement (Habitat, PPDRI)		Pouvoir être nourri ; Pouvoir être protégé
	Sécurité/tranquillité	Armement des populations par l'État	Retour de la sécurité (Programme de concorde nationale)		Pouvoir être protégé.
<b>Population n'ayant jamais émigré</b>	Sécurité/tranquillité, éducation des filles	Santé, terre	Attachement aux autres, Bénéficie de l'habitat rural et de PPDRI, Armement et retour de la sécurité		Pouvoir être protégé, Contrôler son environnement.

Source : réalisé par nous-même.

## 8 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons essayé de répondre aux hypothèses formulées, et d'identifier le profil des pauvres dans la zone d'étude à partir des listes des pauvres préétablies par les autorités locales. Les résultats de l'enquête ont démontré que la pauvreté dans les deux communes rurales est plutôt féminine. L'histoire des communes a été marquée par la décennie noire, qui a eu un effet sur la sécurité des populations et qui explique l'exode massif vers les villes voisines.

Nos résultats n'ont pas démontré de lien direct entre le terrorisme et la pauvreté « des pauvres », mais un lien systématique entre le phénomène en question dans toute la zone d'étude dans le bouleversement des modes de vie des populations, notamment dans l'éducation des enfants et surtout celle de leurs filles. Le lien entre terrorisme, pauvreté et exode s'est fait par la perte de moyens d'existence pour les populations qui ont émigré vers les villes et pour celles ayant choisi de rester en montagne.

Pour ce qui est de la solidarité sociale, religieuse et des politiques publiques, elles se sont avérées insuffisantes en ce qui concerne surtout les aides sociales pour les pauvres. Les formes de solidarité sociale s'expriment grâce à une seule association caritative œuvrant dans la zone d'étude, El Amal. Cette dernière fonctionne grâce aux dons des personnes bienfaitrices et en collaborant avec d'autres associations dans et en dehors du territoire grâce à la communauté algérienne résidant à l'étranger. Pour l'entraide de type religieux qui se résume dans la zakât et à l'aumône, elle ne semble pas être très importante compte tenu des réponses des personnes enquêtées.

Les politiques de développement régional et notamment agricole (PRR) souffrent de problèmes qui se perpétuent du fait de la gouvernance locale (comme le mauvais ciblage des bénéficiaires dans les projets de développement qui entraîne la non implication active des bénéficiaires dans leur projet de développement), de la lenteur dans les délais de réalisation de ces derniers, de cherté des intrants et de foncier qui demeurent l'une des contraintes majeures de l'agriculture. Selon Chenoune (2017), la PRR et ses projets « PPDRI » posent problème, « *les bénéficiaires n'étant pas les innovateurs, mais l'État. On est encore dans l'esprit de la planification et de la centralisation, avec des directives venant d'en haut ne concordant nullement avec les dispositifs des développements territoriaux.* »

En somme, les « capacités » des pauvres, qui résident selon Amartya Sen dans leurs facultés à choisir leur vie, sont inhibées par l'absence à la fois des fonctionnements ou des réalisations qui peuvent être personnelles (absence de santé par exemple), environnementales (absence de capital, d'accès aux aides sociale et/ou religieuse par exemple), contraignant leurs libertés substantielles (capacité de travailler), se traduisant par des conditions de vie difficile (mal-logé, mal nourri, risque d'abandon scolaire des enfants, etc.).

En ce qui concerne les « capacités » des populations non pauvres, leurs fonctionnements (une bonne santé, présence de capital, l'attachement à la terre, le contrôle sur l'environnement suite à l'armement, etc.) étant plus importants que ceux des pauvres, ils leur ont permis d'avoir une liberté substantielle plus importante : ils ont eu le « pouvoir » de choisir leur vie que ce soit en ville ou en montagne selon la théorie des « capacités » vue par Martha Nussbaum.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

L'objectif de cette thèse était de mieux comprendre la pauvreté rurale par la perte des moyens d'existence dans les deux communes de Sidi Sémiane et Menaceur, les formes, les causes de celle-ci, et les effets des politiques publiques sur les pauvres. L'approche par les « capacités » a été le fondement théorique de choix principale dans cette thèse. Il s'agissait, à partir d'une enquête sur les populations pauvres et non pauvres, de connaître les causes historiques de la pauvreté, et l'évolution des conditions de vie des populations de la zone d'étude pendant la décennie noire. En partant de profils de pauvres déjà identifiés par les autorités locales pour qui l'approche est typiquement monétaire, nous nous sommes intéressée à leurs profils, pour mieux cerner la vision des acteurs politiques (autorités locales) par rapport à la pauvreté.

Avant de présenter les principaux résultats, nous rappelons brièvement ses principales justifications, l'originalité, la démarche de recherche, les méthodes d'analyse et indicateurs utilisés dans l'étude.

### **1 Rappel des justifications de la thèse, de la méthodologie de recherche et des indicateurs mobilisés**

Notre intérêt pour la problématique étudiée dans cette thèse est justifié par des enjeux d'amélioration des politiques publiques de lutte contre la pauvreté en Algérie. Ces enjeux eux-mêmes découlent des résultats relativement satisfaisants au niveau mondial puisque selon la Banque mondiale, le nombre de personnes vivant sous le seuil d'extrême pauvreté (1,90 dollar US par jour et par personne) dans le monde a diminué d'un peu plus d'un milliard en trente ans. Il a été estimé à 1,9 milliard en 1981 et il est passé à 800 millions en 2013<sup>78</sup>.

Face à ces chiffres encourageants, la situation de l'Algérie est loin de suivre la tendance mondiale : selon la Banque mondiale toujours, la croissance du PIB réel de 1,4 %, rapporté à une croissance démographique estimée à environ 2 %, fera ainsi que la croissance du PIB par habitant sera négative à hauteur de 0,6 % environ entre 2017 et 2019, ce qui pourrait « avoir une incidence négative sur le bien-être des ménages et la réduction de la pauvreté ». En effet, si la pauvreté a reculé dans le monde, les inégalités ne cessent d'augmenter entre les pays et au sein des pays eux-mêmes, comme c'est le cas en Algérie : des disparités entre zones rurales et urbaines ont toujours existé, et entre hommes et femmes notamment. À titre d'exemple, en 2013, l'Algérie se place à la 124<sup>e</sup> position sur 136 pays en ce qui concernait l'indice d'égalité entre hommes et femmes.

---

<sup>78</sup> Ces chiffres ne concernent que la pauvreté dans les pays en développement ou émergents.

Nous avons concentré nos travaux sur une région rurale et de montagne de l'Algérie située à environ 100 km au nord-ouest de la capitale. D'une part parce que celle-ci a beaucoup souffert du terrorisme à cause de son enclavement, et d'autre part parce que peu d'études les « capacités » ont été effectuées en Algérie, et sur la relation entre terrorisme (en tant que facteur de perte de moyens d'existence) et pauvreté en particulier.

L'étude a porté sur une combinaison entre méthodes d'analyse qualitative et quantitative, permettant de réaliser des scénarios de comparaison entre populations pauvres et populations non pauvres de chaque commune.

L'histoire de la pauvreté a été abordée dans la thèse par l'intermédiaire de l'évolution des populations et du concept de la pauvreté pendant l'occupation ottomane, la colonisation française et la période post coloniale afin de mieux comprendre les racines de la pauvreté. Au niveau empirique, la question de l'histoire a été posée pour les populations pauvres et non pauvres pour savoir si la pauvreté était un phénomène qui se perpétuait dans les familles, ou si elle était due à d'autres facteurs que nous avons tenté de connaître.

Les indicateurs que nous avons développés sont ceux relatifs aux conditions de vie des populations qui se résument dans l'habitat, l'éducation, la santé, l'activité économique des chefs de ménages et leur évolution pendant la période du terrorisme, et surtout comment ces populations se sont relevées après cette douloureuse épreuve, qu'elles soient restées en montagne ou qu'elles aient fui leur douar pour s'installer en ville.

L'originalité de cette thèse réside également dans le choix de deux communes rurales voisines, Sidi Sémiane et Manaceur, qui formaient autrefois une seule commune et dont la séparation administrative n'a eu lieu qu'en 1983. Cela n'a pas empêché des disparités d'exister entre ces deux communes en matière de développement agricole et des indices de développement des deux communes.

## **2 Principaux résultats de la thèse**

Le premier résultat de la thèse a démontré que la pauvreté des populations pauvres enquêtées est plutôt féminine.

Le deuxième résultat, à savoir l'impact des colonisations sur la pauvreté, n'a pas pu être identifié sur le terrain, l'histoire des communes ayant avant tout été marquée par la décennie noire qui a eu un effet sur la sécurité des populations.

Le troisième résultat de notre recherche n'a pas démontré de liaison directe entre le terrorisme et la pauvreté « des pauvres », mais un lien systématique entre le phénomène en question dans toute la zone d'étude dans le bouleversement dans le mode de vie des populations, notamment dans l'éducation des enfants et surtout celle de leurs filles. Le lien entre le terrorisme, la pauvreté et l'exode s'est fait par la perte de moyens d'existence pour les populations qui ont émigré vers les villes ainsi que pour celles ayant choisi de rester en montagne. Le développement de leurs « capacités » s'est fait à la fois par la

lutte contre le terrorisme en collaboration avec la gendarmerie nationale dans la commune de Menaceur, et par la reprise ou la continuité du travail agricole.

Le quatrième résultat concerne les solidarités sociales, religieuses et les politiques publiques qui se sont avérées insuffisantes en ce qui concerne les aides sociales pour les pauvres. Les formes de solidarité sociale s'expriment grâce à El Amal, la seule association caritative que nous avons pu rencontrer œuvrant dans la zone d'étude et qui fonctionne grâce aux dons des personnes bienfaites et en collaborant avec d'autres associations dans le territoire et en dehors de celui-ci, par le biais de la communauté algérienne résidant à l'étranger.

En ce qui concerne l'entraide religieuse, qui se résume dans la zakât et l'aumône occasionnelle, celle-ci ne semble pas être très importante au vu des réponses des personnes enquêtées. Les politiques de développement régional souffrent de problèmes qui se perpétuent du fait de la gouvernance locale : citons le mauvais ciblage des bénéficiaires dans les projets de développement et dans l'octroi des aides sociales comme le couffin du ramadhan, la lenteur dans les délais de réalisation des projets, la cherté des intrants, l'enclavement et le foncier qui demeurent l'une des contraintes majeures de l'agriculture.

### **3 Apports et implications de la recherche**

Du point de vue de la recherche, nos résultats ont démontré que la pauvreté est la résultante de plusieurs causes. Pour résumer, celles-ci sont historiques (dans notre cas d'étude le terrorisme) et politiques, avec notamment un mauvais ciblage des catégories vulnérables bénéficiaires des aides sociales, ainsi que dans l'attribution du matériel agricole pour les bénéficiaires. Beaucoup d'enquêtés ont déclaré que ces derniers n'ont pas grand-chose à voir avec le domaine agricole notamment le cas des projets de développement rural intégré.

Il s'agit donc d'alerter les autorités locales et celles chargées de ces programmes d'aides et de développement sur la nécessité de relever ces contraintes qui entravent l'efficacité de ces politiques, et de procéder à des politiques de ciblage permettant une allocation objective des aides et des programmes de l'État aux personnes nécessiteuses. Outre le ciblage, une réévaluation des montants des aides de l'État serait nécessaire (pour les pauvres et les plus démunis), car ils ne correspondent pas au niveau de vie actuelle jugée trop élevée en Algérie. Outre le programme de l'habitat rural qui a réussi à lutter contre l'habitat précaire dans cette zone, les conditions de vie des populations ne se semblent pas très développées compte tenu de l'enclavement de la zone.

L'exode massif vers les villes de Cherrhell et de Sidi Ghiles, conséquence de l'insécurité vécue dans la zone d'étude, a permis aux filles des ménages d'accéder à l'éducation et de s'insérer dans le monde du travail pour beaucoup d'entre elles. Ce résultat pourrait être pris en considération par le secteur de l'éducation.

Sur le plan des associations caritatives, il est important de constater que malgré leur nombre réduit, leur apport pourrait être plus efficace surtout si leurs efforts étaient fédérés avec ceux des autorités locales des communes.

Le fait que les pauvres disent qu'ils ne bénéficient pas beaucoup d'aumône, en l'occurrence l'aumône occasionnelle (la sadaqa) de la part des tiers, confirme que la solidarité entre membres de la société a diminué ou n'est pas très développée, du moins dans notre zone d'étude.

#### **4 Limites et perspectives de la recherche**

L'un des reproches qui pourraient être faits à cette recherche, c'est tout d'abord qu'elle se base sur deux listes déjà préétablies des populations démunies recensées par les bureaux des activités sociales des deux communes. Même si cette approche a permis de mieux comprendre la vision qu'ont l'État et les autorités locales sur la pauvreté, une autre démarche pourrait être proposée dans les études postérieures pour appréhender le problème en procédant à un échantillonnage des pauvres prédéfini par la recherche elle-même. Le deuxième reproche porte sur le fait que la recherche n'a pas mis en relief d'une façon approfondie les opportunités de développement des deux communes afin d'assurer plus d'emploi pour les jeunes notamment qui s'engagent de plus en plus dans l'armée, dans le but d'une part de protéger le territoire, mais aussi pour les avantages que le secteur militaire propose en ce qui concerne le salaire et les opportunités de logement, etc.

Une première piste de recherche qui pourrait se dégager, est de savoir si la commune de Sidi Sémiane, compte tenu de son histoire spécifique et de sa grande implication dans le combat contre le terrorisme, et de la confiance développée avec les militaires de la zone d'étude ne lui confèreraient pas des chances de développement plus importantes avec les autorités locales.

Une deuxième piste de recherche consiste à étudier l'évolution du concept de la pauvreté et du pauvre lui-même depuis les phases d'histoire abordées dans le chapitre 2 sur la périodisation de la pauvreté et de faire une critique exhaustive sur la littérature traitant de cet aspect.

Peu de travaux sur le phénomène du terrorisme et l'éducation ont été faits en Algérie (l'éducation en tant que facteur du terrorisme, mais aussi comme conséquence sur les populations ayant subi ce fléau).

Il serait intéressant de développer dans le futur les analyses effectuées dans le chapitre 5 par des analyses statistiques permettant de suivre dans le temps un échantillon de population aussi représentatif que possible sur le plan de la diversité. Ceci permettrait de suivre d'une manière précise le développement de leurs « capacités » au fil du temps et des conjonctures. Ce type de travaux est peu fréquent, voire inexistant, en Algérie. Aussi, en dépit de l'aspect économique qui est souvent traité dans les études algériennes, l'aspect sociologique de la pauvreté n'est pas toujours pris en compte.

Une autre limite concerne le fait que nos analyses reposent sur le ménage en tant qu'unité d'analyse. Nous sommes consciente des situations d'inégalités au sein des ménages, inégalités passées sous silence

dans cette thèse puisque nos entretiens n'ont concerné que les chefs des ménages. Mais cette limite est bien entendu avant tout due à la nature même de nos données qui n'incluent pas forcément les informations individuelles.

Les hypothèses que nous avons testées sur les organisations sociales et les formes de solidarités religieuses n'étant pas très exhaustives, nous souhaitons que cela puisse être mieux examiné dans d'autres pistes de réflexion.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ageron, C.R. (1968). Les Algériens musulmans et la France (1871-1919), Paris, Presses universitaires de France, 2 tomes, 1300 p.
- Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (2001). Carte de la pauvreté en Algérie. Alger, ANAT.
- Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (2006). Étude d'affinement de la carte de pauvreté. Alger, ANAT.
- Aho, G., Larivière, S. & Martin, F. (1997). Manuel d'analyse de la pauvreté : applications au Bénin. Québec : Université Laval, 370 p.
- Akkache, A. (2009). L'Algérie face à la mondialisation, essai sur les nouveaux masques de l'impérialisme, Edition IAIG, 256 p.
- Allouani, A. (2013). Évaluation des programmes d'investissements publics 2001-2014 et leurs retombées sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique. Colloque international, Sétif, Algérie, 11-12 mars 2013.
- Ames, B., Brown, W. & Devarajan, S. (2001). Problèmes macroéconomiques. Atelier sur la croissance économique et la lutte contre la Pauvreté, BAD, Abidjan, Banque Mondiale, FMI.
- Ameziane, M.M. (2000). L'expérience de l'ADS en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Alger, octobre 2000.
- Andrieu, K. (2012-2013). Indicateurs de développement, de pauvreté et de genre, CIPPA – Développement et indicateurs, vol. 1, n° 3, disponible sur : [http://cippa.paris-sorbonne.fr/?page\\_id=764](http://cippa.paris-sorbonne.fr/?page_id=764) (page consultée en janvier 2016).
- Ancet, P. (2014). 11. Les savoirs de la philosophie. In Handicap, une encyclopédie des savoirs, Toulouse, ERES, p. 193-208.
- Asselin, L.M., & Dauphin, A. (2001), Mesure de la pauvreté : un cadre conceptuel. Québec-Canada, p. 14.
- Banque mondiale. (1980). Combattre la pauvreté : rapport sur le développement dans le monde : 1980. Washington, Banque mondiale.
- Banque mondiale (1990). La pauvreté. Rapport sur le développement dans le monde, Washington, Banque mondiale, 304 p.
- Banque mondiale (2001). Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001 : combattre la pauvreté, Washington, Banque mondiale, 402 p.
- Berkani, M.A. (1965). L'histoire de djeneien Bou Rezg — Trois années de camp. Ed Koudia Sétif, 84 p.
- Bertin, A. (2003). Which prospect for the capability approach? Centre d'Économie du Développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV, p. 16.

- Bertin, A. (2008). La pauvreté comme privation de capacités, *Regards croisés sur l'économie*, vol. 4, n° 2, 43-45.
- Benallaoua, A. (2015). Bien-être des ménages et profils de pauvreté en Algérie : application de l'approche utilitariste au cas de la wilaya de Bejaia, vol. 8, n° 8, 69-91.
- Bedrani, S. (1993). Les politiques agricoles et alimentaires en Algérie et les grandes questions du développement. *Cahiers Options Méditerranéennes*, n° 1 (4), 61-65.
- Bédrani, S., Boukhari, N. & Djennane, A. (1997). Éléments d'analyse des politiques de prix, de subvention et de fiscalité sur l'agriculture en Algérie. *Options Méditerranéennes, Série B*, n° 11, 121-149.
- Bedrani, S. & Cheriet, F. (2012). Quelques éléments pour un bilan d'un demi-siècle de politiques agricoles et rurales. *Les Cahiers du Cread*, n° 100, 137-162.
- Benachenhou, A. (2013). Le renversement de la problématique ricardienne des coûts comparés dans la théorie économique contemporaine, *Revue algérienne des sciences juridiques, politiques et économiques*, n° 4, 913-934.
- Benamrane, D. (1980). *Agriculture et développement en Algérie*, Alger, SNED, 269 p.
- Bendjelid, A., Brulé J.C. & Fontaine, J. (2004). *Aménageurs et aménagés en Algérie : héritage des années Boumédiène et Chadli, histoire et perspectives méditerranéennes*, Paris, L'Harmattan.
- Benhabib, A. & Ziani T. (2001). The re-targeting of social expenditure in Algeria: the social safety nets, the participatory community service schemes and pilot communitarian projects. Paper presented at the International symposium "Poverty and governance in the Middle east and North Africa region", Sana'a, Yemen, August 2-3.
- Bernard, A. (1930). *Histoire des colonies française et de l'expansion de la France dans le monde : tome II*. Paris, Librairie Plon, 547 p.
- Bessaoud, O. & Montaigne, E. (2009). Quelles réponses au mal-développement agricole ? Analyse des politiques agricoles et rurales passées et présentes. In : Abis S., Blanc P., Lerin F. & Mezouaghi M. (coords.). *Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord*, Paris, CIHEAM, 51-91
- Beaud, S., & Weber, F. (2003). *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*. Paris, La Découverte.
- Bisiaux, R. (2011). Comment définir la pauvreté : Ravallion, Sen ou Rawls ? *L'Économie politique*, vol. 49, n° 1, 6-23.
- Booth, C. (1904), *Life and labour of the people in London*. First series: Poverty, London, Macmillan.
- Bouchène, A., Peyroulou, J. P., Tengour, O. S. & Thénault, S. (2014). *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, Paris, La Découverte, 720 p.

- Bocoum, I. (2011). Sécurité alimentaire et pauvreté. Analyse économique des déterminants de la consommation des ménages. Application au Mali. Thèse de doctorat : Sciences économiques, Université Montpellier 1, 2 vol., 312 p.
- Braudel, F. (1996). La méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, Paris, Armand Colin. Tome 2, 205 p.
- Brower, B. & Jacquet, C. (2014). Les violences de la conquête. Bouchène, A. ; Peyroulou, J.P. ; Siari Tengour, O. & Thénault, S. (eds). Histoire de l'Algérie à la période coloniale : 1830-1962, Paris, La Découverte, 58-63.
- Brus, A. (2017). Comment réaliser une étude qualitative/quantitative ? De la planification à la valorisation des résultats. Guide méthodologique. Lyon, Fédération handicap international, 254 p.
- Burdeau, A. (1892). L'Algérie en 1891 : rapport et discours. Paris, Hachette.
- Castel, R. (1995). Les pièges de l'exclusion. Lien social et Politiques, n° 34, 13-21.
- Chambers, R. (1974). Managing rural development ideas and experience from East Africa, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 215 p.
- Chalet, C. (1971). La Mitidja autogérée : enquête sur les exploitations autogérées agricoles d'une région d'Algérie, 1968-1970, Alger, SNED, 402 p.
- Chayanov, A. V., & Cajanov, A. V. E. (1986). AV Chayanov on the theory of peasant economy. Manchester University Press.
- Chenoune, O., Pecqueur, B. & Djenane, A. (2017). La territorialisation de la politique rurale en Algérie, adaptation ou rupture ? Analyse à partir d'une étude de cas : la wilaya de Tizi Ouzou. Mondes en développement, n° 177, 79-100.
- Chevalier, L. (1958). Classes laborieuses et classes dangereuses. Paris, Plon, 562 p.
- Chlebowsk, K. (1990). L'autre tiers-monde. Les femmes face à l'alphabétisme, Paris, UNESCO, 135 p.
- Clancy-Smith, J. (2010). Mediterraneans : North Africa and Europe in an Age of Migration, c. 1800-1900, Berkeley, University of California Press, 445 p.
- Clement, M. (2009). Amartya Sen et l'analyse socioéconomique des famines : portée, limites et prolongements de l'approche par les entitlements. Cahiers du GREThA n° 2009-25, 22 p.
- CNES (1998). Projet de Rapport National sur le Développement Humain, Alger, PRNDH.
- CNES (2000). Projet de Rapport National sur le Développement Humain, Alger, PRNDH.
- CNES (2001). Projet de Rapport National sur le Développement Humain, Alger, PRNDH.
- CNES (2015). Rapport national sur le développement humain 2013-2015, Alger, CNES.
- Cohen G.A. (1993). Equality of what? On welfare, goods and capabilities. In: Nussbaum M. & Sen A. (eds.). The quality of life, Oxford, Clarendon Press, p. 9-29.
- Colonna, F. (1975). Instituteurs algériens : 1883-1939, Paris, Presses de Sciences Po., 239 p.
- Côte, M. (1988). L'Algérie ou l'espace retourné, Paris, Flammarion, 362 p.

- Cuesta, J., Negre, M. & Lakner, C. (2016). Know your facts: Poverty numbers [En ligne]. VoxEU Portal. Disponible à l'adresse : <https://voxeu.org/article/know-your-facts-poverty-numbers> (page consultée le 20 mai 2018).
- Daouda, O. (2010). Dynamiques de pauvreté, inégalité et croissance économique en Afrique Subsaharienne : une investigation appliquée au cas du Niger. Thèse de doctorat : Économie et finance, Université de Montesquieu — Bordeaux IV.
- Derçon, S. (2006). La vulnérabilité : une perspective microéconomique. *Revue d'économie du développement*, vol. 14, n° 4, 79-118.
- De La Véronne, C. (1981). Relations entre Oran et Tlemcen dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Thèse de doctorat : Lettres, Paris IV, 834 p.
- Despois, J. (1949). L'Afrique du Nord, Paris, PUF, 624 p.
- Derras, O. (2007). Le phénomène associatif en Algérie, Alger, Fondation Freidrich Ebert Stiftung, p. 46.
- Ducrot, A.A. (1895). La vie militaire du Général Ducrot : d'après sa correspondance, 1839-1871, Paris, Plon, 477 p.
- Dumez, H. (2016). Méthodologie de la recherche qualitative : les questions clés de la démarche compréhensive. Paris, Vuibert.
- Fayçal, M. (2000). Plus de 20 milliards de dinars de dettes dans l'agriculture / Vrais et faux fellahs. *EL-Watan* du 28/11/2000.
- Fields, G.S. (1994). Data for measuring poverty and inequality changes in the developing countries. *Journal of Development Economics*, 44(1), 87-102.
- Fields, G. (2010). Poverty: concepts and dimensions. Paper presented at the International symposium on "Poverty: concepts and methodologies", Mexico, March 28-29.
- Fida (2005). Système de gestion des résultats et de l'impact, guide pratique pour les enquêtes d'impact, Rome, FIDA, 33 p.
- Frémeaux, J. (1993). Les bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête, Paris, Denoël, 306 p.
- Geremek, B. & Arnold-Moricet, J. (1987). La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours, Paris, Gallimard, 336 p.
- Gondard-Delcroix, C. (2006). La combinaison des analyses qualitative et quantitative pour une étude des dynamiques de pauvreté en milieu rural malgache. Thèse de doctorat : Sciences économiques, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 369 p.
- Gondard-Delcroix, C. & Rousseau, S. (2004). Vulnérabilité et Stratégies durables de gestion des risques : Une étude appliquée aux ménages ruraux de Madagascar, Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 3 | 2004, mis en ligne le 20 février 2004. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/1143> (page consultée le 4 août 2018).
- Goussault, Y. (1990). Les frontières contestées du politique et du religieux dans le tiers-monde. *Revue Tiers-Monde*, n° 123, 485-497.

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2009). Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Canada, 36 p.
- Grangaud, J.P. (1995). Évolution des politiques d'intervention dans le domaine de la nutrition en Algérie. In : Padilla M., Delpeuch F., Le Bihan G. & Maire B. (eds). Les politiques alimentaires en Afrique du Nord, Paris, Karthala, 71-83.
- Grootaert, C. (1995). Structural change and poverty in Africa: A decomposition analysis for Côte d'Ivoire. *Journal of Development Economics*, vol. 47, n° 2, 375-401.
- Guignard, D. (2014). Le sénatus-consulte de 1863 : la dislocation programmée de la société rurale algérienne. In : Bouchène, A. ; Peyroulou, J.P. ; Siari Tengour, O. & Thénault, S. (eds). Histoire de l'Algérie à la période coloniale 1830-1862, Paris, La Découverte, 76-81.
- Hammouda, N. & Lassassi, M. (2011). Essai statistique sur le potentiel entrepreneurial en Algérie. In : Denieuil, P.N. & Madoui, M. (eds.). *Entrepreneurs maghrébins : terrains en développement*, Paris, Éditions IRMC-Karthala, 35-72.
- Herrin, A.N. (1997). Designing poverty monitoring systems for MIMAP. Paper presented at the Second annual meeting of MIMAP, May 5-7.
- Henni, A. (1991). Économie de l'Algérie indépendante, Alger, ENAG éditions, 39 p. (collection Économie).
- Hersi, A. (1979). Les mutations des structures agraires en Algérie depuis 1962, Alger, Office des publications universitaires, 92-93.
- Hoggart, R. (1957). *The uses of literacy: aspects of working-class life with special reference to publications and entertainments*, New York, Oxford University Press, 320 p.
- Hunter, R. (1904). *Poverty*, New York, Macmillan, 382 p.
- Jacquet, P., Jaunaux, L., de Boissieu, C. & Sgard, J. (2004). Amartya Sen, la pauvreté comme absence de capacité. *Revue Projet*, n° 3, 72-77.
- Julien, C.A. (1964). *Histoire de l'Algérie contemporaine. Tome 1 : la conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, Paris, Presses universitaires de France.
- Kabeer, N. (2005). Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et les objectifs du millénaire pour le développement. Sainte-Foy (Qc), Les presses de l'Université Laval, 211-212.
- Kanbur, R. & Squire, L. (2002). L'évolution de notre manière d'envisager la pauvreté : analyse des interactions. In : Meier, G. & Stiglitz, J.E. (eds). *Aux frontières de l'économie du développement : le futur en perspective*, Washington DC, Banque Mondiale, 155-188.
- Katan, Y. (1984). Les colons de 1848 en Algérie : mythes et réalités. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 31, n° 2, 177-202.
- Kateb, K. (2014). Le bilan démographique de la conquête de l'Algérie (1830-1880). In : Bouchène, A. ; Peyroulou, J.P. ; Siari Tengour, O. & Thénault, S. (eds). Histoire de l'Algérie à la période coloniale : 1830-1962, Paris, La Découverte, 82-88.

- Kitouni-Dahmani, N. (1996). Femmes dans la tourmente coloniale. *Confluences Méditerranéennes*, n° 19, 39-52
- Kora, A. (2013). Indicateurs de développement, de pauvreté et de genre. CIPPA – Développement et indicateurs, vol. I, 2012 — 2013, n° 3.
- Kitouni-Dahmani, N. (1996). Femmes dans la tourmente coloniale. *Confluences Méditerranéennes*, 39-52.
- Lacheraf, M. (1965). *L'Algérie : nation et société*. Paris, F. Maspero, 346 p.
- Larcher, E. (1923). *Traité élémentaire de législation algérienne*. Paris, Arthur Rousseau ; Alger, Adolphe Jourdan, 433 p.
- Larivière, S., & Martin, F. (1997). Cadre d'analyse économique de la pauvreté et des conditions de vie des ménages. Série discussion/Université Laval, Centre de recherche en économie agroalimentaire ; no. 0197.
- Lewis, O. (1971). The culture of poverty. In: Pilisuk, M. & Pilisuk, P. (eds). *Poor Americans: how the white poor live*, Transaction Publishers, 20-26.
- Lipton, M. (1997). Defining and measuring poverty: conceptual issues, New York, Human Development Report, 125-174.
- Lipton, M. & Ravallion, M. (1995). Poverty and policy. In: Behrman, J & Srinivasan, T.N. (eds.) *Handbook of development Economics*, New York, Elsevier Science, 2551-2657.
- Lollivier, S. & Verger, D. (1998). Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes. *Économie et statistique*, vol. 308, n° 1, 113-142.
- Maliki, S.B. & Benhabib, A. (2016). Politique de lutte contre la pauvreté en Algérie, Université de Tlemcen, Algérie. Disponible à l'adresse : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/12871> (page consultée le 16 avril 2016).
- Marniesse, S. (1999). Notes sur les différentes approches de la pauvreté, Paris, Agence française de Développement.
- Maslow, A. & Lewis, K. J. (1987). Maslow's hierarchy of needs. *Salenger Incorporated*, vol 14, p. 987.
- Mbacké, K. (1987). Solidarité islamique : une tradition millénaire. *Le Soleil*, 5-6 août 1987.
- Merouche, L. (2007). *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane II. : La course, mythes et réalités*, Saint-Denis, Éditions Bouchène.
- Miller, H.P. (1964). *Rich man, poor man*, New York, Thomas Y. Crowell.
- Mollat, M. (2006). *Les pauvres au Moyen Âge*, Paris, Éditions Complexes, 390 p.
- Monnet, E. (2007). La théorie des "capabilités" d'Amartya Sen face au problème du relativisme. *Tracés : revue des sciences humaines*, n° 12, 103-120.
- Morley, S. & Vos R. (1998), *Poverty and dualistic growth in Paraguay*. Paper presented at the conference "What can be done about poverty", University of Sussex, Institute of Development Studies.
- Morrisson, C. (2002). *Les politiques anti pauvreté : diversité ou similitude ? Notes de Benchmarking international*.

- Morrison, C. (2003). RAMSES-Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies : La pauvreté dans le monde, Paris, IFPRI-Dunod, p.105.
- Ministère délégué du Développement Rural (2004). Stratégie nationale de développement rural durable. Alger, MDDR.
- Ministère délégué du Développement Rural (2006). Le Renouveau Rural, Alger, MDDR.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, CENEAP (2006). Niveau de vie et mesure de la pauvreté en Algérie. Alger, MES, CENEAP.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (2004). Le système d'aide à la décision pour le développement rural « SADDR » en Algérie, Alger, MADR.
- Mutin, G. (1997). Le contexte économique et social de la crise algérienne. La crise algérienne : enjeux et évolution, Mario Melle éditions, 17 p.
- Nadir, M.T. (1982). L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977, Alger, Office des publications universitaires, p 3.
- Nabni (2012). Cent mesures pour l'émergence d'une Algérie nouvelle au 5 juillet 2012. Disponible à l'adresse : <https://www.nabni.org/rapports-et-publications/rapport-nabni-2012/> (page consultée le 5 mai 2016).
- Nouschi, A. (1961). Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises : de la conquête jusqu'en 1919 : essai d'histoire économique et sociale, Paris, Presses universitaires de France, 707 p.
- Nussbaum, M.C. (2000). Femmes et développement humain, l'approche par les capacités, Paris, Éditions des femmes, 444 p.
- Paugam, S. & Selz, M. (2005). La perception de la pauvreté en Europe depuis le milieu des années 1970. Analyse des variations structurelles et conjoncturelles. Économie et statistique, n° 383-385, 283-305.
- Paugam, S. (2008). Repenser la solidarité : L'apport des sciences sociales, Revue des politiques sociales et familiales, n° 91, 149-151.
- Perret, C. (2012). Le système de protection sociale en Algérie. Notes de recherches n° 12-01, IREGÉ, Université de Savoie, 20 p.
- Peyroulou, J. P., Tengour, O. S., & Thénault, S. (2014). 1830-1880 : la conquête coloniale et la résistance des Algériens. In *Histoire de l'Algérie à la période coloniale* (pp. 17-44). La Découverte
- PNUD (1990). Rapport mondial sur le développement humain, Paris, Economica, 155 p.
- PNUD (1995). Technical support document poverty indicator. Disponible à l'adresse : [www.unpd.org/poverty/publications](http://www.unpd.org/poverty/publications).
- PNUD (2000), Rapport sur le développement humain, New York, PNUD, 251 p.
- PNUD (2016). Rapport sur le développement humain : le développement pour tous. Washington DC, USA. Disponible à l'adresse :

- [http://hdr.undp.org/sites/default/files/HDR2016\\_FR\\_Overview\\_Web.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/HDR2016_FR_Overview_Web.pdf)
- Racine, S. (2011). La mobilisation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à travers des organismes communautaires québécois. Thèse de doctorat : Philosophie, Université de Montréal, 398 p.
- Ravallion, M. (1995). Growth and poverty: evidence for developing countries in the 1980s. *Economics Letters*, vol. 48, n° 3-4, 411-417.
- Razafindrakoto, M. & Roubaud, F. (2005). Les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement. Le cas de la capitale malgache. *Économie et statistique*, n° 383-385, 131-155.
- Razafindrakoto, M. & Roubaud, F. (2001). Pensent-ils différemment ? La voix des pauvres à travers les enquêtes statistiques. Séminaire pauvreté, Tananarive, Madagascar, janvier 2001.
- Rene-Garnier, M. Ch (1911). La conquête de l'Islam par les femmes, Rouen, Ed. Ganiard.
- Rowntree, B.S. (1901). *Poverty: a study of town life*, London, Macmillan, 426 p.
- Roy, S. & Soulet, M.H. (2001). Présentation du numéro : L'exclusion : changement de cap. *Sociologies et sociétés*, vol. 33 n° 2, 3-11.
- Rousseau, S. (2003). Capabilités, risques et vulnérabilité. In : Dubois J.L., Lachaud J-P, Montaud J-M & Pouille A. (eds). *Pauvreté et développement socialement durable*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 11-22.
- Rivière, C. & Lecoq, H. (1914). *Traité pratique d'agriculture pour le nord de l'Afrique/Algérie, Tunisie, Maroc - tripolitaine*, Edition Rivière Ch. & Lecq H.
- Ruck, I. (2018). Avant-Propos. Minorités d'hier, d'aujourd'hui et de demain. *Maghreb - Machrek*, n° 235, 5-7.
- Sahli, Z. (1985). Expérience algérienne en matière de développement local : les plans de développement communal. *Économie rurale*, n° 166, 52-53.
- Sari, D. (1982). *Le désastre démographique*, Alger, Société nationale d'édition et de diffusion, 318 p.
- Sen, A. (1983). Poor, relatively speaking, *Oxford Economic papers*, vol. 35, n° 2, 153-169.
- Sen, A. (1987). *On Ethics and economics*, Oxford, Basil Blackwell.
- Sen, A. (1993). Capability and well-being. In: Nussbaum, M. & Sen, A. (eds) *The quality of life*, Oxford, Clarendon Press.
- Sen, A. (1995). Commodities and capabilities, Amsterdam, North Holland, 1985 in *Annual world bank, Conference on Development Economics*, p. 60.
- Sen, A. (2000). *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob, 356 p.
- Sen, A. (2002). *Éthique et économie et autres essais*. trad. S. Marnat, Paris, PUF (Quadrige).
- Sessions, J. (2010). Le paradoxe des émigrants indésirables pendant la monarchie de juillet, ou les origines de l'émigration assistée vers l'Algérie. *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 41, 63-80.

- Semroud, N. (2014). Marginalisation et informalité : d'une domination à une autre. Cherarba au Sud-Est de la périphérie d'Alger. *Annales de géographie*, n° 699, 1146-1167.
- Schwarze, J. (2008). Subjective measures of economic well-being and the influence of income uncertainty, Bonn, Institute for the Study of Labor, Discussion Paper n° 3720, 25 p.
- Sugden, R. (1993). Welfare, resources, and capabilities: a review of inequality reexamined by Amartya Sen, *Journal of Economic Literature*, vol. 31, n° 4, 1947-1962.
- Thieux, L. (2009). Le secteur associatif en Algérie : la difficile émergence d'un espace de contestation politique. *L'Année du Maghreb*, (V), 129-144.
- Tovar, E. (2014). Mesurer la pauvreté : l'apport de l'approche par les capacités. L'exemple de l'aire urbaine parisienne en 2010. *Informations sociales*, n° 182, 40-48.
- Towsend, P. (1999). Pauvreté, inégalité et exclusion : à la recherche de définitions, *Les Cahiers français*, n° 286.
- Turin, Y. (1971). Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale. Écoles, médecines, religion, 1830-1880. Paris, Maspéro, 434 p.
- Unesco (1981). Effets de l'exode rural sur le rôle et la condition de la femme en Amérique latine. Paris, UNESCO, 53 p. (Rapport et document en sciences sociales).
- Unicef (2014). Rapport national sur les enfants non scolarisés, Tunis, Unicef, 124 p.
- Van Vollenhoven, J. (1903). Essai sur le fellah algérien. Rousseau. Paris, 313 p.
- Vialan, D. (2012). Martha Nussbaum, Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ? Paris, Flammarion, 300 p.
- Vuarin, R. (1990). L'enjeu doctrinal, aumône et pauvreté. *Revue Tiers-Monde*, n° 123 « Religion, pouvoir et société dans le Tiers-monde », p. 615-621.
- Wresinski, J. (1987). Grande pauvreté et précarité économique et sociale : séances des 10 et 11 février 1987, Paris, Direction des journaux officiels, collection JO de la RF n° 4074, p 14.
- Yacono, X. (1954). Peut-on évaluer la population de l'Algérie vers 1830 ? Alger, Société historique algérienne.

**ANNEXE :**  
**QUESTIONNAIRES MENAGES PAUVRES ET NON PAUVRES**

<b>1— Questionnaire ménage PAUVRE</b>						
<b>1) Identification du ménage</b>						
<b>1</b>	Commune					
<b>2</b>	Douar					
<b>3</b>	Date de l'enquête					
<b>4</b>	Nom et prénom					
<b>2) Caractérisation sociodémographique</b>						
<b>5</b>	Âge					
<b>6</b>	Sexe	1) M	2) F			
<b>7</b>	Statut matrimonial du chef de ménage	1) Célibataire	2) Marié	3) Veuf	4) Divorcé	5) Polygame
<b>8</b>	Situation professionnelle du CM	1) Retraité	2) Fonctionnaire	3) Privé	4) Agriculteur	
			5) Journalier	6) Chômeur		
<b>3) Histoire du ménage</b>						
<b>9</b>	Que faisaient vos parents ?	1) Agriculteur	2) Journalier	3) Fonctionnaire	4) Chômeur	
<b>10</b>	Étaient-ils pauvres ?	1) Oui		2) Non		
<b>11</b>	Si oui, pourquoi ?					
<b>12</b>	Possédaient-ils des terres ?	1) Oui		2) Non		
<b>13</b>	Avez-vous été touché par le terrorisme ?	1) Oui		2) Non		

<b>14</b>	Étiez-vous pauvre avant le terrorisme ?	1) Oui	2) Non
<b>15</b>	Étiez-vous pauvre pendant le terrorisme ?	1) Oui	2) Non
<b>16</b>	Êtes-vous toujours pauvre actuellement (après le terrorisme) ?	1) Oui	2) Non
<b>17</b>	Pensez-vous que votre pauvreté est due au terrorisme ?	1) Oui	2) Non
<b>18</b>	Si non, à quoi est-elle due ?		
<b>19</b>	Quelles sont les formes d'aides dont vous bénéficiez ?	1) Couffin du ramadan	2) Cartables scolaires 3) Prime de vieillesse 4) Prime de handicap 5) Prime de chômage 6) Autres
<b>20</b>	À quel type d'aides avez-vous droit ?		
<b>21</b>	Sont-elles suffisantes à votre avis ?	1) Oui	2) Non
<b>22</b>	À combien devraient-elles être augmentées ?		
<b>23</b>	Depuis quand les percevez-vous ?		
<b>24</b>	Pensez-vous que l'État s'intéresse aux pauvres ?		
<b>25</b>	Que peut-il faire pour vous aider ?		

<b>26</b>	Bénéficiez-vous d'autres aides ?	1) Oui	2) Non
<b>27</b>	Si oui, lesquelles ?	1) Aumône	2) Zakât 3) Association
<b>28</b>	Si non, pourquoi à votre avis ?		

## 2— Questionnaire général ménage NON PAUVRE

### 1) Identification du ménage

<b>1</b>	Commune				
<b>2</b>	Douar				
<b>3</b>	Date enquête				
<b>4</b>	Nom et prénom				

### 2) Caractérisation sociodémographique

<b>5</b>	Âge				
<b>6</b>	Sexe	1) M	2) F		
<b>7</b>	Statut matrimonial du chef de ménage	1) Célibataire	2) Marié	3) Veuf	
		4 Divorcé	5 Polygame		
<b>8</b>	Situation professionnelle du CM	1) Retraité	2) Fonctionnaire	3) Privé	4) Agriculteur
		5) Journalier		6) Chômeur	
<b>9</b>	Quelles sont les formes d'aides dont vous bénéficiez ?	1) Couffin du ramadan	2) Cartables scolaires	3) Prime de vieillesse	
		4) Prime de handicap		5) Prime de chômage	
<b>10</b>	Vous sentez-vous pauvre ?	1) Oui		2) Non	
<b>11</b>	Si oui pourquoi ?				

12	Si, non, aidez-vous vous-même les pauvres ?	1 Oui	2 Non			
13	Si oui, comment ?	1) Quotidiennement	2) Mensuellement	3) Zakât (une fois par an)	4) Dès que je peux	
<b>3) Histoire du ménage</b>						
14	Que faisaient vos parents ?	1) Agriculteur	2) Journalier	3) Fonctionnaire	4) Chômeur	
15	Étaient-ils pauvres ?	1) Oui	2) Non			
16	Si oui, pourquoi ?					
17	Possédaient-ils des terres ?	1) Oui	2) Non			
18	Avez-vous été touchés par le terrorisme ?	1) Oui	2) Non			
<b>4) Situation avant terrorisme</b>						
A) Activité économique et « capacités » de production du ménage						
19	Activité économique du chef de ménage	1) Agriculteur	2) Salarié	3) Retraité	4) Journalier	5) Chômeur
20	Êtes-vous propriétaire d'une terre agricole ?	1) Oui	2) Non			
21	Étiez-vous propriétaire d'un autre bien ?	1) Maison	2) Magasins	3) Cheptel	4) Autres	
B) Habitat						
22	Type d'habitat	1) Gourbi	2) Maison			
23	Étiez-vous ?	1) Propriétaire	2) Habite chez les parents			
C) Niveau d'éducation des enfants						

<b>24</b>	Niveau d'éducation des garçons	1)Anph	2)Cor	3)Pr	4)Moy	5)Sc	6)Sup
<b>25</b>	Niveau d'éducation des filles	1)Anph	2)Cor	3)Pr	4)Moy	5)Sc	6)Sup
<b>26</b>	À combien de kilomètres se situait l'établissement par rapport au domicile ?						
<b>27</b>	Comment se déplaçaient-ils à l'école ?	1) À pied	2) Par bus scolaire (gratuit)	3) En voiture	4) En stop		
<b>28</b>	Pensez-vous qu'ils ont eu tous les moyens pour réussir à l'école ?						
<b>29</b>	Si non, de quoi manquaient-ils ?						
<b>D) Santé</b>							
<b>30</b>	Quel était votre état de santé ?	1) Aucune maladie	2) Maladies chroniques	3) Handicapé			
<b>31</b>	En cas de soucis de santé, vous vous adressiez à la médecine publique ou privée ?	1) Privé		2) Public			
<b>32</b>	À combien de kilomètres se situait le centre médical/domicile ?						
<b>33</b>	Perceviez-vous une indemnité à cette époque ?	1) Oui		2) Non			
<b>5) Situation pendant terrorisme</b>							
<b>A) Exode, activité économique et habitat</b>							
<b>34</b>	Avez-vous quitté votre douar ?	1) Oui		2) Non			
<b>35</b>	Si oui, pour combien de temps ?						

<b>36</b>	Si non, êtes-vous parti ?	1) Sidi Ghiles	2) Cherchell	3) Autre		
<b>37</b>	Quelle était votre activité économique à cette époque ?	1) Agriculteur	2) Salarié	3) Journalier	4) Vis de mes économies	5) Vendu mes biens pour survivre
<b>38</b>	Type d'habitat	1) Gourbi	2) Maison	3) Appartement		
<b>39</b>	Étiez-vous ?	1) Propriétaire	2) Locataire	3) Hébergé par un membre de la famille		
C) Niveau d'éducation des enfants						
<b>40</b>	Les enfants partaient-ils à l'école ?	1) Oui	2) Non			
<b>41</b>	À combien de kilomètres se situait l'établissement par rapport au domicile ?					
<b>42</b>	Comment se déplaçaient-ils à l'école ?	1) À pieds	2) Par bus scolaire (gratuit)	3) En voiture	4) En stop	
<b>43</b>	Pensez-vous qu'ils ont eu les moyens pour réussir à l'école ?	1) Oui	2) Non			
<b>44</b>	Si non, de quoi manquaient-ils ?					
D) Santé						
<b>45</b>	En cas de soucis de santé, vous vous adressiez à la médecine publique ou privée ?	1) Privée	2) Publique			
<b>46</b>	Quel était votre état de santé à cette époque ?	1) Aucune maladie	2) Maladie chronique	3) Handicapé		
<b>47</b>	Perceviez-vous une indemnité à cette époque ?					

48	À combien de kilomètres se situait le centre médical/domicile ?	
49	Comment le terrorisme vous a-t-il impacté ?	1) Moralement                      2) Physiquement                      3) Financièrement
50	Qu'avez-vous perdu ?	1) Membre de votre famille    2) Maison    3) Terres    4) Bétail    4) Autre
<b>4) Situation après terrorisme</b>		
A) Activité économique et « capacités » de production du ménage		
51	Activité économique	1) Agriculteur    2) Manœuvre    3) Vis de mes économies    4) Vendu mes biens
52	Êtes-vous propriétaire d'un/une...	1) Maison                      2) Magasin                      3) Cheptel                      4) Autre
B) Exode et habitat		
53	Où résidez-vous actuellement ?	1) Douars                      2) Ville
54	Si 1, pourquoi n'avez-vous pas quitté votre douar ?	
55	Si 2, comptez-vous revenir à votre douar ?	1) Oui                      2) Non
56	Vos enfants y reviendront-ils ?	1) Oui                      2) Non
57	Type d'habitat	1) Gourbi                      2) Maison                      3) Appartement
58	Êtes-vous propriétaire de votre logement ?	1) Oui                      2) Non
C) Niveau d'éducation des enfants		
59	Les enfants, sont-ils toujours scolarisés ?	1) Oui                      2) Non



72	Avez-vous participé aux formations agricoles de la CAW ?				
73	Si non, pourquoi ?				
74	Pensez-vous que les thématiques sont adaptées à votre cas ?	1) Oui	2) Non		
75	Avez-vous bénéficié d'un soutien dans le cadre d'un programme de soutien agricole de l'État ?	1) Oui	2) Non		
76	Si oui, lequel ?				
<b>6) Perception d'une population par l'autre</b>					
<b>A) Sidi Sémiane/Menaceur</b>					
77	Que pensez de la population de Menaceur ?	1) Travailleurs	2) Peu travailleurs	3) Intègres	4) Courageux
			5) Peu courageux	6) Ne sais pas	
78	Ont-ils combattu le terrorisme...	1) Autant que vous	2) Plus que vous	3) Moins que vous	
79	Si plus, pourquoi ?				
80	En ont-ils souffert...	1) Autant que vous	2) Plus que vous	3) Moins que vous	
81	Si moins, pourquoi ?				
<b>B) Menaceur/Sidi Sémiane</b>					
82	Que pensez de la population de Sidi Sémiane ?	1) Travailleurs	2) Peu travailleurs	3) Intègres	4) Courageux
			5) Peu courageux	6) Ne sais pas	
83	Ont-ils combattu le terrorisme...	1) Autant que vous	2) Plus que vous	3) Moins que vous	
84	Si moins, pourquoi ?				

<b>85</b>	En ont-ils souffert...	1) Autant que vous	2) Plus que vous	3) Moins que vous
<b>86</b>	Si plus, pourquoi ?			